# Recueil des actes administratifs

n° 518

Tome 1/2

REUNION DE **2019**SESSION PLENIÈRE du 10 octobre 2019

#### **CONSEIL REGIONAL**

#### SESSION DU 10 octobre 2019

#### **SOMMAIRE**

#### **TOME 1/2**

#### Direction des finances et de l'évaluation

19_DFE_SBUD_11	Tarifs régionaux de la Taxe Intérieure de consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) – Reconduction de la majoration	6
19_DFE_SBUD_12	Communication sur les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre	8
19_DFE_SBUD_13	Décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2019	0
	Direction des affaires juridiques et de la commande publique	
19_DAJCP_SPA_03	Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marché publics	
19_DAJCP_SECJ_03	Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation pour ester en justice 2	222
19_DAJCP_SA_04	Désignation au sein des organismes extérieurs	25
	<u>Direction de l'économie</u>	
19_DIRECO_SDENSU_01	Pour un GIP régional, centré sur les infrastructures et services numériques dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche	228
	Direction de l'aménagement	
19_DIRAM_SERSOC_01	Le plan breton de mobilisation pour les jeunesse – Point d'étape	235
Direction	n du climat, de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité	
19_DCEEB_SPANAB_02	Conforter et développer le réseau des réserves naturelles régionales bretonnes	265
19_DCEEB_01	Observatoire de l'Environnement en Bretagne : pour une nouvelle impulsion partagée – Vers une ouverture de la gouvernance et un plan de développement stratégique	292
	Direction de l'emploi et de la formation tout au long de la vie	
19_DDOCF_SAPEF_01	Le contrat breton pour la formation, l'orientation et l'évolution professionnelles - Point d'étape et perspectives	
	TOME 2/2	
	Direction générale des services	
19_DGS_CRC_03	Observations de la Chambre régionale des comptes relatives à la gestion des associations ID MER et ADRIA	
	Direction des ressources humaines	
19_DRH_05	Indemnité de conseil allouée au payeur régional	433
19_DRH_06	Dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans de moins de 18 ans en formation professionnelle	
19_DRH_07	Ressources humaines : création de postes – emplois permanents	441
	<u>Voeu</u>	
Vœu du Groupe Droite, Centre et Régionalistes	PAC post 2020 : inquiétudes sur les fonds affectés à la Bretagne	444

#### Avis du CESER

	Avis compilés de la session du 30 septembre 2019	445
	<u>Arrêtés</u>	
9_DAJCP_CHEF(FE) D'ANTENNE TUAIRE ET AEROPORTUAIRE_01	Arrêté de délégation de signature - Che(fe) d'antenne portuaire et aéroportuaire	586
9_DAJCP_CHEF(FE)S D'ANTENNE TUAIRE ET AEROPORTUAIRE_02	Arrêté de délégation de signature - Che(fe) d'antenne portuaire et aéroportuaire	590
9_DAJCP_CHEF(FE) D'ANTENNE TRANSPORT_01	Arrêté de délégation de signature - Che(fe) d'antenne transports	594
P_DAJCP_CHEF(FE)S DE SERVICE FESI_01	Arrêté de délégation de signature - Che(fe) de service FESI	. 597
D_DAJCP_CHEF(FE)S DE SERVICE _01-01	Arrêté de délégation de signature - Che(fe) de service	. 600
P_DAJCP_CHEF(FE)S DE SERVICE _02-01	Arrêté de délégation de signature - Che(fe) de service	. 604
19_DAJCP_CHEF(FE)S DE SUBDIVISION CANAUX_01	Arrêté de délégation de signature - Chef(fe) de subdivision canaux	. 609
19_DAJCP_DGS_JDH_05	Arrêté de délégation de signature à Jean-Daniel HECKMANN - Directeur Général des Services	613
D_DAJCP_DIRECTEUR(TRICE)_01	Arrêté de délégation de signature - Directeur/trice	. 616
9_DAJCP_DIRECTEUR(TRICE)_02	Arrêté de délégation de signature - Directeur/trice	. 621
_DAJCP_RESPONSABLE EMAT_01	Arrêté de délégation de signature - Responsable EMAT	. 626
19_DAJCP_DDTM29_09	Arrêté de délégation de signature au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Finis dans le cadre du programme de développement rural régional Bretagne	
19_DAJCP_DGS_02	Arrêté portant organisation Générale des services	. 634
19_DAJCP_DDTM35_09	Arrêté de délégation de signature au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer d'Ille-e Vilaine dans le cadre du programme de développement rural régional Bretagne	
19_DAJCP_CHEF(FE)S D'ANTENNE PORTUAIRE ET AEROPORTUAIRE_03	Arrêté de délégation de signature - Che(fe) d'antenne portuaire et aéroportuaire	. 644
19_DAJCP_CHEF(FE)S D'ANTENNE TRANSPORTS_02	Arrêté de délégation de signature - Che(fe) d'antenne transports	. 648
19_DAJCP_CHEF(FE)S DE SERVICE DES VOIES NAVIGABLES_01	Arrêté de délégation de signature - Che(fe) de service des voies navigables	. 651
19_DAJCP_CHEF(FE)S DE SERVICE FESI_02	Arrêté de délégation de signature - Che(fe) de service FESI	655
19_DAJCP_CHEF(FE)S DE SERVICE_01-02	Arrêté de délégation de signature - Che(fe) de service	. 658
19_DAJCP_CHEF(FE)S DE SERVICE_02-02	Arrêté de délégation de signature - Che(fe) de service	. 662
19_DAJCP_DGS_JDH_06	Arrêté de délégation de signature à Jean-Daniel HECKMANN - Directeur Général des Services	. 667
19_DAJCP_DIRECTEUR(TRIC E)_03	Arrêté de délégation de signature - Directeur/trice	. 670
19_DAJCP_RESPONSABLE EMAT_02	Arrêté de délégation de signature - Responsable EMAT	. 675

ARRETE JURY TERMINAL DU NAYE ST MALO	Arrêté portant désignation des membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre (personnalités ayant un intérêt particulier et personnalités qualifiées) pour l'opération relative à la reconstruction de la gare maritime, espaces connexes, et réaménagement des terre-pleins du Terminal du Naye à St Malo
ARRETE JURY VITRE	Arrêté portant désignation des membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre (personnalités ayant un intérêt particulier et personnalités qualifiées) pour l'opération relative à la reconstruction et extension du service restauration et des locaux des agents - Lycée Bertrand d'Argenté - Vitré 681
ARRETE N°20190726_LIMITES ADMINISTRATIVES DU PORT DU CONQUET	Arrêté fixant les limites administratives du Port du Conquet sur la commune du Conquet 684
ARRETE LIMITES ADMINISTRATIVES DU PORT DU STIFF	Arrêté fixant les limites administratives du Port Le Stiff sur la commune de Ouessant 688
ARRETE MODIFICATIF_DESIGNATIONS _ CONSEIL PORTUAIRE ROSCOFF BLOSCON	Arrêté modificatif désignation des membres du conseil portuaire de Roscoff Bloscon 690
ARRETE MODIFICATIF_REGLEMENT PARTICULIER DE POLICE PORT DU STIFF_OUESSANT	Arrêté modificatif au règlement particulier de police du port du Stiff sur la commune de Ouessant 693
ARRETE DESIGNATION 2019/ASP-BREST-02	Arrêté de désignation de fonctions
ARRETE DESIGNATIONS CONSEIL PORTUAIRE LORIENT	Arrêté désignant les membres du conseil portuaire de Lorient
ARRETE DESIGNATIONS CONSEIL PORTUAIRE SAINT MALO	Arrêté désignant les membres du conseil portuaire de St Malo
ARRETE RECONDUCTION BREIZH UP	Arrêté de reconduction du Président du fonds de co-investissement Breizh Up
ARRETE DESIGNATIONS CHSCT	Arrêté fixant la désignation des représentant.e.s de la collectivité et du personnel au sein du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la Région Bretagne
ARRETE DESIGNATIONS CT	Arrêté fixant la désignation des représentant.e.s de la collectivité et du personnel au sein du comité Technique (CT) de la Région Bretagne
ARRETE MODIFICATIF LE CONQUET G7	Arrêté modificatif au règlement particulier du port du Conquet pour la tenue du G7 parlementaire les 5, 6 et 7 septembre 2019
ARRETE NOMINATION BREIZH UP	Arrêté de nomination du Conseil de la stratégie de Breizh Up
ARRETE DESIGNATION 2019/ASP-LE LEGUE-02	Arrêté de désignation de fonctions de Monsieur Le Louet
ARRETE DESIGNATION 2019/ASP-LE LEGUE-01	Arrêté de désignation de fonctions de Monsieur Letty
ARRETE_COMPOSITION_CT 2019_15/INSTANCES	Arrêté fixant la désignation des représentant.e.s de la collectivité et du personnel au sein du Comité Technique de la Région Bretagne
ARRETE_COMPOSITION_CHS CT 2019_16/INSTANCES	Arrêté fixant la désignation des représentant.e.s de la collectivité et du personnel au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Région Bretagne
ARRETE_DECISION_ FERMETURE_2020	Décision fixant les jours de fermeture des services de la Région Bretagne en 2020 en application du Guide d'application du Protocole d'accord ARTT
ARRETE N° 20191016 _LIMITES ADMINISTRATIVES DU PORT DU CONQUET_02	Arrêté fixant les limites administratives du port du Conquet sur la commune du Conquet

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DFE\_SBUD\_11-DE

#### **REGION BRETAGNE**

n°19\_DFE\_SBUD\_11

10 octobre 2019
DELIBERATION

#### Tarifs régionaux de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)

#### Reconduction de la majoration

Le Conseil régional convoqué par son Président le 17 septembre 2019, s'est réuni le jeudi 10 octobre 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents: Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (jusqu'à 20h30), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 16h), Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h puis à partir de 20h20), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (jusqu'à 21h), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (jusqu'à 17h50), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 17h50), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 18h30), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR (jusqu'à 17h15), Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h10), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 20h15), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 19h), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h3o), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h40), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO (jusqu'à 20h4o), Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir: Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 16h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Richard FERRAND jusqu'à 17h50 puis à Madame Gaël LE SAOUT), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 18h à 20h20), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN à partir de 21h), Monsieur Richard FERRAND

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DFE\_SBUD\_11-DE

(pouvoir donné à Madame Nicole LE PEIH à partir de 17h50), Madame Ann à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN à partir de 17h50 puis à Madame TISON à partir de 21h), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD à partir de 18h30), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR jusqu'à 17h15 puis à Monsieur Olivier LE BRAS), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Gaël LE MEUR (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 17h15), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à partir de 20h10), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 20h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 19h), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT JAMES à partir de 18h30), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 19h), Madame Anne VANEECLOO (pouvoir donné à Madame Renée THOMAIDIS à partir de 20h40).

Vu la Constitution, notamment son article 72-2;

Vu la loi organique n°2004-758 du 29 juillet 2004 prise en application de l'article 72-2 de la Constitution relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu le Code général des impôts ;

Vu le Code des douanes, et notamment ses articles 265 et 265A bis ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu l'article 94 de la loi de finances pour 2010 n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 30 septembre 2019;

Vu l'avis de la commission des finances et des affaires générales le 7 octobre 2019 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional;

Et après avoir délibéré;

#### **DECIDE**

#### (Les groupes Rassemblement National, Droite, Centre et Régionalistes, Madame BLEIN et **Monsieur IRAGNE votent contre)**

- de MAJORER, pour l'année 2020, le tarif de la taxe intérieure de consommation applicable aux carburants vendus aux consommateurs finaux sur le territoire régional, mentionnée à l'article 94 de la loi de finances pour 2010 susvisée, à concurrence de :
  - ✓ 0,73 € par hectolitre s'agissant des supercarburants mentionnés aux indices d'identification 11 et 11 ter du tableau B du 1 de l'article 265 du Code des Douanes,
  - √ 1,35 € par hectolitre s'agissant du gazole mentionné à l'indice d'identification 22 du même tableau B.

Le Président,

Loig CHESNAIS-GIRARD

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DFE SBUD 12-DE

**REGION BRETAGNE** 

n°19\_DFE\_SBUD\_12

## CONSEIL REGIONAL 10 octobre 2019 COMMUNICATION DU PRESIDENT

### Communication sur les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre

Le Conseil régional convoqué par son Président le 17 septembre 2019, s'est réuni le jeudi 10 octobre 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents: Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (jusqu'à 20h30), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 16h), Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h puis à partir de 20h20), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (jusqu'à 21h), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (jusqu'à 17h50), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 17h50), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 18h30), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR (jusqu'à 17h15), Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h10), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 20h15), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 19h), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h3o), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h40), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO (jusqu'à 20h4o), Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir: Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 16h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Richard FERRAND jusqu'à 17h50 puis à Madame Gaël LE SAOUT), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 18h à 20h20), Monsieur Stéphane DE

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DFE\_SBUD\_12-DE

SALLIER DUPIN (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN à partir de 21h), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Madame Nicole LE PEIH à partir de 17h50), Madame Anne-Maud GOUJON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN à partir de 17h50 puis à Madame TISON à partir de 21h), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD à partir de 18h30), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR jusqu'à 17h15 puis à Monsieur Olivier LE BRAS), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Gaël LE MEUR (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 17h15), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à partir de 20h10), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 20h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 19h), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT JAMES à partir de 18h30), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 19h), Madame Anne VANEECLOO (pouvoir donné à Madame Renée THOMAIDIS à partir de 20h40).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vue la délibération 19\_DFE\_SBUD\_01 du Conseil Régional en date des 7 et 8 février 2019 relative à l'adoption du budget primitif 2019 ;

Vu le règlement budgétaire financier adopté par le Conseil régional;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 30 septembre 2019 ;

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du 7 octobre 2019;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré;

A PRIS ACTE des virements de crédits effectués depuis la session plénière du 20 et 21 juin 2019.

#### Au sein de la section d'investissement

Chapitre budgétaire	Programme	Abondement	Diminution
902 « Enseignement »	303	33 000 000 €	
908 « Transports »	209		24 000 000 €
908 « Transports »	402		9 000 000 €

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

n°19\_DFE\_SBUD\_13

### 10 octobre 2019 DELIBERATION

#### DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil régional convoqué par son Président le 17 septembre 2019, s'est réuni le jeudi 10 octobre 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents: Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (jusqu'à 20h30), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 16h), Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h puis à partir de 20h20), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (jusqu'à 21h), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (jusqu'à 17h50), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 17h50), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 18h30), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR (jusqu'à 17h15), Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20110), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 20h15), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 19h), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h3o), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h40), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO (jusqu'à 20h40), Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir: Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 16h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Richard FERRAND jusqu'à 17h50 puis à Madame Gaël LE SAOUT), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 18h à 20h20), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN à partir de 21h), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Madame Nicole LE PEIH à partir de 17h50), Madame Anne-Maud GOUJON (pouvoir donné

à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN à partir de 17h50 puis à Madame TISON à partir de 21h), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD à partir de 18h30), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR jusqu'à 17h15 puis à Monsieur Olivier LE BRAS), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Gaël LE MEUR (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 17h15), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à partir de 20h10), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 20h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 19h), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT JAMES à partir de 18h30), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 19h), Madame Anne VANEECLOO (pouvoir donné à Madame Renée THOMAIDIS à partir de 20h40).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux régions et aux syndicats mixtes de l'article L.5721-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 19\_DFE\_SBUD\_01 du Conseil régional en date des 7, 8 et 9 février 2019 relative à l'adoption du budget primitif 2019 et la délibération 19\_DFE\_SBUD\_06 relative à l'adoption de la décision modificative n°1;

Vu le règlement budgétaire financier adopté par le Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 30 septembre 2019 ;

Vu l'avis de l'ensemble des Commissions ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré;

#### DECIDE

(Les groupes Rassemblement National, Droite, Centre et Régionalistes et Madame BLEIN votent contre ; Monsieur IRAGNE s'abstient)

- d'ARRETER le montant des autorisations de programme caduques antérieures à l'exercice 2019 à 728 562 890 €, le détail par politique et par programme se situant dans les annexes du cadre budgétaire et comptable présentant le budget selon la nomenclature stratégique de la Région ;
- d'ARRETER le montant des autorisations d'engagement caduques antérieures à l'exercice 2019 à 256 736 437 €, le détail par politique et par programme se situant dans les annexes du cadre budgétaire et comptable présentant le budget selon la nomenclature stratégique de la Région ;
- d'ADOPTER la décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2019 de la Région Bretagne dont la répartition réglementaire par chapitre est détaillée dans le cadre budgétaire et comptable pour les crédits de paiement, et telle que présentée en annexe pour les autorisations de programme et les autorisations d'engagement et qui porte le budget 2019 équilibré en dépenses et recettes à 2 595 991 754,59 € en mouvements budgétaires.

-d'AFFECTER les crédits votés en AP et AE sur les programmes 1120 Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020 et 1130 Programme FEAMP 2014-2020 à l'intégration des dépenses effectuées par l'ASP sur les périodes concernées.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

#### Détail des votes :

Recettes : Le groupe Rassemblement National vote contre, le groupe Droite, Centre et Régionalistes, Madame BLEIN et Monsieur IRAGNE s'abstiennent.

Les programmes 204, 208, 304, 310, 401, 501 et 603 sont adoptés à l'unanimité.

Programme 205: Le groupe Rassemblement National, Madame BLEIN et Monsieur IRAGNE votent contre.

Programmes 303 et 316 : Madame BLEIN s'abstient.

Programmes 311 et 312 : Le groupe Rassemblement National et Madame BLEIN votent contre.

Programme 601: Madame BLEIN vote contre.

Programme 607: Le groupe Rassemblement National vote contre, Madame BLEIN s'abstient.

Programme 1120 : Le groupe Droite, Centre et Régionalistes vote contre.

Programme 1130: Le groupe Rassemblement National s'abstient.

Programmes 9000, 9002 et 9012 : Madame BLEIN s'abstient.

Mouvements financiers divers : Le groupe Rassemblement National et Madame BLEIN s'abstiennent



#### Décision modificative n°2 pour 2019 Vote des AP et AE par chapitre

Chapitre	AP
900	400 000 €
901	×
902	8 300 000 €
903	
904	
905	
906	37 975 000 €
907	300 000 €
908	8 000 000 €
909	-1 000 000 €
950	
Total	53 975 000 €

Chapitre	AE
930	141 200 €
931	2 150 000 €
932	125 000 €
933	175 000 €
934	
935	* 20
936	59 115 000 €
937	
938	4 950 000 €
939	40 000 €
943	1 080 000 €
Total	67 776 200 €



# DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET

2019

Conseil régional de Bretagne - Octobre 2019



#### Sommaire

- 1 Introduction générale
- 3 à 8 Tableaux récapitulatifs
- 9 à 10 Ressources disponibles
- 11 à 53 Dépenses

#### Introduction générale

Hors mouvements comptables sur le FEADER et le FEAMP, la décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2019 augmente les crédits de paiement de l'exercice de 0,87% en fonctionnement et de 2,8% en investissement.

Elle permet de prendre en compte en investissement une accélération des paiements sur le programme de construction des lycées liée à la mise en œuvre du schéma directeur immobilier et des besoins supplémentaires sur les matériels de transports collectifs. En fonctionnement, les crédits concernent la formation pour le programme d'investissement d'avenir (PIA3) et les ajustements de la convention TER et des contrats de transports scolaires (indexation et développement de services billettiques).

La décision modificative n°2 permet également d'intégrer dans le budget de la Région les opérations relatives à la mise en œuvre du Programme de Développement Rural Breton (PDRB FEADER) 2014-2020 et du Programme FEAMP (Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche), dont la Région assume l'Autorité de gestion, sur la base des informations transmises par l'Agence des Services et des Paiements (ASP) en tant qu'organisme payeur.

Il est par ailleurs proposé l'abondement d'autorisations d'engagement sur la politique des transports pour permettre, et dans l'attente du vote du budget primitif 2020, d'assurer les dépenses du premier trimestre 2020 de la convention TER.

Cette décision modificative permet également l'inscription de crédits pour ajuster les dépenses de moyens en matière de patrimoine immobilier, de ressources humaines, de système d'information et pour des écritures comptables.

En recettes, les inscriptions nouvelles en section de fonctionnement permettent d'équilibrer les crédits supplémentaires inscrits en fonctionnement.

Vous trouverez dans les pages suivantes le détail de cette décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2019.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

## Tableaux récapitulatifs

Ajustament des prévisions de recettes de 2010			<b>5</b>
Ajustement des prévisions de recettes de 2019	BP+DM1	Ajustements	En euros BP+DM1+DM2
, and the second	2019	DM2	2019
Fiscalité sans pouvoir de taux	795 326 660	235 646	795 562 306
TVA des régions	193 017 660		193 017 660
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	366 727 000		366 727 000
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - part péréquation	2 100 000	235 646	2 335 646
Imposition Forfaitaire des Entreprises de réseau (IFER)  IFER ferroviaire	28 975 000		28 975 000
IFER télécoms	7 575 000 21 400 000		7 575 000 21 400 000
TICPE - Tarifs transférés	167 307 000		167 307 000
Loi LRL 2004	156 142 000		156 142 000
Loi MAPTAM 27 janvier 2014	641 000		641 000
Loi formation professionnelle 5 mars 2014	9 114 000		9 114 000
Loi NOTRe 7 août 2015	1 410 000		1 410 000
TICPE - Modulation régionale	37 200 000		37 200 000
Fiscalité avec pouvoir de taux	156 200 000		<b>156 200 00</b> 0
TICPE - Majoration Grenelle	36 200 000		36 200 000
Cartes grises Permis de conduire	120 000 000		120 000 000
Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	129 740 900	-140 701	129 600 199
Fiscalité issue de frais de gestion de fiscalité directe locale	24 918 000	-140 701	24 777 299
TICPE formation professionnelle	10 933 900	110701	10 933 900
TICPE primes apprentissage			
	11 015 000		11 015 000
TICPE aide au recrutement d'apprentis .	4 700 000		4 700 000
Taxe d'Apprentissage  part fixe	71 330 000		71 330 000
part péréquation	61 640 000 9 690 000		61 640 000 9 690 000
TICPE taxe d'apprentissage	6 844 000		6 844 000
Credits globalisés de l'État hors apprentissage	98 683 000	_	
Enseignement (DRES)	20 958 000		98 683 000 20 958 000
Dotation Générale de Décentralisation	21 888 000		21 888 000
Dotation pour perte de compensations de fiscalité directe locale	6 634 200		6 634 200
Compensation au titre de la CET	388 600		388 600
Dotation pour transfert de compensations d'exonération de fiscalité directe locale	6 245 600		6 245 600
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	21 594 800 27 608 000		21 594 800 27 608 000
Autres ressources	126 827 741	16 205 187	143 032 928
Fonds de compensation de la TVA	15 130 000	1 538 540	16 668 540
Participations aux services de restauration et d'hébergement	8 847 600	7 303 0 10	8 847 600
Remboursement d'avances et produits financiers	11 577 500		11 577 500
Remboursement d'avances	10 505 000	8	10 505 000
Produits financiers	1 072 500		1 072 500
Produit des cessions d'immobilisation  Développement du port de Brest - conventions financières Brest Métropole et CD 29	3 600 000		3 600 000
Développement du port de Brest - Quai EMR - subvention FEDER	5 350 000 ° 10 700 000		5 350 000 10 700 000
Participation aux travaux dans les cités scolaires	1 200 000		1 200 000
Participation Etat - Pacte régional d'investissement dans les compétences	36 500 000		36 500 000
Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels	745 000	7	745 000
Participation AGEFIPH au dispositif de formation professionnelle	960 000		960 000
Recettes domaniales et concessives	2 150 500		2 150 500
Participations aux pôles de compétitivité Projet UEB Campus Numérique	1 500 000		1 500 000
Dotations de compensation départementale - ports transférés/planification déchets	206 000 4 600 869		206 000 4 600 869
Attributions de compensation départementale - transport	1 784 862		1 784 862
Produits des services de transport scolaire et interurbain	9 200 000	14	9 200 000
Convention Département Morbihan - construction navire	433 000		433 000
Autres ressources ,	12 342 410	14 666 647	27 009 057
Total hors emprunt	1 306 778 301	16 300 132	1 323 078 433
Emprunt  Total hars subvention clobale	152 842 000	7 500 000	160 342 000
Total hors subvention globale	1 459 620 301	23 800 132	1 483 420 433
Fonds de gestion des crédits européens	35 627 500	97 951 068 861 068	133 578 568 861 068
Subvertion globale FEDER / FSE 2007-2013	35 000 000	551 000	35 000 000
Subvention globale FEDER /FSE 2007-2013 Programme operationnel FEDER-FSE 2014-2020			
Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020		89 640 000	89 640 000
Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020 Programme pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)		89 640 000 7 450 000	7 450 000
Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020	627 500		

# → Modification des crédits par programme de 2019

										679		3.00																							Ç									
	Montants en euros	e,	DM2 2019					40 000				40 000			40 000							000 545 0	9 575 000				2 200 000	7 200 000	000 000 /	300 000					125 000		125 000							
	Mont	Total des CP	BP+DM 2019	52 775 300	30 779 500	1 471 800	20 524 000	180 269 900	33 800 000	19 300 000	14 500 000	46 938 000	12 428 000	23 270 000	4 715 000	6 525 000	23 370 000	23 370 000	76 161 900	7 721 000	68 440 900	10000	530 404 275	2 466 300	5 480 300	7 940 000	/ 940 000	000 171 000	94 1/1 000	16 /43 000	19 /05 000	000 086 /	4 100 000	000 629 /	000 687 89	31 064 000	37 725 000	23 535 000	23 535 000	98 700 000	72 700 000	26 000 000	54 458 700	54 458 700
		nnement	DM2 2019					40 000				40 000			40 000							000 1100	2 275 000												125 000		125 000							
		CP de fonctionnement	BP+DM 2019	7 100 800	3 540 000	1 366 800	2 194 000	53 601 500	22 300 000	12 200 000	10 100 000	16 358 000	2 308 000	3 260 000	4 265 000	6 525 000	9 320 000	9 320 000	5 623 500	2 821 000	2 802 500		369 255 275	2 460 300	5 480 300	7 840 000	7 840 000	4 391 000	4 1/1 000	220 000	1 600 000		000	000 009 L	000 682 89	31 064 000	37 725 000	10 895 000	10 895 000	75 800 000	49 800 000	26 000 000	54 327 700	54 327 700
		ssement	DM2 2019						30													Bud Andread Andread Andread	7 300 000					7 300 000	7 000 000	300 000														
		CP d'investissement	BP+DM 2019	45 674 500	27 239 500	105 000	18 330 000	126 668 400	11 500 000	7 100 000	4 400 000	30 580 000	10 120 000	20 010 000	450 000		14 050 000	14 050 000	70 538 400	4 900 000	65 638 400		161 149 000			100 000	100 000	106 523 000	000 000 06	16 523 000	18 105 000	7 980 000	4 100 000	6 025 000				12 640 000	12 640 000	22 900 000	22 900 000		131 000	131 000
		engagement	DM2 2019					40 000	-1 500 000	-750 000	.750 000	1 540 000		1 500 000	40 000								4 425 000												125 000		125 000							
		Autorisations de programme Autorisations d'engagement	BP+DM 2019	7 717 500	4 025 000	1 498 500	2 194 000	46 276 500	17 600 000	12 900 000	4 700 000	16 269 000	2 735 000	3 140 000	4 082 000	6 312 000	0 950 000	920 000	5 457 500	2 555 000	2 902 500		426 622 775	6 430 300	6 430 300	8 200 000	8 200 000	4 720 000	4 500 000	220 000	1 600 000			1 600 000	000 696 89	31 244 000	37 725 000	12 900 000	12 900 000	72 500 000	49 500 000	23 000 000	54 327 700	54 327 700
		a programme	DM2 2019					9 030 000	-2 000 000	-2 000 000		000 000 9	-1 000 000	7 000 000			-500 000	-500 000	5 530 000	5 530 000			3 800 000					300 000		300 000								1 000 000	1 000 000	2 500 000	2 500 000			
		Autorisations d	BP+DM 2019	87 930 000		100 000	87 830 000	113 015 975	17 800 000	9 200 000	8 600 000	30 725 000	13 150 000	17 110 000	465 000		20 900 000	20 900 000	43 590 975	5 790 000	37 800 975	250 000 15	259 493 000			100 000	100 000	216 523 000	200 000 000	16 523 000	19 170 000	9 180 000		5 890 000				12 940 000	12 940 000	10 000 000	10 000 000			
→ Modification des crédits par programme de 2019				- Pour un aménagement équilibre, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territe   87 93	P 0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enieux partagés			service d'un emploi durable		P 0201 Stimuler linnovation et développer l'économie de la connaissance	P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	В	P.0203 Favoriser & création, le développement et la transmission d'entreprises		P 0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et légalité	P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques	+	D 0.007 Amstirror la parformance des exploitations agricoles et des filères de production alimentaire		Valuiser les atouts martines de la pretagne et ravoriser re deveruppement un abre des accimes de processor neces de processor n		r.uzus Devembber le systeme por train e	III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et 259 493 000 3 800 000 426 622 775 4 425 000 161 149 000 7 300 000 369 265 275	Assurer la relation formation emploi	P 0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et forientat	Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne	P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	Améliorer-le cadre bâti des lycées	P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées	P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	Améliorer les équipements des lycées	P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics	P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	P 0308 Développer le numérique éducatif	Améliorer le fonctionnement des lycées	P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics	P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés	- 5	P 0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	- 0	P.0312 Adapter Toffre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises		5	P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales

6

	2 150 000	14	2 150 000				2 550 000	12 550 000			200 000	300 000			175 000	25 000		150 000						000 060 26		89 640 000	7 450 000		2 02 1 200	341 200	900 009			-2 500	2.500			1 1180 000	1 751 200
	133 339 775	9 450 000	75 889 775	48 000 000	7 542 500	7 542 500	352 320 200	281 193 400	67 271 800	3 855 000	17 3R1 DOD	6 600 000	4 133 000	6 648 000	66 068 900	16 920 000	8 867 000	7 830 000	5 493 000	11 683 900	9 228 000	2 047 000	4 000 000	36 255 000 8				1 255 000	327 082 425	33 358 900	5 755 000	1 230 000	14 000	7 545 000	176 678 525	1 746 000	64 800 000	35 955 000	1 562 557 000 121 751 200
	2 150 000		2 150 000				4 550 000	4 550 000							175 000	25 000		150 000						59 115 000		58 265 000	850 000		1 621 200	341 200	200 000			-2 500	2 500			1 080 000	7 776 200
	133 339 775	9 450 000	75 889 775	48 000 000	6 792 500	6 792 500	259 182 000	258 314 000	213 000	655 000	10 221 000	3 500 000	3 223 000	3 498 000	39 543 900	15 990 000	4 492 000	4 100 000	1 193 000	7 113 900	988 000	1 667 000	4 000 000	7 255 000 5	9 000 000			1 255 000	244 467 525	9 490 000	2 795 000	930 000		7 403 000	176 678 525	1 746 000	13 900 000	31 525 000	990 627 000 67 776 200
							8 000 000	8 000 000			300 000	300 000												17 975 000		31 375 000	9 600 000		400 000 2		400 000								
					750 000	750 000	93 138 200	22 879 400	67 058 800	3 200 000	7 160 000	3 100 000	910 000	3 150 000	26 525 000	930 000	4 375 000	3 730 000	4 300 000	4 570 000	8 240 000	380 000		29 000 000 37 975 000	29 000 000				82 614 900	23 868 900	2 960 000	300 000	14 000	142 000			20 300 000	4 430 000	571 930 000 53 975 000
000 000 1	4 300 000		4 300 000				37 000 000	37 000 000							130 000	25 000		150 000				-45 000		820 000 50 850 000		50 000 000	850 000		489 100	491 600				-2 500					
355 050 000	190 0/0 1/3	12 400 000	116 110 775	61 560 000	0 302 000	000 506 9	255 363 000 37 000 000	253 970 000	218 000	1 175 000	11 756 000	5 035 000	3 223 000	3 498 000	39 916 900	16 110 000	4 492 000	4 100 000	1 193 000	7 113 900	988 000	1 720 000	4 200 000	820 000 8				820 000	23 331 000	8 635 000	2 995 000	930 000		7 628 000		2 143 000		1 000 000	598 257 975 40 075 000 811 803 675 92 934 100
							2 000 006	7 900 000	.7 000 000		300 000	300 000			45 000							45 000		26 000 000		20 000 000	000 000 9												10 075 000 8
					260 000	760 000	90 089 000	33 199 000	53 690 000	3 200 000	8 680 000	3 800 000	1 470 000	3 410 000	23 689 000	800 000	4 325 000	3 000 000	4 300 000	4 000 000	7 000 000	264 000		2					15 361 000	10 524 000	3 395 000	300 000		142 000				1 000 000	98 257 975 4
Développer et améliarer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, encieure et	D 031E Taile			P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durab	9	P.0318 Développer les langues de Bretagne	<u>@</u>		P.0402 Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes	P. 0403 Moderniser les aéroports à vocation régionale	V - Pour une région engagée dans la transition écologique	P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	P. 0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de lusage des resso	8								P.0608 Renforcer linformation aux citoyens et promouvoir limage et la notoriété de la Bretagne	드	P.1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020			P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	ςς.								P.9021 Service de la dette	ements financiers divers	Total

Montants arrondis en euros

# → Équilibre général du projet de DM2 pour 2019

								æ	Total	98 683 000	129 600 199	795 562 306	156 200 000	143 032 928	160 342 000	133 578 568	1 616 999 001	311 744 466	244 435 267	58 408 015	8 901 184	150 000 000	2 078 743 467
									DMZ		-140 701	235 646		16 205 187	7 500 000	97 951 068	121 751 200	-					121 751 200
									BP+DM1	98 683 000	129 740 900	795 326 660	156 200 000	126 827 741	152 842 000	. 35 627 500	1 495 247 801	311 744 466	244 435 267	58 408 015	8 901 184	150 000 000	956 992 267
Recettes									8P	age	9	7.3	÷	-33	100		1					33	
No. of Lot										Crédits globalisés de l'État hors apprentissage	Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	e taux	le taux			rédits européens		The Part of the Part of	Se	stionnement )	dont resultat de fonctionnement reporte dont solde positif du résultat Yinvestissement	de dette et de	
									STATE OF THE PARTY.	lits globalisés de l'É	Financement de la forn et de l'apprentissage	Fiscalité sans pouvoir de taux	Fiscalité avec pouvoir de taux	Autres ressources	Emprunt	Fonds de gestion des crédits européens	TOTAL RECETTES	RESULTATS REPORTES	dont Recettes reportions	dont excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	- dont resultat de l'onctionnem - dont solde positif du résultat d'investissement	Provision pour gestion de dette et de trésorerie (compl.)	TOTAL GENERAL
E.	 			068	975	437	6//				ñ	Fisca			Emp	Fond	_	_	_		- do - do - d'in	15	
		ervention	Total	728 562 890	638 332 975	256 736 437	904 737 773		Total	625 905 000	475 915 100		1 058 403 200	745 944 475			1 684 308 200	244 435 267	244 435 267			150 000 000	2 078 743 467
		dépenses d'inter	DM2	728 562 890	40 075 000	256 736 437	92 934 100	o,	DM2	53 975 000	15 600 000		67 776 200	7 040 000		٠	121 751 200						121 751 200
Dépenses		Autorisations de programme et d'engagement sur dépenses d'int	BP+DM1		598 257 975	750 000 550	811 803 6/5	Crédits de paiement 2019	BP+DM1	571 930 000	460 315 100		990 627 000	738 904 475		5	1 562 557 000	244 A35 267	730 201 442			150 000 000	1 956 992 267
		s de programme e		dnes		sent		Credit		ent	rvention		nement	rvention				Į.	2			on de dette mpl.)	
		Autorisation		AP antérieures caduques	AP 2019	AE antérieures caduques	AE 2019			Section d'investissement	dont dépenses d'intervention		Section de fonctionnement	dont dépenses d'intervention			TOTAL DEPENSES	STEGOLIA TATE DEDOCATES	ACCOUNTS ACCOUNTS			Provisian pour gestion de dette et de trésorerie (compl.)	TOTAL GENERAL

# Ressources disponibles

Les ajustements sur le montant des prévisions d'inscriptions de recettes du budget 2019 résultent d'informations nouvelles.

#### → L'ajustement des prévisions de recettes inscrites au budget primitif

Il est proposé, tenant compte des divers encaissements constatés à ce jour ou des engagements financiers pris à l'égard de la Région par ses débiteurs, d'ajuster les recettes inscrites au budget de la façon suivante :

- +94 945€ de recettes fiscales supplémentaires suite à la notification par l'Etat des montants à percevoir par la Région en 2019 au titre des frais de gestion de la fiscalité locale (-140 701 € par rapport aux prévisions) et du fonds de péréquation de la CVAE (+ 235 646 €) ;
- + 1 538 540€ au titre du FCTVA perçu sur les dépenses 2018 éligibles ;
- + 861 068€ correspondant au solde, que la Commission Européenne vient de notifier et verser, des appels de fonds FEDER réalisés au cours de la programmation précédente (2007-2013) ;
- +5 619 871€ de reversement par la SNCF de trop-perçus sur les contributions versées en 2016 et 2017 par la Région pour les travaux d'aménagement de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de Loire, et versés en 2018 au titre de la contribution TER;
- +3,7 M€ estimés de remboursement par la SNCF correspondant pour l'essentiel à la baisse des coûts d'acquisition des 17 rames TER REGIO2N dont la Région s'est dotée entre 2014 et 2017 ; cette baisse de coût est due à la baisse des frais fixes due à de récentes acquisitions de rames par d'autres régions ;
- +1,7M€ estimés au titre de l'intéressement 2017 et 2018 à reverser à la Région par la Compagnie Océane dans le cadre du contrat de délégation de service public pour les liaisons maritimes dans le Golfe du Morbihan.
- +1 236 904€ de reversement par l'Etat suite à la constatation à la clôture des opérations de trop-perçus sur les contributions versées par la Région au titre de divers projets de travaux sur des infrastructures routières nationales (Lorient, Vannes, Rennes, Saint Brieuc, ...);
- +2,4 M€ d'autres recettes perçues ou à percevoir dans le cadre de l'activité des services opérationnels dont des subventions de projets (coopération internationale, coopération européenne, participations de l'ADEME dans le domaine de l'environnement ou de la DRAC, de Rennes Métropole et du CNV - Centre national de la chanson, des variétés et du jazz- dans le domaine de la culture), des reversements perçus sur subvention versée ainsi que des remboursements d'assurance et provisions comptables.

#### → L'intégration des paiements réalisés au titre du FEADER et du FEAMP

Par ailleurs, en application de la circulaire en date du 11 février 2015 relative "au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014-2020", il convient de réintégrer dans les comptes de la Région les paiements effectués par l'Agence des Services et des Paiements (ASP) dans le cadre de la mise en œuvre du programme de développement rural FEADER et de la subvention globale du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)

- sur le Programme 1120 « programme FEADER 2014-2020 sur la période du 16 octobre 2018 au 15 octobre 2019, soit 89 640 000 € ;
- sur le Programme 1130 « programme FEAMP 2014-2020 » sur la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019, soit 7 450 000 €.

Ces montants sont équilibrés en dépenses et en recettes.

#### → L'ajustement de l'autorisation d'emprunt

Compte-tenu de ces inscriptions, il est proposé de majorer l'autorisation d'emprunt ouverte au budget de 7,5 millions d'euros.

Au total, les ajustements des prévisions de recettes du budget qui vous sont proposés s'élèvent à 121 751 200 €.

Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions

## Dépenses

12 27

Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi durable



#### \\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

#### → Autorisations de programme

27		1	AT:	Total AE	ΛP	Total AP
			939		900	
aire émerger l'ac	tivité et soutenir l'innovation					
P.0201	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		750 000 -	750 000 -	2 000 000 -	2 000 00
P.0202	Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		- 750 000 -	750 000		
)évelopper la con	pétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi					
P 0203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises				1 000 000 -	1 000 00
P.0204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		1 500 000	1 500 000	7 000 000	7 000 00
P.0205	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		40 000	40 000		
avoriser le dével	oppement durable de l'agriculture et de la production alimentaire					
P.0207	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire			-	500 000 -	500 00
/aloriser les atou	s maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer					
P.0208	Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime				5 530 000	5 530 00
	the state of the s		40 000	40 000	9 030 000	9 030 00

#### → Crédits de paiement de fonctionnement

			Total CPF
Jappar la con	pétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	930 039	Total GFF
HODDEL IS COL			
	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	40 000	40 000



#### Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

#### \\ 2019 en actions - Rappel

- → Poursuite du déploiement des dispositifs dédiés à l'industrie
- → Poursuite de la montée en puissance du PASS COMMERCE ARTISANAT
- → Accompagnement des entréprises IAA dans l'amélioration de leurs performances
- → Soutien des entreprises bretonnes dans leur développement à l'international

#### \\ Modification(s) proposée(s)

Le nombre d'entreprises ayant des projets structurants pour l'emploi sur les territoires est particulièrement important cette année, des annonces de développements industriels dans des zones rurales ont été et vont encore être faites dans les prochains mois. Nous notons également un nombre conséquent d'entreprises de l'agro-alimentaire qui ont sollicité la mobilisation de fonds européens (Feader) nécessitant l'apport de contreparties dites nationales. Afin de ne pas pénaliser leur dynamique et de fait différer l'octroi des soutiens auxquels elles peuvent prétendre par un décalage de présentation en Commission Permanente, il est proposé la mobilisation de moyens supplémentaires au titre de l'autorisation de programme.

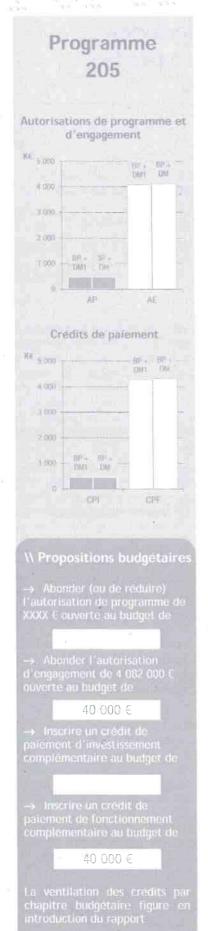
En autorisation d'engagement, il est également nécessaire de disposer de moyens supplémentaires pour finaliser la reconfiguration du plan de financement du dispositif Breizh Fab. En effet ce dernier a été ouvert cette année aux entreprises de l'agro-alimentaire qui en faisaient légitimement la demande, le volume de bénéficiaires est donc en croissance.

Cela est d'autant plus important que ce dispositif d'accompagnement à la réflexion stratégique sur de nombreuses thématiques offre de belles opportunités pour aider à la poursuite de l'appropriation des enjeux du bien-manger, essentielle pour assurer le devenir de cette filière structurante de l'économie bretonne.

Breizh Fab pourra aussi bénéficier des crédits du Programme des Investissements d'Avenir fléchés vers les diagnostics Industrie du Futur, le mode opérationnel nécessite un apport initial de la collectivité qui se fera ensuite rembourser de la quote-part de la dotation Etat. Dans ce contexte, pour éviter une multiplicité des financeurs, il a également été décidé de désengager le Feder qui avait été mobilisé initialement, il sera réaffecté sur des aides directes aux investissements dans le cadre d'un appel à projet en cours de constitution.

Autre action qui nécessite l'obtention de crédits additionnels : la mise en place d'un accélérateur de croissance IAA avec Bpifrance. Ce dernier permettra d'offrir un soutien individualisé de longue durée extrêmement qualitatif à une vingtaine de sociétés aujourd'hui en cours de sélection. Cette accélérateur qui mêle interventions individuelles et collectives, séquences théoriques et pratiques, a comme ambition de conduire des PME bretonnes qui ont un gros potentiel de croissance à devenir des ETI.

Le financement de ces abondements d'autorisation est en partie assuré par des redéploiements à partir des programmes 201, 202, 203 et 207. Vous trouverez les montants précisés dans le tableau annexé.



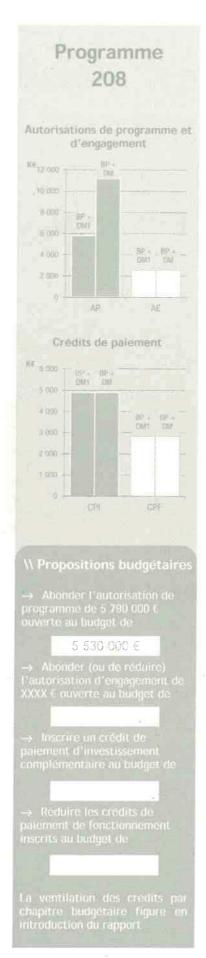
#### Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

#### \\ 2019 en actions - Rappel

- → Impulser l'innovation sociale pour développer l'activité et l'emploi durable et répondre aux besoins des territoires
- → Une nouvelle feuille de route « Vie Associative » (VA)
- → Déployer l'égalité femmes hommes dans toutes les politiques régionales et sur tous les territoires

#### \\ Modification(s) proposée(s)

Le nombre de dossiers d'innovation sociale est en croissance importante avec de plus en plus de territoires couverts. Afin de ne pas limiter les ambitions et brider de belles dynamiques, il est nécessaire de mobiliser des moyens supplémentaires.



#### Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

#### \\ 2019 en actions - Rappel

- → Une année majeure pour l'exécution du FEAMP et son avenir
- → Déploiement du groupement interportuaire
- → Finalisation de la Stratégie Bretonne Mer & Littoral et mise en œuvre de la feuille de route mer et littoral.

#### \\ Modification(s) proposée(s)

En vertu de l'Accord de coopération portuaire conclu en octobre 2016 entre, notamment, la Région Bretagne et le Département du Finistère, il a été décidé, en lien avec les EPCI territorialement concernés, la création d'un syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance de Cornouaille (SMPPC). L'objectif de ce Syndicat, opérationnel depuis le 1er janvier 2018, est d'aménager, d'entretenir et de gérer les ports de pêche et de plaisance ainsi que de favoriser les synergies portuaires en Cornouaille.

Dans le cadre de sa participation à ce Syndicat, la Région sera sollicitée d'ici la fin de l'année pour le cofinancement de deux projets structurants pour la filière halieutique bretonne.

Le premier projet concerne la restructuration de la halle à marée du port de Concarneau (dont la Région est propriétaire). Le bâtiment n'est plus aux normes et dimensionné pour l'activité halieutique actuelle qui repose désormais uniquement sur la pêche côtière (dont celle dite de la « bolinche »). Tandis que la CCI métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO), concessionnaire, portera les investissements liés au process d'exploitation, le SMPPC financera les travaux concernant le bâtiment. Pour ces derniers, le montant des opérations est de 7,550 M€.

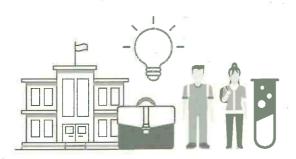
La contribution régionale à cet investissement est de 6,650 M€. Conformément aux dispositions de la convention régissant le transfert des compétences entre la Région et le Conseil départemental du Finistère, la Région compense à hauteur de 5 M€ le paiement par le CD 29 de la valeur nette comptable dans le cadre de la clôture en décembre 2017 de la délégation de service publique du port de Concarneau dont 3 M€ d'ores et déjà inscrits au budget. Le montant supplémentaire de 1,650 M€ correspond à la contribution de la Région (60 %) pour les investissements portés par le SMPPC pour le port de Concarneau.

La modernisation de la halle à marée du Guilvinec est le second projet pour lequel la Région sera sollicitée financièrement. Les travaux de gros œuvre, portés par le SMPPC, sont estimés à 4,2 M€. Conformément à l'accord d'adhésion de la Région au SMPPC, la contribution régionale s'élève à 40 % du montant de l'investissement, soit 1,68 M€.

Aussi, il est proposé d'abonder l'autorisation de programme du programme 208 de 5 530 000  $\in$ .

18 33

Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi



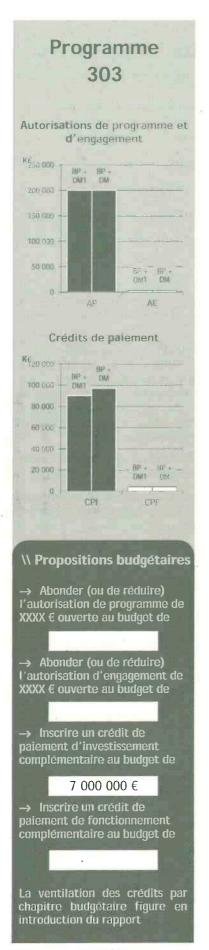
#### \\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

#### → Autorisations d'engagement et de programme

		931	AE		T-A-1 AC		AP		7.140
			932	939	Total AE	901	902	909	Total AP
Améliorer	le cadre bāti des lycées								
P.0304	Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés						300 000		300 000
Améliorer	le fonctionnement des lycées	,							
P.0310	Participer au fonctionnement des établissements privés		125 000		125 000				
Renforcer	a recherche et l'enseignement supérieur								
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		-400 000	400 000	0		1 850 000	-850 000	1 000 000
Favoriser I	apprentissage								
P.0312	Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises					2 500 000			2 500 000
Développe	r et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementau	ıx							
P.0316	Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	4 300 000			4 300 000		T.		
		4 300 000	-275 000	400 000	4 425 000	2 500 000	2 150 000	-850 000	3 800 000

#### → Crédits de paiement de fonctionnement

		CPI	F	T	CPI		TO HER
		931	932	Total CPF	902	909	Total CPI
Améliorer	le cadre bâti des lycées						
P 0303	Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées				7 000 000		7 000 000
P.0304	Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés .				300 000		300 000
Améliorer	le fonctionnement des lycées						
P.0310	Participer au fonctionnement des établissements privés	-	125 000	125 000			
Renforcer	la recherche et l'enseignement supérieur						
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur				1 000 000	-1 000 000	0
Développe	er et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementau	IX I					
P.0316	Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	2 150 000		2 150 000			1
		2 150 000	125 000	2 275 000	8 300 000	1 000 000	7 300 000



#### Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées

#### \\ 2019 en actions - Rappel

- → Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restructuration globale des lycées
- → Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance
- → Adapter les locaux à l'évolution des besoins
- → Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale

#### \\ Modification(s) proposée(s)

→ Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restructuration globale des lycées

Près de 80% des projets du programme 303 sont aujourd'hui en cours de travaux alors qu'ils n'étaient que de 60 % l'an passé. Les opérations de travaux d'ampleur sont notamment :

- La construction du lycée Simone Veil à Liffré, dont le montant du projet est de 47 M € et la livraison prévue pour le printemps 2020 (ouverture à la rentrée 2020) :
- L'extension et la mise à niveau énergétique du lycée Bréquigny Rennes (31 M€), dont la livraison est prévue pour juillet 2020 ;
- La restructuration du lycée Tristan Corbière à Morlaix (23,4 M€) qui entre dans sa dernière phase et sera réceptionnée en 2023 ;
- La restructuration des locaux d'enseignement du lycée Mendès-France à Rennes (14,2 M€).

La construction du lycée de Ploërmel entre en phase de consultation des entreprises pour un démarrage des travaux début 2020 (ouverture prévue à la rentrée 2022).

La réalisation de ces projets est confiée à Sembreizh, mandataire de la Région à qui des avances financières sont versées pour honorer les paiements aux entreprises.

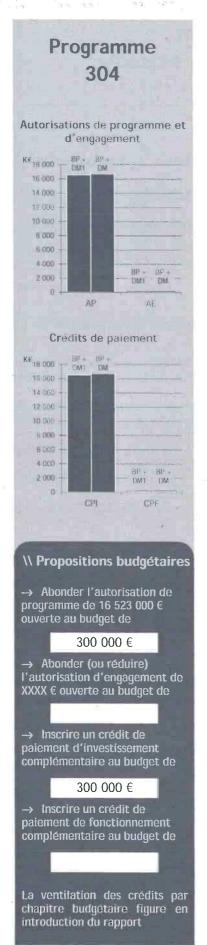
Le schéma des achats économiquement responsable, voté par l'assemblée régionale en juin 2018, est progressivement mis en place par le mandataire et notamment le chantier visant à « Améliorer l'accès à des opérateurs économiques à la commande publique » en « systématisant les avances et fixant le taux à 30 % ».

Il se trouve aussi que dans ses prévisions de paiement, le mandataire avait pris en compte le fait que les entreprises tardent à effectuer leur demande de paiement malgré les nombreuses relances, ce qui est moins le cas aujourd'hui.

Le marché de mandat indique que la Région doit mettre à disposition du mandataire une trésorerie couvrant trois mois de dépenses. Les travaux nécessitant la mobilisation de fonds significatifs, Sembreizh demande sur l'année 2019 le versement de 122 M $\in$  au lieu de 90 M $\in$  prévus au  $4^{\rm ème}$  trimestre 2018.

Par ailleurs, si la création des subdivisions immobilières départementales a permis d'apporter une réponse de proximité, sur le champ de l'immobilier, aux établissements, elle a eu pour conséquence d'augmenter le nombre de travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage directe.

La collectivité a opéré des virements de crédits internes pour honorer les paiements aux entreprises et porter à 123 000 000 € le montant des crédits de paiement attribués au programme 303. Il convient toutefois d'abonder ce programme de 7 000 000 € complémentaires à la présente décision modificative. Le budget 2019 de ce programme s'élève ainsi à 130 M€ permettant la livraison des opérations engagées dans les délais.



### Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

#### \\ 2019 en actions - Rappel

- → La mise en œuvre des protocoles de partenariat
- → L'instruction des demandes de subventions au regard des actions prioritaires définies dans l'éco référentiel

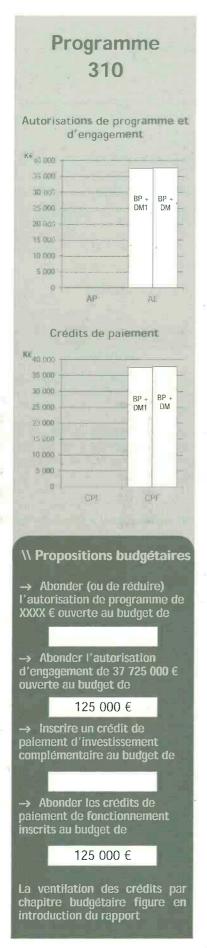
#### \\ Modification(s) proposée(s)

Deux projets importants seront portés par des établissements agricoles privés, la création d'un campus sur le site de Rennes au lycée Saint Exupéry, d'une part, la réalisation d'un atelier de transformation alimentaire au lycée de Pommerit-Jaudy, d'autre part.

Pour mener à bien ces opérations qui sortent du cadre ordinaire, il est proposé que la Région puisse apporter son concours financier à la mise en œuvre de ces deux projets pour un montant global de 450 k€: 300 k€ pour le campus de Saint Exupéry, 150 k€ pour l'atelier de Pommerit-Jaudy. Afin de pouvoir dès 2019 participer au financement du projet de campus numérique il vous est proposé d'augmenter l'autorisation de programme ouverte au budget primitif de 300 k€. Cet abondement portera à 3,78 M€ l'enveloppe 2019 fixée par le protocole de partenariat signé en décembre 2017.

Quant à la construction de l'atelier du lycée de Pommerit-Jaudy, l'enveloppe financière supplémentaire de 150 k€ sera proposée lors du vote du budget primitif pour 2020.

Le protocole de partenariat qui lie la Région avec le Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP) sur la période 2018-2021 fera l'objet d'un avenant selon ces dispositions. Il sera soumis au vote de la Commission permanente.



## Participation au fonctionnement des établissements privés

#### \\ 2019 en actions - Rappel

- → Une participation soutenue pour un meilleur fonctionnement des établissements privés
- → Des financements complémentaires

#### \\ Modification(s) proposée(s)

→ Une participation soutenue pour un meilleur fonctionnement des établissements privés

S'agissant du forfait d'externat part « personnels », la Région s'est engagée à améliorer progressivement sa contribution en référence aux dépenses équivalentes réalisées dans les externats des lycées publics. La progression annuelle de cette part « personnels » est négociée globalement avec le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC). Pour l'exercice 2019, elle induit une dépense supplémentaire d'un montant de 400 000 € pour l'ensemble des lycées privés, non prévue lors de la préparation budgétaire.

C'est pourquoi, afin de pouvoir attribuer l'ensemble des dotations prévues au titre de ce programme, il est nécessaire de proposer une augmentation de l'autorisation d'engagement et des crédits de paiement de fonctionnement de 125 000 €.

#### **Programme** Autorisations de programme et d'engagement K€<sub>15 000</sub> 14:000 DM1 12,000 10 000 8.000 6:000 4 000 2.000 AP Crédits de paiement 6 000 4.000 2 000 CPF \\ Propositions budgétaires → Abonder l'autorisation de programme de 12 940 000 € ouverte au budget de 1 000 000 € → Abonder (ou de réduire) l'autorisation d'engagement de XXXX € ouverte au budget de → Inscrire un crédit de paiement d'investissement complémentaire au budget de → Réduire les crédits de paiement de fonctionnement inscrits au budget de La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

#### \\ 2019 en actions - Rappel

- → Poursuite et renforcement des actions visant à favoriser l'internationalisation de la recherche bretonne
- → Confortement d'une Université numérique du XXIème siècle
- → Pour une structuration territoriale renforcée

#### \\ Modification(s) proposée(s)

→ Ouverture d'une nouvelle spécialité « Agronomie et systèmes d'information » au sein de l'ISEN-YNCREA Ouest

L'ISEN-Yncréa Ouest regroupe 800 étudiants sur 3 campus : Brest, Rennes et Nantes. L'école est implantée sur Brest depuis 25 ans, les campus de Rennes et Nantes ayant été ouverts plus récemment.

Dans ses projets de développement, Yncréa Ouest porte le projet d'ouvrir une nouvelle formation d'ingénieur dans la spécialité "Agronomie et systèmes d'informations", en partenariat avec l'Institut Supérieur d'Agriculture de Lille.

Le croisement des domaines de l'agronomie et du numérique est un thème porteur. Les débouchés attendus, à savoir la formation de cadres formés au numérique à destination de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire, peut permettre à ces filières de gagner en innovation, en sécurisation, en traçabilité des process.

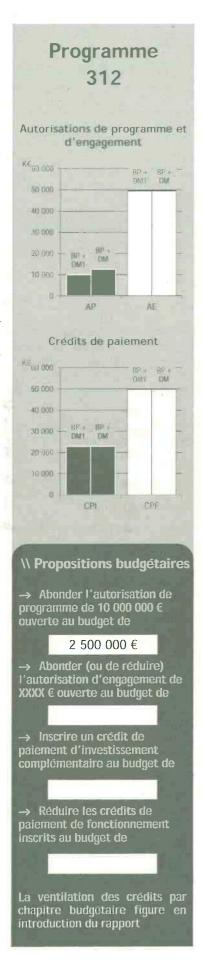
L'ouverture de cette nouvelle formation est prévue pour 2020. Le dimensionnement envisagé, 400 étudiants (80 diplômés par an) + 100 personnes en formation continue, ne permet pas d'envisager l'accueil de cette nouvelle formation dans les locaux actuels de l'ISEN. Le développement de cette nouvelle offre de formation pourrait voir le jour au sein des locaux de l'école primaire Langevin à Brest, aujourd'hui inutilisée.

Le budget d'investissement nécessaire pour la mise en œuvre de ce projet est estimé 8 M€. Cette opération peut être financée en partie par un emprunt bancaire, et les collectivités pourraient être sollicitées pour sécuriser cette opération.

Afin de permettre la réalisation de ce projet de développement important pour le territoire breton, une proposition d'avance remboursable de 2 M€ de la Région Bretagne sera proposée en Commission Permanente en 2019.

Ce projet, non prévu lors de la construction du Budget Primitif 2019, nécessitera d'abonder l'AP du programme 311 de 1 M€, sur le chapitre 902, le solde pouvant être financé sur des reports d'opérations initialement prévues sur 2019.

En outre, afin d'ajuster le budget, il est proposé de modifier la répartition des crédits entre les chapitres « Enseignement Supérieur » et « Recherche » telle que précisée dans le tableau en introduction.



## Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

#### \\ 2019 en actions - Rappel

- → Mettre en œuvre la carte des formations professionnelles par apprentissage
- → Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis
- → Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA et services connexes
- → Conforter la diversité de l'offre de formation permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage
- → Participer et réaliser des actions valorisant l'apprentissage comme voie d'accès à une qualification et une professionnalisation réussie

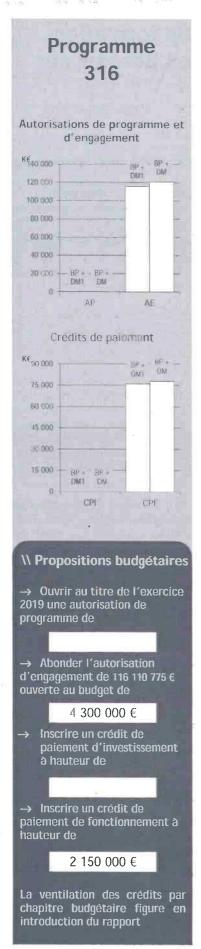
#### \\ Modification(s) proposée(s)

→ Maximiser les investissements en fin de compétence

La loi du 5 septembre 2018 retire aux régions l'essentiel de leur compétence en matière d'apprentissage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les contours de l'intervention régionale n'étant pas précisément connus à compter de cette date, la Région s'est engagée à exercer sa compétence jusqu'au bout tout en limitant les risques financiers sur les années à venir. Dans ce cadre, la fin de l'exercice budgétaire 2019 doit permettre une optimisation des financements et des investissements en direction des centres de formation d'apprentis.

A l'invitation de la Région, les Centres de Formation d'Apprentis ont fait remonter un certain nombre de projets d'investissement. Ces projets concernent par exemple la création d'ateliers pédagogiques ou la rénovation d'internats pour le logement des apprentis. Plusieurs dossiers sont aboutis et pourraient faire l'objet d'une présentation en Commission permanente de novembre. Les crédits de paiement votés au budget primitif sont suffisants pour réaliser ces opérations, en revanche elles impliquent le vote de nouvelles autorisations de programme à hauteur de  $2,5 \, \mathrm{M} \oplus$ .

Ceci permettrait de conforter les outils pédagogiques de plusieurs CFA et d'améliorer l'offre de logements pour les apprentis. Pour la Région, c'est l'opportunité d'optimiser les financements en 2019 tout en préservant des marges de manœuvre pour 2020. A cette fin, il est proposé d'abonder le programme 312 en autorisation de programme à hauteur de 2 500 000 €.



## Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

#### \\ 2019 en actions - Rappel

- → Déploiement de l'offre PREPA
- → Préparer la rénovation du dispositif Compétences Clés
- → Proposer des formations aux personnes sous main de justice
- → Mise en œuvre de QUALIF Emploi -programme 2019
- → Accompagner des acteurs de la formation pour innover et transformer

#### \\ Modification(s) proposée(s)

→ Mise en œuvre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA3)

Le Programme d'investissements d'avenir (PIA 3) se propose d'accompagner les entreprises de tous secteurs, leurs salariés et leurs dirigeants, dans leurs réponses aux grands défis économiques auxquels ils sont confrontés : esprit d'entreprendre, innovation, transition vers le numérique, investissement, évolution des modèles d'affaires, structuration des filières, internationalisation, renforcement de la qualification des salariés.

Le PIA 3 prévoit le lancement d'un appel à projets territorialisé sur le volet « Ingénierie de formations professionnelles et d'offres d'accompagnement innovantes » dans le cadre de l'action « Adaptation et qualification de la main d'œuvre ».

Une convention régionale tripartite entre l'Etat, la Région Bretagne et la Caisse des dépôts et consignations décrit la mise en œuvre de l'appel à projets en Bretagne dont la maîtrise d'œuvre sera assurée par la Caisse des dépôts et de consignations.

A cette fin, il est proposé d'abonder le programme 316 « Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales » en autorisation d'engagement à hauteur de  $4\,300\,000\,$ € et en crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de  $2\,150\,000\,$ €.

## IV Pour une Bretagne de toutes les mobilités



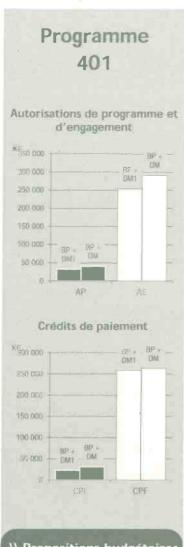
#### \\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

#### → Autorisations de programme

fi.		AE 938	Total AE	AP 908	Total AP
P.0401	Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	37 000 000	37 000 000	7 900 000	7 900 000
P.0402	Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes			- 7 000 000	-7 000 000
		37 000 <b>000</b>	37 000 000	900 000	900 000

#### → Crédits de paiement de fonctionnement

	CPF 938	Total CPF	CP1 908	Total CPI
P.0401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	4 550 000	4 550 000	8 000 000	8 000 000
	4 550 000	4 550 000	8 000 000	8 000 000



#### \\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme de 33 199 000 € ouverte au budget de

7 900 000 €

→ Abonder l'autorisation d'engagement de 253 970 000 € ouverte au budget de

37 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement complémentaire au budget de

8 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire au budget de

4 550 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgetaire figure en introduction du rapport

## Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

#### \\ 2019 en actions - Rappel

- → Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire
- → Des renouvellements de contrats majeurs en 2019 pour les transports terrestres et maritimes
- → Développer des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages
- → Améliorer la lisibilité de l'offre de transport du réseau régional et développer la concertation
- → Prendre en compte toutes les mobilités et s'inscrire dans l'objectif commun de transition écologique et énergétique

#### \\ Modification(s) proposée(s)

→ Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire

L'organisation du TER est régie par une convention d'exploitation avec la SNCF, qui définit les missions et responsabilités de la Région et de la SNCF. Celle-ci sera renouvelée en 2019 ; elle représente un engagement financier majeur pour la Région même si le TER Bretagne se situe parmi les moins chers de France.

La facture TER pour 2019 est prévue à 99,8M€. La taxe sur les salaires fait toujours l'objet de débat au niveau national sans forcément de signes positifs pour une résolution satisfaisante pour la Bretagne.

La proposition de CPF pour la DM2 est donc de 1,876 millions. Par ailleurs, la demande d'AE au titre de la convention TER pour le premier trimestre 2020 s'élève à 33,887 millions.

On notera également que la facture TER de 2018 doit se conclure à l'avantage de la Région à hauteur de 2,8M€. Pour l'essentiel, c'est l'effet de la période importante de grève.

Cette compétence ferroviaire amène aussi un effort non négligeable en investissement : la Région assure ainsi le financement des rames automotrices très capacitaires à 2 niveaux dans leur version longue de  $110\ m$  (4 ont été livrées en 2018) et ce notamment pour répondre aux besoins en période dite « de pointe ».

Les besoins supplémentaires en investissement pour le TER sont essentiellement liés aux conséquences du protocole voté à la session de juin 2019 (maintenance, désamiantage, études rénovation du parc).

Le besoin global pour le 401 est de 8 M $\in$  en CPI et 7,9 M $\in$  en AP financés par un redéploiement de 7 M $\in$  à partir du programme 402 sur lequel des opérations initialement prévues en 2019 sont reportées en 2020.

→ Mettre en œuvre tous les jours le service public de transport scolaire et interurbain

Les besoins concernent pour l'essentiel l'ajustement au regard de la vie des contrats : paiements différés d'une année sur l'autre, indexation.

Ceci représente 1,88 millions (sur un budget de plus de 140 millions).

A noter enfin un besoin supplémentaire de 800 K€ pour les liaisons maritimes et des besoins en AE liés aux projets de développement des services aux voyageurs.

Au global, en fonctionnement, le besoin est de 37 M€ en AE et de 4,55 M€ en CPF.

## Pour une région engagée dans la transition écologique



#### CECION BRETAGNE - DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2019

#### \\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

#### → Autorisations d'engagement

	AP 907	Total AP
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	300 000	300 000
	300 000	300 000

#### → Crédits de paiement de fonctionnement · ·

	CPI 907	Total CPI
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	300 000	300 000
	300 000	300 000



#### Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

#### \\ 2019 en actions - Rappel

- → Vers l'installation d'un Parlement Régional de l'Eau
- → Mettre en œuvre de véritables dynamiques de solidarité à travers un chantier collaboratif
- → Un soutien aux projets territoriaux pour l'eau sur les territoires encore éloignés du bon état, et une mobilisation de nouveaux outils de financement sur les autres territoires
- La problématique des produits phytosanitaires qui nécessite une attention spécifique

#### \\ Modification(s) proposée(s)

L'article L 214-17 du code de l'environnement prévoit le classement des cours d'eau en fonction des enjeux de la continuité écologique et identifie les ouvrages qui doivent être aménagés et gérés pour ne plus faire obstacle à la continuité écologique. 64 ouvrages de navigation de la Région Bretagne sont concernés par ce classement pour les principales espèces cibles :

- Alose dont la situation sur les cours d'eau bretons est critique. Elle est d'ailleurs en danger au niveau régional si l'on se réfère au classement liste Rouge selon les critères de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature,
- Saumon, espèce classée quasi menacée en Bretagne selon les mêmes critères,
- <u>Anguille</u>: en danger critique d'extinction tant au niveau régional, national qu'européen,
- <u>Lamproie marine</u>: qualifiée en préoccupation mineure en 2015 sur les cours d'eau bretons,

Les aménagements à réaliser consistent principalement à construire des passes à poissons, des passes de reptation pour les anguilles, ou des rivières de contournement des ouvrages.

#### → Travaux de mise en continuité écologique de 6 passes à poissons de l'Aulne

L'Aulne et l'Hyères composent la section finistérienne du canal de Nantes à Brest. Ces deux cours d'eau ont été transférés en propriété à la Région Bretagne le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à qui il revient aujourd'hui de veiller à leur mise en conformité au regard des enjeux de continuité écologique.

Alors que l'État était propriétaire de la section finistérienne du canal et de ses ouvrages, une expérimentation d'ouverture coordonnée des pertuis a été conduite sur l'Aulne canalisée. Ainsi, deux « ondes » d'ouverture, l'une au printemps sur 5 biefs en aval du barrage de Trésiguidy (Pleben/Lothey), c'est à dire entre Trésiguidy et Châteaulin, et une à l'automne sur l'ensemble des 28 ouvrages, ont représenté une première proposition à l'exigence de continuité écologique.

L'expérimentation est reconduite pour l'année 2019 mais pour autant, elle ne peut pas constituer une réponse pérenne satisfaisante en raison de ses effets préjudiciables :

À la stabilité des ouvrages (berges, écluses, quais, ...) du fait du compactage/décompactage des sols au moment des vidanges des biefs,

Aux annexes hydrauliques du canal, déconnectées au moment de l'abaissement des niveaux et donc à la rupture des continuités biologiques transversales et ses incidences sur les autres espèces (invertébrés, amphibiens, insectes, ...).

L'onde d'ouverture de printemps réduit la visibilité des acteurs du tourisme fluvial et compromet par ailleurs les perspectives de retour de la navigation sur le canal, axe 1<sup>er</sup> de la stratégie régionale pour les voies navigables votée par l'Assemblée régionale le 22 juin 2018.

La reconstruction des passes à poissons existantes à l'aval du bassin versant, entre l'écluse de Trésiguidy et Châteaulin (dont 2 sont identifiées comme des ouvrages à enjeux majeurs au PLAGEPOMI) permettrait de supprimer l'onde d'ouverture de printemps et de recréer une gestion du canal propice au développement de la plaisance fluviale. L'onde d'ouverture d'automne à destination de la migration du saumon pourrait être poursuivie au moindre préjudice de l'activité fluviale, en la mettant par ailleurs au profit des nécessités d'entretien des ouvrages. A ce jour, très peu de poissons franchissent ces ouvrages ; la création de passes à poissons aurait donc une plus-value importante pour la continuité écologique

Ainsi, une solution compatible avec les impératifs de continuité écologique et de valorisation des canaux, donc pérenne, pourrait être mise en œuvre avec le soutien des acteurs locaux, dont la Fédération de pêche.

Le coût de l'aménagement des 6 passes à poissons nécessaires, subventionnable à 50 % par l'Agence de l'eau, est estimé à  $300\,000$  € d'étude et  $1\,550\,000$  € de travaux, soit un total de  $1\,850\,000$  €.

Il est proposé d'inscrire les crédits pour les études à hauteur de 300 000 € en AP et CPI.

# VI Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne



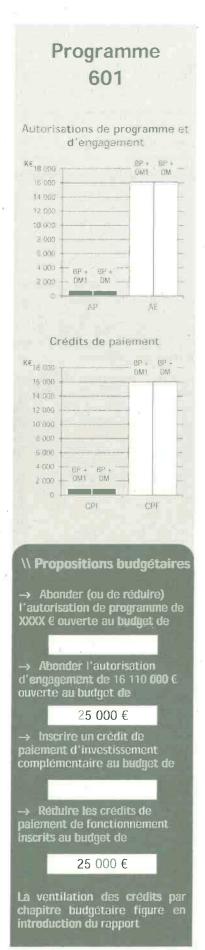
#### \\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

#### → Autorisations d'engagement et de programme

	-	AE		Total AE	AP	Total AP
		930	933	TOTAL ME	900	TOTAL AF
P.0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles			25 000	25 000	1	
P.0603 Développer le sport en région			150 000	150 000		
P.0607 Développer les actions européennes et internationales		45 000		-45 000	45 000	45 000
		45 000	175 000	130 000	45 000	45 000

#### → Crédits de paiement de fonctionnement

		CPF		Total CPF	
		930	933	TOTAL CPT	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	J N × 2009 T TAY	25 000	25 000	
P.0603	Développer le sport en région		150 000	150 000	
11.5		7	175 000	175 000	



## Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

#### \\ 2019 en actions - Rappel

- → Poursuite de la feuille de route du mandat pour les métiers d'art et la transmission de la matière culturelle de Bretagne
- → Des chantiers sectoriels pour la danse, les arts visuels et les musiques actuelles
- → Des transitions à accompagner

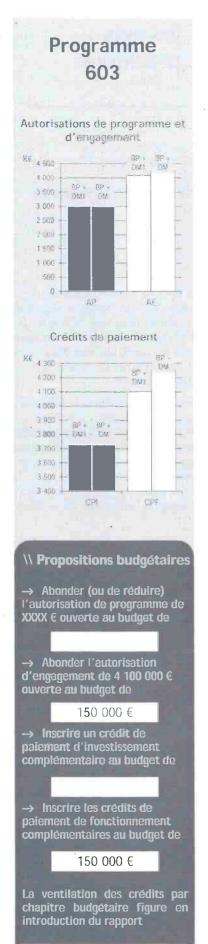
#### \\ Modification(s) proposée(s)

La Région s'est engagée en 2015 dans un partenariat avec le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV). Cette coopération s'est consolidée et amplifiée à partir de 2017 avec la signature d'une convention triennale associant la Région, la DRAC Bretagne et le CNV. Cinq appels à projets ont permis d'apporter des moyens supplémentaires à la filière musicale afin d'accompagner la transition numérique, les parcours de développement des artistes, de structurer des bureaux de production, et d'encourager la coopération entre acteurs de la production musicale.

Considérant les premiers retours positifs de la filière musiques actuelles, le Ministère de la culture - DRAC Bretagne, la Région Bretagne et le CNV souhaitent travailler à la signature d'une prochaine convention pour les années 2020-2022. Plus précisément, les trois partenaires réalisent actuellement un bilan de ce partenariat : ils souhaitent approfondir le diagnostic sur le secteur du disque et des labels et concerter les acteurs dans l'objectif de l'organisation d'une journée de présentation et de débat avec la profession début 2020. Par ailleurs, le CNV deviendra, à partir du ler janvier 2020, Centre national de la musique (CNM), avec un projet élargi à l'ensemble de la filière musicale.

Dans ce contexte, la DRAC Bretagne a souhaité augmenter sa participation au fond commun dès 2019 d'un montant de 25 000  $\in$  (30 000  $\in$  avaient déjà été versés). Pour rappel, le CNV et la Région Bretagne abondent ce fond commun géré administrativement par la Région Bretagne à hauteur de 80 000  $\in$  chacun.

En conséquence, il vous est proposé d'abonder l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement du programme 601 pour ce même montant de 25 000 €.



#### Développer le sport en région

#### \\ 2019 en actions - Rappel

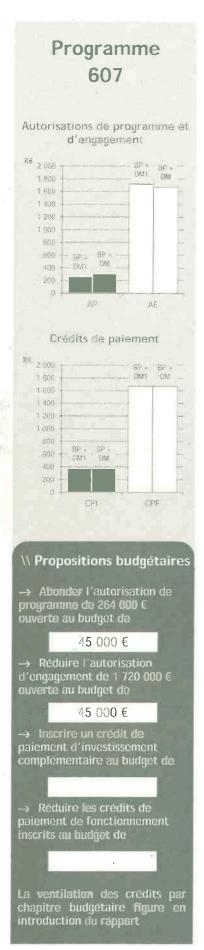
- → Le soutien structurel et progressif aux clubs nationaux
- → Le Campus Sport Bretagne : l'opérateur publique des politiques sportives en Bretagne

#### \\ Modification(s) proposée(s)

→ Aide aux organisateurs de manifestations sportives

La SAS Brest Ultim Sailing organise, en novembre 2019, la course nautique « Brest Atlantiques » réunissant les multicoques de la Classe Ultim 32-23 (Macif, Gitana, Sodebo, etc.) sur un parcours en Atlantique Nord et Sud, en double et sans escale, parcours d'environ 14.000 milles reliant Brest, Rio de Janeiro, Cap Town, Brest. L'épreuve s'élancera de Brest le dimanche 3 novembre pour environ 25 jours de mer (retour des premiers concurrents à Brest estimé vers fin novembre 2019).

Pour la bonne organisation de cet événement nautique à forte résonnance médiatique, Brest Ultim Sailing mobilisera un budget global de 1.300.000 € et sollicite le soutien de la Région à hauteur de 150 000 €. Brest Métropole, le Département du Finistère et divers sponsors privés complètent la liste des financeurs. Au-delà de l'aspect sportif, cette épreuve présente une réelle opportunité de mise en avant de l'excellence de la filière nautique bretonne puisque ces navires d'exception sont conçus, fabriqués et développés par plusieurs PME bretonnes.



#### Développer les actions européennes et internationales

#### \\ 2019 en actions - Rappel

- → Renforcer la visibilité de la présence de la Bretagne à Bruxelles
- → Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux
- → Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne
- → Promouvoir l'image et la notoriété de l'Europe en Bretagne
- → Renforcer la coopération avec les régions des pays développés et émergents
- → Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du Sud
- → Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination

#### \\ Modification(s) proposée(s)

→ Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires

Les évolutions du dispositif de soutien aux projets intervenues en 2012 ont permis de répondre au mieux aux attentes des acteurs bretons de la solidarité internationale, en particulier pour leurs investissements en matière d'eau et d'assainissement. Ceci se traduit par une augmentation régulière des projets d'investissement présentés, le tout dans le cadre d'une enveloppe globale maîtrisée. C'est ainsi qu'en 2018, 100% des crédits d'investissement prévus ont été engagés et qu'une demande d'abondement avait été formulée.

Le même phénomène étant observé en 2019, il est proposé d'abonder de  $45\,000\,\in$  les crédits d'investissement prévus pour le soutien aux projets de coopération et de solidarité internationale en les prélevant sur la ligne de fonctionnement du même programme.

Fonds
de gestion
des crédits
européens

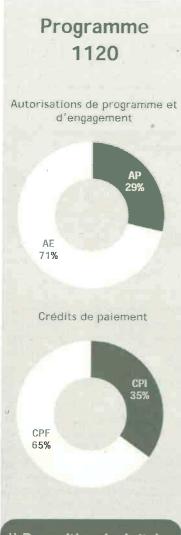
#### \\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

#### → Autorisations d'engagement et de programme

		AE	Total AE	AP	Total AP
	930	936	TOTAL AE	906	TOTAL AF
P.1120 Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020		50 000 000	50 000 000	20 000 000	20 000 000
P.1130 Programme, FEAMP 2014-2020		850 000	850 000	6 000 000	6 000 000
		50 850 000	50 850 000	26 000 000	26 000 000

#### → Crédits de paiement de fonctionnement

	•	PF	Total CPF	CPI	Total CPI
	930	936	Total CFI	906	TOTAL OF T
P.1120 Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020		58 265 000	58 265 000	31 375 000	31 375 000
P.1130 Programme FEAMP 2014-2020		850 000	850 000	6 600 000	6 600 000
		59 115 000	59 115 000	37 975 000	37 975 000



#### \\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2014 à 2020 de

20 000 000 €

→ Abonder l'autorisation d'engagement ouverte au titre des exercices 2014 à 2020 de

50 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

31 375 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

58 265 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

### Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020

#### \\ Raison d'être du programme

Le programme 1120 sert de support à la restitution des informations relatives à la mise en œuvre du Programme de Développement Rural FEADER, géré par la Région Bretagne, Autorité de gestion.

Sur le plan financier, le fonctionnement du FEADER s'appuie sur l'Agence des Services et des Paiements, organisme payeur du programme. A ce titre, le FEADER ne transite pas par le budget régional, les opérations étant portées par cette Agence de l'Etat en dépenses et en recettes. Il appartient néanmoins à la collectivité de réintégrer dans ses comptes annuellement les opérations réalisées par l'ASP annuellement. Le programme 1120 permet donc la présentation de ces informations, objet du présent rapport.

#### \\ 2019

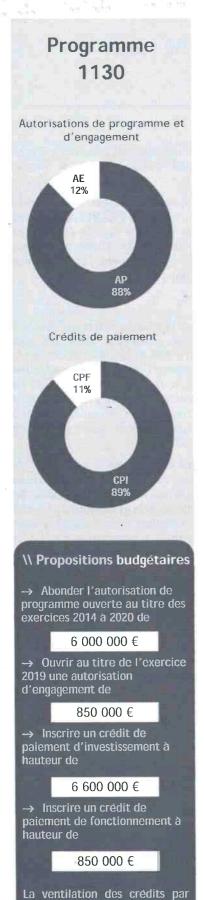
La très forte dynamique de programmation constatée sur la mise en œuvre du FEADER depuis le démarrage de la période 2014-2020 s'est poursuivie, avec un taux d'engagement du programme qui atteint au 1/08/2019 298,4 M€, soit 80,5% de la maquette. Les tendances déjà observées antérieurement pour certaines mesures se sont confirmées, avec une très forte consommation constatée de nouveau sur les mesures de soutien à la compétitivité des exploitations, à l'installation des jeunes agriculteurs, à l'industrie agro-alimentaire, aux mesures agro-environnementales et climatiques, et à l'agriculture biologique. Au total, plus de 20 000 projets sont soutenus par ce Programme sur l'ensemble du territoire breton depuis 2014.

Sur le plan des paiements, l'année 2019 a confirmé le rattrapage progressif de l'avancement sur l'ensemble des mesures, et notamment sur les mesures surfaciques (mesures agri-environnementales et soutien à l'agriculture biologique) dont les premières campagnes avaient été très impactées par les retards de mise à jour du logiciel national Isis. Le rythme de paiement constaté sur les 6 premiers mois de 2019 se situe ainsi à environ  $10~\rm M \odot$  mensuels, toutes mesures confondues. L'avancement de Leader a connu lui aussi une constante accélération, soutenu par des mesures de pilotage et des moyens renforcés depuis plusieurs mois.

Pour ce qui concerne le présent rapport, conformément à l'instruction budgétaire et comptable, la période de référence pour l'intégration annuelle des dépenses court du 16 octobre 2018 au 15 octobre 2019. Lorsque la dernière délibération budgétaire de la collectivité se situe avant que l'ASP ne puisse communiquer les chiffres définitifs sur la période, une estimation des crédits nécessaires doit être réalisée. Compte-tenu du calendrier, l'attestation définitive de l'agent comptable de l'ASP ne pourra être transmise qu'a posteriori de la présentation de ce rapport ; les montants ont donc été estimés pour 12 mois sur la base des montants atteints et tendances constatées sur les 10 premiers mois de la période. Ceci amène à comptabiliser un montant prévisionnel total de 89,64 M€ pour l'année concernée, à raison de 31,375 M€ en investissement et 58,265 M€ en fonctionnement, cette ventilation étant effectuée en fonction de la typologie des interventions.

#### Les actions du programme

- → Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton
- → Moderniser les outils de production agricole, agroalimentaire et forestiers, renforcer l'autonomie des filières de production
- Promouvoir une agronomie et une biodiversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes
- → Développer les territoires ruraux
- → Renforcer la recherche, formation et diffusion



chapitre budgétaire figure en

introduction du rapport

#### Programme FEAMP 2014-2020

#### \\ Raison d'être du programme

Le programme 1130 sert de support à la restitution des informations relatives à la mise en œuvre de la subvention globale FEAMP, gérée par la Région Bretagne, par délégation de l'Autorité de gestion nationale.

Comme pour le FEADER, l'organisation spécifique prévue au niveau national a confié à l'Agence des Services et de Paiement la fonction d'autorité de paiement des aides aux bénéficiaires. Il appartient néanmoins à la collectivité de réintégrer dans ses comptes annuellement les opérations réalisées par l'ASP, en dépenses et en recettes, conformément à l'instruction budgétaire et comptable du 11 février 2015.

#### \\ 2019

Cette instruction prévoit pour le FEAMP que la période de référence pour l'intégration annuelle des dépenses court du 1er juillet n-1 au 30 juin de l'année en cours. Dans l'attente de l'attestation définitive de l'agent comptable de l'ASP, qui ne pourra être transmise qu'a posteriori de la présentation de ce rapport, les montants ont été assis sur l'extraction des données du logiciel Osiris ; ceci amène à comptabiliser un montant prévisionnel annuel de 7,450 M€ répartis entre dépenses d'investissement et de fonctionnement en fonction des mesures.

Ces montants témoignent d'une accélération importante de la dynamique de mise en œuvre de la subvention globale. Toutes les mesures font dorénavant l'objet de programmation de dossiers et de paiement réguliers. Au 31/08, près de 310 dossiers pour un montant global de 16,4 M€ de FEAMP ont ainsi été retenus pour bénéficier d'aide au titre du FEAMP, confirmant le rattrapage progressif de l'avancement pour ce fonds dont le démarrage avait été retardé de près de 2 ans. Ce montant est réparti entre les 4 priorités du programme, à raison de 4,15 M€ pour la pêche durable (102 dossiers),  $7 \, \text{M} \in \text{pour l'aquaculture durable}$  (158 dossiers),  $700 \, \text{k} \in \text{pour le Développement Local}$  (29 dossiers) et 2,5 M€ pour la transformation et la commercialisation des produits (18 dossiers), auxquels s'ajoutent 2 M€ au titre de l'assistance technique.

#### Les actions du programme

- → Priorité 1 Promotion d'une pêche durable, innovante et compétitive
- → Priorité 2 Encouragement à une aquaculture durable, innovante et compétitive
- → Priorité 4 Amélioration de l'emploi et de la cohésion territoriale
- → Priorité 5 Encouragement à commercialiser et à transformer les produits de la pêche et de l'aquaculture

## Autres dépenses

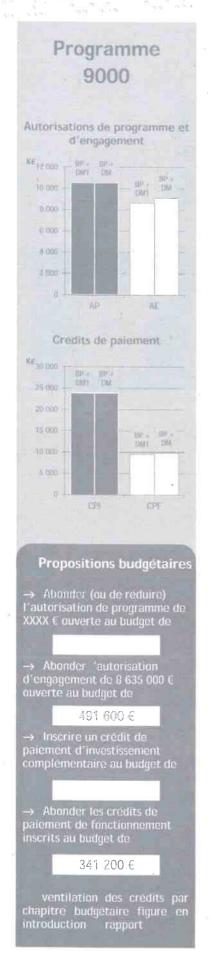
#### \\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

#### → Autorisations d'engagement et de programme

611.6		AE 930 944	Total AE
P.9000	Patrimoine et logistique	491 600	491 600
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	- 2 500	- 2 500
		491 600 -2 500	489 100

#### -> Crédits de paiement de fonctionnement

		CPF		Total	CPI	Total CDI
	930	938	944	CPF	900 923	Total CPI
Patrimoine et logistique	341 200			341 200		
Développer le système d'information en appui des politiques régionales	200 000			200 000	400 000	400 000
Développement des conditions de travail et des compétences			- 2 500	- 2 500		
Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées	- 400 000	400 000	2 500	2 500		
The state of the s	141 200	400 000		541 200	400 000	400 000
	Développer le système d'information en appui des politiques régionales  Développement des conditions de travail et des compétences	Patrimoine et logistique 341 200 Développer le système d'information en appui des politiques régionales 200 000 Développement des conditions de travail et des compétences Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées - 400 000	Patrimoine et logistique 341 200 Développer le système d'information en appui des politiques régionales 200 000 Développement des conditions de travail et des compétences Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées - 400 000 400 000	Patrimoine et logistique 341 200 Développer le système d'information en appui des politiques régionales 200 000 Développement des conditions de travail et des compétences - 20 000 400 000 2 500 Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées - 400 000 400 000 2 500	Patrimoine et logistique 341 200 Développer le système d'information en appui des politiques régionales 200 000 Développement des conditions de travail et des compétences 200 000 Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées - 400 000 400 000 2 500 2 500	Patrimoine et logistique         341 200         341 200         341 200         341 200         200 000         400 000           Développer le système d'information en appui des politiques régionales         200 000         200 000         400 000         100 000 <td< td=""></td<>



#### Libellé du programme

#### \\ 2019 en actions - Rappel

- → Assurer les travaux et la maintenance préventive et curative dans un souci d'exploitation respectueux de l'environnement
- → Fournir des matériels, équipements et mobiliers adaptés aux besoins
- → Mettre à disposition un parc roulant plus économe en CO2
- → Optimiser l'utilisation des moyens d'impression et le traitement du courrier

#### \\ Modification(s) proposée(s)

→ Assurer les charges de fonctionnement des bâtiments par une exploitation durable

#### Site de Plouhinec

Le lycée professionnel Jean Moulin à Plouhinec a été fermé le 1er septembre 2018 et la Région s'est engagée à élaborer un projet de développement autour de ce site désormais vacant dans le cadre d'un appel à projet. C'est le groupement « La Nouvelle Imagerie/Plateau Urbain » qui a été identifié afin d'assurer la fonction d'« ensemblier » des Ateliers Jean-Moulin et d'animer le site pour une durée de 6 ans.

Dans le cadre de ce même appel à projet, les 3 projets ci-dessous ont également été retenus :

- L'Université des Savoirs et Pratiques Gastronomiques (USPG) qui propose de produire, de partager et de diffuser des connaissances à partir de l'expérience des praticiens des métiers de l'alimentation.
- La boutique dédiée aux circuits courts (A VOS PAPILLES) qui proposera un espace de vente de produits locaux avec des références diversifiées et en quantité suffisante pour devenir un lieu attractif qui facilite l'achat responsable.
- Le dôme pépinière (AUX PETITS ACTEURS L'AVENIR [APALA]) implanté dans l'enceinte des Ateliers Jean-Moulin qui offre un espace de production de semis de variétés/populations visant à diffuser des plants potagers sur le territoire.

C'est dans ce cadre que l'association d'animation des Ateliers Jean-Moulin qui sera créée par le groupement pour porter le rôle d'ensemblier bénéficiera d'une subvention régionale de 200 000 € permettant de contribuer à l'équilibre du budget prévisionnel sur 6 ans évalué à 2,8 M€.

Par ailleurs, des subventions seront versées pour un montant global de 151 600 € aux trois structures porteuses de projet (USPG : 70 000 €, A Vos Papilles : 63 000 € et APALA : 18 600 €).

Au titre de la DM2 il est donc demandé d'ouvrir pour les besoins de ces actions une AE de 351 600 € et des CPF 2019 à hauteur de 169 200 €.

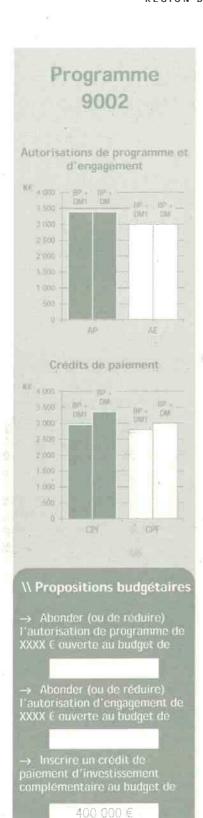
Dans le cadre plus général du fonctionnement de ce site, il est par ailleurs demandé d'augmenter les CPF 2019 de 32 000 € pour le paiement des factures de gaz.

#### Site de Kerampuilh

Le contrat de délégation de service public portant sur la gestion du site de Kerampuilh a été attribué à l'Association AILES à l'issue de la procédure de consultation.

Il est expressément prévu au contrat qu'au regard des obligations de service public qui lui sont imposées et qui ne permettent pas d'assurer l'équilibre financier du service public, la Région accorde au délégataire des contreparties financières sous forme d'une contribution forfaitaire annuelle.

C'est à ce titre qu'il est demandé d'ouvrir une AE à hauteur de 120 000 € couvrant la période du 1/09/19 au 31/12/19 avec l'équivalent en CPF.



## Développer le système d'information en appui des politiques régionales

#### \\ 2019 en actions - Rappel

- → Adapter l'architecture matérielle et nécessaire au fonctionnement des services régionaux
- → Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs
- → Faire évoluer le système en appui des politiques régionales publiques

#### \\ Modification(s) proposée(s)

L'accélération dans la mise en œuvre des projets numériques nécessite une augmentation des crédits de paiements sans abondement des autorisations de programme et d'engagement.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Programme 9012 Credits de paiement DM1 DM Propositions budgetaires → Inscrire un crédit de paiement d'investissement complémentaire au budget de → Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire au budget de 2 500 €

### Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

#### \\ 2019 en actions = Rappel

- → Maîtrise de la masse salariale
- → Application des mésures liées au Protocole sur les Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR)
- → Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- → Rémunération des collaborateurs de groupe
- → Versement des indemnités aux membres des assemblées

#### \\ Modification(s) proposée(s)

→ Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de masse salariale

Dans le cadre des transferts de compétences en lien avec l'information et l'orientation sur les métiers, l'Etat a informé la Région au cours de l'été que dix postes feraient l'objet d'une compensation financière contre sept précédemment annoncés. Aussi, il y a lieu de créer trois postes supplémentaires. Les recrutements interviendront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans la mesure où les compensations ne seront versées par l'Etat qu'à cette date.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris en juin dernier, la section finistérienne du Canal de Nantes à Brest, actuellement exploitée par le SMATAH, sera reprise en gestion directe par la Région. La collectivité s'est engagée à assurer la continuité de l'activité des agents publics concernés. Pour ce faire, il est proposé la création de quinze postes de catégorie C, deux de B et un de A.

Enfin pour cette section finistérienne du canal et dans l'hypothèse où le Département du Finistère ne reprenne pas les agents concernés, la Région assurera la continuité du chantier d'insertion dont les missions sont liées à l'exploitation et l'entretien du canal. Pour ce faire, dix postes de chantier d'insertion sont créés ainsi que deux postes de référents techniques et insertion.

 Assurer la rémunération des collaborateurs de groupes et l'Indemnisation des membres des assemblées

Sans modifier le montant des enveloppes attribuées aux groupes, il est proposé d'ajuster leur répartition et d'augmenter de 2 500 € l'enveloppe du programme 9012 en diminuant du même montant celle du programme 9011 regroupant les crédits de fonctionnement général des groupes.

#### Tableau des emplois au 01/11/2019 DM 2 - 2019

- The last	Grade de fléchage	Total 01/07/2019	Creations de postes DM 2 2019	Total 01/11/20
nplois fonctionnels				
	Directeur général des services  Directeur général adjoint	5		1 5
tégorie A	proceed general adjoint			
	filières administrative et technique			
	Administrateur géneral	1		1
	Administrateur hors classe Ingenieur en chef hors classe	28		28
	Administrateur			
	Ingenieur en chef	26		26
	Attache nors classe	20		20
	Ingenieur hors classe			
	Directeur (grade en voie d'extinction) Attache principal	137		137
	Ingénieur principal			1
	Attache	344	4	348
	Ingenieur	344		340
lière culturelle				
Cadre d	'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine	3		3
	Conservateur en chef Conservateur du patrimone	2		2
Cadre d	'emplois des bibliothécaires			
	Bibliothécaire	2		2
Cadre d	'emplois des attachés territoriaux de consevation du patrimoine			
	Attaché de conservation du patrimoine	9		9
lière médico-sociale				
Cadre d	'emplois des médecins territoriaux  Médecin hors classe	3		3
Cadre d	'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux			
	Infirmier en soins géneraux de classe supérieure	4		4
Cadre d	'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux (à compter du 1er février 2019)			
	Assistant socio educatif de 1ère classe	2		2
tégorie B				
lière administrativ	e 'emplois des rédacteurs territoriaux			
Cadre a	Rédacteur principal de 1ère classe	236		236
-	Rédacteur principal de 2ème classe	2		2
ilière culturelle				
Cadre d	'emplois des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine			*
	Assistant de conservation principal de 1ère classe			
lilas taskaisus	Assistant de conservation principal de 2ème classe			
lière technique	'emplois des techniciens supérieurs territoriaux		, -	,
caure a	Technicien principal de 1ère classe	138	2	140
	Technicien principal de 2ème classe	3		3
	Technicien	210		210
tégorie C				
ière administrative				
Cadre d'	'emplois des adjoints administratifs territoriaux	284	1	285
lière technique	Adjoint administratif principal de 1ere classe	204		203
	'emplois des agents de maîtrise territoriaux			
34470	Agent de maîtrise principal			
Cadre d'	emplois des adjoints techniques territoriaux	التناقي الموا		
	Adjoint technique principal de 1ere classe	290	_16	306
Cadre d'	emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement			- 101
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe	773		773
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2eme classe	1514		1514
ors filière				
	de Cabinet			
-	Emplois de Cabinet	11		11
Emplois	de groupes d'élus			
-	Emplois de groupes d'élus	19		19
Emplois	non permanents recrutés pour faire face à un besoins saisonnier ou à un renfort	10		10
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint administratif de 2ème classe Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint technique de 2ème classe	180		180
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint technique de Zerne classe  Emplois visant à faire face à un renfort exceptionnel	30	-	30
	jumpions visualit à faire face à un remort exceptionnet	4267	23	4290
us Total	γ'			
Autres	Contrats d'insertion		10	10
Autres	Contrats d'insertion Contrats d'apprentissage	55	10	10 55
		55 30	10	



#### Mouvements financiers divers

#### \\ 2019 en actions - Rappel

- → Permettre l'exécution des crédits divers non ventilables
- → Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRe
- → Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances
- Les dotations aux amortissements
- → La reprise des subventions transférables au résultat
- → La neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées
- → Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région
- → Mettre en œuvre les facultés réglementaires en matière de dépenses imprévues

#### \\ Modification(s) proposée(s)

→ Compte-rendu de l'état des AP et AE présentant un reste à mandater.

Conformément à l'article 20 du règlement budgétaire et financier, une information relative à l'évaluation du stock des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) est faite lors de chaque décision modificative.

Elle récapitule le montant des autorisations de programme et d'engagement pour lesquelles il n'est plus possible d'affecter des crédits mais qui présentent un reste à mandater. Ce montant s'élève en autorisations de programme à 728 562 890 €. S'agissant des autorisations d'engagement, il est de 256736437 €.

Cette information incorpore les annulations de dossiers antérieurs à l'exercice opérées qui sont la conséquence :

- de la mise en œuvre, par l'exécutif, des règles adoptées par le Conseil régional (règle de caducité des subventions et participations d'équipement) ;
- des décisions prises par la Commission permanente ;

Elle n'intègre pas les AP et AE ouvertes lors des exercices antérieurs et dont la date de caducité n'est pas encore atteinte.

Le détail par politique et par programme se situe dans les annexes fonctionnelles du cadre budgétaire et comptable.

- → Mouvements comptables liés à l'application de l'instruction budgétaire et comptable M71
- ✓ Mouvements réels

La passation d'écritures spécifiques consolidées uniquement en section de fonctionnement est obligatoire pour les intérêts courus non échus (ICNE) pour les prêts comme pour les emprunts. En 2019, ces écritures comptables se traduisent par l'inscription de crédits complémentaires pour 1 080 000,00 €.

√ Mouvements d'ordre

L'intégration définitive des immobilisations en cours au patrimoine de la Région occasionne des opérations d'ordre budgétaire équilibrées en dépenses et recettes. Afin de réaliser ces écritures comptables il est proposé d'inscrire des crédits en dépenses et recettes pour 30 000 000,00 € au chapitre 925.

#### REGION BRETAGNE - DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2009

✓ Modifications de la répartition des crédits par chapitre au sein d'un même programme

Les besoins estimés en autorisation d'engagement sur le programme P.0318 requièrent des modifications de la répartition des montants par chapitre :

- réduction de l'AE sur le chapitre 931 pour 44 850 €
- augmentation de l'AE sur le chapitre 933 pour 44 850€

#### \\ Propositions budgétaires

#### ⇒ Je vous propose :

- √ d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 1 080 000 € au chapitre 943;
- √ d'inscrire un crédit de paiement d'investissement complémentaire de 30 000 000 € au chapitre 925;
- √ d'inscrire un crédit en recette d'investissement complémentaire de 30 000 000 € au chapitre 925;
- ✓ de réduire de 44 850 € l'autorisation d'engagement sur le programme 318 au chapitre 931 ;
- ✓ d'abonder de 44 850 € l'autorisation d'engagement sur le programme 318 au chapitre 933;



RÉGION BRETAGNE RANNVRO BREIZH REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 Rennes cedex 7 Tél.: 02 99 27 10 10 | ♥ twitter.com/regionbretagne | ∰ facebook.com/regionbretagne.bzh www.bretagne.bzh

Avril 2019 – Conception Direction de la relation aux citoyens/Région Bretagne – Imprimé par l'Atelier de reprographie/Région Bretagne

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

# REGION : Région de Bretagne (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET: 23350001600040

POSTE COMPTABLE: Payeur Régional

## Décision modificative 2 (3) Voté par fonction

BUDGET: Budget principal (4)

**ANNEE 2019** 

(1) Indiquer soit « Région : nom de la région », soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative. (4) Indiquer le budget concerné : budget principal (de la région ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

#### Sommaire

I - Informations générales	*	
A - Informations statistiques, fiscales et financières		
B - Modalités de vote		
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent : Résultats		
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses		
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes		
D1 - Présentation des AP votées		1
D2 - Présentation des AE votées		1
II - Présentation générale du budget		
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget		1
A2 - Vue d'ensemble - Total des opérations réelles et d'ordre		1
B - Récapitulation par groupes fonctionnels		1
C1 - Equilibre financier - Investissement	58	2
C2 - Equilibre financier - Fonctionnement	·	2
D1 - Balance générale - Dépenses		2
D2 - Balance générale - Recettes		2
III - Vote du budget		
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble		2
A.900 - Services généraux		2
A.901 - Formation professionnelle et apprentissage		1
A.902 - Enseignement		
A.903 - Culture, sports et loisirs	,	
A.904 - Santé et action sociale		
A.905 - Aménagement des territoires		l g
A.906 - Gestion des fonds européens		3
A.907 - Environnement		
A.908 - Transports		3
A.909 - Action économique		4
A.921 - Taxes non affectées		4
A.922 - Dotations et participations		4
A.923 - Dettes et autres opérations financières		4
A.925 - Opérations patrimoniales		
A.926 - Transferts entre les sections		4
A.95 - Chapitres sans prévisions de réalisations		2
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble		5
B.930 - Services généraux		4
B.931 - Formation professionnelle et apprentissage		
B.932 - Enseignement		
B.933 - Culture, sports et loisirs		<b>a</b> 5
B.934 - Santé et action sociale		
B.935 - Aménagement des territoires		5
B.936 - Gestion des fonds européens B.937 - Environnement		5
B.938 - Transports		(
B.939 - Action économique		(
B.940 - Impositions directes		6
B.941 - Autres impôts et taxes		6
B.942 - Dotations et participations		
B.943 - Opérations financières		. (
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	126	7
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes		5
B.946 - Transferts entre les sections	G.	22
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement		
B.95 - Chapitres sans prévisions de réalisations		
IV - Annexes		
A - Présentation croisée		
A/900 - Services généraux		7
A/9111 - Formation protessionnelle et apprenticeage		-
A/901 - Formation professionnelle et apprentissage A/902 - Enseignement		5

Page 2 71

#### Région de Bretagne - Budget principal - DM - 2019

A/903 - Culture, sports et loisirs						7
A/904 - Santé et action sociale					Fig Francisco	7
A/905 - Aménagement des territoires		-				8
A/906 - Gestion des fonds européens						8
A/907 - Environnement				12		-8
A/908 - Transports						8
A/909 - Action économique			8			8
A/930 - Services généraux				,		8
A/931 - Formation professionnelle et apprentissage						9
A/932 - Enseignement						9
A/933 - Culture, sports et loisirs	•					9.
A/934 - Santé et action sociale		10			20	9
A/935 - Aménagement des territoires	•					9
A/936 - Gestion des fonds européens						9
A/937 - Environnement	*)					9
A/938 - Transports						9
A/939 - Action économique	70					10-
B - Eléments du bilan						
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses						10:
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes						10
E Décisions on motière de toux. A prêté et cione	tures					

E2 - Arrêté - Signatures
Présentation du budget selon la nomenclature fonctionnelle

	Informations statistiques	istiques	
	Valeurs		Valeurs
Population totale	3 293 850	Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments	52 640 m²
Longueur de la voirie régionale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la région	29

informations fiscales (N-2)	iles (N-2)	
	Région	Pour mémoire, la moyenne nationale
Potentiel fiscal / habitant défini par l'article L. 4332-5 du CGCT (1)	n.c.	

(1) Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

	Informations financières - ratios	Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	298,26 €	1.0
2	Produit des impositions directes / Population	113,65 €	
က	Recettes réelles de fonctionnement / Population	368,73 €	
4	Dépenses d'équipement brut / Population	150,68€	o d
2	Encours de la dette / Population (2)	336,26 €	14
9	Dotation globale de fonctionnement / Population	sans objet	
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	17,56%	
œ	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	1	
6	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	85,08%	
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement.	40,87%	,
7	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	91,19%	

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dettese calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N (3) pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner

I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET		
	- INFORMATIONS GENERA	MODALITES DE VOTE D

- L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.

au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3): 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

IV - En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

VI – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

Page 5

(3) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(1) A complèter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants sans reprise des résultats de l'exercice N-1; avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif;

avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

RIMA HONS GENERALES
ET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS

		RESULTA	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1	
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)
TOTAL DU BUDGET	2 056 122 810,70	2 192 285 456,01	-68 853 446,19 A1	A1 67 309 199,12
Investissement	796 931 427.11	875 718 848,44 (1)	(1) -69 886 237,19 A2	A2 8 901 184,14
Fonctionnement	1 259 191 383,59	1 316 566 607,57 (2)	(2) 1 032 791,00 A3	A3 58 408 014,98

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1, Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1, Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

		RESTES A REALISER N-1	
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	1+11 244 435 26	244 435 267,30 III + IV 244 435 267,30 B1	B1 0,00
Investissement	1 244 435 267,30	7,30 III 244 435 267,30 B2	
Fonctionnement	=	0,00   1V	

		WILL E - (A) + (D) (A)
	KESULIAI CUIV	RESULIAI CUMULE = (A) + (D) (4)
TOTAL	A1 + B1	67 309 199,12
Investissement	A2 + B2	8 901 184,14
Fonctionnement	A3 + B3	58 408 014,98

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

	I – INFORMATIONS GENERALES		
	EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RAR DEPENSES		C2
	DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)	SES (1)	
Chap. / Art. (2)		Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVES	SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	() 244 435 267,30	5 267,30
006	Services généraux		00,00
901	Formation pro. et apprentissage		00'0
902	Enseignement		00'0
903	Culture, sports et loisirs		00'0
904	Santé et action sociale		00'0
905	Aménagement des territoires		00'0
906	Gestion des fonds européens		00'0
206	Environnement		00'0
808	Transports		00'0
606	Action économique		00'0
921	Taxes non affectées	12	00'0
922	Dotations et participations		00'0
923	Dettes et autres opérations financières	244 435 267,30	15 267,30
SECTION DE FONCTIONNEMENT -	TOTAL	(I)	00'0
930	Services généraux		00'0
931	Formation pro. et apprentissage		00'0
932	Enseignement		00'0
933	Culture, sports et loisirs		00'0
934	Santé et action sociale		00'0
935	Aménagement des territoires		0,00
936	Gestion des fonds européens		0,30
937	Environnement		06,00
938	Transports		00'0
939	Action économique		00'0
940	Impositions directes		00'0
941	Autres impôts et taxes		00'5
942	Dotations et participations		00'0
943	Opérations financières		00'6

Région de Bretagne - Budget principal - DM - 2019

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0'0

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Chap. / Art. (2)         SECTION D'INVESTISSEMENT           900         Services géné           901         Formation pro           902         Enseignement           903         Culture, sport           904         Santé et action           905         Aménagement           906         Gestion des fo	EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT  DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN  Libellé  - TOTAL  raux  et apprentissage set loisirs n sociale t des territoires onds européens  It	Titres restant à émettre  244 435 26
CTION D'INVEST	DETAIL DES Libellé - TOTAL raux et apprentissage set loisirs n sociale t des territoires onds européens it	Titres restant à émettre 244 435 26
CTION D'INVEST	Libellé raux et apprentissage s et loisirs n sociale t des territoires onds européens it	Titres restant à émettre 244 435 26
CTION D'INVEST	TOTAL raux      et apprentissage s et loisirs n sociale t des territoires onds européens it	244 435 26
	titon pro. et apprentissage gnement e, sports et loisirs et action sociale agement des territoires on des fonds européens	
	ution pro. et apprentissage gnement e, sports et loisirs et action sociale agement des territoires on des fonds européens	
	e, sports et loisirs et action sociale agement des territoires on des fonds européens	
	e, sports et loisirs et action sociale agement des territoires on des fonds européens	
	et action sociale agement des territoires on des fonds européens	
	agement des territoires on des fonds européens onnement	
	on des fonds européens onnement	
	nnement	
907 Enviro		
908 Transports	ports	
909 Action	Action économique	00'0
921 Taxes	Taxes non affectées	00'0
922 Dotatio	Dotations et participations	00'0
923 Dettes	Dettes et autres opérations financières	244 435 267,30
954 Produi	Produits des cessions d'immobilisations	00'0
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		00'0
930 Service	Services généraux	00'0
931 Format	Formation pro. et apprentissage	00'0
	Enseignement	00'0
933 Culture	Culture, sports et loisirs	00'0
934 Santé e	Santé et action sociale	00'0
935 Aména	Aménagement des territoires	0,00
-	Gestion des fonds européens	00'0
	Environnement	00'0
938 Transports	ports	00'0
	Action économique	00,0
	Impositions directes	00,0
1	Autres impôts et taxes	0,00
942 Dotatio	Dotations et participations	C,00

Région de Bretagne - Budget principal - DM - 2019

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
943	Opérations financières	00'0
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	2000

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I - information generales				
Prése				DI
		AP Votées lors	AP Votées lors	A 111
		des précédentes	de la présente	Total AP
Libellé de l'AP	Chapitres	délibérations	délibération	Votées
P.0607 Développer les actions européennes et internationales	006	264 000,00	45 000,00	309 000,00
P.9000 Patrimoine et logistique	006	10 524 000,00		10 524 000,00
P.9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	006	3 395 000,00		3 395 000,00
	006	300 000,00		300 000,00
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	006	142 000,00		142 000,00
	006	14 625 000,00	45 000,000	14 670 000,00
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	901	10 000 000,00	2 500 000,00	12 500 000,00
Sous-total du chapitre	901	10 000 000 000	2 500 000,00	12 500 000,00
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	902	100 000,00	,	100 000,00
Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens	902	200 000 000,00		200 000 000,00
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	902	16 523 000,00	300 000,00	16 823 000,00
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics	902	9 180 000,00		9 180 000,00
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	902	4 100 000,00		4 100 000,00
- 1	902	5 890 000,00		5 890 000,00
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	902	5 600 000,00	1 850 000,00	7 450 000,00
Sous-total du chapitre	902	241 393 000,00	2 150 000,00	243 543 000,00
P.0318 Développer les langues de Bretagne	903	760 000,00		760 000,00
	903	800 000,000		800 000,00
	903	4 325 000,00		4 325 000,00
	903	3 000 000,00		3 000 000,00
P.0604 Révéler et valoriser le patrimoine	903	4 300 000,00		4 300 000,00
Sous-total du chapitre	903	13 185 000,00	00'0	13 185 000,00
	905	100 000,00		100 000,00
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	905	87 830 000,00		87 830 000,00
Sous-total du chapitre	905	87 930 000,00	00'0	87 930 000,00
P.1120 Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020	906	00'0	20 000 000,00	20 000 000,00
P.1130 Programme FEAMP 2014-2020	906	0,00		6 000 300,00
Sous-total du chapitre	906	0,00	2	26 000 300,00
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	907	3 800 000,00	300 000,000	4 100 300,00
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	200	1 470 000,00		1 470 633,03
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	206	3 410 000,00		3 410 000,00
Sous-total du chapitre	206	8 680 000,00	300 000,00	8 980 000,00

I - information generales				
Présentation des AP				DI
		AP Votées lors	AP Votées lors	
		des précédentes	de la présente	Total A?
Libellé de l'AP	Chapitres	délibérations	délibération	Votées
P.0209 Développer le système portuaire	806	37 800 975,00		37 800 975,00
P.0401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	806	33 199 000,00	7 900 000,00	41 099 000,00
P.0402 Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants	806	53 690 000,00	-7 000 000,00	46 690 000,00
P.0403 Moderniser les aéroports à vocation régionale	806	3 200 000,00		3 200 000,00
P.0606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	806	7 000 000,00		7 000 000,00
Sous-total du chapitre	806	134 889 975,00	00000006	135 789 975,00
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	606	9 200 000,00	-2 000 000,00	7 200 000,00
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clé de l'économie bretonne	606	8 600 000,00		8 600 000,00
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	606	13 150 000,00	-1 000 000,00	12 150 000,00
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	606	17 110 000,00	7 000 000,00	24 110 000,00
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	606	465 000,00		465 000,00
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaires	606	20 900 000,00	-500 000,00	20 400 000,00
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	606	5 790 000,00	5 530 000,00	11 320 000,00
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	606	7 340 000,00	00'000 058-	6 490 000,00
P.0605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	606	4 000 000,00		4 000 000,00
Sous-total du chapitre	606	86 555 000,00	8 180 000,000	94 735 000,00
TOTAL		597 257 975,00	40 075 000,00	637 332 975,00
AP de dépenses imprévues	950	1 000 000,00		1 000 000,00
TOTAL GENERAL		598 257 975,00	40 075 000,00	638 332 975,00

I - information generales				
				4
Présentation des AE		A THE REAL PROPERTY.	The River of the Party of the P	DI
		80		
		AE Votées lors	AE Votées lors	
		des précédentes	de la présente	Total AE
	Chapitres	deliberations	délibération	Votées
P.Vov / Developper les actions europeennes et internationales D.0609 D. D. Franch Hin from action and action and action and action and action actions and action actions and action actions and action actions are actions as a second action action actions and action actions are actions as a second action	930	1 720 000,00	-45 000,00	1 675 000,00
- 1	950	4 200 000,00		4 200 000,00
	930	820 000,00		820 000,00
	930	8 635 000,00	491 600,00	9 126 600,00
	930	2 995 000,00		2 995 000,00
- 1	930	930 000,00		930 000,00
	930	7 115 500,00		7 115 500,00
P.9020 Ressources et expertises	930	2 143 000,00		2 143 000,00
Sous-total du chapitre	930	28 558 500,00	446 600,00	29 005 100,00
- 1	931	6.430 300,00		6 430 300,00
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	93 <mark>1</mark>	570 500,00		570 500,00
	931	49 500 000,00		49 500 000,00
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement	931	23 000 000,00		23 000 000,00
- 1	931	54 327 700,00		54 327 700,00
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	931	12 400 000,00		12 400 000,00
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	931	116 110 775,00	4 300 000,00	120 410 775,00
	931	61 560 000,00		61 560 000,00
P.0318 Développer les langues de Bretagne	931	1 502 400,00	-44 850,00	1 457 550,00
Sous-total du chapitre	931	325 401 675,00	4 255 150,00	329 656 825,00
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	932	7 629 500,00		7 629 500,00
	932	220 000,00		220 000,00
- 1	932	4 500 000,00		4 500 000,00
- 1	932	1 600 000,00		1 600 000,00
	932	31 244 000,00		31 244 000,00
- 1	932	37 725 000,00	125 000,00	37 850 000,00
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	932	800 000,00	-400 000,00	400 000,00
_	932	160 000,00		160 000,00
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	932	200 000,00		200 000,00
	932	84 078 500,00	-275 000,00	83 803 500,00
P.0318 Développer les langues de Bretagne	933	5 242 600,00	44 850,00	5 287 450,00
- 1	933	16 110 000,00	25 000,00	16 135 900,90
	933	4 492 000,00		4 492 000,00
	933	4 100 000,00	150 000,00	4 250 000,00
- 1	. 933	1 193 000,00		1 193 300.03
P.9011 Developpement des conditions de travail et des compétences	933	20 000,00		20 000,00
Sous-total du chapitre	933	31 157 600,00	219 850,00	31 377 450,00

I - information generales	I - information
Présentation des AE	Présentation
AE Votées lors	
des précédentes	
Chapitres délibérations	Libellé de l'AE
935 4 025 000,00	Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés
935 1 498 500,00	Observer, accompagner et anticiper les mutations territoriales
es . 935 2 194 000,00	Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques
Sous-total du chapitre 935 7	
. 936	Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020
936	Programme FEAMP 2014-2020
Sous-total du chapitre 936	
937 5 035 000,00	Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau
937 3 223 000,00	Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages
e circulaire de l'usage des ressources 3 498 000,00	Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources
Sous-total du chapitre 937 11 756 000,00	
938	Développer le système portuaire
or la mobilité durable 253 970 000,00	Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable
938	Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants
938	Moderniser les aéroports à vocation régionale
938	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes
*1	Développement des conditions de travail et des compétences
Sous-total du chapitre 938 259 343 500,00	
939 12 900 000,00	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance
. 638	Accompagner la structuration des secteurs clé de l'économie bretonne
ises 939 2 735 000,00	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises
par la compétitivité des entreprises 3 140 000,00	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises
939	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité
es filière stratégiques 6 312 000,00	Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filière stratégiques
de production alimentaires 6 950 000,00	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaires
939	Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime
939   12 100 000,00	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur
939 7 113 900,00	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception
Sous-total du chapitre 939 62	
944	Développement des conditions de travail et des compétences
Sous-total du chapitre 944	
810 803 675,00	TOTAL
952	AE de dépenses imprévues
3RAL 811 803 675,00	TOTAL GENERAL

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	U BUDGET	=
	VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	L	A1
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés (y compris le compte 1068)	83 975 000,00	83 975 000,00
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	00'0	0,00
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	н	=	II.
	Total de la section d'investissement (2)	83 975 000,00	83 975 000,00
	ü		
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	65 562 487,29	65 562 487,29
	+ :	+	+
1	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	00'0	0000
REPORTS	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	II	11	If
	Total de la section de fonctionnement (3)	65 562 487,29	65 562 487,29
	TOTAL DU BUDGET (4)	149 537 487,29	149 537 487,29

(4) Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<sup>(1)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'unitre et non rattachées (R. 4312.6 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 4312-5 du CGCT).

<sup>(2)</sup> Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés. (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Région de Bretagne - Budget principal - DM - 2019

	II - PRESENT	<b>UTATION GENER</b>	<b>ATION GENERALE DU BUDGET</b>	T		
	ΠΛ	<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET</b>	BUDGET			A2
	VENTILATION DES	ES OPÉRATIONS RÉ	OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET	RE DU BUDGET		ж.
		DÉPENSES			RECETTES	7.57
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés	53 975 000,00	30 000 000,00	83 975 000,00	56 188 712,71	27 786 287,29	83 975 000,00
Crédits de fonctionnement votés	67 776 200,00	-2 213 712,71	65 562 487,29	65 562 487,29	00'0	65 562 487,29
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	121 751 200,00	27 786 287,29	149 537 487,29	121 751 200,00	27 786 287,29	149 537 487,29

BUDGET - RECAP    SECTION   L'EXERCICE (1)     AP VOTEES   598 257 975,00     AE VOTEES   811 803 675,00     Dont dépenses imprévues (952)   1 000 000,00	BUDGET – RECAPIT  POUR MEM  BUDGET DE  -'EXERCICE (1)  1 000 000,00  811 803 675,00  1 000 000,00  1 124 589 267,30  521 030 000,00  515 605 000,00  5 425 000,00  5 425 000,00	MOIRE RESTES A REALISER N-1 0,00 0,00 0,00 0,00	MOIRE	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT	B
BUDGE   L'EXERCI   BUDGE   L'EXERCI	WE W	SER I	PROPOSITIONS NOUVELLES DU PRÉSIDENT 40 075 000,00 0,00 92 934 100,00	VOTE DE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT	DONT
Dont dépenses imprévues (950)  Dont dépenses imprévues (952)		RESTES A REALISER N-1  0,00  0,00  0,00  0,00	NOUVELLES DU PRÉSIDENT 40 075 000,00 0,00 92 934 100,00	L'ASSEMBLEE	(RAR N-1 + VOTE)	L III	- -
Dont dépenses imprévues (950)  Dont dépenses imprévues (952)	257 975,00 000 000,00 000 000,00 000 000,00 000 000,00 000 000,00 000 000,00	00'0 00'0	40 075 000,00 0,00 92 934 100,00		•	NON VENTILE	Services
Dont dépenses imprévues (950)  Dont dépenses imprévues (952)	267 975,00 200 000,00 203 675,00 200 000,00 289 267,30 289 267,30 289 267,30 289 267,30	00'0 00'0	40 075 000,00 0,00 92 934 100,00				(sauf 01)
Dont dépenses imprévues (950)  Dont dépenses imprévues (952)	803 675,00   100 000,00   100 000,00   100 000,00   100 000,00   125 000,00   100 000,00   125 0	00'0 00'0	0,00	40 075 000,00	40 075 000,00	00'0	45 000.00
Dont dépenses imprévues (952)	803 675,00 809 267,30 809 267,30 809 000,00 805 000,00 825 000,00	00'0 00'0	92 934 100,00	00'0	0,00	0,00	
	89 267,30 30 000,00 30 000,00 325 000,00	00'0 00'0		92 934 100,00	92 934 100,00	-2 500,00	446 600,00
	89 267,30 30 000,00 305 000,00 125 000,00	00'0 00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	89 267,30 330 000,00 305 000,00 125 000,00	00'0					
SSEMENT	330 000,00 305 000,00 125 000,00	00,0	83 975 000,00	83 975 000,00	83 975 000,00	30 000 000,00	400 000,00
ventilées	305 000,00 125 000,00	00'0	53 975 000,00	53 975 000,00	53 975 000,00		400 000,00
	125 000,00	00'0	53 975 000,00	53 975 000,00	53 975 000,00		400 000,00
	000	000	00'0	00'0	00'0		00'0
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	00,0	00'0	00'0	00'0		00'0
	603 559 267,30	00'0	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00	
001 Solde exécution section investissement	00'0		00'0	00'0	00'0	00'0	
SSEMENT	1 124 589 267,30	00'0	83 975 000,00	83 975 000,00	83 975 000,00	36 801 392.00	526 629.00
90 Opérations ventilées 81 264	81 264 800,88	00,00	47 173 608,00	47 173 608,00	47 173 608,00		526 629,00
	81 264 800,88	00,00	47 173 608,00	47 173 608,00	47 173 608,00		526 629,00
<ul> <li>Financement par le tiers de l'opération confiée à la région</li> </ul>	0,00	00,0	00'0	00'0	00'0		00'0
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068) 951 177	951 177 267,30	00'0	39 015 104,71	39 015 104,71	39 015 104,71	39 015 104,71	
	3 600 000,00	00,00	00'00	00'0	00'0	00,00	
	21 238 000,00		-2 213 712,71	-2 213 712,71	-2 213 712,71	-2 213 712,71	
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés 58 408	58 408 014,98		00'0	00'0	00'00	00'0	
001 Solde exécution section investissement 8 901	8 901 184,14		00'00	0000	00'0	00,00	
S DE FONCTIONNEMENT	1 320 865 000,00	00'0	65 562 487,29	65 562 487,29	65 562 487,29	-1 133 712.71	141 200.00
ventilés	944 499 500,00	00'0	66 696 200,00	66 696 200,00	66 696 200,00		141 203,33
	768 315 975,00	00,0	66 696 200,00	66 696 200,00	66 696 200,00		541 209,90
÷	176 183 525,00	00,00	00'0	00'0	00'0		-400 000,00
	355 127 500,00	00'0	1 080 000,00	1 080 000,00	1 080 000,00	1 080 000,00	
953 Virement à la section d'investissement	21 238 000,00		-2 213 712,71	-2 213 712,71	-2 213 712,71	-2 213 712,71	

Région de Bretagne - Budget principal - DM - 2019

	POUR MEMOIRE	EMOIRE	PROPOSITIONS	VOTE DE	TOTAL	DONT	DONT
SECTION	BUDGET DE L'EXERCICE (1)	RESTES A REALISER N-1	NOUVELLES DU PRÉSIDENT	L'ASSEMBLEE	(RAR N-1 + VOTE)	NON VENTILE	Services Services généraux (sauf 01)
002 Résultat de fonctionnement reporté	00'0		00'0	00'0	00'0	00,00	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 320 865 000,00	00'0	65 562 487,29	65 562 487,29	65 562 487,29	389 957,59	383 135,70
93 Services ventilés	116 991 078,00	00'0	65 172 529,70	65 172 529,70	65 172 529,70		383 135,70
94 Services communs non ventilés	1 203 873 922,00	00'0	389 957,59	389 957,59	389 957,59	389 957,59	
002 Résultat de fonctionnement reporté	00'0		00'0	00'0	00'0	00'0	

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent. (2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

		_=	II - PRESENTAT	ATION GENERALE DU BUDGET	LE DU BUDO	3ET			=
		BUDGET -	- RECAPITULATION	ATION PAR GROUPES FONCTIONNELS	ES FONCTION	NELS (suite)			В
SECTION	1 Formation pro. et apprentissage	2 Enseignement	3 Culture, sports et loisirs	4 Santé et action sociale	5 Aménagement des territoires	6 Gestion des fonds européens	7 Environnement	8 Transports	9 Action économique
AP VOTEES	2 500 000 00	2 150 000 00		o o					
Dont dépenses				00,0	000	00,000	00,000	00,000	0 180 000,00
AE VOTEES	4 255 150,00	-275 000,00	219 850,00	0,00	00'0	50 850 000,00	00'0	37 000 000,00	440 000.00
Dont dépenses imprévues (952)									
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	00'0	8 300 000,00	00'0	00'0	0,00	37 975 000,00	300 000,00	8 000 000,00	-1 000 000,00
90 Opérations ventilées			00'0	00'0	00'0	37 975 000,00	300 000,00	8 000 000,00	-1 000 000,00
- en AP/CP (2)   - hors AP/CP (2)	00'0	00,000 008 8	00.0	0000	00,00	37 975 000,00 0.00	300 000,00	8 000 000,00	-1 000 000,00
Dont operations pour comptes de tiers	00'0	-	00,00	00'0	00'0	00'0	00,00	00,00	00'0
92 Opérations non ventilées									
001 Solde exécution section investissement									
RECETTES D'INVESTISSEMENT	00'0	00'0	135 000,00	00'0	7 969,00	37 975 000,00	00'0	7 760 966,00	768 044,00
90 Opérations ventilées - Recettes affectées	00'0		135 000,00	00'0	7 969,00	37 975 000,00	00'0	7 760 966,00	768 044,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	00'0	00'0	0000	0000	0000	00'0	00'0	00'0	00,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)									
954 Produits des cessions d'immobilisations									
951 Virement de la section de fonctionnement									
									0 0

Page

922-1068 Excédents									
capitalisés								VI CONTRACTOR	
001 Solde exécution									
section investissement	- X			The second secon					
DEPENSES DE	2 150 000,00	125 000,00	175 000,00	00'0	00'0	59 115 000,00	00'0	4 950 000,00	40 000,00
FONCTIONNEMENT									
93 Services ventilés	2 150 000,00	125 000,00	175 000,000	00'0	00'0	59 115 000,00	00,00	4 950 000,00	40 000,00
- en AE/CP	2 150 000,00	125 000,000	175 000,00	00'0	00'0	59 115 000,00	00,00	4 550 000,00	40 000,00
- hors AE/CP	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	400 000,00	00,00
94 Services communs	×								
non ventilés									
953 Virement à la	80								
section									
d'investissement		The second second					The second secon		
002 Résultat de									
fonctionnement reporté		Cancel Land	W		THE REAL PROPERTY.			The same of the same of	The same of
RECETTES DE	241 213,00	367 795,00	180 000,00	00'0	00'0	59 115 000,00	170 245,00	4 500 000,00	215 141,00
FONCTIONNEMENT									
93 Services ventilés	241 213,00	367 795,00	180 000,00	00'0	00'0	59 115 000,00	170 245,00	4 500 000,00	215 141,00
94 Services communs									
non ventilés									
002 Résultat de									
fonctionnement reporté								THE PERSON NAMED IN	

Région de Bretagne - Budget principal - DM - 2019

6
=
0
Ñ
- 1
Σ
- 1
=
ਕ
므
- 23
Ē
Æ
ਨ
₩
ĕ
ŏ
ă
Ш
•
Φ
5
Œ
풇
2
m
-
용
0
0
<u> </u>
-
œ

CT	II - FRESENTAL	I A I I OIN GENERALE DO BODGE I		=
OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)   RECETTES	EQUILIBRE FINANCI	ER DU BUDGET – INVESTISSEMENT		Cl
Color   Colo		LES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice		
1	CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES	
100 000 000   100   100 000 0	90 Opérations ventilées	53 975 000,00	47 173 608,00	
S   S   S   S   S   S   S   S   S   S	900 Services généraux	400 000,00	526 629,00	
135 000,00 000 000 000 000 000 000 000 000	901 Formation pro. et apprentissage	00'0	00'0	
0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	902 Enseignement	8 300 000,00	00'0	
0,00 97 975 000,00 98 900 000,00 1 000 000,00 1 000 000,00 1 000 000,00 1 0,00	903 Culture, sports et loisirs	00'0	135 000,00	
1   25   26   26   26   26   26   26   26	904 Santé et action sociale	00'0	00,00	
1	905 Aménagement des territoires	00'0	7 969,00	
1	906 Gestion des fonds européens	37 975 000,00	37 975 000,00	
1	907 Environnement	300 000,00	00'0	
1000 000,00   1000 000,00	908 Transports	8 000 000,00	7 760 966,00	
0,00   0,00   1515 104,71   0,00   0,00   1515 104,71   0,00   0,00   1,000   0,00	909 Action économique	-1 000 000,00	768 044,00	
0,00 0,00 1515 104,71 0,00 0,000 0,000 1 1515 104,71 1 55 975 000,000 0,00 0 0,000	92 Opérations non ventilées	00'00	9 015 104,71	_
0,000         1515 104,71           1         53 975 000,00         1         56 188 712,71           OPERATIONS D'ORDRE           πt         30 000 000,00         10         2213 712,71           click         11         30 000 000,00         1V         27 186 287,29           CICE = R(926 + 951) - D926 :           πt         V         0,00         VI         27 186 287,29           phlatisés         V         0,00         VI         0,00           V         V         0,00         VIII         83 975 000,00           HIII + V         83 975 000,00         II + III + V         83 975 000,00	921 Taxes non affectées	00'0	00'0	
n         0,000         7 500 000,000           n         0,000         0,000           nt         0,000         0,000           nt         30 000 000,00         1         55 13 712,71           nt         11         30 000 000,00         1V         27 786 287,29           cICE = R(926 + 951) - D926 :         V         0,000         V         0,000           pintalisés         V         0,000         V         0,000           pintalisés         V         0,000         V         11 H.H.H.H.H.H.H.H.H.H.H.H.H.H.H.H.H.H.H	922 Dotations et participations (sauf 1068)	00'0	1 515 104,71	
1         53 975 000,00         II         56 188 712,71           OPERATIONS D'ORDRE           π/l         1II         30 000 000,00         N         2213 712,71           CICE = R(926 + 951) - D926 :           π/l         1III         30 000 000,00         NI         27 786 287,29           CICE = R(926 + 951) - D926 :           π/l         NI         0,00         NI           π/l         NI         NI         0,00           π/l         NI         NI         NI	923 Dettes et autres opérations financières	00'0	7 500 000,00	
1.	95 Chapitres de prévision sans réalisation		00'0	
1.   53 975 000,000      56 188 712,771      56 188 712,771      56 188 712,771      56 188 712,771      56 188 712,771      56 188 712,771      56 188 712,771      56 188 712,771      56 188 712,771      56 188 712,771      56 188 712,771      56 188 712,771      56 188 712,771      56 188 712,771      57 188 712,771	954 Produits des cessions d'immobilisations		00'0	
OPERATIONS D'ORDRE           a) 0000 000,00         30 000 000,00         0,00           c) 00         -2 213 712,71           c) 11         30 000 000,00         IV         27 786 287,29           CICE = R(926 + 951) - D926 :         -2 213 712,71         22 213 712,71           c) 0,00         VII         0,00         VII           pitalisés         VIII N/I I I I I I I I I I I I I I I I I	TOTAL	-		
nt     30 000 000,00     30 000 000,00       0,00     0,00     0,00       CICE = R(926 + 951) - D926 :     -2 213 712,71       v     0,00     VII     0,00       pitalisés     VII     0,00       I + III + V     83 975 000,00     II + IV + VI + VII		OPERATIONS D'ORDRE		
nt     0,00     0,00     2213712,71       CICE = R(926 + 951) - D926 :	925 Opérations patrimoniales	30 000 000 00	00,000 000 08	
nt     -2213712,71       CICE = R(926 + 951) - D926 :     30 000 000,00     IV     27 786 287,29       V     0,00     VII     0,00       Papitalisés     VII     0,00       I + III + V     83 975 000,00     II + IV + VI + VII     83 975 000,00	926 Transferts entre les sections	00'0	00'0	
CICE = R(926 + 951) - D926:       30 000 000,00   IV       27 786 287,29           CICE = R(926 + 951) - D926:       -2 213 712,71         -2 213 712,71           V       0,00   VI       0,00         VII       0,00           Papitalisés       I + III + V       83 975 000,00         II + IV + VI + VII   R33 975 000,00         83 975 000,00	951 Virement de la section de fonctionnement		-2 213 712,71	
CICE = R(926 + 951) - D926 :	TOTAL	30 000 000,00		
V   0,00   VI   VI   VI   VI   VI   VI   VI	<u> </u>		12 213 719 71	
V         0,00         VI         0,00         0,00         0,000         NII         0,000         NII         0,000         NIII         NIIII         NIIIII         NIIIII         NIIIII         NIIIII         NIIIII         NIIIII         NIIIII         NIIIII         NIIIIII         NIIIIII         NIIIIIII         NIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII				
VII	001 Solde exécution section investissement	00'0		
1 +   1 +	922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			
83 975 000,000   II + IV + VI + VII   83 975 000,000   II + IV + VI + VIII   83 975 000,000				00000
	TOTAL DE LA SECTION	83 975 000,00		0000

II – PRESENT	TATION GENERALE DU BUDGET		8
EQUILIBRE FINAN	NCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT		ij.
OPERATIONS RE	EELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)		
CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES	90
93 Services ventilés	66 696 200,00	65 172 529,70	
930 Services généraux	141 200,00	383 135,70	
931 Formation pro. et apprentissage	2 150 000,00	241 213,00	
932 Enseignement	125 000,00	367 795,00	
933 Culture, sports et loisirs	175 000,00	180 000,00	
934 Santé et action sociale	00'0	00'00	
935 Aménagement des territoires	0000	00'0	
936 Gestion des fonds européens	59 115 000,00	59 115 000,00	
937 Environnement	00'0	170 245,00	
938 Transports	4 950 000,00	4 500 000,00	
939 Action économique	40 000,00	215 141,00	
94 Services communs non ventilés	1 080 000,00	389 957,59	
940 Impositions directes	00'0	235 646,00	
941 Autres impôts et taxes	00'0	-140 700,75	
942 Dotations et participations	00'0	23 435,72	
943 Opérations financières	1 080 000,00	00'0	
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus	00'0	00'0	
945 Provisions et autres opérations mixtes	00'0	271 576,62	
TOTAL	1 67 776 200,00	65 562 487,29	
	OPERATIONS D'ORDRE		
946 Transferts entre les sections	00'0	00'0	
947 Transferts dans section fonctionnement	0,00	00'0	
953 Virement à la section d'investissement	-2 213 712,71		
TOTAL	II  -2 213 712,71   IV	00'0	
AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :		2 213 712,71	
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00 V	00'0	
TOTAL DE LA SECTION	+       + V   65 562 487,29       +   V + V	VI 65 562 487,29	

Page 22

	II - II	II - PRESENTATION GE	ATION GENERALE DU BUDGET	GET		
	-	BALANCE GENERA	ICE GENERALE – DEPENSES			5
	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3)	TOTAL
				-	E =	+    +    =
Dépense	Dépenses d'investissement – Total	1 124 589 267,30	00'0	83 975 000,00	83 975 000.00	1 208 564 267 30
Sous total	Sous total des opérations réelles et mixtes	966 365 267,30	00'0	53 975 000.00	53 975 000.00	1 020 340 267 30
10	Dotations, fonds divers et réserves	00'0	00'0	00.00	00'0	00 0
13	Subventions d'investissement	00'0	00'0	00'0	00.0	00.00
16	Emprunts et dettes assimilées	447 980 267,30	00'0	00'0	00.00	447 980 267 30
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	00'0	00'0	00'0	0.00	00.0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 292 374,55	00,0	1 327 116,00	1 327 116.00	18 619 490.55
504	Subventions d'équipement versées	304 847 704,76	00,00	43 223 000,00	43 223 000,00	348 070 704.76
21	Immobilisations corporelles	32 255 779,87	00'0	2 424 884,00	2 424 884,00	34 680 663,87
22	Immobilisations reçues en affectation	00'0	00'0	00'0	00'0	00.00
23	Immobilisations en cours	141 929 351,86	00'0	2 000 000 000	7 000 000,00	148 929 351,86
56	Participations et créances rattachées	250 024,00	00'0	00'0	00'0	250 024,00
27	Autres immobilisations financières	21 809 764,96	00'0	00'0	00'0	21 809 764,96
45	Opérations pour compte de tiers	0000	0,00	00'0	00'0	00'0
Sous total	Sous total des opérations d'ordre	158 224 000,00		30 000 000 00	30 000 000,00	188 224 000,00
925	Opérations patrimoniales	80 000 000,00		30 000 000 00	30 000 000'00	110 000 000,00
956	Transferts entre les sections	78 224 000,00		00'0	00'0	78 224 000,00
001	Solde exécution section investissement	00,00			00'0	00'0

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

<sup>(2)</sup> La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif. (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

		II - PRESENTATION GE	ATION GENERALE DU BUDGET	GET		
			ILE - DEPENSES			D1
R					84	7.0
	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL
		€-	=	du président	délibérante (3) III	IV = I + II + III
Dépense	Dépenses de fonctionnement - Total	1 320 865 000,00	00'0	65 562 487,29	65 562 487,29	1 386 427 487,29
Sous total	Sous total des opérations réelles et mixtes	990 627 000,00	00'0	67 776 200,00	67 776 200,00	1 058 403 200,00
011	Charges à caractère général	165 907 851,13	00'0	3 995 460,00	3 995 460,00	169 903 311,13
012	Charges de personnel et frais assimilés	173 261 468,00	00'0	00,00	00'0	173 261 468,00
014	Atténuations de produits	24 508 478,00	00'0	00'0	00'0	24 508 478,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	606 047 102,57	00,00	62 700 740,00	62 700 740,00	668 747 842,57
6586	Frais de fonctionnement groupes d'élus	937 300,00	00'0	00'0	00'0	00,006 756
99	Charges financières	13 405 000,00	00'0	1 080 000,00	1 080 000,00	14 485 000,00
29	Charges exceptionnelles	559 800,30	00'0	00'0	000	259 800,30
945	Provisions et autres opérations mixtes	00,000 000 9		00,00	00,00	00,000 000 9
Sous total	Sous total des opérations d'ordre	330 238 000,00		-2 213 712,71	-2 213 712,71	328 024 287,29
946	Transferts entre les sections	309 000 000;00		00'0	00'0	309 000 000,00
947	Transferts dans section fonctionnement	00'0		00'0	00'0	00'0
953	Virement à la section d'investissement	21 238 000,00		-2 213 712,71	-2 213 712,71	19 024 287,29
002	Résultat de fonctionnement reporté	00'0			00'0	00'0

Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

		BAI ANCE GENERAL E - RECETTES	I E - RECETTES			= 2
						70
	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (4)	TOTAL
			=		=======================================	+    +    =
Recettes	Recettes d'investissement – Total	1 124 589 267,30	00'0	83 975 000,00	83 975 000,00	1 208 564 267,30
Sous total	Sous total des opérations réelles et mixtes	647 042 068,18	00'0	56 188 712,71	56 188 712,71	703 230 780,89
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	14 900 000,00	00'0	1 515 104,71	1 515 104,71	16 415 104,71
13	Subventions d'investissement	00,000 788 89	00'0	38 501 629,00	38 501 629,00	107 388 629,00
16	Emprunts et dettes assimilées	547 277 267,30	00'0	7 500 000,00	7 500 000,00	554 777 267,30
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	00,00	00'0	00,00	00'0	00'0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (1)	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00
204	Subventions d'équipement versées (1)	00'0	00'0	8 671 979,00	8 671 979,00	8 671 979,00
21	Immobilisations corporelles (1)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0
23	Immobilisations en cours (1)	40 000,00	00'0	00,00	00'0	40 000,00
26	Participations et créances rattachées	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
27	Autres immobilisations financières	12 337 800,88	00'0	00'0	00'0	12 337 800,88
45	Opérations pour compte de tiers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
954	Produits des cessions d'immobilisations	3 600 000,00	00'0	00'0	00'0	3 600 000,00
Sous total	Sous total des opérations d'ordre	410 238 000,00		27 786 287,29	27 786 287,29	438 024 287,29
925	Opérations patrimoniales	80 000 000 000	- 7	30 000 000 00	30 000 000'00	110 000 000,00
956	Transferts entre les sections	309 000 000,00		00'0	00'0	309 000 000,00
951	Virement de la section de fonctionnement	21 238 000,00		-2 213 712,71	-2 213 712,71	19 024 287,29
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	58 408 014,98		00'0	00'0	58 408 014,98
1001	Solde exécution section investissement	8 901 184,14			00'0	8 901 184,14

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de raprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

×	A4 - =	II - PRESENTATION GE	ATION GENERALE DU BUDGET	GET		
		BALANCE GENERALE - RECETTES	ALE - RECETTES			D2
	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (4)	TOTAL
			=			\  =   +    +
Recettes	Recettes de fonctionnement – Total	1 320 865 000,00	00'0	65 562 487,29	65 562 487,29	1 386 427 487,29
Sous total	Sous total des opérations réelles et mixtes	1 242 641 000,00	00'0	65 562 487,29	65.562 487,29	1 308 203 487,29
70	Produits services, domaine, ventes div	8 240 000,00	00'0	00'0	00'0	8 240 000,00
731	Impôts locaux	427 194 862,00	00'0	235 646,00	235 646,00	427 430 508,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	683 465 560,00	00'0	-140 700,75	-140 700,75	683 324 859,25
74	Dotations, subventions et participations	114 631 969,00	00'0	59 840 474,42	59 840 474,42	174 472 443,42
75	Autres produits de gestion courante	6 368 700,00	00'0	4 500 000,00	4 500 000,00	10 868 700,00
92	Produits financiers	1 072 500,00	00'0	00'0	00'0	1 072 500,00
22	Produits exceptionnels	30 000,00	00'0	855 491,00	855 491,00	885 491,00
013	Atténuations de charges	1 637 409,00	00'0	00'0	00'0	1 637 409,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	00'0		271 576,62	271 576,62	271 576,62
Sous total	Sous total des opérations d'ordre	78 224 000,00		00'0	00'0	78 224 000,00
946	Transferts entre les sections	78 224 000,00		00'0	00'0	78 224 000,00
947	Transferts dans section fonctionnement	00'0		00'0	00'0	00'0
002	Résultat de fonctionnement reporté	00,0		00'0	00'0	00'0

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat fors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Page 26

H				I – VOTE DU BUDGET	SUDGET				
		A - SEC	A - SECTION D'INVEST		SSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES	- DEPENSES			A
Chan	iheliés	Budget de	Restes à	Vote de	Propositions nonvelles du	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées	Pour information, dépenses gérées	TOTAL
		15		les AP lors de la	président	délibérante (3)	dans le cadre	hors AP	5
				budgétaire			V alin b		IV = I + II + III
06	Opérations ventilées	521 030 000,00	00'0	40 075 000,00	53 975 000,00	53 975 000,00	53 975 000,00	00'0	575 005 000,00
006	Services généraux	27 664 900,00	00'0	45 000,000	400 000,00	400 000,00	400 000,00	00'0	28 064 900,00
901	Formation pro, et apprentissage	23 031 000,00	00'0	2 500 000,00	00,00	00'0	00'0	00'0	23 031 000,00
905	Enseignement	130 228 000,00	00'0	2 150 000,00	8 300 000,00	8 300 000,00	8 300 000,00	00'0	138 528 000,00
903	Culture, sports et loisirs	14 085 000,00	00,00	00,00	00,00	00'0	00'0	00'0	14 085 000,00
904	Santé et action sociale	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
905	Aménagement des territoires	45 674 500,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	45 674 500,00
906	Gestion des fonds européens	29 000 000,00	00,00	26 000 000,00	37 975 000,00	37 975 000,00	37 975 000,00	00'0	66 975 000,00
206	Environnement	7 160 000,00	00,00	300 000,00	300 000,000	300 000,00	300 000,00	00'0	7 460 000,00
808	Transports	167 016 600,00	00,00	00'000 006	8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00	00'0	175 016 600,00
606	Action économique	77 170 000,00	00'0	8 180 000,00	-1 000 000,00	-1 000 000,00	-1 000 000,00	00'0	76 170 000,00
92	Opérations non ventilées	603 559 267,30	0,00		30 000 000,00	30 000 000,00		30 000 000,00	633 559 267,30
921	Taxes non affectées	00'0	00,00		00'0	00'0		00'0	00'0
922	Dotations et participations	00'0	00'0		00'0	00'0		00'0	00'0
923	Dettes et autres opérations	445 335 267,30	00,00		00,00	00'0		00'0	445 335 267,30
	financières								
925	Opérations patrimoniales	80 000 000,00		7	30 000 000 00	30 000 000'00		30 000 000 00	110 000 000,00
956	Transferts entre les sections	78 224 000,00			00'0	00'0		00'0	78 224 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			00'0					
950	Dépenses imprévues			00'0					
TOTAL	TOTAL des groupes fonctionnels	1 124 589	00'0	40 075 000,00	83 975 000,00	83 975 000,00	53 975 000,00	30 000 000,00	1 208 564 267,30

(4) SCIENT PARCOLON REPORTE (4)	
TOTAL   120	

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RARI n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

		0A - III	- VOTE DU BUDGET			
	A – SE	A - SECTION D'INVESTISSEN	ISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES	3LE - RECETTES		A
Chap.	Libellés	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3)	TOTAL
	,		) = 		(a) all	+    +    = \/
06	Opérations ventilées	81 264 800,88	0,00	47 173 608,00	47 173 608,00	128 438 404,88
006	Services généraux	00'0	00'0	526 629,00	526 629,00	526 629,00
901	Formation pro. et apprentissage	00'000 68	00'0	00'0	00'0	89 000,000
805	Enseignement	22 404 000,00	00'0	00'0	00'0	22 404 000,00
803	Culture, sports et loisirs	1 040 000,00	00'0	135 000,000	135 000,000	1 175 000,00
904	Santé et action sociale	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
902	Aménagement des territoires	38 500,00	00'0	00'696 2	00'696 2	46 469,00
906	Gestion des fonds européens	29 000 000,00	00'0	37 975 000,00	37 975 000,00	66 975 000,00
206	Environnement	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
808	Transports	16 483 000,00	00'0	7 760 966,00	7 760 966,00	24 243 966,00
606	Action économique	12 210 300,88	00'0	768 044,00	768 044,00	12 978 344,88
92	Opérations non ventilées	951 177 267,30	0,00	39 015 104,71	39 015 104,71	990 192 372,01
921	Taxes non affectées	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	14 900 000,00	00'0	1 515 104,71	1 515 104,71	16 415 104,71
923	Dettes et autres opérations financières	547 277 267,30	00'0	7 500 000,00	7 500 000,00	554 777 267,30
925	Opérations patrimoniales	80 000 000 000		30 000 000 000	30 000 000,00	110 000 000,00
956	Transferts entre les sections	309 000 000 000		0000	00'0	309 000 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	24 838 000,00	00'0	-2 213 712,71	-2 213 712,71	22 624 287,29
951	Virement de la section de fonctionnement	21 238 000,00		-2 213 712,71	-2 213 712,71	19 024 287,29
954	Produits des cessions d'immobilisations	3 600 000,00	00,00	00'0	00'0	3 600 000,00
TOTAL d	TOTAL des groupes fonctionnels	1 057 280 068,18	00'0	83 975 000,00	83 975 000,00	1 141 255 068,18

PITALISE (5) 58 408 014,98	TOTAL 1 208 564 267,30
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)	

8 901 184,14

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

97

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée,

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

			A – SEC	A – SECTION D'INVES		SSEMENT – 90 OF Détail par articles	OPERATI(	TISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	EES			ia:	A 900
				32	25	CH,	APITRE 900	CHAPITRE 900 – Services généraux	néraux AP (1) =	1) =	45 000,00		
			Administr	2 Administration dénérale			3 Sécurité		Actions	4 Artione interretationales aurandonnes	a du co du co	5	TOTAL DU
4		20 Administration générale collectivité	21 Conseil Régional	22 Conseil Economiaue et	23 Conseil culture, éducation et	28 Autres		41 Actions	42 Actions	43 Actions	44 Aide publique	48 Autres actions	
jo	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux	D 13	Social Régional	environt	,		7	2	subvent° globale	développement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT	IPEMENT												
Budget de l'exercice (2)	00'0	27 284	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	6 700,00	00'0	373 300,00	00'0	27 664 900,00
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0
Proposítions du président	00'0	400 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	0,00	400 000,00
Vote de l'assemblée (3)	00'0	400 000,00	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	400 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)		400 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	400 000,00
- Hors AP-CP (4)	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS	TEES AUX EQUIP		35	On's	On'n	oo,o	00.5	on'n	no'n	oo'n	00'0	0000	00'0
Budget de l'exercice (2)	00,00	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0.00
Restes à réaliser N-1	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	0,00	0,00	0,00	0,00	00'0
Propositions du président	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	526 629,00	00'0	00'0	526 629,00
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	526 629,00	00'0	00'0	526 629,00
Recettes affectées	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	526 629,00	00'0	00'0	526 629,00
Financement par le tiers de l'op.		00'0	00'0	00'0	00:00	000	00.0	000	000	00.0	9	00.0	000

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

	A 301		TOTAL DU CHAPITRE	303 3
		00,00	3 Formation	sanitaire et sociale
		2 500 000,00	2 Apprentissage	
		e AP (1) =	8	16 Autres
	S VENTILEES	CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage AP (1) =		15 Rémunération des stagiaires
JDGET	OPERATION les	n professionnell	essionnelle	14 Formation des actifs occupés
VOTE DU BUDGET	ISSEMENT – 90 OP Détail par articles	901 – Formation	1 Formation professionnelle	13 Formation certifiante des personnes
<b>N-Ⅲ</b>	A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	CHAPITRE		12 Formation professionnalisante personnes
	A - SECTIC			11 Insertion sociale et professionnelle
			0 Services	communs
		r.		

DEPENSES D'EQUIPEMENT

	70									
Budget de l'exercice (2)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	22 900 000,00	131 000,00	23 031 000,00
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	00'0	0,00	0,00	0,00	0,00	00'0	00'0	00'0
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
- Hors AP-CP (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Dont op. pour compte de tiers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
				RECETTE	RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS	QUIPEMENTS			-	# 1
Budget de l'exercice (2)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	89 000,00	00'0	89 000,000
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	0,00	00'0	0,00	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Recettes affectées	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Financement par le tiers de l'op.	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00
Financement par le tiers de l'op.	00'0	00,0	00'00	00'0	00,00	00,00	00'0	0,00	- 1	00'0

<sup>(1)</sup> Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

<sup>(2)</sup> Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

<sup>(3)</sup> Crédits de la présente délibération hors RAR. (4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

			<b>&gt;</b> − <b>■</b>	<ul> <li>VOTE DU BUDGET</li> </ul>	JDGET	92				
		A – SECTION	I D'INVESTIS D	A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	OPERATION les	S VENTILEES	6			A 902
							ū			
					CHAPITRE 90	CHAPITRE 902 – Enseignement	1t AP (1) =	2 150 000,00	00'00	
	0	-		2			60	7	α	TOTAL DI
	Services	Enseignement du		Enseignement du second degré	u second degré		Enseignement	Sécurité	Autres services	CHAPITRE
	communs	premier degré	21	22	23	24	supérieur		périscolaires et	
	8		Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Participations à des cités mixtes			annexes	
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Budget de l'exercice (2)	6 025 000,00	00'0	00'0	98 035 759,00	20 667 241,00	00'0	5 500 000,00	00'0	00'0	130 228 000,00
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	0,00
Propositions nouvelles du président	00'0	00'0	00'0	7 000 000,00	300 000,00	00'0	1 000 000,00	00'0	00'0	8 300 000,00
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	00'0	7 000 000,00	300 000,00	00'0	1 000 000,00	00'0	00'0	8 300 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	00'0	00'0	00'0	00,000 000 7	300 000,00	00'0	1 000 000,00	00'0	00'0	8 300 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Dont op. pour compte de tiers	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS	EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	20 958 000,00	00'0	00'0	1 240 000,00	00'0	00'0	206 000,00	00'00	00'0	22 404 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	0,00
Propositions nouvelles du président	00'0	00,00	0,00	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	0,00	00'0
Vote de l'assemblée (3)	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	0,00
Recettes affectées	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'00	00'0	00'0
Financement par le tiers de l'op.	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

<sup>(1)</sup> Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir l'état L-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

	A SCS
III – VOTE DU BUDGET	A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles

0,00

CHAPITRE 903 - Culture, sports et loisirs AP (1) =

	0	7	_		7	က	7	7
	Services communs		Culture		Sports	Loisirs	Sécurité	TOTAL DU
	U	11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et	13 Patrimoine			·	CHAPITRE
			artistiques	(bibliothèques, musées,)				77 77
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	00'0	00'0	6 055 000,00	4 300 000,00	3 730 000,00	00'0	00'0	14 085 000,00
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	00'0	0,00	0,00	00'0	00'0	00'0
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
- Hors AP-CP (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Dont op. pour compte de tiers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS	MENTS					1		
Budget de l'exercice (2)	00'0	00'0	1 040 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	1 040 000,00
Restes à réaliser N-1	00'00	0,00	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'00	00'0	135 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	135 000,00
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	135 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	135 000,00
Recettes affectées	00'0	00'0	135 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	135 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

<sup>(1)</sup> Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

<sup>(2)</sup> Voir l'état l-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

		- VOTE DU BUDGET			=
	A – SECTION D'INVEST	TISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	ATIONS VENTILEES		A 904
		CHAPITRE 90	CHAPITRE 904 – Santé et action sociale	AP (1) = 0,00	
-	0 Services commune	1 Santé	2 Artion corcials	7 Sóraritó alimontaira	TOTION IN INTOIT
DEPENSES D'EQUIPEMENT				Securite annique	O CHAPITRE
Budget de l'exercice (2)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
- Hors AP-CP (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Dont op, pour compte de tiers	00'00	00'0	00'0	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS				100	
Budget de l'exercice (2)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Restes à réaliser N-1	0,00	00'0	0,00	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'00	00'0	0,00	00'0	0,00
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0
Recettes affectées	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Financement par le tiers de l'op	00'00	00'0	00'00	00'0	0,00

<sup>(1)</sup> Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III - VOIE DU BUDGE I
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles
CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires AP (1) = 0,00

									,	
	0	-	7	m	4	ıo.	φ.		20	IOIAL DC
	Services communs	Politique de la ville	Agglomérations et	Espace rural, autres	Habitat -	Actions en faveur	Technologies	Sécurité	Autres actions	CHAPITRE
			villes moyennes	espaces de dévelopt	(Logement)	du littoral	informat° et			
							communicat°			
DEPENSES D'EQUIPEMENT	LN.									199
Budget de l'exercice (2)	00'0	00'0	0,00	25 365 025,00	1 979 475,00	00'0	18 330 000,00	00'0	00'0	45 674 506,60
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
Propositions nouvelles du président	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
- Hors AP-CP (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Dont op. pour compte de tiers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS	AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	38 500,00	00'0	00'0	38 500,00
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	0,00	3 960,00	00'0	4 009,00	00'0	00'0	00'0	00'0	7 969,00
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	3 960,00	00'0	4 009,00	00'0	0,00	00'0	00'0	7 969,00
Recettes affectées	00'0	00'0	3 960,00	00'0	4 009,00	00'0	00'0	00'0	00'0	7 969,00
Financement par le tiers de l'op.	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

<sup>(1)</sup> Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir l'état l-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Page 34

		III - VOTE DU BUDGET	JDGET		=
	A – SECTION D'INVES	VESTISSEMENT – 90 OF Détail par articles	TISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	EES	A 906
					(2)
		CHAPITRE 9	CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens	AP (1) =	26 000 000,00
		2	m		
	FSE	FEDER	Autres	res	TOTAL DU CHAPITRE
			30 FEADER	31- FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Budget de l'exercice (2)	00'0	29 000 000,00	00'0	00'0	29 000 000,00
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	00'0	31 375 000,00	00'000 009 9	37 975 000,00
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	31 375 000,00	00'000 000 9	37 975 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	00'0	00'0	31 375 000,00	00'000 009 9	00'000 379 78
- Hors AP-CP (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Dont op. pour compte de tiers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Budget de l'exercice (2)	00'0	29 000 000,00	00'0	00'00	29 000 000,00
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'00	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	00'0	31 375 000,00	00'000 000 9	00'000 37 975
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'00	31 375 000,00	6 600 000,00	37 975 000,00
Recettes affectées	00'0	00'0	31 375 000,00	6 600 000,00	00'000 37 975
Financement par le tiers de l'op.	00'00	00'0	00'0	00'0	00'0

<sup>(1)</sup> Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

			- 0	III - VOTE D	VOTE DU BUDGET					
		A – SE(	A – SECTION D'INVEST		ISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	TIONS VENT	ILEES			A 907
		9			CHAPITE	CHAPITRE 907 – Environnement.	nement AP (1)	ı	300 000,00	
300 g	Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT	LN.									70.0
Budget de l'exercice (2)	00'0	250 000,00	0,00	00'0	3 100 000,00	2 900 000,00	910 000,00	00'0	00'0	7 160 000,00
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
Propositions nouvelles du président	00'0	00'0	0,00	00'0	300 000,00	0,00	00'0	0,00	0,00	300 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	00'0	00'0	00'0	300 000,00	0,00	00'0	00'0	00'0	300 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	300 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	300 000,00
- Hors AP-CP (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0000	00'0	00'0
Dont op. pour compte de tiers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS	AUX EQUIPEMENTS	S								
Budget de l'exercice (2)	0,00	00'0	0,00	0,00	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	0,00	0,00	0,00	0,00	00'0	00'0	00'00	0,00
Propositions nouvelles du président	0,00	00'0	0,00	0,00	0,00	0,00	00'00	00'0	00'0	0,00
Vote de l'assemblée (3)	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
Recettes affectées	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Financement par le tiers de l'op.	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

<sup>(1)</sup> Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

<sup>(2)</sup> Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

			III - VOTE DU BUDGET	BUDGET				=
	A -	- SECTION D'INV	'ESTISSEMENT – 90 OF Détail par articles	A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	S VENTILEES	3.		A 908
#:	*1				1			
ŧ				CHAPITRE	CHAPITRE 908 – Transports	AP (1) ==	900 000,00	
**	0			,	<del>-</del>			
				Irans	ransports en commun de voyageurs	enrs		
17		10	11	12	13	14	15	18
		Services communs	Transport ferroviaire régional de vovage	Gares et autres infrastructures ferrov	Transports scolaires	Transports interurbains	Transports mixtes	Aufres transports en
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	00'0	00'0	21 600 000,00	51 635 266,96	15 000,00	380 400,00	790 733,04	994 000.00
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	00'0	5 575 116,00	00'0	00'0	349 884,00	1 800 000,00	275 000,000
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	5 575 116,00	00'0	00'0	349 884,00	1 800 000,00	275 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	00'0	00'0	5 575 116,00	00'0	00'0	349 884,00	1 800 000'00	275 000,000
- Hors AP-CP (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Dont op, pour compte de tiers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'00	00'0	00'0	00'0
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS	QUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
Propositions nouvelles du président	00'0	00'0	3 696 200,00	2 819 871,00	00'0	00'0	00'0	0,00
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	3 696 200,00	2 819 871,00	00'0	00'0	00'0	0,00
Recettes affectées	00'0	00'0	3 696 200,00	2 819 871,00	00'0	00'0	00'0	00'0
Financement par le tiers de l'op.	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

Région de Bretagne - Budget principal - DM - 2019

		)A - III	III - VOTE DU BUDGET	H		12	=
	A – SEC	TION D'INVESTISS Dé	SSEMENT – 90 OPEI Détail par articles	A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	ES		A 903
0 		СНА	CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)	ts (suite 1)			
			2 Routes e	2 Routes et voiries			7 Sécurité
	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES D'EQUIPEMENT				9			
Budget de l'exercice (2)	10 322 800,00	00'0	4 200 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
- Hors AP-CP (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Dont op. pour compte de tiers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS	EMENTS					,	
Budget de l'exercice (2)	00'0	00'0	00'00	00'0	00'0	0,00	00'0
Restes à réaliser N-1	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	1 244 895,00	00'0	00'00	00'0	00'0	00'0	00'0
Vote de l'assemblée (3)	1 244 895,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Recettes affectées	1 244 895,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Financement par le tiers de l'op.	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'00	00'0

III ~ VOTE DU BUDGET	=
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 - Transports (suite 2)

				00				TOTAL DU CHAPITRE
	JI.			Autres transports				
*	84	82	83	84	85	98	88	
	Transports aériens	Transports maritimes	Transports fluviaux	Transports ferroviaires de marchandises	Liaisons multimodales	Infrastructures portuaires et aéroport.	Autres	
DEPENSES D'EQUIPEMENT			ų					
Budget de l'exercice (2)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	68 988 400,00	8 090 000,00	167 016 600,00
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	8 000 000,00
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	8 000 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	8 000 000,00
- Hors AP-CP (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Dont op. pour compte de tiers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS	QUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	00'0	433 000,00	00'0	00'0	00,00	16 050 000,00	00'0	16 483 000,00
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'00	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	7 760 966,00
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	7 760 966,00
Recettes affectées	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	7 760 966,00
Financement par le tiers de l'op.	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'00	00'0
						1	2212	

<sup>(1)</sup> Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes. (2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

<sup>(3)</sup> Crédits de la présente délibération hors RAR. (4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Région de Bretagne - Budget principal - DM - 2019

		_=	- VOTE DU BUDGET	GET			
	A – SE(	CTION D'INVESTI	SSEMENT – 90 OF Détail par articles	A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	TILEES	34 E3	≥ <b>A</b> 908 ≥
			CHAP	CHAPITRE 909 – Action économique	onomique AP (1) =	8 180 000,00	
	0	_	. 2	8	4	ĸ	TOTAL DU CHAPITRE
	Services communs	Interventions économiaues	Recherche et innovation	Agriculture, pêche, agro-industrie	Industrie, artisanat, commerce et autres	Tourisme et thermalisme	
		transversales		,			
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	00'0	35 010 000,00	18 640 000,00	18 950 000,00	0,00	4 570 000,00	77 170 000.0u
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	00'0	-1 000 000,00	00'0	0,00	00'0	-1 000 000,00
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	-1 000 000,00	00'0	0,00	0,00	-1 000 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	00'0	00'0	-1 000 000,00	00'0	00'0	00'0	-1 000 000,00
- Hors AP-CP (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Dont op. pour compte de tiers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS	MENTS						
Budget de l'exercice (2)	00'0	9 542 550,88	1 691 750,00	20 000,00	00'0	00'000'00	12 210 300,88
Restes à réaliser N-1	00'0	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	0,00
Propositions nouvelles du président	00'0	0,00	27 832,00	692 212,00	00'0	48 000,00	768 044,00
Vote de l'assemblée (3)	00'0	0,00	27 832,00	692 212,00	0,00	48 000,00	768 044,00
Recettes affectées	00'0	00'0	27 832,00	692 212,00	00'0	48 000,00	768 044,00
Financement par le tiers de l'op.	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

<sup>(1)</sup> Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

<sup>(2)</sup> Voir l'état LB pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

- 2019
- DM
principal
Budget
Bretagne -
Région de

III – VOTE DU BUDGET	=	l
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 921	1
Détail par articles		

#### CHAPITRE 921 - Taxes non affectées

	0,00	0,00
TOTAL  V =   +    +	0	0,
Vote de l'assemblée (4)	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	00'0
RAR N-1 (3)	00'0	00'0
Budget de l'exercice (2) I	00'0	00'0
Libellé	DEPENSES	RECETTES
Article / compte par nature (1)		

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 922
Détail par articles	

### CHAPITRE 922 - Dotations et participations

Article /	Libellé	Budget de l'exercice	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL
compte par nature (1)		(2)	(3)	du président	(4) III	 
	DEPENSES (5)	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00
	RECETTES	73 308 014,98	00'0	1 515 104,71	1 515 104,71	74 823 119,ES
10222	FCTVA	14 900 000,00	00'0	1 515 104,71	1 515 104,71	16 415 104,71
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	58 408 014,98	0,00	00'0	00'0	58 408 014,98

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

 <sup>(3)</sup> La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
 (5) Reversement de dotations (trop perçu).

III – VOTE DU BUDGET	=
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 - Dettes et autres opérations financières

Article /	Libellé	Budget de l'exercice	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL
compte		(2)	(3)	du président	(4)	*
par nature (1)			AT 18		=	IV = I + II + III
	DEPENSES	445 335 267,30	00'0	00'0	00'0	445 335 267,30
164.1	Emprunts en euros	48 800 000,00	00'0	00'0	00'0	48 800 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	2 100 000,00	00'0	00'0	00'0	2 100 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	394 435 267,30	00'0	00,00	00'0	394 435 267,30
166	Refinancement de dette	00'0	00,00	00,00	00'0	00'0
	RECETTES	547 277 267,30	00'0	7 500 000,00	7 500 000,00	554 777 267,30
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
1641	Emprunts en euros	152 842 000,00	00'0	7 500 000,00	7 500 000,00	160 342 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	394 435 267,30	00'0	00'0	00'0	394 435 267,30

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

	925
III – VOTE DU BUDGET	A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES  Détail par articles

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
(e) (d)	DEPENSES (3)	80 000 000 000	30 000 000,00	30 000 000 00
1318	Autres subvent° d'équipement transf.	00'0	00'0	1000
16874	Dettes - Communes et intercos	00'00	00'0	0,00
2031	Frais d'études	00'0	0000	00'0
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	00'0	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	00'0	0,00	00'0
21311	Bâtiments administratifs	00'0	00'0	00'0
21318	Autres bâtiments publics	00'0	0,00	00'0
2154	Voies navigables	00'0	0,00	00'0
21572	Matériel technique scolaire	00'0	00'0	00'0
21828	Autres matériels de transport	200 000,00	0,00	00'0
21831	Matériel informatique scolaire	00'0	0000	00'0
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	100 000,00	00'0	00'0
2312	Agencements et aménagements de terrains	200 000,00	00'0	0,00
2313	Constructions	00'0	00'0	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	78 900 000,00	30 000 000 00	30 000 000 00
2318	Autres immo, corporelles en cours	00'0	00'0	00'0
238	Avances commandes immo corporelles	00'0	00'0	00'0
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	00'0	00'0	0,00
	RECETTES (3)	80 000 000 000	30 000 000,00	30 000 000,00
1318	Autres subvent° d'équipement transf.	00'0	00'0	00'0
1324	Subv. non transf. Communes	00'0	00'0	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	00,00	00'0	00'0
16873	Dettes - Départements	00'0	00'0	00'0
16874	Dettes - Communes et intercos	00'0	00'0	00'0
2031	Frais d'études	00'0	00'00	00'0
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	00'0	00'00	00'0
21828	Autres matériels de transport	00'0	00'0	00'0
2312	Agencements et aménagements de terrains	00,00	00'0	00'0
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	00'0	00'00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	00'0	00'0	00'0

Région de Bretagne - Budget principal - DM - 2019

Article / compte	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du	Vote de l'assemblée
pai liatale (1)			bresident	
238	Avances commandes immo corporelles	80 000 000 000	30 000 000 000	30 000 000 000

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B. (3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET
– SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES  Détail par articles

## CHAPITRE 926 - Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	78 224 000,00	00'0	00'0
	Reprises sur autofinancement	78 224 000,00	00'0	00'0
13911	Sub. transf opte résult. Etat, établist	800 000,00	00'0	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	1 000 000,00	00'0	20'0
13914	Sub. transf cpte résult. Communes	200 000,00	00,00	00'0
13916	Sub. transf opte résult. Autres EPL	100 000,00	00,00	00'0
139172	Sub. transf cpte résult. FEDER	16 500 000,00	00'0	00'0
139173	Sub. transf cpte résult. FEOGA	27 400 000,00	00'0	00'0
13918	Autres subventions d'équipement	2 500 000,00	00,00	00'0
13932	Dotation régionale d'équipement scolaire	28 000 000,00	00,00	00'0
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	00'0	00,00	00'0
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	241 000,00	00'0	00'0
2804153	Subv. Grpt : Projet infrastructure	1 483 000,00	00'0	00'00
	Charges transférées	00'0	00'0	00'0
	RECETTES DE L'EXERCICE (4)	309 000 000,00	00'0	00'0
	Amortissement des immobilisations	309 000 000,00	00'0	00'0
28031	Frais d'études	1 600 000,00	00'0	00'0
28033	Frais d'insertion	12 000,00	00'0	00'0
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	00'000 99	00'0	00'0
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	8 400 000,00	00'0	0000
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	1 700 000,00	00'0	00,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	15 000,00	00'0	00'0
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	1 300 000,00	00'0	00'0
2804132	Subv. Dpt : Båtiments, installations	6 400 000,00	00'0	00'0
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	1 000 000,00	000	00'0
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	1 100 000,00	00'0	00'0
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	43 100 000,00	00'0	00'0
2804143	Subv.Cne: Projet infrastructure	3 000 000,00	00'0	00'0
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	400 000,00	00'0	00'0
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	9 200 000,00	00'0	00'0
2804153	Subv. Grpt : Projet infrastructure	00,000 003	00'0	00'0

Région de Bretagne - Budget principal - DM - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	1 200 000,00	00'0	00'0
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	200 000,00	00'0	00'0
28185	Matériel de téléphonie	100 000,00	00'0	00'0
28188	Autres immo. corporelles	200 000,00	00'0	00,00
	Autres	00'0	00'0	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	00'0	00'0	00'0
2111	Terrains nus	00'0	00'0	00'0
2128	Autres agencements et aménagts	00'0	00'0	0,00
21318	Autres bâtiments publics	00'0	00'0	00'0
21828	Autres matériels de transport	00'0	00'0	00'0
21838	Autre matériel informatique	00,00	00,00	00'0
2185	Matériel de téléphonie	00'0	00'0	00'0
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	00'0	00'0	00'0

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état l-B.
(3) Egales aux racettes du chapitre 946 en fonctionnement.
(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

III – VOTE DU BUDGET	=
A – SECTION D'INVESTISSEMENT	A.950
95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION	A 951
	A 954

			Ь	00'0
SES		prévues	Vote de l'assemblée sur les AP	
DEPENSES	950	Dépenses imprévues	Pour mémoire budget AP précédent	1 000 000,00

		•		-2 213 712,71
TES		n de fonctionnement	Vote de l'assemblée	
RECETTES	951	Virements de la section de fonctionnement	Budget de l'exercice (1)	21 238 000,00

• (1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B<sub>1</sub>

00'0	00'0	3 600 000,00
Vote de l'assemblée (3) III	Propositions nouvelles du président	Budget de l'exercice (1) I
	954 Produits des cessions d'immobilisations	
	RECETTES	

<sup>(1)</sup> Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

<sup>(2)</sup> La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif. (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

				III – VOTE DU	BUDGET				
		B – SEC	SECTION DE FONC	ONNEMENT -	VUE D'ENSEMBLE	LE – DEPENSES			В
									A
2		Budget de	Restes à	Vote de	Propositions	Vote de	Pour information,	Pour information,	TOTAL
Chap.	. Libellés	l'exercice (1)	réaliser N-1 (2)	l'assemblée sur	no selles du	l'assemblée	dépenses gérées	dépenses gérées	
				les AE lors de la	président	délibérante (3)	dans le cadre	hors AE	a i
		1	=	budgétaire		=			+    +   = \l
93	Services ventilés	944 499 500,00	00'0	92 936 600,00	66 696 200,00	66 696 200,00	66 696 200,00	00'0	1 011 195 700,00
930	Services généraux	93 423 025,00	00'0	446 600,00	141 200,00	141 200,00	541 200,00	-400 000,00	93 564 225,00
931	Formation pro. et apprentissage	271 143 177,00	00'0	4 255 150,00	2 150 000,00	2 150 000,00	2.150 000,00	00'0	273 293 177,00
932	Enseignement	176 972 750,00	00'0	-275 000,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00	00'0	177 097 750,00
933	Culture, sports et loisirs	32 007 348,00	00'0	219 850,00	175 000,000	175 000,00	175 000,00	00'0	32 182 348,00
934	Santé et action sociale	17 045,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	17 045,00
935	Aménagement des territoires	7 083 755,00	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	7 083 755,00
936	Gestion des fonds européens	00'000 000 9	00'0	50 850 000,00	59 115 000,00	59 115 000,00	59 115 000,00	00'0	65 115 000,00
937	Environnement	10 221 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	10 221 000,00
938	Transports	279 103 500,00	00'00	37 000 000,00	4 950 000,00	4 950 000,00	4 550 000,00	400 000,00	284 053 500,00
939	Action économique	68 527 900,00	00'0	440 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	00'0	68 567 900,00
94	Services communs non ventilés	355 127 500,00	00'0		1 080 000,00	1 080 000,00		1 082 500,00	356 207 500,00
940	Impositions directes	00'0	00'0		00'0	00'0		00'0	00'0
941	Autres impôts et taxes	00'0	00'0		00'0	00'0		00'0	00'0
942	Dotations et participations	00'0	0,00	THE REPORT OF	00'0	00'0		00'0	00°0
943	Opérations financières	39 175 000,00	00'0		1 080 000,00	1 080 000,00		1 080 000,00	40 255 000,00
944	Frais de fonctionnements	952 500,00	00'0		00'0	00'0		2 500,00	952 500,00
	groupes d'élus								
945	Provisions et autres opérations mixtes	00'000 000 9			00'0	00'0		00'0	00,000 000 9
946	Transferts entre les sections	309 000 000,00			00'0	00'0		00'0	309 000 000,00
947	Transferts dans section	00'0			00'0	00'0		00'0	00'0
	tonctionnement								
95	Chapitre de prévision sans réalisation	21 238 000,00		00'0	-2 213 712,71	-2 213 712,71		-2 213 712,71	19 024 287,29
952	Dépenses imprévues	THE PERSON		00'0					THE PROPERTY OF
953	Virement à la section d'investissement	21 238 000,00			-2 213 712,71	-2 213 712,71		-2 213 712,71	19 024 287,29
TOTAL	TOTAL des groupes fonctionnels	1 320 865 000,00	00'0	92 934 100,00	65 562 487,29	65 562 487,29	66 693 700,00	-1 131 212,71	1 386 427 487,29

00.00	NEUR REPORTE (4)	002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)	00						
IV = ! +    +			=		budgétaire	=	-		
	(8)	d'une AE			séance		a a		
	hors AE	dans le cadre	délibérante (3)	président	les AE lors de la				
	dépenses gérées dépenses gérées	dépenses gérées	l'assemblée	nonvelles du	l'assemblée sur	réaliser N-1 (2)	l'exercice (1)	Libellés	Chap.
TOTAL	Pour information,   Pour information,	Pour information,	Vote de	Propositions	Vote de	Restes à	Budget de		

TOTAL 1 386 427 487,29

budgétaire		
_		

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(1) Le content de la colonne bouget de l'axerche est defini dans l'etat l'eb.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
 (4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Page 51

		0A - III	<ul> <li>VOTE DU BUDGET</li> </ul>			
	B – SEC	B - SECTION DE FONCTIONNE	ONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES	IBLE - RECETTES		В
		Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL
Chap.	Libellés	(1)	(2)	du président	délibérante (3)	
					=	+    +
93	Services ventilés	116 991 078,00	00'0	65 172 529,70	65 172 529,70	182 163 607,70
930	Services généraux	2 685 409,00	00'0	383 135,70	383 135,70	3 068 544,70
931	Formation pro. et apprentissage	44 205 000,00	00'0	241 213,00	241 213,00	44 446 213,00
932	Enseignement	9 102 600,00	00'0	367 795,00	367 795,00	9 470 395,00
933	Culture, sports et loisirs	425 000,00	00'0	180 000,00	180 000,00	00,000 509
934	Santé et action sociale	00'0	00'0	00'0	00'0	0000
935	Aménagement des territoires	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00
936	Gestion des fonds européens	00,000 000 9	00'0	59 115 000,00	59 115 000,00	65 115 000,00
937	Environnement	555 148,00	00'0	170 245,00	170 245,00	725 393,00
828	Transports	52 285 421,00	00'0	4 500 000,00	4 500 000,00	56 785 421,00
626	Action économique	1 732 500,00	0,00	215 141,00	215 141,00	1 947 641,00
94	Services communs non ventilés	1 203 873 922,00	00'0	389 957,59	389 957,59	1 204 263 879,59
940	Impositions directes	427 194 862,00	00'0	235 646,00	235 646,00	427 430 508,00
941	Autres impôts et taxes	647 265 560,00	00'0	-140 700,75	-140 700,75	647 124 859,25
942	Dotations et participations	50 347 000,00	00'0	23 435,72	23 435,72	50 370 435,72
943	Opérations financières	840 000,00	00'0	00'0	00'0	840 000,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	2 500,00	00'0	00'0	00'0	2 500,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	00'0		271 576,62	271 576,62	271 576,62
946	Transferts entre les sections	78 224 000,00		00'0	00'0	78 224 000,00
947	Transferts dans section fonctionnement	00'00		00'0	00'0	0,00
TOTAL de	TOTAL des groupes fonctionnels	1 320 865 000,00	00'0	65 562 487,29	65 562 487,29	1 386 427 487,29

13

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

					III - VOIE	- VOIE DU BUDGEI	JGET						■
		ш	3 – SECTIC	B – SECTION DE FONC	CTIONNE! Détail	ONNEMENT – 93 ( Détail par articles	OPERATI S	FIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	LEES				B 930
						CH/	APITRE 930	CHAPITRE 930 – Services généraux	éraux <u>AE (1)</u>	e (f	446 600,00		
			2				8			4			TOTAL DU
3			Administration générale	on générale			Sécurité		Actions in	Actions interrégionales, européennes	ropéennes		CHAPITRE
	2	20	21	22	23	28		41	42	43	44	48	
	Administrati	Administration générale		Conseil	Conseil	Autres	ti	Actions	Actions	Action	Aide publique	Autres actions	
3	collec	collectivité	Régional	Economique et	culture,	organismes		interrégionales	européennes	relevant de la	an	internationales	
	201	202		Social Régional	éducation et					subvention	développement		
	Personnel	Autres			environt					globale			
	non ventilé	moyens											
		généraux											
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	NCTIONNEMENT												
Budget de l'exercice (2)	61 158 804,45	22 833 765,00	4 816 197,75	2 944 035,80	3 222,00	00'0	00'0	1 555 608,43	11 800,00	00'0	99 591,57	00'0	93 423 025,00
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du	-400 000,00	541 200,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	141 200,00
président													
Vote de l'assemblée (3)	-400 000,00	541 200,00	00'00	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	141 200,00
Dans le cadre d'une AE-CP		541 200,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	541 200,00
Hors AE-CP	-400 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	-400 000,00
RECETTES AFFE(	RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT	IONNEMENT											
Budget de l'exercice (2)	891 000,00	1 601 909,00	00'0	2 500,00	00'0	00'0	0,00	00'0	190 000,00	00'0	00'0	00'0	2 685 409,00
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	1 097,00	00'0	334 438,70	47 600,00	00'0	383 135,70
president				37.7									
Vote de l'assemblée (3	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	1 097,00	00'0	334 438,70	47 600,00	00'0	383 135,70

<sup>(1)</sup> II s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

<sup>(2)</sup> Voir l'état l-B pour le contenu du budget de l'exercice.(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

B - SECTION DE	B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage	IONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	OPERATIO	<b>NS VENTILEE</b>	S	52		B 931
0 Services communs 11 Insertion sociale et professionnelle et professionnelle 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	CHAPITRE 9:				404			_
Services   11		34 _ Formation pr	ofoceionnollo	of annioutiesand	-	4 25K 450 00	20 00	1
Services  Communs  11  Insertion sociate et professionnelle et professionnelle 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00				et apprentissage	AE (1)	1 667 +	00,00	
11   14   15   15   15   15   15   15		-				2	8	TOTAL DU
6 011 550,00 9 450 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	The second secon	Formation professionnelle	onnelle			Apprentissage	Formation	CHAPITRE
Insertion sociale et professionnelle et professionnelle et professionnelle et professionnelle   6 011 550,00   9 450 000,00   0,00	11 12	13	14	15	16	-	sanitaire et	
6 011 550,00 9 450 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	Formation professionnalisante	Formation Fo	Formation des actifs occupés	Rémunération des stagiaires	Autres	-	occasion and the second	
6 011 550,00 9 450 00 0,00 0,00 0,00 0,00	personnes			•	,			
6 011 550,00 9 450 00 président 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,		DEPENSES DE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	450 000,00 0,00	75 889 775,00	00'0	48 000 000,00	1 664 152,00	75 800 000,00	54 327 700,00	271 143 177,00
0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	0,00	00'0	0,00
00'0 00'0	00'0 0'00	2 150 000,00	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	2 150 000,00
00'0	00'0	2 150 000,00	00'0	00'0	0,00	0,00	00'0	2 150 000,00
00'0	00'0	2 150 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	2 150 000,00
	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
		RECETTES AFF	RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT	CTIONNEMENT				
Budget de l'exercice (2) 0,00 0,00	00'0	37 245 000,00	00'0	0,00	960 000,00	6 000 000,00	00'0	44 205 000,00
Restes à réaliser N-1 . 0,00 0,00	00'0	0,00	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président 1472,00 35 677,00	35 677,00	0,00	00'0	19 527,00	00'0	17 590,00	166 947,00	241 213,00
Vote de l'assemblée (3) 1472,00 35 677,00	35 677,00	00'0	00'0	19 527,00	00'0	17 590,00	166 947,00	241 213,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

				- VOTE DU BUDGET	UDGET		900			
		B – SECTION DE FONC		IONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	93 OPERATIC	ONS VENTILE	ES			B 932
							b b			
	0.5		,		CHAPITRE 93	CHAPITRE 932 – Enseignement	nt AE (1) =	-275 000,00	00'(	
		-								
al	Services communs	Enseignement du		Enseignement du second degré	u second degré		5 Enseignement	, Sécurité	8 Autres services	TOTAL DU CHAPITRE
		premier degré	21	22	23	24	supérieur		périscolaires et	
50			Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Participations à			annexes	H
						des cités mixtes				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	EMENT		100							
Budget de l'exercice (2)	6 897 000,00	00'0	00'0	131 021 514,00	38 524 236,00	00'0	530 000,00	00'0	00'0	176 972 750,00
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	00'0	00'0	00'0	125 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	125 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	00'0	00'0	00'0	125 000,00	0,00	00'0	00'0	00'0	125 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	00'0	00'0	00'0	00'0	125 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	125 000,00
Hors AE-CP	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	220 000,00	00'0	00'0	8 882 600,00	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	9 102 600,00
Restes à réaliser N-1	000	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	219 996,00	00'0	00'0	147 799,00	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	367 795,00
Vote de l'assemblée (3)	219 996,00	00'0	00'0	147 799,00	00,00	00'00	00'0	00'0	00'0	367 795,00

(1) It s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes. (2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice. (3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

			- VOTE DU BUDGET	JDGET				
	B – SE		IONNEMENT – 93 ( Détail par articles	33 OPERATION: les	S VENTILEES		118	В 933
ā	٠							
	9		СНАРІ	CHAPITRE 933 - Culture, sports et loisirs		AE (1) =	219 850,00	
	0		F		2	က	2	
	Services communs		Culture		Sports	Loisirs	Sécurité	TOTAL DU
		11	12	13				CHAPITRE
		Enseignement artistique	Activités culturelles et	Patrimoine				E:
			artistiques	(bibliothèques,				
				musées,)		14		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	00'0	25 468 130,00	2 439 218,00	4 100 000,00	0,00	00'0	32 007 348,00
Restes à réaliser N-1	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	00'0	25 000,00	00'0	150 000,00	0,00	00'0	175 000,00
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	25 000,00	00'0	150 000,00	0,00	0,00	175 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	00'0	00'0	25 000,00	00'0	150 000,00	00'0	00'0	175 000,000
Hors AE-CP	00'0	00'0	00'0 .	00'0	00'0	00'00	00'0	00'00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT	ONNEMENT				ii i			
Budget de l'exercice (2)	00'0	00'0	425 000,00	00'0	00'0	00'00	00'0	425 000,00
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	00'0	180 000,00	00'0	00'0	00'00	00'0	180 000,00
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	180 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	180 000,00

<sup>(1)</sup> Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état l-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

0	V – III	VOTE DU BUDGET			
<b>B</b>	B – SECTION DE FONCTION D	IIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	TIONS VENTILEES		B 934
		CHAPITRE 934 – (	CHAPITRE 934 – Santé et action sociale	AE (1) = 0,00	
	0	~	2	7	TOTAL DU CHAPITRE
	Services communs	Santé	Action sociale	Sécurité alimentaire	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	17 045,00	0,00	00'0	17 045,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	00'00	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	0,00	0,00	0,00	00'0	00'0
Vote de l'assemblée (3)	00'00	0,00	0,00	00'0	00'0
Dans le cadre d'une AE-CP	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00
Hors AE-CP	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT	,				
Budget de l'exercice (2)	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	00'0	0,00	0,00	00'0
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0
	-				

Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
 Voir l'état l-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 Crédits de la présente délibération hors RAR.

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES  Détail par articles	VOTE DU BUDGET
7	
	7

0,00

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires AE (1) =

	0	-	2	m	4	ĸ	9		8	TOTAL DU
	Services communs	Politique de la ville	Agglomérations et	Espace rural, autres	Habitat -	Actions en faveur	Technologies	Sécurité	Autres actions	CHAPITRE
			villes moyennes	espaces de dévelopt	(Logement)	du littoral	informat° et			
		1)		11.			communicat°			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	INEMENT									
Budget de l'exercice (2)	00'0	00'0	0,00	4 889 755,00	00'0	00'0	2 194 000,00	00'0	00'0	7 083 755,00
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'00
Dans le cadre d'une AE-CP	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Hors AE-CP	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,0	00,00	00'0	00'0	00'0
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT	U FONCTIONNEMENT		24 E							H
Budget de l'exercice (2)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

<sup>(1)</sup> Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

<sup>(2)</sup> Voir l'état l-B pour le contenu du budget de l'exercice. (3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

	N – III	II – VOTE DU BUDGET			
B - 8	B – SECTION DE FONCTION D	CTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	ATIONS VENTILEES		B 936
	27	CHAPITRE 936 – Gestic	CHAPITRE 936 - Gestion des fonds européens	AE (1) = 50 850 000,00	00
	-	2		3	TOTAL DU CHAPITRE
	FSE	FEDER	A	Autres	
	-		30	31	
			FEADER	FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	00,000 000 9	00'0	00'0	00'000 9
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	0,00	00'0	58 265 000,00	850 000,00	59 115 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	00'0	58 265 000,00	850 000,00	59 115 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	00'0	00'0	58 265 000,00	850 000,00	59 115 000,00
Hors AE-CP	00'0	00'0	00,0	00'00	00'0
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	5 000 000,00	1 000 000,00	00'0	00'0	000000009
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	00'0	58 265 000,00	850 000,00	59 115 000,00
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	58 265 000,00	850 000,00	59 115 000,00

(1) II s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

<sup>(2)</sup> Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

		B – SE	B – SECTION DE FONCT	ONCTIONNE Détail	IONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	ERATIONS V	/ENTILEES			B 937
					CHA	CHAPITRE 937 - Environnement	1	AE (1) =	0,00	64
60								7		
	0	-	ć	e	4	'n	9	7	8	TOTAL DU CHAPITRE
	Services	Actions	Actions en	Politique de l'air	Politique de l'eau	Politique de	Patrimoine	Environnemt	Autres actions	
9	communs	transversales	matière des déchets			l'énergie	naturel	infrastructures		
LINEMENNOTON DE FONCTIONNEMENT	NEMENT									
Budget de l'exercice (2)	00'0	380 371,17	00'0	00'0	3 500 000,00	3 117 628,83	3 223 000,00	00'0	00'0	10 221 000,00
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'00
président										
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
Hors AE-CP	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT	U FONCTIONNE	MENT			×					
Budget de l'exercice (2)	00'0	26 000,00	444 148,00	00'0	85 000,000	00'0	00'0	00'0	00'0	555 148,00
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
Propositions nouvelles du	00'0	00'0	00'0	00'0	95 353,00	74 892,00	00'0	00'0	00'0	170 245,00
président										
Vote de l'assemblée (3)	00'0	0,00	00'0	00'0	95 353,00	74 892,00	00'0	00'0	00'0	170 245,00

Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
 Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 Crédits de la présente délibération hors RAR.

			III - VOTE DU BUDGET	BUDGET				=
	B	SECTION DE FO	NCTIONNEMENT – 93 C Détail par articles	B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	NS VENTILEES			B 938
					<del>"</del>			
				CHAPITKE	CHAPITRE 938 – Transports   ■	AE (1) =	37 000 000,00	
	0				-			
	Services communs		. 50	Trans	Transports en commun de voyageurs	eurs		
		10	11	12	13	14	15	18
	74.27	Services communs	Transport ferroviaire	Gares et autres	Transports scolaires	Transports interurbains	Transports mixtes	Autres transports en
			régional de voyage	infrastructures ferrov.			15	commun
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	IENT							
Budget de l'exercice (2)	00'0	0,00	112 301 565,72	213 000,00	78 735 352,66	23 580 625,39	41 790 992,71	6 104 963,52
Restes à réaliser N-1	00'0	0,00	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	0,00	2 247 647,00	00'0	1 266 353,00	00'0	236 000,00	800 000,00
Vote de l'assemblée (3)	00'0	0,00	2 247 647,00	00'0	1 266 353,00	00'0	236 000,00	800 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	00'0	00'0	2 247 647,00	00'0	1 266 353,00	00'0	236 000,00	800 000,00
Hors AE-CP	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT	ONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	00'0	00'0	36 610 000,00	00'0	9 200 000,00	00'0	00'0	8 200,00
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	00,00	2 800 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	1 700 000,00
Vote de l'assemblée (3)	00'0	0,00	2 800 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	1 700 000,00

III – VOTE DU BUDGET	
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	7

CHAPITRE 938 - Transports (suite 1)

		~	2 Roufes et voirles	2 et voiries	a		7 Sécurité
	24	. 22	23	24	25	28	
	Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie communale	Sécurité routière	Autres liaisons	,
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	0,00
Propositions nouvelles du président	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Dans le cadre d'une AE-CP	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Hors AE-CP	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT	ONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

=	B 938
III – VOTE DU BUDGET	B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles

CHAPITRE 938 - Transports (suite 2)

				80				TOTAL DU CHAPITRE
		,		Autres transports		4		
	81	82	83	84	85	98	88	IX.
10	Transports aériens	Transports maritimes	Transports fluviaux	Transports ferroviaires	Liaisons multimodales	Infrastructures nortuaires et aéronort	Autres	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	ENT							
Budget de l'exercice (2)	00'0	00'0	8 651 800,00	00'0	00'0	6 737 200,00	988 000,000	279 103 500,00
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	400 000,00	00'0	4 950 000,00
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	400 000,00	00'0	4 950 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	4 550 000,00
Hors AE-CP	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	400 000,00	00'0	400 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT	NCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	00'0	4 156 721,00	5 000,000	00'0	00'0	2 095 000,00	210 500,00	52 285 421,00
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	4 500 000,00
Vote de l'assemblée (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	4 500 000,00

<sup>(1)</sup> Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Région de Bretagne - Budget principal - DM - 2019

8,1		.0A – III	- VOTE DU BUDGET				
	B – SECTIO	B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	ONNEMENT – 93 OPEI Détail par articles	RATIONS VENTILE	ES		B 933
			١				0
			CHAPITRE	CHAPITRE 939 - Action économique	ue AE (1) =	440 000,00	
	0	-	2	e	4	rc.	TOTAL DU CHAPITRE
	Services communs	Interventions	Recherche et innovation	Agriculture, pêche,	Industrie, artisanat,	Tourisme et thermalisme	27
		économiques transversales		agro-industrie	commerce et autres	,	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	00'0	16 608 000,00	32 665 000,00	12 141 000,00	0,00	7 113 900,00	68 527 900,00
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	40 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	40 000,00
Vote de l'assemblée (3)	00'0	40 000,00	00'0	00'0	0,00	00'0	40 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	00'0	40 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	40 000,00
Hors AE-CP	00'0	00'0	00,0	00'0	00'0	00'00	00'0
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT	NEMENT						
Budget de l'exercice (2)	00'0	232 500,00	1 500 000,00	00'0	00'0	00'0	1 732 500,00
Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Propositions nouvelles du président	00'0	00'0	137 099,00	00'062 22	00'0	252,00	215 141,00
Vote de l'assemblée (3	00'0	00'0	137 099,00	00'062 22	00'0	252,00	215 141,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercicie.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III - VOIE DU BUDGET	=
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 940
Détail par articles	

#### CHAPITRE 940 - Impositions directes

Article /	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL
compte par nature (1)		(2)	(3)	du président	délibérante (4)	= + + + - - -
	DEPENSES	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0
	RECETTES	427 194 862,00	000	235 646,00	235 646,00	427 430 508,00
73112	Cotisation sur la VAE	366 727 000,00	00'0	00'0	00'0	366 727 000,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseau	28 975 000,00	00'0	00'0	00'0	28 975 000,00
73121	FNGIR	27 608 000,00	00'0	00'0	00'0	27 608 000,00
73122	Fonds péréquat° ress, perçues par région	2 100 000,00	00'0	235 646,00	235 646,00	2 335 646,00
73123	Attributions de compensation CVAE	1 784 862,00	00'0	00'0	00'0	1 784 862,00

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes. (2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

 <sup>(3)</sup> La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III.
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 947
Détail par articles	25510

CHAPITRE 941 - Autres impôts et taxes

Article / compte par	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (4)	TOTAL
nature (1)	4		-			\  =   +    +    = \
	DEPENSES	00'0	00'0	00'0	00'0	99'0
	RECETTES	647 265 560,00	0,00	-140 700,75	-140 700,75	647 124 859,25
7321	TICPE 1ere part - modulation LRL	204 507 000,00	00'0 .	00'0	00'0	204 507 000,00
733	Fraction de TVA	193 017 660,00	00'0	00'0	00'0	193 017 660,00
7344	Taxe/certif. immatriculation véhicules	120 000 000,00	00,00	00'0	00'0	120 000 000,00
73821	Taxe d'apprentissage	71 330 000,00	00'0	00'0	00'0	71 330 000,00
73822	TICPE-Ressource régionale apprentissage	6 844 000,00	00'0	00'0	00'0	6 844 000,00
73841	Frais de gestion	24 918 000,00	00'0	-140 700,75	-140 700,75	24 777 299,25
73842	TICPE FPA	10 933 900,00	00'0	00'0	00'0	10 933 900,00
7385	TICPE Primes employeurs apprentis	15 715 000,00	00'0	00'0	00'0	15 715 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif. (4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 942
Détail par articles	

CHAPITRE 942 - Dotations et participations

Article /	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL
compte par nature (1)		(2)	(3)	du président	délibérante (4) III	+    +   =  \l
	DEPENSES	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	RECETTES	50 347 000,00	00'0	23 435,72	23 435,72	50 370 435,72
744	FCTVA	230 000,00	00,00	23 435,72	23 435,72	253 435,72
7461	DGD	21 888 000,00	00'0	00'0	00'0	21 888 000,00
74832	D.C.R.T.P.	21 594 800,00	00'0	0000	00'0	21 594 800,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	388 600,00	00'0	00'0	00'0	388 600,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	6 245 600,00	0,00	00'0	00'0	6 245 600,00

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 940
Détail par articles	

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (4)	TOTAL IV = I + II + III
i n	DEPENSES (5)	39 175 000,00	00'0	1 080 000,00	1 080 000,00	40 255 000,00
6226	Honoraires	100 000,00	00'0	00,00	00'0	100 000,00
627	Services bancaires et assimilés	401 000,00	00,00	00,00	00'0	401 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	250 000,00	00,00	00'0	00'0	250 000,00
6542	Créances éteintes	435 522,00	00,00	00'0	00'0	435 522,00
65888	Autres	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 600 000,00	00,00	00'0	00'0	00'000 009 6
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	00'0	00,00	1 080 000,00	1 080 000,00	1 080 000,00
8899	Autres	3 800 000,00	00,00	00'0	00,00	3 800 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	30 000,00	00,00	00'0	00'0	30 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	20 000'00	00'0	00'0	00'0	20 000,00
73913	Attributions de compensation CVAE	24 508 478,00	00'0	00'0	00'0	24 508 478,00
	RECETTES (6)	840 000,00	00'0	00'0	00'0	840 000,00
761	Produits de participations	00'0	00'00	00'0	00'0	00'0
7688	Autres	840 000,00	00,00	00'0	00'0	840 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
775	Produits des cessions d'immobilisations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

	l
ı	l
	l
Ž	l
_	ı
des	
calcul	
g	Ť
g	l
detaii	
ō	l
_	۱
ormatior	ı
E	ı
5	ı
Ē	
Jour	
2	

00'0	= Différence ICNE N – ICNE N-1	
00'0	Montant des ICNE de l'exercice N-1	
00'0	Montant des ICNE de l'exercice	Compte R7622 (6)
1 080 000,00	= Différence ICNE N – ICNE N-1	
1 774 496,41	Montant des ICNE de l'exercice N-1	161
2 854 496,41	Montant des ICNE de l'exercice	Compte D66112 (5)

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utillsés conformément au plan de comptes. 137

<sup>(2)</sup> Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B. (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

# Région de Bretagne - Budget principal - DM - 2019

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice nortant du compte 68112 sera négatif.

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice rorrespond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice sortes productions de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 947
Détail par articles	J. C.

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnements des groupes d'élus

Contrast de prestations de services         (2)         (3)         du president lift         deliberante (4)           DEPENSES         III         III         III         III           DEPENSES         952 500,000         0,00         0,00         0,00         0,00           Contrats de prestations de services         15 200,00         0,00         0,00         0,00         0,00           Autre personnel         Frais de personnel         Matériel, équipement et fournitures         133 200,00         0,00         2 500,00         2 500,00           RECETTES         RECETTES         0,00         0,00         0,00         0,00         0,00           Remboursements frais de fonctionnement         2 500,00         0,00         0,00         0,00         0,00	Article /	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL
DEPENSES         952 500,00         0,00         0,00         0,00         0,00         0,00         0,00         0,00         0,00         2 500,00 <th< th=""><th>compte par nature (1)</th><th></th><th>(2)</th><th>(3)</th><th>du president</th><th>deliberante (4)</th><th> V =   +    +    </th></th<>	compte par nature (1)		(2)	(3)	du president	deliberante (4)	V =   +    +
Contrast de prestations de services         15 200,00         0,00         0,00         0,00         0,00         2 50           Autre personnel strais de personnel         Frais de personnel         0,00         2 500,00         2 500,00         2 500,00           RECETTES         RECETTES         0,00         0,00         0,00         0,00         0,00           Remboursements frais de fonctionnement         2 500,00         0,00         0,00         0,00         0,00		DEPENSES	952 500,00	00'0	00'0	00'0	952 500,00
Autre personnel extérieur         0,00         0,00         0,00         2 500,00         3 500,00	611	Contrats de prestations de services	15 200,00	00'0	00'0	00'0	15 200,00
Frais de personnel         804 100,00         0,00         2 500,00         2 50           Matériel, équipement et fournitures         133 200,00         0,00         -2 500,00         -2 50           RECETTES         0,00         0,00         0,00         0,00         0,00           Remboursements frais de fonctionnement         2 500,00         0,00         0,00         0,00	6218	Autre personnel extérieur	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Matériel, équipement et fournitures         133 200,00         0,00         -2 500,00         -2 50           RECETTES         0,00         0,00         0,00         0,00         0,00         0,00           Remboursements frais de fonctionnement         2 500,00         0,00         0,00         0,00         0,00	65861	Frais de personnel	804 100,00	00'0	2 500,00	2 500,00	806 600,00
RECETTES         0,00         0,00         0,00           Remboursements frais de fonctionnement         2 500,00         0,00         0,00	65862	Matériel, équipement et fournitures	133 200,00	0,00	-2 500,00	-2 500,00	130 700,00
Remboursements frais de fonctionnement 2 500,00 0,00 0,00		RECETTES	2 500,00	00'0	00'0	00'0	2 500,00
	62869	Remboursements frais de fonctionnement	2 500,00	00'0	00'0	00'0	2 500,00

Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
 La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	=	
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 945	
Détail par articles		

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3)
	DEPENSES	00000009	00'0	00'0
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	00'000 000 9	00'0	00'0
	RECETTES	00'0	271 576,62	271 576,62
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	00'0	271 576,62	271 576,62

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	III – VOTE DU BUDGET	Ŧ
	SECTION DE FONCTIC	B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections (A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3)
	DEPENSES (4)	309 000 000,00	00'0	00°6
	Dot. aux amortissements et provisions	309 000 000,00	00'0	00'0
6811	Dot. amort. Immos incorporelles	309 000 000 000	00'0	0,00
	Autres	00'0	00'0	0,00
675	Valeur comptable immobilisations cédées	00'0	00'0	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	00'0	00'0	0,00
	RECETTES (5)	78 224 000,00	0000	000
	Reprises sur autofinancement	76 500 000,00	00'0	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	76 500 000,00	00'0	0,00
	Transfert de charges	1 724 000,00	00'0	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	00'0	00'0	00'0
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	1 724 000,00	00'0	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

<sup>(3)</sup> Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

<sup>(4)</sup> Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

III - VOTE DU BUDGET	
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 947
Détail par articles	

CHAPITRE 947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du	Vote de l'assemblée
par nature (1)			président	délibérante (3)
	DEPENSES (4)	00'0	00'0	00'0
	RECETTES (4)	00'0	00'0	00'0

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

B 952 B 952 B – SECTION DE FONCTIONNEMENT 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS III - VOTE DU BUDGET

Région de Bretagne - Budget principal - DM - 2019

Dépenses imprévues  Vote de l'assemblée sur les AE
--

953	
Virement à la section d'investissement	
Budget de l'exercice (1)	Vote de l'assemblée
21 238 000,00	-2 213 712,71

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

IV – PRESENTATION CROISEE	≥
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/900
Détail par articles	

#### CHAPITRE 900 – Services généraux

Libellé			Administr	2 Administration générale			3 Sécurité		Actions in	4 Actions interrégionales, européennes	péennes		TOTAL DU CHAPITRE
	20		.21	22	23	28		41	42	43	44	48	
Ad	Administration générale collectivité	n générale vité	Conseil	Conseil Economique et	Conseil culture, éducation et	Autres		Actions	Actions	Actions relevant de la	Aide publique	Autres actions internationales	
Ľ	-		,	Social Régional	_			0		Subvent	dévelonnement		
Pers	Personnel	Autres								globale			
поп	non ventilé	moyens							,	ė			
		généraux											
	00'0	400 000,00	00'0	00'00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	400 000,00
	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00,0
				9									
									10				
	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	0,00
d'équipement versées			1										
Licences, logiciels,	00,00	400 000,00	00'0	00'0	00'0	00,00	00,00	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	400 000,00
	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00,00
Autres immobilisations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
			y				-		-				
	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
								6			Î		
Avances commandes	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
_	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
et	00,00	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
													(
													( ( ( (
_	00,00	00'0	00'0	00,00	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	526 629,00	00'0	00'0	526 620,00
Subv inv rattachées	00'0	.00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0 .	00'0	00'0	526 629,00	00'0	00'0	526 629,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Région de Bretagne - Budget principal - DM - 2019

IV - PRESENTATION CROISEE	2.
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/901
Détail par articles	

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage

Article /		0			-				2	က	TOTAL DU
compte	Libellé	Services		0	Formation professionnelle	fessionnelle			Apprentissage	Formation	CHAPITRE
par nature		communs	11	12	13	14	15	16		sanitaire et sociale	0.0
£			Insertion sociale	Formation	Formation	Formation des	Rémunération des	Autres			
ï			et professionnelle	professionnalisante personnes	certifiante des personnes	actifs occupés	stagiaires				1000
DEPENSES		00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	0,00	00'0	0,00
204	Subventions d'équipement	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
238	versées Avances commandes immo	00,0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'00	00'0	00'0	00'0	00'0
	corporelles										
RECETTES		00'0	0,00	0,00	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0
274	Prêts	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	2
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/902
Détail par articles	

#### CHAPITRE 902 - Enseignement

Article /		0	-		2			67	7	œ	TOTAL DIS
compte	Libellé	Services communs	Enseignement du		Enseignement du second degré	second degré		Enseignement	Sécurité	Autres services	CHAPITRE
par		-	premier degré	21	. 22	23	24	supérieur	2	périscolaires et	
nature (1)				Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Participations à des cités mixtes			annexes	
DEPENSES	SES	0,00	00'0	00'0	7 000 000,00	300 000,00	00'0	1 000 000,00	00'0	00'0	8 300 000.00
203	Frais études,recherche,dév. et	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0
	insertion										
204	Subventions d'équipement	00'0	00'0	00'0	00'0	300 000,00	00'0	1 000 000,00	00,00	00,00	1 300 000,00
	versées	0					,				2
205	Licences, logiciels, droits	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	S	п									
208	Autres immobilisations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	incorporelles										
211	Terrains	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
213	Constructions	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
215	Installat°, matériel, outillage	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	techniq.								4		
217	Immo, corporelles reçues mises	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
218	Autres immobilisations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	corporelles	-									
231	Immobilisations corporelles en	00'0	00'0	0000	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0
	cours										
236	Avances aux EPLE sur immos	00'0	00'0	00'0	00,00	00,00	00'0	00'0	0000	00'0	00,00
	_	2									5
888	Avances commandes immo corporelles	00'0	00,00	00,00	2 000 000,00	00'0	00,00	00'0	0,00	00,00	7 000 000,00
RECETTES	TES	0,00	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,0	00'0	00'0	00'0	00'00
١.	amort	6			97						C
132	Subv inv rattachées aux actifs	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	non amort	3									
133	Fonds affectés à l'équipement	00'0	00'0	00'0	000	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0
	amont										0000
238	Avances commandes immo corporelles	00,00	0000	00,0	00'0	00'0	00,0	00'0	00'0	00'0	00'6
											O.V

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

2:	A/903	q
IV – PRESENTATION CROISEE	SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	Détail par articles

### CHAPITRE 903 - Culture, sports et loisirs

Article /	Libellé	0 Services communs		1 Culture		2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU
par nature (1)			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées,)		_		CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
204	Subventions d'équipement versées	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
205	Licences, logiciels, droits similaires	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
RECETTES		00'0	00,00	135 000,00	00'0	00'0	00'0	0,00	135 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
204	Subventions d'équipement versées	00'0	00'0	135 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	135 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

147

IV – PRESENTATION CROISEE	2
SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES	A/904
Détail par articles	

#### CHAPITRE 904 - Santé et action sociale

Article / compte		0	-	2	7	
par nature (1)	Libellé	Services communs	Santé	Action sociale	Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
RECETTES		00'0	0,00	00'0	00'0	00'0

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

Région de Bretagne - Budget principal - DM - 2019

IV - PRESENTATION CROISEE	Δ
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires

nature (4)	Libellé	Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	00'0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00'0
203 Frais		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
études,rech	études, recherche, dév. et										
insertion									E		12
204 Subventions	Subventions d'équipement	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
versées			,				Œ				
218 Autres ir	immobilisations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
corporelles											
RECETTES		00'0	00'0	3 960,00	00'0	4 009,00	00'0	00'0	00'0	0,00	7 969,00
204 Subventions	Subventions d'équipement	00'0	00'0	3 960,00	00'0	4 009,00	00'0	00'0	00'0	00'0	7 969,00
versées											
274 Prêts		00'00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

149

IV - PRESENTATION CROISEE	2
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/906
Détail par articles	

## CHAPITRE 906 - Gestion des fonds européens

Article / compte	ilodi I	- n	2	en -		Total Control of the
par marane (1)		22	אמטיי	Aures	Sa	TOTAL DU CHAPITRE
			B.	30	31	
				FEADER	FEAMP	
DEPENSES		00'00	00'0	31 375 000,00	6 600 000,00	37 975 000,00
204	Subventions d'équipement versées	00'00	00'0	31 375 000,00	6 600 000,00	37 975 000,00
RECETTES		00'0	00'0	31 375 000,00	6 600 000,00	37 975 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	00'0	00'0	31 375 000,00	00'0	31 375 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	00'00	00'0	00,0	00,000 000,00	6 600 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – PRESENTATION CROISEE	ΛI
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/937
Détail par articles	-

#### CHAPITRE 907 - Environnement

Article /	Libellé	0 Services	1 Actions	Actions en matière	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	Politique de	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
(1)		S IIII	Udiisversales	Sialipan san			9 5 5 5 5 5 5 7	1 1	transport		
DEPENSES		00'0	0,00	00'0	00'0	300 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	300 000,00
203	Frais	00'0	00'0	00'0	00'0	300 000,000	00'0	00'0	00'0	00'0	300 000,00
	études,recherche,dév.										
	et insertion										
204	Subventions	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	d'équipement versées										
231	Immobilisations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	corporelles en cours										
RECETTES		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

151

IV - PRESENTATION CROISEE	<b>≥</b>
ATIONS VENTILEES	A/908
Détail par articles	

#### CHAPITRE 908 - Transports

		000							
Article /		0	.00			-			1
compte par	Libellé	Services communs	8		Transp	Transports en commun de voyageurs	geurs		
nature (1)			10	11	12	13	14	15	18
		a	Services communs	Transport ferroviaire	Gares et autres	Transports scolaires	Transports	Transports mixtes	Autres transports en
		N.	50	régional de voyage	infrastructures ferrov.	0	interurbains		commun
DEPENSES		00'0	00'0	5 575 116,00	00'0	00'0	349 884,00	1 800 000,00	275 000,00
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	00'0	00'0	627 116,00	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0
204	Subventions d'équipement versées	00'0	00'0	4 948 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
205	Licences, logiciels, droits similaires	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
211	Terrains	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0,
212	Aménagements de terrains	000	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
213	Constructions	000	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	000	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0
218	Autres immobilisations corporelles	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	349 884,00	1 800 000,00	275 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	000	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
238	Avances commandes immo corporelles	00'0	00'0	00'0	00'0	0000	00'0	00'0	00'0
274	Prêts	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0
RECETTES		00'0	00'0	3 696 200,00	2 819 871,00	00'0	00'0	00'0	00'0
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0
204	Subventions d'équipement versées	00,00	00'0	3 696 200,00	2 819 871,00	00'0	00'0	00'0	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	N IN
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	80€/V
Détail par articles	

#### CHAPITRE 908 - Transports (suite 1)

Article /	i ibalik			2 Bourtes et voiries	seirios			7 Sécurité
combre bar	alipoid a			Famou	Sollies 1			
nature (1)		21	22	23	24	25	28	
		Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie communale	Sécurité routière	Autres liaisons	
DEPENSES		00'0	0,00	0,00	00'0	00'0	00'0	သင့်င
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	່ວວ'ບົ
204	Subventions d'équipement versées	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
205	Licences, logiciels, droits similaires	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
211	Terrains	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
212	Aménagements de terrains	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
213	Constructions	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
218	Autres immobilisations corporelles	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	000	00'0
231	Immobilisations corporelles en cours	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0.	00'0
238	Avances commandes immo corporelles	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
274	Prêts	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00
RECETTES		1.244 895,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
204	Subventions d'équipement versées	1 244 895,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

<b>10</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Transports aeriens         Autres           Inion         0,00	Article / compte par	Libellé				8 Autres transports			1	TOTAL DU CHAPITRE
EKNES         Translation of the control of the c	nature (1)		81 Transporte aériene	82 Transports maritimes	83 Transports fluxions	- 84 Transporte	85 Binodala	98	88	
FRISES         Frais études, recherche déve et insertion         0,00						ferroviaires de marchandises	Laise de la constant	portuaires et aéroport.	Aules	
Fraise fundes, recharched day, et insention   0,00   0,0	DEPENSES		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	8 000 000,00
Subventions d'équipement versées         0,00	203	Frais études, recherche, dév. et insertion	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	627 116,00
Licences, logiciels, drotts similaries	204	Subventions d'équipement versées	00'0	00'0 .	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	4 948 000,00
Terrains         One of the sequential determinishments of the terrains         One of the sequential determinishments of the sequential determinishment of th	205	Licences, logiciels, droits similaires	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Autheinagements de terrains         0,00 <t< td=""><td>211</td><td>Terrains</td><td>00'0</td><td>00'0</td><td>00'0</td><td>00'0</td><td>00'0</td><td>00'0</td><td>00'0</td><td>00'0</td></t<>	211	Terrains	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Constructions   Construction	212	Aménagements de terrains	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Installar*, materiel, outiligate techniq.   0,00	213	Constructions	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Autres immobilisations corporelles         0,00	215	Installat°, matériel, outillage techniq.	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Immobilisations corporelles en cours	218	Autres immobilisations corporelles	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	2 424 884,00
Prefix         Avances commandes immo corporelles         0,00	231	Immobilisations corporelles en cours	00'0	00'0	0000	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00
ETTES         O,00         O,00 <t< td=""><td>238</td><td>Avances commandes immo corporelles</td><td>00'0</td><td>00'0</td><td>00'0</td><td>00'0</td><td>00'0</td><td>00'0</td><td>00'0</td><td>00'0</td></t<>	238	Avances commandes immo corporelles	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Subvertions of deutlipement versées         0,00	274	Prêts	00'0	00'0	00'0	00'0	00'00	00'0	00'0	00'0
Subviniv rattachées aux actifs amont         0,00	RECETTES		00'0	00'0	0,00	00'0	0,00	00'0	00'0	7 760 966,00
Subventions d'équipement versées 0.00 0.00 0.00	131	Subv inv rattachées aux actifs amort	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	204	Subventions d'équipement versées	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	7 760 966,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	2
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	ITILEES A/90
Détail par articles	

#### CHAPITRE 909 – Action économique

Article /		0	1	2	8	4	2	TOTAL DU CHAPITRE
compte par nature (1)	Libellé	Services communs	Interventions économiques	Recherche et innovation	Agriculture, pêche, agro-industrie	Industrie, artisanat, commerce et autres	Tourisme et thermalisme	
	7		transversales				20	E 7
DEPENSES		00'0	00'0	-1 000 000,00	00'0	00'0	00'0	-1 000 000,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	.00'0
204	Subventions d'équipement versées	00'0	00'0	-1 000 000,00	00'0	00'0	00'0	-1 000 000,00
261	Titres de participation	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	00'0	1 000 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	1 000 000,00
274	Prêts	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
275	Dépôts et cautionnements versés	00'0	-1 000 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	-1 000 000,00
276	Autres créances immobilisées	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
RECETTES		00'0	00'0	27 832,00	692 212,00	00'0	48 000,00	768 044,00
204	Subventions d'équipement versées	00'0	00'0	27 832,00	692 212,00	00'0	48 000,00	768 044,00
274	Prêts	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
275	Dépôts et cautionnements versés	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

155

2
DNNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES  Détail par articles

#### CHAPITRE 930 – Services généraux

Article /				.,4	2			ന			4			TOTAL DU
compte	Libellé			Administration générale	on générale		•	Sécurité		Actions in	Actions interrégionales, européennes	ropéennes		CHAPITRE
par	ì	2.	20	21	22	23	28	-	41	42	43	4	48	
nature (1)	Ü	Administration générale	on générale	Conseil	Conseil	Conseil	Autres		Actions	Actions	Action	Aide publique	Autres actions	
=		collectivité	tivité	Régional	Economique et	culture,	organismes		interrégionales	européennes	relevant de la	an	internationales	
		201	202		Social Régional	éducation et					subvention	développement		
	(9	Personnel	Autres			environt	58				globale			
		non ventilé	moyens											
			généraux											
DEPENSES	S	-400 000,00	541 200,00	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	141 200,00
909	Achats non	00'0	32 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	32 000,00
	stockés de	*												
	matières						ě							
611	Contrats de	00'0	200 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	200 000,00
	prestations de													
N	services					5			12	= .				
613	Locations	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
614	Charges locatives	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0000	00'0	00'0
	et de copropriété													
615	Entretien et	t 0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	réparations													
616	Primes	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	d'assurances		b		,						1			00000
617	Etudes et	t 0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00
	recherches						5							en (
618	Divers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
621	Personnel	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	extérieur au	7					y	,						00000
	service					10								, , , ,
622	Rémunérations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0000	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	0000
	intermédiaires,				1									C
	honoraires													0
623	Publicité,	00'0	20 000'00	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	2C(C00)0C
	publicat°, relations	S				9								, , ,
	bublique		===0 ===0										ŭ.	000

Page 88

0 A				-	1	9	- 22	9	1	0		0	9		-	9		0	_	-		0	_		0	_	0	-	0	0	
TOTAL LL CHAPI :RE	7	n n n				00'3	7	00'0	Š	00'0		00'0	00'0			00'0		0,00		-400 000 00		00'0		00.0	00'0		0,00		00'0	289 200,00	
	48	Autres actions	Internationales			00'0		0.00		00'0		00'0	00'0			00'0		00'0		00 0	2	00'0		0.00	00'0		00'0		00'0	00'0	-
opéennes	44	Aide publique	au développement			00'0		0.0		00'0		00'0	00'00			00'0		00'0		000	3	00'0		00:00	00'0		00'0	1	00'0	00'0	
4 Actions interrégionales, européennes	43	Action	relevant de la	globale		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0			00,00		00'0		00 0		00'0		00.00	00'0		0000		00'0	00'0	
Actions in	42	Actions	enropeennes			00'0		00'0	5	00'0		00'0	00'0			00'0		00'0		00.0		00'0		00.00	00'0		00'0		000	00'0	
	41	Actions	interregionales			00'0	15	00,00		00'0		00'0	00,00			00'0		00'0		00.0		00'0		0.00	00'0		00'0		00,0	00'0	
3 Sécurité						00'0		0,00		00'0		00'0	00'0			00'0		00'0		00:00		00'0		00.0	00'0		00'0		00,00	00'0	
	28	Autres	organismes			00'0		00'0		00'0		00'0	00'0		12	00'0		00'0		0.00		00'0		00.0	00'0		00'0		00'0	00'0	
	23	Conseil	culture, éducation et	environt		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0		5	00'0		00,00		00.00		00'0		0.00	00'0		00'0		0000	00'0	
2 Administration générale	22	Conseil	Social Régional			00'0		00,00		00'0		00'0	00'0			00'0		00'0		00.00		00'0		00'0	00,00		00'0		00'0	00'0	97
Administrati	21	Conseil	Keglonal			00'0		00'0		00'0		00'0	00'0			00'0		00'0		0.00		00'0		00'0	00'0		00'0		00'0	00'0	,
	20	Administration générale	202	Autres	moyens	00'0		00'0		00'0		00'0	00'0			00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0		00'0		00'0	289 200,00	
	W	Administrat	201	Personnel	non ventilé	00'0		00'0		00'0		00'0	00'0			00'0		00'0		-400 000,00		00'0		00'0	00'0		0000		00'0	00'0	
Libellé		ia	F0			Transports biens,	transports	Déplacements et	missions	Frais postaux et	frais télécommunicat°	Divers	Impôts, taxes,	versements (autre		Autres impôts,	_		taxes (autres organismes)	Rémunérations du	personnel	Charges sécurité	sociale et	Autres charges	Aides à la	personne	Indemnités de		Indemnités, frais et format° élus	Subventions de	fonctionnement versées
Article / compte	par	nature (1)				624		625		929	Ų	628	633			635		637		641		645		647	651		652		653	657	

Région de Bretagne - Budget principal - DM - 2019

1 097,00 00'0 00'0 382 038,70 00'0 0,00 00'0 0,00 0,00 0,00 383 135,70 CHAPITRE TOTAL DU 00,00 00,00 00'0 00'0 00'0 00'0 0,00 0,00 00'0 0,00 Autres actions internationales 48 0,0 47 600,00 00'0 00'0 0,00 000 00,00 0,00 0,00 00'0 47 600,00 développement Aide publique an 4 00,00 00'0 0000 00,00 00'0 00'0 334 438,70 00'0 00'0 0,00 334 438,70 relevant de la subvention globale Action 43 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 0,00 00'0 européennes Actions 42 00'0 00,00 00,00 1 097,00 00'0 1 097,00 00'0 00'0 0,00 000 interrégionales Actions 4 00,00 00'0 00'0 00'0 00'0 0,00 00'0 00'0 00'0 00'0 Sécurité m 00'0 000 00,00 00'0 00'0 0,00 00'0 00'0 00'0 00'0 organismes 28 Autres 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 0,00 00'0 00'0 00'0 0,00 éducation et culture, Conseil environt 23 00'0 00'0 0,00 000 00'0 0,00 00'0 00'0 00'0 0,00 Economique et Social Régional 00'0 Conseil Administration générale 22 00,00 00'0 00,0 00'0 00'0 00'0 0,00 00,00 00'0 00'0 Régional Conseil 7 00'0 00,00 00'0 00'0 00'0 0,00 00'0 0,00 0,00 00'0 0,00 généraux Autres moyens Administration générale 202 collectivité 20 00'0 00'0 00'0 0,0 00'0 00'0 0,00 00'0 00'0 00'0 00'0 Personnel non ventilé 201 Autres produits des Autres charges Rémunérations du Charges sécurité Autres charges Produits divers de gestion Charges diverses gestion courante fonctionnement exceptionnelles exceptionnelles Participations exceptionnels Revenus Libellé prévoyance mmenbles personnel sociale Subv sociales courante de RECETTES Article / compte par nature (1) 752 678 641 645 647 747 758 778 658 674

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Région de Bretagne - Budget principal - DM - 2019

N	A/931	
IV – PRESENTATION CROISEE	SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	Détail par articles

CHAPITRE 931 - Formation professionnelle et apprentissage

Article /		0			-			36	2	ю	TOTAL EJ
compte	Libellé	Services			Formation professionnelle	fessionnelle			Apprentissage	Formation	CHAPITKE
par		communs	14	12	13	14	15	16		sanitaire et sociale	
£		k	Insertion sociale	Formation	Formation	Formation des	Rémunération des	Autres			7 7
			et professionnelle	professionnalisante personnes	certifiante des personnes	actifs occupés	stagiaires			65	, ,
DEPENSES	SES	00'0	00'0	00'0	2 150 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	2 150 000,00
611	Contrats de prestations de	00'0	00'0	00,00	2 150 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	2 150 000,00
	services		ď	•						ŀ	
617	Etudes et recherches	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	0,00	00'0
618	Divers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
622	Rémunérations intermédiaires,	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0
	honoraires										
623	Publicité, publicat°, relations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0.00
	publique										
624	Transports biens, transports	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'00	00.0
	collectifs										`
628	Divers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
651	Aides à la personne	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
655	Contributions obligatoires	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0
656	Participations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00,00	00'0	00'0
657	Subventions de fonctionnement	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	versées										
674	Subv. fonctionnement	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00.00
	exceptionnelles			70							
RECETTES	ES	1 472,00	35 677,00	00'0	00'0	00'0	19 527,00	00'0	17 590,00	166 947,00	241 213,00
747	Participations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,0	00'0
758	Produits divers de gestion	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0
	courante							¥			
778	Autres produits exceptionnels	1 472,00	35 677,00	00'0	00'0	00'0	19 527,00	00'0	17 590,00	166 947,00	241 213,00
								1		-	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Page 90

IV – PRESENTATION CROISEE	Ν
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 - Enseignement

Article /		0	1	62	2			က	7	80	TOTAL DU
compte	Libellé	Services communs	Enseignement du		Enseignement du second degré	u second degré		Enseignement	Sécurité	Autres services	CHAPITRE
par			premier degré	21	22	23	24	supérieur	73.	périscolaires et	
(1)				Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Participations à	-		annexes	
							des cités mixtes				
DEPENSES	SES	00'0	00'0	00'0	00'0	125 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	125 000,00
909	Achats non stockés de	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	matières									×	
611	Contrats de prestations de	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	services										
613	Locations	00'0	00,00	00,00	00'0	00,00	00'0	00'0	00,00	00,00	00'0
614	Charges locatives et de	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00,00	00'0
	copropriété										
615	Entretien et réparations	00'0	00,00	00'0	00,00	0000	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0
616	Primes d'assurances	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
617	Etudes et recherches	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0
618	Divers	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
622	Rémunérations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	000
	intermédiaires, honoraires										
623	Publicité, publicat°, relations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	enbijdnd										
624	Transports biens, transports	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	S 50,00
	collectifs										, ccc
625	Déplacements et missions	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0.00
628	Divers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	υ'00
633	Impôts, taxes, versements	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	(autre orga.)			(*)							CCCCC C
635	Autres impôts, taxes (Admin	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	ິບ,ເປັ
	Impôts)						0				0 0000
641	Rémunérations du personnel	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
645	Charges sécurité sociale et	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,000
,	prévoyance										
647	Autres charges sociales	00'0	00'0	00,00	00,00	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00,00
651	Aides à la personne	0,00	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,0

Page 91

Page 92

367 795,00 0.00 000 9 478,00 125 000,00 0,00 358 317,00 TOTAL DIII 00'0 00,00 0,00 00'0 0,00 0,00 00'0 0,00 00'0 périscolaires et Autres services annexes 00'0 00'0 00,00 00'0 00'0 0,00 0,00 0,00 Sécurité 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 0,00 00'0 00'0 00'0 0,00 Enseignement supérieur က 00,0 00'0 00'0 00'0 0,00 000 00'0 00'0 Participations à des cités mixtes 24 00,00 0,00 00'0 00'0 0000 00'0 00'0 00'0 125 000,00 00'0 Lycées privés Enseignement du second degré 23 00,00 00'0 00,00 138 321,00 147 799,00 9 478,00 Lycées publics 22 00,00 00'00 00,00 00'0 00'00 0,00 00'0 00'0 00'0 0,00 Collèges 21 00,00 00:00 00'0 00'0 00,00 00,00 0,00 00'0 00,00 Enseignement du premier degré 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00,00 Services communs 00'0 219 996,00 219 996,00 0,00 charges Autres produits exceptionnels Compensat°, attribut°, autres Rémunérations du personnel Contributions obligatoires exception. fonctionnement versées Libellé opérations gestion Subventions exceptionnelles Participations Participations Produits Autres participat RECETTES Article / compte par nature (1) 959 747 748 655 657 678 641 771 778

Région de Bretagne - Budget principal - DM - 2019

00'5

00'0

00,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres,

IV - PRESENTATION CROISEE	2
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 - Culture, sports et loisirs

Article /		0				2	(r	7	
compte	Libellé	Services communs		Culture	N. Carlotte	Sports	Loisirs	Securité	TOTAL DU
par nature			11	12	13				CHAPITRE
			Enseignement artistique	Activités culturelles et	Patrimoine	2			
				artistiques	(bibliothèques, musées,			9	
		8			(				
DEPENSES		00'0	00'0	25 000,00	00'0	150 000,00	00'0	00'0	175 000,00
909	Achats non stockés de matières	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
611	Contrats de prestations de services	00'0	00'0	00'0	00'0	0000	00'0	00'0	00'0
618	Divers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
621	Personnel extérieur au service	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
622	Rémunérations intermédiaires,	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	honoraires								
623	Publicité, publicat°, relations publique	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
624	Transports biens, transports collectifs	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
625	Déplacements et missions	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0
628	Divers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
633	Impôts, taxes, versements (autre	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	orga.)								
641	Rémunérations du personnel	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
645	Charges sécurité sociale et	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	prévoyance						8		2000
647	Autres charges sociales	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	(3)5°
651	Aides à la personne	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00.00
657	Subventions de fonctionnement	00'0	00'0	25 000,00	00'0	150 000,00	00'0	00'0	175 000,00
	versées			65					C
678	Autres charges, exceptionnelles	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
RECETTES		00'0	00'0	180 000,00	00'0	00'0	00,00	00'0	180 000,00
641	Rémunérations du personnel	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
747	Participations	00'0	00'0	180 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	180 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Page 93

Région de Bretagne - Budget principal - DM - 2019

CHAPITRE 934 - Santé et action sociale

Article /		0	-	2	7	TOTAL DU CHAPITRE
compte par	Libellé	Services communs	Santé	Action sociale	Sécurité alimentaire	
nature (1)						8
DEPENSES		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
657	Subventions de fonctionnement versées	00'0	00'0	00'0	00'0	0,0
RECETTES		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - PRESENTATION CROISEE	<u>N</u>
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/935
Détail par articles	

## CHAPITRE 935 - Aménagement des territoires

Article /		0	-	2	,es	4	S.	9	7	80	TOTAL DU
compte	Libellé	Services communs	Politique de la ville	Agglomérations et	Espace rural, autres	Habitat -	Actions en faveur	Technologies	Sécurité	Autres actions	CHAPITRE
par				villes moyennes	espaces de dévelopt	(Logement)	du littoral	informat° et			
nature (1)								communicat°	25 25	4	
DEPENSES	SES	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00:00	00'0
611	Contrats de prestations de	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	services										
617	Etudes et recherches	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00
618	Divers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00
622	Rémunérations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	intermédiaires, honoraires										
623	Publicité, publicat°, relations	00'0	oo'o	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	publique										
628	Divers	00,00	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
656	Participations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0
657	Subventions de	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	fonctionnement versées										
RECETTES	TES	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Région de Bretagne - Budget principal - DM - 2019

IV – PRESENTATION CROISEE	2
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/936
Détail par articles	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens

Article /	jirviit	1	8 5	•	en .	TOTAL DU CHAPITRE
compre par		707	FEDER	A	Autres	
nature (1)				30	31	
				FEADER	FEAMP	of the second se
DEPENSES		0,00	00'0	58 265 000,00	850 000,00	59 115 000,63
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	00'0	58 265 000,00	850 000,00	59 115 300,00
RECETTES		0,00	00'0	58 265 000,00	850 000,00	59 115 000,00
747	Participations	00'0	00'0	58 265 000,00	850 000,00	59 115 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	2
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 - Environnement

compte		0	-	2	8	4	'n	9	7	89	TOTAL DU
		Services	Actions	Actions en matière	Politique de l'air	Politique de l'eau	Politique de	Patrimoine naturel	Environnemt	Autres actions	CHAPITRE
par		communs	transversales	des déchets			l'énergie		infrastructures	14	
nature (1)				ie.					transport		
DEPENSES	(4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
611 Col	Contrats de prestations de	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
ser	services				S						
613 Loc	Locations	00'0	00'0	00'0	000	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0
618 Div	Divers	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
623 Put	Publicité, publicat°, relations	00'0	00'0	00'0 .	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
but	publique			5/							
628 Div	Divers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00,00	00'0
656 Par	Participations	00'00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	. 00'0	00'0
657 Su	Subventions	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0
fon	fonctionnement versées					24					
RECETTES		00'0	0,00	00'0	00'0	95 353,00	74 892,00	0,00	00,00	00'0	170 245,00
747 Pai	Participations	00'00	00'0	00'0	00'0	70 000,00	70 000,00	00'0	00'0	00'0	140 000,00
748 Co	Compensat°, attribut°, autres	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
pai	participat										
778 Au	Autres produits	00'0	00'0	00'0	00'0	25 353,00	4 892,00	00'0	00'0	00'0	30 245,00
жә	exceptionnels				8						c

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

	IV – PRESENTATION CROISEE	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \
SECTION DE F	FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/938
	Détail par articles	

#### CHAPITRE 938 - Transports

- Article /		0				F			
compte par	Libellé	Services communs			Transp	Transports en commun de voyageurs	geurs		
nature (1)	S		10	11	12	13	14	15	18
			Services communs	Transport ferroviaire	Gares et autres	Transports scolaires	Transports	Transports mixtes	Autres transports en
				régional de voyage	infrastructures ferrov.		interurbains		commun
DEPENSES		00'0	00'0	2 247 647,00	00'0	1 266 353,00	00'0	236 000,00	6J JUO 008
909	Achats non stockés de matières	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
611	Contrats de prestations de services	00'0	00'0	148 886,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
613	Locations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
614	Charges locatives et de copropriété	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
615	Entretien et réparations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
616	Primes d'assurances	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
617	Etudes et recherches	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
621	Personnel extérieur au service	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	00'0	00'0	178 221,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
623	Publicité, publicat°, relations publique	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
624	Transports biens, transports collectifs	00'0	00'0	00'0	00'0	1 266 353,00	00'0	00'0	00'0
625	Déplacements et missions	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00,00	00'0
628	Divers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00,00	00'0
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0
641	Rémunérations du personnel	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
647	Autres charges sociales	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00.00	00,00	00'0
651	Aides à la personne	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
929	Participations	00'0	00'0	1 920 540,00	00'0	00'0	00,00	236 000,00	800 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
678	Autres charges exceptionnelles	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0
RECETTES		00'0	00'0	2 800 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	1 700 000,00

Région de Bretagne - Budget principal - DM - 2019

Article /		0				1			
compte par	Libellé	Services communs			Transp	Transports en commun de voyageurs	geurs		
nature (1)			10	11	12	13	14	15	18
	ā		Services communs	Transport ferroviaire	Gares et autres	Transports scolaires	Transports	Transports mixtes	Autres transports en
			20	régional de voyage	infrastructures ferrov.		interurbains		commun
641	Rémunérations du personnel	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0
702	Ventes de récoltes et produits forestier	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00
703	Redevances utilisation du domaine	00'0	00'0	00'0	00'0	0000	00'0	00'0	00'0
206	Prestations de services	00'0	00'0	00'0	00'0	0000	00'0	00'0	00'0
732	TICPE	00'0 .	00'0	00'0	00'0	0000	00'0	00'0	00'0
747	Participations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
748	Compensate, attribute, autres participat	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0
752	Revenus des immeubles	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
758	Produits divers de gestion courante	00'0	00'0	2 800 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	1 700 000,00

IV – PRESENTATION CROISEE	<u>\</u>
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/938
Détail par articles	

#### CHAPITRE 938 - Transports (suite 1)

Article / compte par nature (1)	. Libellé	-		2 Routes et voiries	: voiries			7 Sécurité
	ж.	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	200
DEPENSES		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
909	Achats non stockés de matières	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
611	Contrats de prestations de services	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
613	Locations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
614	Charges locatives et de copropriété	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0
615	Entretien et réparations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
616	Primes d'assurances	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
617	Etudes et recherches	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
621	Personnel extérieur au service	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
623	Publicité, publicat°, relations publique	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0
624	Transporfs biens, transports collectifs	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
625	Déplacements et missions	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
628	Divers	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0000	00'0
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
641	Rémunérations du personnel	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00*0	00'0
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
647	Autres charges sociales	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
651	Aides à la personne	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
656	Participations	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0
657	Subventions de fonctionnement versées	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0000	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
678	Autres charges exceptionnelles	000	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
RECETTES		00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0

0,00 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 000 Sécurité 7 00'0 00'0 00'0 00'0 00,00 00,00 00'0 Autres liaisons 28 00,00 00,0 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 Sécurité routière 25 0,00 00'0 00'0 00'0 0,00 00'0 Voirie communale 24 Routes et voiries 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 Voirie départementale 00'0 00'0 00'0 00,00 00'0 00'0 00,00 Voirie régionale 22 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00,00 0,00 00'0 Voirie nationale 7 Ventes de récoltes et produits forestier Compensat°, attribut°, autres participat Produits divers de gestion courante Redevances utilisation du domaine Libellé Rémunérations du personnel Revenus des immeubles Prestations de services Participations TICPE Article / compte par nature (1) 748 702 703 902 732 747 752 758

Région de Bretagne - Budget principal - DM - 2019

IV – PRESENTATION CROISEE	<u> </u>
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/938
Détail par articles	

#### CHAPITRE 938 - Transports (suite 2)

Article / compte par nature (1)	Libellé				8 Autres transports				CHAPITRE
		81	82	83	84	85	98	88	
	AC.	Transports aériens	Transports maritimes	Transports fluviaux	Transports	Liaisons	Infrastructures	Aufres	
	13				ferroviaires de marchandises	multimodales	portuaires et aéroport.		X 20
DEPENSES		00'0	00'0	00'0	0,00	0,00	400 000,00	00'0	4 950 000,00
909	Achats non stockés de matières	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	ا 00 0 ر څ
611	Contrats de prestations de services	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	148 886,00
613	Locations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0 .	00'0
614	Charges locatives et de copropriété	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
615	Entretien et réparations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
. 616	Primes d'assurances	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
617	Etudes et recherches	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
621	Personnel extérieur au service	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	178 221,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
624	Transports biens, transports collectifs	00'0	00'0	000	00'0	00'0	00'0	00'0	1 266 353,00
625	Déplacements et missions	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'00	00'0	00'0
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	00'0	00'0	00'0	0000	00'0	00'0	00'0	00'0
628	Divers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
641	Rémunérations du personnel	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	180 000,00	000	180 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	220 000,00	000	220 000,00
647	Autres charges sociales	00'0	00'0	0000	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
651	Aides à la personne	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0000	00'0
656	Participations	00'0	0000	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	2 956 540,00
657	Subventions de fonctionnement versées	00'0	0000	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	00'0	000	00'0	00'0	00'0	00'0	0000	00'0
878	Autres charges exceptionnelles	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

Article / compte					8				TOTAL DÜ
par nature (1)	Libellé				Autres transports				CHAPITRE
		81	82	83	84	85	86	88	
	24	Transports aériens	Transports maritimes	Transports fluviaux	Transports ferroviaires de	Liaisons multimodales	Infrastructures portuaires et	Autres	
					marchandises		aéroport.		
RECETTES		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	4 500 000,00
641	Rémunérations du personnel	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
702	Ventes de récoltes et produits forestier	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
703	Redevances utilisation du domaine	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
902	Prestations de services	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
732	TICPE .	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
747	Participations	00'0	00'0	00'0	00'00	00'0	00'0	00'0	00'0
748	Compensat*, attribut*, autres participat	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
752	Revenus des immeubles	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
758	Produits divers de gestion courante	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	4 500 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Région de Bretagne - Budget principal - DM - 2019

- ΛI	- PRESENTATION CROISEE	2
SECTION DE FON	NCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/939
	Détail par articles	17.44

CHAPITRE 939 – Action économique

Article /		0	1	2	3	4	ro	TOTAL DU CHAPITRE
compte par	Libellé	Services communs	Interventions	Recherche et innovation	Agriculture, pêche,	Industrie, artisanat,	Tourisme et thermalisme	
nature (1)			économiques transversales		agro-industrie	commerce et autres		
DEPENSES		00'0	40 000,00	0,00	00'0	00'0	00'0	40 000,00
611	Contrats de prestations de services	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'C
617	Etudes et recherches	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	000
618	Divers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
622	Rémunérations intermédiaires,	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	honoraires		5					
623	Publicité, publicat°, relations publique	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
624	Transports biens, transports collectifs	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0
628	Divers	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0
929	Participations	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0
657	Subventions de fonctionnement versées	00'0	40 000'00	00'0	00'0	00'0	00'0	40 000,00
661	Charges d'intérêts	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0
678	Autres charges exceptionnelles	00'0	00'0	00'0	00'0	00'00	00'0	00'0
RECETTES		00'0	00'0	137 099,00	77 790,00	00'0	252,00	215 141,00
747	Participations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
762	Produits autres immo, financières	00'0	00'0	00,00	00,00	00'0	00'0	00'0
778	Autres produits exceptionnels	00'0	00'0	137 099,00	77 790,00	00'0	252,00	215 141,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

173



COUVRIR PAR DES RESSOURCES Budget de l'exercice Art. **Propositions** Libellé (1) (hors RAR) Vote (2) (1) nouvelles (BP + BS + DM) DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES 130 045 000,00 0,00 0,00 RESSOURCES PROPRES = A + B 16 Emprunts et dettes assimilées (A) 53 545 000 00 0.00 0,00 1631 Emprunts obligataires 0,00 0,00 0,00 1641 Emprunts en euros 48 800 000,00 0,00 0,00 1643 Emprunts en devises 0,00 0,00 0,00 Opérat° afférentes à l'emprunt 16441 2 100 000,00 0,00 0,00 1671 Avances consolidées du Trésor 0,00 0,00 0,00 1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor 0,00 0,00 0,00 1678 Autres emprunts et dettes 0,00 0,00 0,00 1681 Autres emprunts 0,00 0,00 0,00 1682 Bons à moyen terme négociables 0,00 0,00 0,00 1687 Autres dettes 2 645 000 00 0.00 0.00 Dépenses et transferts à déduire des ressources propres 76 500 000,00 0,00 0,00 (B) 10.. Reprise de dotations, fonds divers et réserves 10.. Reversement de dotations, fonds divers et réserves Subv. invest, transférées cote résultat 76 500 000<mark>,00</mark> 0.00 0.00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	<mark>13</mark> 0 045 000, <mark>00</mark>	2 <mark>44</mark> 43 <mark>5</mark> 267, <mark>30</mark>	0,00	374 480 2 <mark>67</mark> ,30

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance

<sup>(3)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
FI.EMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

	RES	SOURCES PROPRES		
Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	V 361 075 800,88	5 901 392,00	VI 0,00
Ressource	es propres externes de l'année (a)	27 237 800,88	8 115 104,71	0,00
10222	FCTVA	14 900 000,00	1 515 104,71	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	6 600 000,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		9	5,55
27	Autres immobilisations financières	.		
2			15.	
	es propres internes de l'année (b)	333 838 000,00	-2 213 712,71	0,00
169	Primes de remboursement obligations	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées			,
27	Autres immobilisations financières			
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		,	
28031	Frais d'études	1 600 000,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	12 000,00	0,00	0,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	66 000,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	8 400 000,00	0,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	1 700 000,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	15 000,00	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	1 300 000,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	6 400 000,00	0,00	0,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	1 000 000,00	0,00	0,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	1 100 000,00	0,00	0,00
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	43 100 000,00	0,00	0,00
2804143	Subv.Cne : Projet infrastructure	3 000 000,00	0,00	0,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	400 000,00	0,00	0,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	9 200 000,00	0,00	0,00
2804153	Subv. Grpt : Projet infrastructure	500 000,00	0,00	0,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	5 500 000,00	0,00	0,00
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments; installations	8 200 000,00	. 0,00	0,00
28041713	26	8 000 000.00	0.00	0.00
28041721	Subv. RFF : Bien mobilier, matériel	900 000,00	0,00	0,00
28041722	Subv. RFF : Bâtiments, installations	7 000 000,00	0,00	0,00
28041723	Subv. RFF : Projet infrastructure	23 000 000,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	8 000 000,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	22 000 000,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	22 000 000,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	17 500 000,00	0,00	0,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	7 500 000,00	0,00	0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	4 000 000,00	0,00	0,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	2 000,00	0,00	0,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	47 000 000,00	0,00	0,00
28043	Concessions, droits similaires, brevets,	1 400 000,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 000,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	200 000,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	600 000,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments scolaires	3 900 000,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	1 100 000,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	2 500 000,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	e CVote (3)
281351	Bâtiments publics	290 000,00	0,00	0,00
2814	Constructions sur sol d'autrui	200 000,00	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	50 <b>000</b> ,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	400 000,00	0,00	0,00
28153	Réseaux divers	60 000,00	0,00	0,00
28154	Voies navigables	250 000,00	0,00	0,00
281571	Matériel ferroviaire	200 000,00	0,00	0,00
281572	Matériel technique scolaire	600 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	3 200 000,00	0,00	0,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	21 000 000,00	0,00	0,00
281754	Voies navigables (m. à dispo)	3 000 000,00	0,00	0,00
281785	Matériel de téléphonie	10 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	90 000,00	0,00	0,00
281821	Matériel de transport ferroviaire	250 000,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	4 000 000,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	4 500 000,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	1 100 000,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	1 200 000,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	200 000,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	100 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	200 000,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
954	Produits des cessions d'immobilisations	3 600 000,00	0,00	0,00
951	Virement de la section de fonctionnement	21 238 000,00	-2 213 71 <mark>2,</mark> 71	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	366 977 192,88	244 435 267,30	8 901 184,14	58 408 014,98	678 721 659,30

	Mon	tant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	374 <mark>480</mark> 267,30
Ressources propres disponibles	VIII	678 721 659,30
Solde	IX = VIII - IV (4)	304 241 392,00

<sup>(1)</sup> Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance

<sup>(3)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<sup>(4)</sup> Indiquer le signe algébrique

# Présentation du budget selon la nomenclature stratégique

Autorisations de programme et d'engagement

# Décision modificative n°2 au budget 2019

> Autorisations de programme et d'engagement

					en euros	
	Antérieures*	AP 2019	Antérieures*	AE 2019	Total	
- Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion; de la performance et de la solidarité territoriale	1 105 823	87 930 000	2 523 745	7 717 500	95 647 500	
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	1 105 823	,	1 713 936	4 025 000	1 325 000	
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales		100 000	418 260	1 498 500	: 500 500	2.3
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques		87 830 000	391 549	2 194 000	90 024 000	7
l - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	140 650 074	122 045 975	48 046 046	46 316 500	168 362 475	7
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation	4 857 269	15 800 000	25 761 563	16 100 000	1 528 500	
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	4 803 170	7 200 000	4 133 182	12 150 000	19 350 000	
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	54 099	8 600 000	21 628 380	3 950 000	12 550 000	
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	46 595 939	36 725 000	6 520 977	17 809 000	54 534 000	
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	5 490 000	12 150 000	3 718 104	2 735 000	14 885 000	
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	41 045 939	24 110 000	1 731 173	4 640 000	28 750 000	
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	000 09	465 000	961 885	4 122 000	4 587 000	
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques			109 815	6 312 000	6 312 000	
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire	24 281 167	20 400 000	14 244 967	000 056 9	27 350 000	
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	24 281 167	20 400 000	14 244 967	920 000	27 350 000	
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer	64 915 699	49 120 975	1 518 539	5 457 500	54 578 475	
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	4 093 127	11 320 000	1 088 867	2 555 000	13 875 000	
P.0209 Développer le système portuaire	60 822 572	37 800 975	429 672	2 902 500	40 703 475	
II - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	329 642 338	263 293 000	145 611 612	431 047 775	694 340 775	177
Assurer la relation formation emploi			755 718	6 430 300	6 430 300	
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation			755 718	6 430 300	6 430 300	
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne	42 096	100 000	3 237 012	8 200 000	8 300 000	
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	42 096	100 000	3 237 012	8 200 000	8 300 000	
Améliorer le cadre bâti des lycées	271 188 349	216 823 000	3 054 577	4 720 000	221 543 000	
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées	258 311 379	200 000 000	3 054 577	4 500 000	204 500 000	
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	12 876 970	16 823 000		220 000	17 043 000	

<sup>\*</sup> Montants affectés non mandatés sur les autorisations antérieures caduques

# Décision modificative n°2 au budget 2019

> Autorisations de programme et d'engagement

						en euros
		Antérieures*	AP 2019	Antérieures*	AE 2019	Total
Améliorer les	Améliorer les équipements des lycées	11 777 024	19 170 000	567 784	1 600 000	20 770 000
P.0306	Améliorer les équipements dans les lycées publics	7 455 720	9 180 000		19	9 180 000
P.0307	Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	3 476 462	4 100 000			4 100 000
P.0308	Développer le numérique éducatif	844 841	2 890 000	567 784	1 600 000	7 490 000
Améliorer le 1	Améliorer le fonctionnement des lycées			215 158	69 094 000	69 094 000
P.0309	Assurer le fonctionnement des lycées publics			209 807	31 244 000	31 244 000
P.0310	Participer au fonctionnement des établissements privés			5 351	37 850 000	37 850 000
Renforcer la I	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	24 209 437	13 940 000	15 160 995	12 900 000	26 840 000
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	24 209 437	13 940 000	15 160 995	12 900 000	26 840 000
Favoriser l'apprentissage	prentissage	19 227 962	12 500 000	36 972 965	72 500 000	85 000 000
P.0312	Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	19 227 962	12 500 000	614 550	49 500 000	62 000 000
= P.0313	Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement			36 358 415	23 000 000	23 000 000
Assurer les fo	Assurer les formations sanitaires et sociales	2 865 560	SI SI	2 191 102	54 327 700	54 327 700
P.0314	Assurer les formations sanitaires et sociales	2 865 560		2 191 102	54 327 700	54 327 700
Développer e	Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociau <mark>x et</mark> environnementa <mark>ux</mark>			82 813 579	194 370 775	194 370 775
P.0315	Faciliter les projets individuels de formation et de qualification			8 995 832	12 400 000	12 400 000
P.0316	Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	5 1		72 317 874	120 410 775	120 410 775
P.0317	Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable			1 499 874	61 560 000	\$1.550,000
Développer I	Développer les langues de Bretagne	331 909	260 000	642 724	000 506 9	000 599 2
P.0318	Développer les langues de Bretagne	331 909	260 000	642 724	902 000	7 565 000
IV - Pour une B	IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	177 562 720	000 686 06	38 720 396	292 363 000	383 352 00C
P.0401	Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité dura <mark>ble</mark>	34 423 916	41 099 000	38 468 962	290 970 000	332 062 000
P.0402	Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes	117 464 348	46 690 000	251 308	218 000	46 908 000
P.0403	Moderniser les aéroports à vocation régionale	25 674 455	3 200 000	126	1 175 000	34 375 100
V - Pour une ré	- Pour une région engagée dans la transition écologique	19 350 510	8 980 000	7 361 789	11 756 000	20 736 000
P.0501	Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	13 314 224	4 100 000	4 747 325	5 035 000	9 135 000
P.0502	Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	790 748	1 470 000	924 279	3 223 000	34 693 3001
P.0503	Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	5 245 539	3 410 000	1 690 186	3 498 000	6 908 000

\* Montants affectés non mandatés sur les autorisations antérieures caduques

Décision modificative n°2 au budget 2019

> Autorisations de programme et d'engagement

						en euros	-1
		Antérieures*	AP 2019	Antérieures*	AE 2019	Total	
VI - Pour le ra	VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	21 731 143	23 734 000	5 843 347	40 046 900	63 733 900	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	979 800	800 000	368 101	16 135 000	15 935 000	,
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	2 474 531	4 325 000	777 578	4 492 000	3 347 200	
P.0603	Développer le sport en région	2 594 455	3 000 000	51 632	4 250 000	7 250 000,	1
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine	4 648 532	4 300 000	501 424	1 193 000	5 493 0001	
P.0605	Faire de la Bretagne une destination tounistique d'exception	4 194 210	4 000 000	864 635	7 113 900	11 113 900	
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	6 585 483	7 000 000	77 765	000 886	7 988 000	
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	254 131	309 000	614 498	1 675 000	1 98+ 000	
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne			2 587 712	4 200 000	4 200 000	
Fonds de gest	Fonds de gestion des crédits européens		26 000 000	804 489	51 670 000	77 670 000	
P.1110	Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020						
P.1120	Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020		20 000 000		20 000 000	70 000 000	
P.1130	Programme FEAMP 2014-2020		000 000 9	,	850 000	6 850 000	
P.1140	Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020			804 489	820 000	820 000	
P.8000	Subvention globale FEDER 2007-2013			248 909			
Autres dépenses	ses	38 520 283	15 361 000	7 576 104	23 820 100	39 181 100	
P.9000	Patrimoine et logistique	37 084 601	10 524 000	2 991 348	9 126 600	19 650 600	
P.9002	Développer le système d'information en appui des politiques régionales	1 028 083	3 395 000	1 006 904	2 995 000	000 068 9	
P.9003	Fonds d'intervention régional	193 608	300 000	66 534	930 000	1 230 000	
P.9010	Equipement des groupes d'élus						
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	213 990	142 000	2 432 995	7 625 500	7 767 500	
P.9012	Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées	u					
P.9020	Ressources et expertises			1 078 323	2 143 000	2 143 000	
P.9021	Service de la dette						
P.9023	Mouvements financiers divers		1 000 000		1 000 000	2 000 000	
	Total	728 562 890	638 332 975	256 736 437	904 737 775	1 543 070 750	

\* Montants affectés non mandatés sur les autorisations antérieures caduques

Crédits de paiement investissement et fonctionnement

Décision modificative n°2 au budget 2019

> Crédits de paiement - Investissement et fonctionnement

en euros

remagement équilibré, garant de la corhésion, de la performance et de la solidarité territoriale  Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés  Contractualiser avec les territoires et créatrice d'un emploi durable  Concomine dynamique au service de filleres fortes et créatrice d'un emploi durable  Souvenir l'amovation et développement et la tensmission d'entreprises  Strimuler l'immoration  Strimuler l'immoration de secteurs clès de l'économile brenone de l'emploir  Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises  Accompagner le développement de emplois durables et des niliperations et des niliperations d'entreprises  Accompagner le développement de emplois durables et des niliperations et des niliperations et des niliperations d'estreprises  Accompagner le développement de emplois durables et des niliperations d'estreprises  Accompagner le développement de la transmission d'entreprises  Accompagner le développement de la transmission d'entreprises  Accompagner le développement de la production alimentaire  Accompagner le développement de la production alimentaire  Accompagner le développement et de la production alimentaire  Accompagner le secteur des sexploitations agricoles et des fillères de production alimentaire  Accompagner le secteur des production alimentaire  Accompagner le développement et de nondistaire la production alimentaire  Accompagner le secteur des péches maritimes et de la production alimentaire  Accompagner le secteur des production alimentaire  Accompagner le secteur des préches maritimes et de la production alimentaire  Accompagner le secteur des préches maritimes et de la production alimentaire  Accompagner le secteur des préches maritimes et de la production alimentaire  Accompagner le secteur des			CPI 2019	CPF 2019	Total
27 239 500       3 540 000         105 000       1 366 800         126 668 400       53 641 500         11 500 000       22 300 000         11 500 000       10 100 000         10 120 000       10 100 000         4 400 000       16 398 000         4 400 000       22 300 000         4 400 000       3 260 000         14 050 000       4 305 000         65 538 400       5 623 500         70 538 400       5 480 300         5 480 300       5 480 300         100 000       7 840 000         113 823 000       4 391 000         113 823 000       4 4171 000	I - Pour un ame	énagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	45 674 500	7 100 800	52 775 300
105 000 18 330 000 18 330 000 115 668 400 11 500 0000 11 500 0000 11 500 0000 11 1500 0000 11 10 100 000 12 308 0000 14 050 000 14 050 000 14 050 000 15 538 400 16 338 000 17 538 400 16 49 000 16 56 538 400 16 480 300 16 480 300 17 8823 000 17 8823 000 17 8823 000 17 8823 000 17 8823 000 17 8823 000 17 8823 000 17 880 000 17 881 000 17 881 000 17 8823 000 17 881 000 17 881 000 17 8823 000 17 881 000 17 881 000 17 882 000 17 881 000 18 881 0000 18 881 0000 18 881 0000 1	P.0101	Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	27 239 500	3 540 000	30 779 500
18 330 000     2 194 000       126 668 400     53 641 500       17 500 000     22 300 000       7 100 000     10 100 000       30 580 000     16 398 000       10 120 000     2 308 000       20 010 000     3 260 000       4 00 000     4 305 000       14 050 000     9 320 000       70 538 400     5 623 500       4 900 000     2 802 500       65 638 400     2 802 500       168 449 000     5 480 300       100 000     7 840 000       113 823 000     4 331 000       113 823 000     4 171 000       113 823 000     4 171 000	P.0102	Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	105 000	1 366 800	1 471 800
126 668 400     53 641 500     180       11 500 000     22 300 000     4       7 100 000     10 100 000     4       4 400 000     10 100 000     4       10 120 000     2 308 000     4       10 120 000     2 308 000     4       10 120 000     2 308 000     4       450 000     9 320 000     2       14 050 000     9 320 000     2       4 900 000     2 821 000     7       65 638 400     2 821 000     7       65 638 400     2 822 500     7       168 449 000     2 802 500     7       100 000     7 840 000     7 840 000       113 823 000     4 331 000     11       113 823 000     4 331 000     11       11 30 000     11 100     11		Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	18 330 000	2 194 000	20 524 0 <sup>n</sup> n
11500 000     22 300 000       7 100 000     12 200 000       4 400 000     10 100 000       30 580 000     16 398 000       10 120 000     2 308 000       20 010 000     3 260 000       450 000     6 525 000       14 050 000     9 320 000       70 538 400     2 821 000       65 638 400     2 802 500       65 638 400     2 802 500       100 000     7 840 000       100 000     7 840 000       113 823 000     4 391 000       11 36 23 000     4 171 000		conomie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	126 668 400	53 641 500	180 309 930
7 100 000 4 400 000 30 580 000 10 120 000 20 010 000 4 305 000 4 305 000 4 305 000 14 050 000 14 050 000 70 538 400 6 525 000 14 050 000 70 538 400 6 523 500 70 538 400 70 539 539 70 70 000 70 78 40 000 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 7	Faire émerge	er l'activité et soutenir l'innovation	11 500 000	22 300 000	1 471 KOO
30 580 000     10 100 000       30 580 000     16 398 000       10 120 000     2 308 000       20 010 000     3 260 000       450 000     6 525 000       14 050 000     9 320 000       70 538 400     5 623 500       4 900 000     2 821 000       65 638 400     2 821 000       168 449 000     2 802 500       100 000     7 840 000       100 000     7 840 000       113 823 000     4 331 000       111 823 000     111 000	P.0201	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	7 100 000	12 200 000	19 300 000
30 580 000     16 398 000       10 120 000     2 308 000       20 010 000     3 260 000       450 000     6 525 000       14 050 000     9 320 000       70 538 400     9 320 000       65 638 400     2 821 000       65 638 400     2 802 500       168 449 000     371 530 275       5 480 300       100 000     7 840 000       113 823 000     4 331 000       111 823 000     111	P.0202	Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	4 400 000	10 100 000	14 500 000
10 120 000	Développer la	a compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	30 280 000	16 398 000	46 978 000
20 010 000 450 000 14 050 000 14 050 000 16 525 000 17 053 8400 65 623 500 65 638 400 65 638 400 65 638 400 65 638 400 7 840 300 100 000 113 823 000 9 320 000 2 821 000 2 821 000 5 480 300 5 480 300 100 000 113 823 000 4 391 000 111	P.0203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	10 120 000	2 308 000	12 428 000
450 000 6 525 000 6 525 000 70 538 400 9 320 000 70 538 400 2 821 000 65 638 400 70 849 000 70 840 000 70 840 000 70 840 000 70 823 000 70 800 100 000 70 840 000 70	P.0204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	20 010 000	3 260 000	23 270 000
6 525 000 14 050 000 14 050 000 14 050 000 70 538 400 4 900 000 65 638 400 65 638 400 70 840 000 70	P.0205	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	450 000	4 305 000	4 755 000
14 050 000     9 320 000       14 050 000     9 320 000       70 538 400     5 623 500       65 638 400     2 821 000       168 449 000     371 530 275       5 480 300       100 000     7 840 000       113 823 000     4 391 000       11 3 823 000     4 171 000	P.0206	Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		6 525 000	6 525 000
14 050 000     9 320 000       70 538 400     5 623 500       4 900 000     2 821 000       65 638 400     2 802 500       168 449 000     371 530 275     539       5 480 300     5 480 300       100 000     7 840 000       113 823 000     4 391 000       11 3 623 000     4 171 000	Favoriser le u	développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire	14 050 000	9 320 000	23 370 000
70 538 400     5 623 500     7       4 900 000     2 821 000       65 638 400     2 802 500       168 449 000     371 530 275     539       5 480 300     5 480 300       100 000     7 840 000       113 823 000     4 391 000       97 000 000     4 171 000	P.0207	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	14 050 000	9 320 000	23 370 000
4 900 000       2 821 000         65 638 400       2 802 500         168 449 000       371 530 275       539         5 480 300       5 480 300         100 000       7 840 000         113 823 000       4 391 000         97 000 000       4 171 000	Valoriser les	atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer	70 538 400	5 623 500	76 161 900
65 638 400 2 802 500 539 168 449 000 371 530 275 539 539 100 000 7 840 000 7 7 840 000 7 7 840 000 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	P.0208	Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	4 900 000	2 821 000	7 721 000
168 449 000     371 530 275     539       5 480 300     5 480 300       100 000     7 840 000       113 823 000     4 391 000       97 000 000     4 171 000	P.0209	Développer le système portuaire	65 638 400	2 802 500	68 440 900
recrtation et l'orientation 100 000 7840 300 64ucatifs des lycées 100 000 7840 000 113 823 000 4 391 000 113 823 000 4 171 000 11	III - Pour une fe	ormation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	168 449 000	371 530 275	539 979 275
incertation et l'orientation 100 000 7 840 000	Assurer la rea	lation formation emploi		5 480 300	5 480 300
educatifs des lycées 100 000 7 840 000 113 823 000 4 391 000 113 823 000 4 171 000 11	P.0301	Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation		5 480 300	5 480 300
res des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées 113 823 000 113 823 000 4 391 000 11 113 823 000 4 171 000 11 113 823 000 4 171 000 11 113 823 000 113 823 000 11 113 823 000 11 113 823 000 11 113 823 000 11 113 823 000 11 113 823 000 11 113 823 000 11 113 823 823 000 11 113	Promouvoir IA	es initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne	100 000	7 840 000	7 940 000
113 823 000         4 391 000         11           favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées         97 000 000         4 171 000         1	P.0302	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	100 000	7 840 000	7 940 000
Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées	Améliorer le	cadre bâti des lycées	113 823 000	4 391 000	118 214 000
200 000	P.0303	Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées	97 000 000	4 171 000	101 171 000
Participer aux investissements immobiliers dans (es etablissements prives	P.0304	Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	16 823 000	220 000	17 043 000

Décision modificative n°2 au budget 2019

> Crédits de paiement - Investissement et fonctionnement

				en euros
		CPI 2019	CPF 2019	Total
Améliorer les	Améliorer les équipements des lycées	18 105 000	1 600 000	19 705 000
P.0306	Améliorer les équipements dans les lycées publics	7 980 000		7 980 000
P.0307	Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	4 100 000		4 100 000
P.0308	Développer le numérique éducatif	6 025 000	1 600 000	7 625 000
Améliorer le t	Améliorer le fonctionnement des lycées		68 914 000	68 914 000
P.0309	Assurer le fonctionnement des lycées publics		31 064 000	31 064 000
P.0310	Participer au fonctionnement des établissements privés		37 850 000	37 850 000
Renforcer la I	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	12 640 000	10 895 000	23 535 000
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	12 640 000	10 895 000	23 535 000
Favoriser l'apprentissage	prentissage	22 900 000	75 800 000	000 001 86
P.0312	Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des j <mark>eu</mark> nes et aux besoins de <mark>s entre</mark> prises	22 900 000	49 800 000	72 700 000
P.0313	Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement		26 000 000	26 000 000
Assurer les fo	Assurer les formations sanitaires et sociales	131 000	54 327 700	54 458 700
P.0314	Assurer les formations sanitaires et sociales	131 000	54 327 700	54 458 700
Développer es	Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux		135 489 775	135 489 775
P.0315	Faciliter les projets individuels de formation et de qualification		9 450 000	9 450 000
P.0316	Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales		78 039 775	78 039 775
P.0317	Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professi <mark>onnell</mark> e pou <mark>r u</mark> n emploi durable		48 000 000	48 000 000
Développer l	Développer les langues de Bretagne	750 000	6 792 500	7 542 500
P.0318	Développer les langues de Bretagne	750 000	6 792 500	7 542 500
IV - Pour une B	IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	101 138 200	263 732 000	364 870 230
P.0401	Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	30 879 400	262 864 000	293 743 400
P.0402	Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes	67 058 800	213 000	67 271 300
P.0403	Moderniser les aéroports à vocation régionale	3 200 000	922 000	3 855 000
V - Pour une ré	- Pour une région engagée dans la transition écologique	7 460 000	10 221 000	17 681 006
P.0501	Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	3 400 000	3 200 000	000 006 9
P.0502	Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	910 000	3 223 000	4 133 000
P.0503	Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	3 150 000	3 498 000	6 648 000

Décision modificative n°2 au budget 2019

> Crédits de paiement - Investissement et fonctionnement

en euros

VI - Pour le rayonnement de la Bretagene et la vitalité culturelle bretonne   26 525 000   39 718 900   16 015 000   16				CPI 2019	CPF 2019	Total
Contact   Cont	N-P	our le ray	onnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	26 525 000	39 718 900	66 243 930
refaction et le développement de la vie littéraire et cinématographique 3730 000 4250 000 1193 000 119	Ļ	P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	930 000	16 015 000	16 945 1100
noine trination touristique d'exception noine trination touristique d'exception vies navigables bretonnes vient retraction des pretonnes vient retraction touristique d'exception vies navigables bretonnes vient retraction des navigables bretonnes vient retraction touristique d'exception vies navigables bretonnes vient retraction des navigables bretonnes vient retraction en appui des politiques régionales vient retraction en appui des compétences vient retraction en appui des compétences vient retraction en appui des membres des assemblées vient retraction des vient retraction des vient retraction des vient retraction des vient retractions de vient retraction de		P.0602		4 375 000	4 492 000	8 867 000
notine trination toun'stique d'exception oies navigables bretonnes objennes et internationales objennes et indemnités des membres des assemblées trination toun'stique d'exception oies navigables bretonnes set indemnités des membres des assemblées trination toun'stique d'exception oies navigables bretonnes  8 240 000  8 240 000  1 66 000 000  1 133  9 134 000  1 133  9 134 000  1 135 000  1 1584 103 200  1 1584 103 200  1 1584 103 200  1 1584 103 200  1 1584 103 200  1 1584 103 200  1 158 103 200  1 1584 103 200  1 158 103 200  1 1 103 200  1 1 103 200  1 1 103 200  1 1 103 200  1 1 103 200  1 1 103 200  1 1 103 200  1 1 103 200  1		P.0603	Développer le sport en région	3 730 000	4 250 000	7 980 000
trination touristique d'exception voies navigables bretonnes seennes et internationales retonnes seennes et internationales ritoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne citoyens et internationales  nur rural (FEADER) 2014-2020  nur rural (FEADER) 2014-2020  cur péens 2014-2020  cur péens 2014-2020  cur préens 2014		P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine	4 300 000	1 193 000	5 493 000
ories navigables bretonnes     8 240 000     988 000       seemnes et internationales     380 000     1 667 000       citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne     66 975 000     4 000 000       DER-FSE 2014-2020     29 000 000     5 8265 000       ontrural (FEADER) 2014-2020     31 375 000     58 265 000       ouropéens 2014-2020     83 014 900     1 255 000       uropéens 2014-2020     83 014 900     2 46 088 725       ouropéens 2014-2020     3 360 000     2 95 000       l     1 40 000     1 740 500       l     1 746 000     1 746 000       s et indemnités des membres des assemblées     1 746 000     1 746 000       s et indemnités des membres des assemblées     32 605 000     1 659 000 000       s et indemnités des membres des assemblées     1 1058 403 200     1 684 033 200		P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	4 570 000	7 113 900	11 683 אַרַּרָּ
befunes et internationales  180 000  165 000  106 000  107 000  108 000  109 000  1133  1137 000  1133  1137 000  1133  1137 000  1138 000  1139 0		P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	8 240 000	000 886	9 228 000
citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne     66 975 000     4 000 000       DER-FSE 2014-2020     29 000 000     58 265 000       nt rural (FEADER) 2014-2020     31 375 000     58 265 000       o     6 600 000     1255 000       uropéens 2014-2020     83 014 900     246 088 725       o     1255 000       uropéens 2014-2020     33 00 000     98 31 200       o     300 000     98 31 200       us     14 000     7400 500       ns de travail et des compétences     176 681 025       s et indemnités des membres des assemblées     176 681 025       s et indemnités des membres des assemblées     32 605 000       s et indemnités des membres des assemblées     13 900 000       s et indemnités des membres des assemblées     10 58 403 200		P.0607	Développer les actions européennes et internationales	380 000	1 667 000	2 047 000
DER-FSE 2014-2020         66 975 000         66 370 000         133           DER-FSE 2014-2020         29 000 000         6 000 000         6 000 000           nt rural (FEADER) 2014-2020         31 375 000         58 265 000         1255 000           uropéens 2014-2020         83 014 900         246 088 725         329           uropéens 2014-2020         3 868 900         246 088 725         329           primation en appui des polítiques régionales         3 868 900         9 831 200         3 981 200           l         1         140 000         140 000         140 000         140 000         140 000           s et indemnités des membres des assemblées         50 900 000         13 900 000         13 900 000         13 900 000           s         4 430 000         32 605 000         1684 403 200         1684		P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne		4 000 000	4 000 000
Programme operationnel FEDER-FSE 2014-2020         29 000 000         6 000 000           Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020         \$1375 000         \$826 500           Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020         \$1255 000         \$850 000           Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020         \$1255 000         \$1255 000           Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020         \$3 660 000         \$246 088 725         \$329           Patrimoine et logistique         \$3 60 000         \$3 868 900         \$931 200         \$380 000           Développer le système d'information en appui des politiques régionales         \$3 60 000         \$3 800         \$3 800           Fonds d'intervention régional         \$140 000         \$3 600 000         \$3 600 000         \$3 600 000           Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées         \$6 900 000         \$1 300 000         \$3 600 000           Ressources et expertises         \$6 900 000         \$1 300 000         \$1 500 000         \$1 684 603 200         \$1 684 603 200	Fond	s de gestic	on des crédits européens	66 975 000	920 000	133 345 000
Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020         31 375 000         58 265 000           Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020         6 600 000         1 255 000           Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020         1 255 000         1 255 000           Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020         246 088 725         329           Patrimoine et logistique         3 868 900         9 831 200           Développer le système d'information en appuil des politiques régionales         3 868 900         9 831 200           Développer le système d'information ne appuil des politiques régionales         1 40 000         3 30 000         9 831 200           Développer le système d'information ne appuil des politiques régional         1 40 000         7 400 500         17 668 1025           Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées         50 900 000         1 3900 000         1 3900 000           Ressources et expertises         50 900 000         13 900 000         1 684 403 200         1 684 403 200		P.1110	Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	29 000 000	000 000 9	35 000 000
Programme FEAMP 2014-2020         6 600 000         850 000         1 255 000         1 255 000         1 255 000         1 255 000         1 255 000         1 255 000         1 255 000         1 255 000         1 255 000         1 255 000         2 46 088 725         3 259		P.1120	Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020	31 375 000	58 265 000	89 640 000
Mettre en ceuvre les fonds européens 2014-2020         1 255 000         1 255 000         1 255 000         1 255 000         1 255 000         1 255 000         1 255 000         2 46 088 725         3 299         3 299         3 246 008 725         3 299 </th <th></th> <td>P.1130</td> <td>Programme FEAMP 2014-2020</td> <td>000 009 9</td> <td>850 000</td> <td>7 450 000</td>		P.1130	Programme FEAMP 2014-2020	000 009 9	850 000	7 450 000
Patrimoine et logistique         83 014 900         246 088 725         329           Patrimoine et logistique         23 868 900         9 831 200         2 955 000           Développer le système d'information en appui des politiques régionals         3 360 000         2 995 000         2 995 000           Fonds d'intervention régional         14 000         930 000         930 000         17 681 025         17 681 025           Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées         Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées         17 6 681 025         17 6 681 025         17 6 681 025           Ressources et expertises         50 900 000         13 900 000         32 605 000         1684 033 200         1 684 033 200         1 684		P.1140	Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020		1 255 000	1 255 000
Patrimoine et logistique       23 868 900       9831 200         Développer le système d'information en appui des politiques régionales       3 360 000       2 995 000         Fonds d'intervention régional       14 000       930 000         Equipement des groupes d'élus       14 000       7 400 500         Développement des conditions de travail et des compétences       Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées       7 400 500         Ressources et expertises       50 900 000       17 6 81 025         Ressources et expertises       50 900 000       32 605 000         Mouvements financiers divers       4430 000       1058 403 200       1684	Autre	s dépense	SS	83 014 900	246 088 725	329 103 625
Développer le système d'information en appui des politiques régionales       3 360 000       2 995 000         Fonds d'information en appui des politiques régional       300 000       2 995 000         Fonds d'intervention régional       14 000       930 000         Equipement des groupes d'élus       14 000       7 400 500         Développement des conditions de travail et des compétences       17 6 81 025       17 6 81 025         Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées       50 900 000       13 900 000         Service de la dette       4 430 000       32 605 000         Mouvements financiers divers       1 058 403 200       1 684	0	P.9000	Patrimoine et logistique	23 868 900	9 831 200	33 700 100
Fonds d'intervention régional         300 000         930 000           Equipement des groupes d'élus         14 000         7 400 500           Développement des conditions de travail et des compétences         176 681 025         176 681 025           Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées         17 681 025         17 46 000           Ressources et expertises         560 900 000         13 900 000         13 900 000           Abouvements financiers divers         4430 000         32 605 000         1684           Total         1058 403 200         1 684		P.9002	Développer le système d'information en appui des politiques régionales	3 360 000	2 995 000	6 355 000
Equipement des groupes d'élus       14 000       7 400 500       7 400 500       1 7 681 025       1 7 681		P.9003	Fonds d'intervention régional	300 000	930 000	1 230 000
Développement des conditions de travail et des compétences       142 000       7 400 500       17 681 025       17 681 025       17 681 025       17 681 025       17 681 025       17 681 025       17 681 025       17 681 025       17 680 000       13 900 000       13 900 000       13 900 000       13 900 000       13 900 000       1684         Total       Total       Total       1 058 403 200       1 058 403 200       1 684		P.9010	Equipement des groupes d'élus	14 000		14 000
Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées       176 681 025       1         Ressources et expertises       1 746 000       1 746 000         Service de la dette       50 900 000       13 900 000         Mouvements financiers divers       32 605 000       1 684 403 200         Total       1 058 403 200       1 684		P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	142 000	7 400 500	7 542 500
Ressources et expertises       1 746 000       1 746 000       1 746 000       1 3900 000       1 3900 000       1 3900 000       1 3900 000       1 684       1 684         Adal		P.9012	Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées	×	176 681 025	176 681 025
Service de la dette         50 900 000         13 900 000           Mouvements financiers divers         4430 000         32 605 000           Total         625 905 000         1 058 403 200         1 684		P.9020	Ressources et expertises		1 746 000	1 746 000
Mouvements financiers divers         4430 000         32 605 000         1 684 403 200         1 684		P.9021	Service de la dette	20 000 000	13 900 000	64 800 000
625 905 000 1 058 403 200		P.9023	Mouvements financiers divers	4 430 000	32 605 000	37 035 000
		,	Total	625 905 000	1 058 403 200	1 684 308 200

<u>\</u>	E2
IV – ANNEXES (DM2)	ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 83

Nombre de membres présents au moment du vote de l'équilibre général de la DM2 : 72 Nombre de suffrages exprimés : 82

VOTES:

Pour: 52 Contre: 29

Abstention:

Date de convocation: 17 septembre 2019

Présenté par le Président, A Rennes, le 10 octobre 2019 Délibéré par l'assemblée du conseil régional, réunie en session A Rennes, le 10 octobre 2019

Le Président du Conseil régional, Loïg Chesnais-Girard

Le Président,

Loig CHESNAIS-GIRARD

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DAJCP SPA 03-DE

**REGION BRETAGNE** 

n°19\_DAJCP\_SPA\_03

## CONSEIL REGIONAL 10 octobre 2019 COMMUNICATION DU PRESIDENT

## Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics

Le Conseil régional convoqué par son Président le 17 septembre 2019, s'est réuni le jeudi 10 octobre 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents: Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (jusqu'à 20h30), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 16h), Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h puis à partir de 20h2o), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (jusqu'à 21h), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (jusqu'à 17h50), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 17h50), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 18h30), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR (jusqu'à 17h15), Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h10), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 20h15), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 19h), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h3o), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h4o), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO (jusqu'à 20h40), Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

<u>Avaient donné pouvoir</u>: Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 16h), Monsieur Marc

COATANEA (pouvoir donné à Richard FERRAND jusqu'à 17h50 puis à Mad Affiché le André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 18h à | ID: 035-233500016-20191010-19\_DAJCP\_SPA\_03-DE

SALLIER DUPIN (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN à partir de 21h), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Madame Nicole LE PEIH à partir de 17h50), Madame Anne-Maud GOUJON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN à partir de 17h50 puis à Madame TISON à partir de 21h), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD à partir de 18h30), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR jusqu'à 17h15 puis à Monsieur Olivier LE BRAS), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Gaël LE MEUR (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 17h15), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à partir de 20h10), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 20h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 19h), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT JAMES à partir de 18h30), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 19h), Madame Anne VANEECLOO (pouvoir donné à Madame Renée THOMAIDIS à partir de 20h40).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil régional n°17 DAJCP SA 09 en date du 22 juin 2017;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du 7 octobre 2019;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional;

Et après avoir délibéré;

A PRIS ACTE des éléments détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

				Accord	Marchés			035-233500016	5-20191010-19_DA — Date de	AJCP_SPA_03-DE
Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Cadre	subséquents	Titulaire(s)		mois)	notification	nype de marché
	Achat de journaux et de périodiques pour les services administratifs de la Région Bretagne	BRETAGNE	97 900,00	OUI	NON	LAGARDERE TRAVEL RETAIL FRANCE - RELAY GARE SNCF RENNES	RENNES	48,00	29/03/19	Fourniture
	Assistance à maîtrise d'œuvre informatique : développement Jplatform	BRETAGNE	221 000,00	NON	NON	MICROPOLE France	LEVALLOIS PERRET	48,00	04/09/19	Service
	Assistance à maitrise d'ouvrage pour le lancement d'une étude et d'un chantier participatif sur le financement de la politique de l'eau et les solidarités autour de l'eau et des milieux aquatiques	BRETAGNE	17 900,00	NON	NON	AScA	PARIS	9,00	15/07/19	Service
	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des études de maîtrise d'oeuvre concernant l'estacade de Roscoff Vieux-Port	ROSCOFF	15 445,00	нон	NON	CEREMA	NANTES	3,00	23/08/19	Service
	Assistance et représentation de la Région Bretagne sur la requête de la société X (référé précontractuel relatif à la passation d'un marché public de service de transports scolaires)	BRETAGNE	2 200,00	ИОИ	NON	SELARL ARES AVOCATS	RENNES	1,00	05/08/19	Service
	Conseil, assistance et représentation en justice de la Région dans la gestion d'un dossier de Ressources Humaines	BRETAGNE	15 000,00	NON	NON	CABINET COUDRAY	RENNES	1,00	06/09/19	Fourniture
	Conseil, suivi et accompagnement de la Région Bretagne dans le cadre de la procédure de renouvellement de la concession du port de Brest	BRETAGNE	3 000,00	NON	нон	FIDUCIAL LEGAL	LYON	36,00	30/08/19	Service
	Création d'une carte synthétisant les objectifs du SRADDET (Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires)	BRETAGNE	6 300,00	ИОИ	NON	AGATH.A	MONTEBOURG	2,00	10/09/19	Service
	Etude de positionnement et conditions de lancement d'un itinéraire de randonnée breton : "Tro Breizh"	BRETAGNE	24 950,00	нон	NON	SARL ATEMIA	ST BADOLPH	6,00	17/07/19	Service
	Exécution de service de transport scolaire à compter de la rentrée scolaire 2019/2020	ILLE-ET- VILAINE	230 756,88	ИОИ	NON	AUTOCARS COTTIN	BRETEIL	96	20/07/19	Service
	Hébergement des sites PHP/MySQL et autres briques logicielles	BRETAGNE	135 000,00	OUI	NON	DIGITAL RURAL INFORMATIQUE	SAINT-SATURNIN	48,00	30/07/19	Service
	Impression d'affiches campagne "Les Breutons"	BRETAGNE	1 889,20	нон	OUI	PUBLITEX	BREST	3,00	13/09/19	Service

Orthodoxida	Object	The decision	Harrison CUT	Accord	Marchés	The letter (c)		035-233500016   Duree (en	5-20191010-19_DA ————————————————————————————————————	JCP_SPA_03-DE
Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Cadre	subséquents	Titulaire(s)	Ville	mois)	notification	marché
	Impression d'affiches pour les conférences des Journées Européennes en Bretagne édition 2019	BRETAGNE	709,00	NON	OUI	PUBLITEX	BREST	3,00	25/07/19	Service
	Impression de la plaquette "Atelier charpente de Saint-Germain sur-Ille"	BRETAGNE	633,00	NON	OUI	VAL PG	SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU	3,00	09/03/19	Service
	Impression de plaquettes relatives à la valorisation du patrimoine "Lycée Joseph Loth" et "Collections pédagogiques des lycées"	BRETAGNE	1 044,00	NON	OUI	LE COLIBRI IMPRIMEUR	CESSON SEVIGNE	3,00	29/08/19	Service
	Impression de supports "Etre stagiaire" à destination des stagiaires de la formation professionnelle	BRETAGNE	3 143,00	NON	OUI	LE COLIBRI IMPRIMEUR	CESSON SEVIGNE	3,00	12/07/19	Service
	Impression du dépliant "Création-reprise, la Région à vos côtés"	BRETAGNE	258,00	нон	OUI	VAL PG	SAINT AIGNAN DE SAINT EXUPERY	3,00	17/07/19	Service
	Impression du dépliant Bretagne info Partenaires (BIP) n° 74	BRETAGNE	1 660,00	нон	OUI	VAL PG	SAINE AIGNAN DE GRANDLIEU	3,00	30/07/19	Service
	Impression d'un dépliant "Bretagne Très Haut Débit" (BTHD)	BRETAGNE	30 515,17	нон	OUI	IMAYE GRAPHIC	LAVAL	3,00	18/07/19	Service
	Impression d'une affiche pour la campagne "Breutons" 2019	BRETAGNE	219,00	NON	OUI	LE COLIBRI IMPRIMEUR	CESSON SEVIGNE	3,00	13/09/19	Service
	Mutualisation du remorquage sur les ports de Concarneau et de Lorient	BRETAGNE	4 700,00	NON	NON	KARO INTERNATIONAL SAS	CARRY LE ROUET	6,00	23/07/19	Service
	Prestation de partenariat "#EmojiBZH"	BRETAGNE	30 000,00	NON	NON	ASSOCIATION www.bzh	QUIMPER	8,00	04/09/19	Service
	Prestation de partenariat de courses au large	BRETAGNE	1 260 000,00	OUI	нон	OC SPORT PEN DUICK	MONTROUGE	48,00	26/08/19	Service
	Prestation de partenariat pour la saison 2019-2020 du rugby club de Vannes	VANNES	4 800,00	нон	нон	SASP RC VANNES SUD BRETAGNE	VANNES	12,00	15/07/19	Service

				Accord	Marchés	-:		035-233500016	5-20191010-19_DA Date de	AJCP_SPA_03-DE
Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Cadre	subséquents	Titulaire(s)		mois)	notification	marché
	Prestation de partenariat pour la saison 2019-2020du football club de Lorient	LORIENT	7 980,52	NON	NON	SASP FC LORIENT	PLOMEUR	12,00	18/07/19	Service
	Prestation de partenariat pour les 35ème Salon National de la Conchyliculture et des cultures marines, 9 et 10 octobre 2019	VANNES	15 000,00	NON	NON	CHORUS SA	VANNES	3,00	04/09/19	Service
	Prestation de rédaction éditorial de l'intranet des services régionaux : "Une Kelenn Ecluse de Macaire"	BRETAGNE	225,00	NON	OUI	PONCTUATION	NANTES	3,00	02/05/19	Service
	Prestations de maintenance et d'évolutions du progiciel CIVIL NET RH	BRETAGNE	16 000,00	OUI	NON	CIRIL GROUP	VILLEURBANNE	48,00	01/07/19	
	Prestations de partenariat dans le cadre de l'édition 2019 du Rallycross de Lohéac	LOHEAC	16 666,67	NON	NON	ASS SPORTIVE RALLYCROSS LOHEAC	RENNES	1,00	06/08/19	Service
	Prestations de partenariat pour la saison 2019-2020 du Club "En Avant de Guingamp"	GUINGAMP	6 050,00	NON	нон	EN AVANT GUINGAMP	GUINGAMP	12,00	12/07/19	Service
	Prestations de partenariat pour la saison 2019-2020 du club "Stade Rennais Football Club"	RENNES	41 800,00	NON	иои	STADE RENNAIS FOOTBALL CLUB	RENNES	12,00	29/08/19	Service
	Réalisation d'un ouvrage dans la collection "Invitation patrimoine" sur le pan de bois dans le pays rennais	BRETAGNE	10 400,00	NON	OUI	LOCUS SOLUS	CHATEAULIN	6,00	25/07/19	Service
	Réalisation d'un support vidéo éducatif de sensibilisation à la sécurité dans les transports scolaires	BRETAGNE	54 725,00	NON	OUI	AGENCE R2	RENNES	2,00	12/07/19	Service
	Réalisation ouvrages supplémentaires "Les grandes fermes du Trégor"	BRETAGNE	987,48	NON	OUI	LOCUS SOLUS	CHATEAULIN	1,00	10/07/19	Service
	Remplacement et réparation des vannes - Dépose d'éléments métalliques amiantés sur la vanne rive droite de Foveno	BRETAGNE	28 725,00	нон	иои	мсс	SAINT TIBHERY	3,00	02/08/19	Travaux
	Remplacement et réparation des vannes - Dépose des 2 vannes amiantées du barrage de La Née	BRETAGNE	21 980,00	нон	иои	мсс	SAINT TIBHERY	3,00	02/08/19	Travaux

				Accord	Marchés			D35-233500016	-20191010-19_DA Date de	AJCP_SPA_03-DE
Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Cadre	subséquents	Titulaire(s)	Ville	mois)	notification	marché
	Remplacement et réparation des vannes - Modification des glissières des 2 vannes amiantées de Beaumont	BRETAGNE	58 780,00	нон	NON	SOMMIN	ETIVAL	3,00	02/08/19	Travaux
	Traitement des contentieux opposant certaines entreprises occupant le domaine public portuaire à la Direction Régionale des Finances Publics (DRFIP) Bretagne	BRETAGNE	6 000,00	NON	OUI	CMS FRANCIS LEFEBVRE AVOCAT	NEUILLY SUR SEINE	36,00	19/07/19	Service
	Travaux de peinture, papiers peints et revêtements (sols et murs) dans les bâtiments de la Région Bretagne pour les sites situés dans les départements des Côtes d'Armor (22), Finistère (29) et Morbihan (56)	BRETAGNE	700 000,00	OUI (multi- attributaire )	NON	THEZE	LE MEZIERE	48,00	05/05/19	Travaux
	Travaux tous corps d'état pour des opérations non planifiées ou contraintes dans le temps et l'espace affectant le patrimoine immobilier de la Région	CÔTES D'ARMOR	2 400 000,00	OUI (multi- attributaire )	NON	SNEF	MARSEILLE	48,00	06/09/19	Travaux
	Travaux tous corps d'état pour des opérations non planifiées ou contraintes dans le temps et l'espace affectant le patrimoine immobilier de la Région	CÔTES D'ARMOR	2 400 000,00	OUI (multi- attributaire )	NON	SOGEA	SAINT JACQUES DE LA LANDE	48,00	06/09/19	Travaux
	Travaux tous corps d'état pour des opérations non planifiées ou contraintes dans le temps et l'espace affectant le patrimoine immobilier de la Région	CÔTES D'ARMOR	2 400 000,00	OUI (multi- attributaire )	NON	EIFFAGE CONSTRUCTION	RENNES	48,00	06/09/19	Travaux
	Travaux tous corps d'état pour des opérations non planifiées ou contraintes dans le temps et l'espace affectant le patrimoine immobilier de la Région	FINISTERE	3 600 000,00	OUI (multi- attributaire )	NON	GRANIT BRETON	BREST	48,00	06/09/19	Travaux
	Travaux tous corps d'état pour des opérations non planifiées ou contraintes dans le temps et l'espace affectant le patrimoine immobilier de la Région	FINISTERE	3 600 000,00	OUI (multi- attributaire )	NON	SOGEA	SAINT JACQUES DE LA LANDE	48,00	06/09/19	Travaux
	Travaux tous corps d'état pour des opérations non planifiées ou contraintes dans le temps et l'espace affectant le patrimoine immobilier de la Région	FINISTERE	3 600 000,00	OUI (multi- attributaire	NON	EIFFAGE CONSTRUCTION	RENNES	48,00	06/09/19	Travaux
	Travaux tous corps d'état pour des opérations non planifiées ou contraintes dans le temps et l'espace affectant le patrimoine immobilier de la Région	ILLE-ET- VILAINE	3 600 000,00	OUI (multi- attributaire	NON	ANGEVIN ENTREPRISE GENERALE	RENNES	48,00	09/09/19	Travaux
	Travaux tous corps d'état pour des opérations non planifiées ou contraintes dans le temps et l'espace affectant le patrimoine immobilier de la Région	ILLE-ET- VILAINE	3 600 000,00	OUI (multi- attributaire )	NON	SOGEA	SAINT JACQUES DE LA LANDE	48,00	09/09/19	Travaux
	Travaux tous corps d'état pour des opérations non planifiées ou contraintes dans le temps et l'espace affectant le patrimoine immobilier de la Région	ILLE-ET- VILAINE	3 600 000,00	OUI (multi- attributaire )	NON	EIFFAGE BRETAGNE	RENNES	48,00	09/09/19	Travaux

				Accord	Marchés		ID :	035-233500016	-20191010-19_DA	
Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Cadre	subséquents	Titulaire(s)	Ville	puree (en mois)	notification	marché
	Travaux tous corps d'état pour des opérations non planifiées ou contraintes dans le temps et l'espace affectant le patrimoine immobilier de la Région	MORBIHAN	2 400 000,00	OUI (multi- attributaire )	NON	SNEF	MARSEILLE	48,00	09/09/19	Travaux
2ème rencontre nationale des acteurs du DLAL FEAMP du 5 au 6 novembre 2019 sur le territoire du GALPA de Boulogne sur Mer	Réalisation de supports de communication	BRETAGNE	16 450,00	NON	OUI	RC2C	LA ROCHELLE	3	19/09/2019	Service
2ème rencontre nationale des acteurs du DLAL FEAMP du 5 au 6 novembre 2019 sur le territoire du GALPA de Boulogne sur Mer	Réalisation d'un site internet, d'une newsletter et de vidéos animées valorisant le DLAL FEAMP	BRETAGNE	28 920,00	NON	OUI	RC2C	LA ROCHELLE	3	19/09/2019	Service
Aménagement du terminal du Naye à Saint Malo	Investigations géotechniques	SAINT-MALO	259 910,00	ИОИ	OUI	GINGER CEBTP-	PLESCOP	3,00	23/08/19	Service
Aménagement du Terminal Ferry du Naye	Reconnaissances géotechniques du Pont tiroir n° 1 sur l'écluse du Naye	SAINT-MALO	45 760,00	ИОИ	OUI	GINGER-56980 PLESCOP-2019 07-11	PLESCOP	3	11/07/2019	Service
Breizh Cop	Acquisition de tote bag - Breizh Cop	BRETAGNE	7 200,00	ИОИ	OUI	JORDENEN	LA CHAPELLE SAINT MESMIN	5	30/04/2019	Service
Breizh Cop	Organisation de la salle pour de la semaine Breizh Cop du 3 au 7 juin 2019 au parc des expositions	SAINT BRIEUC	308 446,34	ИОИ	NON	SAINT BRIEUC EXPO CONGRES	SAINT BRIEUC	1	03/06/2019	Service
BreizhGo	Campagne de promotion du réseau de transport BreizhGo	BRETAGNE	49 800,00	ИОИ	OUI	NOTCHUP	NANTES	2,50	15/07/19	Service
BreizhGo	Impression d'affiches campagne Breizhgo 2019	BRETAGNE	3 649,50	NON	OUI	PUBLITEX		3	10/09/2019	Service
BreizhGo	Impression du dépliant L'Essentiel Breizhgo	BRETAGNE	700,00	NON	OUI	MEDIA GRAPHIC		3	09/09/2019	Service
Campagne Attractivité	Conseil, création et cession des droits d'agence pour l'acte 2 de la campagne "Passez à l'ouest: venez d'abord pour le travail"	BRETAGNE	30 000,00	NON	OUI	NOTCHUP	NANTES	16	09/07/2019	Service
Construction du lycée de Chateaugiron	Actualisation de l'étude d'impact sur l'environnement et porter à connaissance Loi sur l'eau	BRETAGNE	24 700,00	NON	NON	IAO SENN	VERN SUR SEICHE	38,00	19/07/19	Service

Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Accord Cadre	Marchés subséquents	Titulaire(s)	Ville	mois)	notification	rype de marché
Démarche d'animation par filière "Breizh Alim"	réalisation de fiches filières (volaille, viande bovine, fruits & légumes) : sourcing, analyse, rédaction et pilotage du projet.	BRETAGNE	44 452,00	нон	OUI	CKS PUBLIC	PARIS	12	06/06/2019	
Dragage d'entretien 2019-2022 au port de Lorient	Assistance à maitrise d'ouvrage de programmation, technique et juridique pour le dragage d'entretien du port de Kéroman	LORIENT	16 770,00	NON	OUI	GROUPEMENT EGIS PORTS / ENVIRO-MERE	MONTPELLIER NEVEZ	0,5	27/06/2019	Service
Dragage d'entretien 2019-2022 au port de Lorient	Réalisation de diagnostics sédimentaires	LORIENT	78 830,00	нон	OUI	ТВМ	AURAY	12	28/06/2019	Travaux
Fête de la Bretagne 2019	Acquisition de tote bags Fête de la Bretagne	BRETAGNE	1 700,00	NON	OUI	COM1PACT	BOUFFEMONT	3	06/05/2019	Fourniture
Observatoire des données de l'achat public	Accompagnement technique pour la réalisation de l'observatoire des données de l'achat public	BRETAGNE	10 800,00	NON	нон	OPEN DATA SOFT	PARIS	12	15/06/2019	Service
Olympiades des métiers	Impression de f+B305lyers et d'affiches	BRETAGNE	1 020,00	NON	OUI	VAL PG	SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU	3	07/08/2019	Service
Port de LORIENT	Assistance à maitrise d'ouvrage pour le dragage et l'entretien du port de pêche de Keroman	LORIENT	221 000,00	OUI	нон	Groupement EGIS SAS ENVRIO-MER	GUYANCOURT CEDEX NEVEZ	48	10/05/2019	Service
Port de Lorient Keroman	Extension de l'aire de réparation navale	LORIENT	428 112,00	NON	нон	EUROVIA BRETAGNE	HENNEBONT	3,50	21/08/19	Travaux
Projet de développement du Port de Brest	Assistance à maitrise d'ouvrage pour la programmation de la dépollution et de la stabilisation d'une parcelle de 2.2 hectares sur le polder 124	BREST	400 000,00	OUI	NON	SAFEGE SAS ANTEA France SAS	SAINT GREGOIRE NANTES CEDEX 3	60	26/04/2019	Service
Projet de développement du Port de Brest	Dragage et remplissage du polder	BREST	29 662 940,00	нон	нон	Groupement SDI EMCC VINCI CT MENARD	Lambersart SAINT NAZAIRE CHATEAUNEUF SUR SARTHE NOZAY BRUZ	30	06/05/2019	Travaux
Projet de développement du port de Brest	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la maîtrise environnementale de chantier - Assistance opérationnelle au suivi environnemental : abonnement à la plateforme SEAMAFOR pour l'année 2019 période hors travaux	BRETAGNE	16 405,00	NON	OUI	SAFEGE	SAINT GREGOIRE	12	29/04/2019	Service
Projet de développement du port de Brest	Maintenance et entretien de bouées SMATCH-TI	BREST	78 390,00	NON	NON	NKE INSTRUMENTATION	HENNEBONT	24,00	13/09/19	Fourniture

				Accord	Marchés				3-20191010-19_DA	
Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Cadre	subséquents	Titulaire(s)		mois)	notification	rype de marché
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Agent-e de maintenance en marine de plaisance - Côtes d'Armor"	CÔTES D'ARMOR	442 756,00	OUI	NON	AFPA ACCES A L'EMPLOI	RENNES	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Agent∙e de la propreté et de l'hygiène - périmètre Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine	BRETAGNE	245 504,00	OUI	NON	CLPS		48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Agent∙e de la propreté et de l'hygiène - périmètre Finistère et Morbihan	BRETAGNE	245 504,00	OUI	NON	CLPS		48	18/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Agent-e de Port - Morbihan	MORBIHAN	200 191,59	OUI	NON	AFPA ACCES A L'EMPLOI	RENNES	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Animateur·trice en radio associative	BRETAGNE	259 364,00	OUI	NON	ASSOCIATION RADIO LASER	GUICHEN	48	14/06/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Animateur·trice pêche de loisirs	BRETAGNE	201 062,00	OUI	NON	EPLEFPA CAULNES	CAULNES	48	14/06/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Animateur-trice périscolaire - Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine	BRETAGNE	110 592,00	OUI	NON	GROUPEMENT GRETA EST BRETAGNE / LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DES ASSOCIATIONS LAIQUES 35	RENNES	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Bijoutier·ère, joaillier·ère ou orfèvre - périmètre: Bretagne	BRETAGNE	833 229,00	OUI	нон	ECOLE TANE	PLOERMEL	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Chargé∙e d'affaire en rénovation énergétique du bâtiment : périmètre Bretagne	BRETAGNE	400 435,00	OUI	NON	AFPA ACCES A L'EMPLOI	RENNES	48	17/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Chaudronnier-ère - périmètre: Finistère et Morbihan	BRETAGNE	1 640 028,00	OUI	NON	GROUPEMENT DIAFOR ORGANISATION / GRETA BRETAGNE OCCIDENTALE / AFPA ACCES A L EMPLOI	BRUZ	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Chef-fe de culture - Bretagne	BRETAGNE	533 606,38	OUI	NON	MFR IREO LESNEVEN	LESNEVEN	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Chef-fe de culture	BRETAGNE	532 224,00	OUI	NON	GROUPEMENT MFR IREO LESNEVEN / MFR SAINT GREGOIRE	LESNEVEN	48	17/07/2019	Service

Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Accord Cadre	Marchés subséquents	Titulaire(s)	Ville	mois)	vate de notification	rype de marché
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Chef-fe d'exploitation maraîchère bio - Bretagne	BRETAGNE	613 733,13	OUI (multi- attributaire )	NON	EPLEFPA KERNILIEN	PLOUISY	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Chef∙fe d'exploitation maraîchère bio - Bretagne	BRETAGNE	598 998,38	OUI (multi- attributaire )	NON	GROUPEMENT CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE / AREP ILLE ARMOR / EPLEFPA SAINT JEAN DE BREVELAY	RENNES	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Chef-fe d'exploitation maraîchère bio - Bretagne	BRETAGNE	613 733,13	OUI (multi- attributaire )	NON	GROUPEMENT EPLEFPA THEODORE MONOD LE RHEU / EPLEFPA KERLIVER HANVEC	LE RHEU	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Chef·fe d'exploitation maraîchère bio - Bretagne	BRETAGNE	110 592,00	OUI (multi- attributaire )	NON	GROUPEMENT GRETA BRETAGNE SUD / LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU MORBIHAN	LORIENT	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Conducteur-trice de travaux du bâtiment	ILLE-ET- VILAINE	254 358,00	OUI	NON	CLPS	LE RHEU CEDEX	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Conducteur-trice d'engins de terrassement et de carrière	FINISTERE	268 531,00	OUI	NON	ECF ROUDAUT	BREST	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Conducteur-trice d'engins de terrassement et de carrière	ILLE-ET- VILAINE	258 163,00	OUI	NON	GROUPEMENT CHAMBRE REGIONALE D' AGRICULTURE DE BRETAGNE / APAVE	RENNES	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Conducteur-trice du transport en commun	ILLE-ET- VILAINE	280 661,00	OUI (multi- attributaire )	NON	AFTRAL	CESSON SEVIGNE	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Conducteur-trice du transport en commun	ILLE-ET- VILAINE	328 007,00	OUI (multi- attributaire )	NON	PROMOTRANS FPC	CHATILLON SUR SEICHE	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Conducteur-trice du transport en commun	CÔTES D'ARMOR	284 970,00	OUI	NON	AFTRAL	CESSON SEVIGNE	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Conducteur·trice du transport en commun	MORBIHAN	391 081,00	OUI	NON	ECF ROUDAUT	BREST	48	14/06/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Conducteur·trice du transport en commun	FINISTERE	277 536,00	OUI	NON	ECF ROUDAUT	BREST	48	14/06/2019	Service

Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Accord Cadre	Marchés subséquents	Titulaire(s)	Ville	Duree (en mois)	vate de notification	Type de marché
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Conducteur-trice du transport en commun	ILLE-ET- VILAINE	307 507,00	OUI (multi- attributaire )	NON	AFPA ACCES A L'EMPLOI	RENNES	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Conducteur-trice du transport routier de marchandises - périmètre Finistère et Morbihan	MORBIHAN	830 293,31	OUI	NON	GROUPEMENT GRETA BRETAGNE OCCIDENTALE / GRETA BRETAGNE SUD	QUIMPER	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Conducteur·trice du transport routier de marchandises - Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine	BRETAGNE	913 920,00	OUI (multi- attributaire )	NON	AFPA ACCES A L'EMPLOI	RENNES	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Conducteur·trice du transport routier de marchandises - Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine	BRETAGNE	913 920,00	OUI (multi- attributaire )	NON	GRETA EST BRETAGNE	RENNES	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Conducteur-trice du transport routier de marchandises - Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine	BRETAGNE	772 800,00	OUI (multi- attributaire )	NON	PROMOTRANS FPC	CHATILLON SUR SEICHE	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Conducteur-trice du transport routier de marchandises - Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine	BRETAGNE	616 224,00	OUI (multi- attributaire )	NON	AFTRAL	CESSON SEVIGNE	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Conducteur∙trice du transport routier de marchandises - Finistère et Morbihan	BRETAGNE	547 754,69	OUI	NON	GROUPEMENT AFTRAL / CCI METROPOLITAINE BRETAGNE OUEST	CESSON SEVIGNE	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Conducteur∙trice du transport routier de marchandises - Finistère et Morbihan	BRETAGNE	651 093,31	OUI	NON	ECF ROUDAUT	BREST	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Conducteur·trice livreur·euse sur véhicule léger - périmètre Pays de Brest	FINISTERE	90 954,40	OUI	NON	ECF ROUDAUT	BREST	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Conducteur·trice livreur·euse sur véhicule léger - Pays de Rennes	ILLE-ET- VILAINE	116 112,00	OUI	NON	AFTRAL	CESSON SEVIGNE	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Cordiste	BRETAGNE	114 288,00	OUI	NON	POSITIV FORMATION	ORGERES	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Crêpier∙ère - périmètre : Pays de Cornouaille	FINISTERE	122 880,00	OUI	NON	GRETA BRETAGNE OCCIDENTALE	QUIMPER CEDEX	48	14/06/2019	Service

Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Accord Cadre	Marchés subséquents	Titulaire(s)	Ville	puree (en mois)	notification	rype de marché
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Crêpier·ère - périmètre : Pays de Vannes	MORBIHAN	122 880,00	OUI	NON	GRETA BRETAGNE SUD	LORIENT	48	14/06/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Cuisinier·ère · périmètre : Pays de Saint-Malo et Pays de Rennes et CC du Pays de Redon	ILLE-ET- VILAINE	548 863,00	OUI	NON	GRETA EST BRETAGNE	RENNES	48	14/06/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Cuisinier-ère - périmètre : Pays du Centre-Ouest Bretagne et Pays de Cornouaille	BRETAGNE	390 212,00	OUI	NON	GRETA BRETAGNE OCCIDENTALE	QUIMPER CEDEX	48	14/06/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Cuisinier·ère et Agent·e de restauration - périmètre: Pays d'Auray	MORBIHAN	345 699,00	OUI	NON	AFPA ACCES A L'EMPLOI	RENNES	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Dessinateur-trice Projeteur-euse en Réseaux de Télécommunication	BRETAGNE	372 500,00	OUI	NON	GRETA DES COTES D ARMOR	SAINT BRIEUC	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Educateur·trice sportif-ve activités nautiques	BRETAGNE	253 440,00	OUI	NON	LES GLENANS	PARIS CEDEX 16	48	31/05/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Educateur·trice sportif·ve des activités de la forme - périmètre : Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine	BRETAGNE	177 976,00	OUI	NON	IBSA FORMATION	ELVEN	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Enseignant∙e de la conduite et de la sécurité routière - périmètre Ille-et-Vilaine	ILLE-ET- VILAINE	284 056,81	OUI	NON	GEYSER	RENNES	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Enseignant∙e de la conduite et de la sécurité routière - Finistère	FINISTERE	194 294,20	OUI	NON	ECF ROUDAUT	BREST	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Enseignant∙e de la conduite et de la sécurité routière - Morbihan	MORBIHAN	291 427,41	OUI	NON	ECF ROUDAUT	BREST	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Enseignant·e de la conduite et de la sécurité routière : mentions 2 roues et groupe lourd - Bretagne	BRETAGNE	100 936,00	OUI	NON	ECF ROUDAUT	BREST	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Formateur·trice ou Responsable de formation - Bretagne	BRETAGNE	348 364,81	OUI	NON	GROUPEMENT GIP FAR / AFPA ACCES A L'EMPLOI	RENNES	48	19/08/2019	Service

Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Accord Cadre	Marchés subséquents	Titulaire(s)	Ville	Duree (en mois)	notification	rype de marché
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Fraiseur-euse-Tourneur-euse-Usineur-euse - périmètre Bretagne	BRETAGNE	690 517,00	OUI (multi- attributaire )	NON	GROUPEMENT GRETA EST BRETAGNE / GRETA DES COTES D'ARMOR	RENNES	48	17/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Fraiseur∙euse-Tourneur∙euse-Usineur∙euse - périmètre Bretagne	BRETAGNE	682 901,00	OUI (multi- attributaire	NON	DIAFOR ORGANISATION	BRUZ	48	17/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Impression du dépliant du dispositif de formation "QUALIF EMPLOI"	BRETAGNE	510,00	NON	OUI	MEDIA GRAPHIC	RENNES	3,00	25/07/19	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Installateur-trice de réseaux de télécommunications	BRETAGNE	364 998,00	OUI (multi- attributaire )	NON	GRETA DES COTES D'ARMOR	SAINT BRIEUC	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Installateur-trice de réseaux de télécommunications	BRETAGNE	247 871,00	OUI (multi- attributaire )	NON	DIAFOR ORGANISATION	BRUZ	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Installateur·trice de réseaux de télécommunications	BRETAGNE	328 225,00	OUI (multi- attributaire )	NON	AFPA ACCES A L'EMPLOI	RENNES	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Mécanicien∙ne nautique - périmètre Pays de Cornouaille	FINISTERE	264 626,00	OUI	NON	INSTITUT NAUTIQUE DE BRETAGNE		48	17/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métallier∙ère-Soudeur-euse - périmètre: Bretagne	BRETAGNE	442 982,00	OUI	NON	DIAFOR ORGANISATION	BRUZ	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métier de la maintenance industrielle	BRETAGNE	923 238,38	OUI (multi- attributaire )	NON	GROUPEMENT AFPA ACCES A L'EMPLOI / CLPS	RENNES	48	19/08/2019	
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métier de la maintenance industrielle	BRETAGNE	918 528,00	OUI (multi- attributaire )	NON	DIAFOR ORGANISATION	BRUZ	48	19/08/2019	
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métier de la maintenance industrielle	BRETAGNE	923 238,38	OUI (multi- attributaire )	NON	GROUPEMENT GRETA EST BRETAGNE / GRETA BRETAGNE OCCIDENTALE / GRETA BRETAGNE SUD	RENNES	48	19/08/2019	
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers de la conduite et maintenance agricole	BRETAGNE	518 400,00	OUI	NON	GROUPEMENT CHAMBRE REGIONALE D' AGRICULTURE DE BRETAGNE / EPLEFPA SAINT AUBIN DU CORMIER	RENNES	48	17/07/2019	Service

				Accord	Marchés			035-233500016	5-20191010-19_DA	JCP_SPA_03-DF
Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Cadre	subséquents	Titulaire(s)		mois)	notification	rype de marché
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers de la petite enfance	FINISTERE	317 525,00	OUI	NON	CLPS	LE RHEU CEDEX	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers de la petite enfance	Morbihan	210 600,00	OUI	NON	CLPS	LE RHEU CEDEX	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers de la petite enfance	CÔTES D'ARMOR	210 600,00	OUI	NON	CLPS	LE RHEU CEDEX	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers de la petite enfance en langue bretonne - Finistère	FINISTERE	66 355,20	OUI	нон	CLPS		48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers de la petite enfance	ILLE-ET- VILAINE	317 525,00	OUI	нон	CLPS	LE RHEU CEDEX	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers de l'administration et métiers techniques des collectivités territoriales - Pays de Saint-Brieuc et Pays de Rennes	BRETAGNE	219 648,00	OUI	нон	UNIVERSITE RENNES 2	RENNES	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers de l'animation en établissement touristique	BRETAGNE	443 904,00	OUI	нон	KLAXON ROUGE	LOCTUDY	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers de l'étude et de la conduite de travaux	MORBIHAN	1 445 068,00	OUI	нон	GROUPEMENT AFPA ACCES A L'EMPLOI / CLPS	RENNES	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers de l'horlogerie : horloger·ère rhabilleur·euse et technicien-ne horloger·ère	BRETAGNE	698 120,00	OUI	нон	CCI ILLE ET VILAINE	RENNES	48	14/06/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers de l'insertion et de la formation - Bretagne	BRETAGNE	579 018,00	OUI	нон	AMISEP FORMATION -56000 VANNES-2019-08-19	VANNES	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers des infrastructures et des réseaux - Côtes d'Armor	CÔTES D'ARMOR	555 451,63	OUI	нон	AFPA ACCES A L'EMPLOI	RENNES	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers des infrastructures et des réseaux - Finistère	FINISTERE	542 139,38	OUI	NON	GRETA BRETAGNE OCCIDENTALE	QUIMPER	48	19/08/2019	Service

				Accord	Marchés		ID :	035-233500016	5-20191010-19_DA Date de	
Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Cadre	subséquents	Titulaire(s)		mois)	notification	rype de marché
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers des infrastructures et des réseaux - Ille-et-Vilaine	ILLE-ET- VILAINE	904 774,00	OUI	NON	GROUPEMENT ENI - GRETA EST BRETAGNE	SAINT HERBLAIN	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers des infrastructures et des réseaux - Morbihan	MORBIHAN	753 826,00	OUI	NON	AFPA ACCES A L'EMPLOI	RENNES	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers des réseaux informatiques et télécommunications - Bretagne	BRETAGNE	176 947,20	OUI	NON	UNIVERSITE RENNES 1	RENNES	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers du maraîchage et de la production horticole - Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine	BRETAGNE	481 913,28	OUI	NON	GROUPEMENT AREP ILLE ARMOR / GROUPE ANTOINE DE SAINT EXUPERY	RENNES	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Plateforme des métiers du secrétariat, de la comptabilité et de la gestion : périmètre Ille-et-Vilaine	ILLE-ET- VILAINE	1 207 420,00	OUI	NON	GROUPEMENT BUROSCOPE / CCI ILLE ET VILAINE	CESSON SEVIGNE	48	17/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Plateforme des métiers du secrétariat, de la comptabilité et de la gestion - Morbihan "	MORBIHAN	1 036 841,00	OUI	NON	GRETA BRETAGNE SUD	LORIENT	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Plateforme des métiers du secrétariat, de la comptabilité et de la gestion - Côtes d'Armor	CÔTES D'ARMOR	742 807,00	OUI	NON	GROUPEMENT AFPA / ACCES A L'EMPLOI / GRETA DES COTES D'ARMOR	RENNES	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Plateforme des métiers du secrétariat, de la comptabilité et de la gestion - Finistère	FINISTERE	1 068 743,75	OUI	NON	INITIATIVES FORMATION	PONT DE BUIS	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Plateforme des métiers de la restauration	FINISTERE	914 841,00	OUI	NON	CLPS	LE RHEU CEDEX	48	14/06/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Plateforme ouvrier-ère - responsable d'exploitation agricole - Bretagne	BRETAGNE	1 542 904,00	OUI (multi- attributaire )	NON	GROUPEMENT CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE / MFR IREO LESNEVEN	RENNES	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Plateforme ouvrier-ère - responsable d'exploitation agricole - Bretagne	BRETAGNE	1 566 400,00	OUI (multi- attributaire )	NON	THEODORE MONOD LE RHEU / EPLEFPA CAULNES / CHENE PONTIVY / EPLEFPA GUINGAMP / EPLEFPA KERI IVER HANVEC	LE RHEU	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Préqualification à la régie technique du spectacle	BRETAGNE	333 171,00	OUI	NON	PRISME	RENNES	48	05/07/2019	Service

Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Accord Cadre	Marchés subséquents	Titulaire(s)	Ville	Duree (en mois)	Date de notification	Type de marché
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Régisseur∙euse général ∙e en spectacle et événementiel	BRETAGNE	144 768,00	OUI	нон	KLAXON ROUGE	LOCTUDY	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Responsable d'entreprise hippique	BRETAGNE	278 267,00	OUI	NON	GROUPEMENT MFR LANDIVISIAU - MFR IREO LESNEVEN	LANDIVISIAU	48	17/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Responsable logistique - Bretagne	BRETAGNE	223 488,00	OUI	NON	GIP CAMPUS ESPRIT INDUSTRIES	REDON	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Secrétaire assistant·e médico-social·e - Pays de Vannes et Pays de Rennes	BRETAGNE	318 689,28	OUI	NON	GROUPEMENT AREP 56 / AREP ILLE ARMOR	ARRADON	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Sportif·ve - Finistère et Morbihan	BRETAGNE	155 151,00	OUI	NON	IBSA FORMATION	ELVEN	48	14/06/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Surveillant-e-visiteur-euse de nuit en secteur social et médico- social	BRETAGNE	414 307,00	OUI	NON	GROUPEMENT AREP ILLE ARMOR / AREP 56 / AREP 29	RENNES	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Technicien∙ne audiovisuel	BRETAGNE	165 657,00	OUI	NON	ESRA BRETAGNE	RENNES	48	14/06/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Technicien-ne d'études du bâtiment - Finistère et Ille-et-Vilaine	BRETAGNE	514 372,00	OUI	NON	GROUPEMENT GRETA EST BRETAGNE / GRETA BRETAGNE OCCIDENTALE -35069 RENNES Cedex-2019- 07-17	RENNES	48	17/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Technicien∙ne d'études en construction bois : périmètre Bretagne	BRETAGNE	377 456,00	OUI	нон	AFPA ACCES A L'EMPLOI	RENNES	48	17/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Technicien-ne en logistique - Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine	BRETAGNE	673 505,25	OUI	нон	AFTRAL	CESSON SEVIGNE	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Technicien∙ne en logistique - Finistère et Morbihan	BRETAGNE	389 276,81	OUI	нон	ECF ROUDAUT	BREST	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Technicien-ne en son et lumière du spectacle vivant	BRETAGNE	170 144,00	OUI	NON	KLAXON ROUGE	LOCTUDY	48	05/07/2019	Service

				Accord	Marchés			035-233500016	5-20191010-19_DA Date de	
Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Cadre	subséquents	Titulaire(s)		mois)	notification	rype de marché
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Technicien∙ne intégrateur∙trice web - Bretagne	BRETAGNE	164 051,69	OUI	NON	BUROSCOPE	CESSON SEVIGNE	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Technicien·ne supérieur·e en analyse et conduite de système d'exploitation	BRETAGNE	483 840,00	OUI	NON	GROUPEMENT EPLEFPA THEODORE MONOD LE RHEU / MFR IREO LESNEVEN	LE RHEU	48	17/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Technicien-ne supérieur-e en domotique et bâtiment communicants	BRETAGNE	434 541,00	OUI	ИОИ	GRETA BRETAGNE SUD	LORIENT	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Technicien·ne supérieur·e en réseaux et télécommunications - Bretagne	BRETAGNE	219 648,00	OUI	NON	UNIVERSITE RENNES 1		48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Technicien∙ne supérieur∙e systèmes et réseaux - Pays de Cornouaille	FINISTERE	230 878,09	OUI	NON	ENI	SAINT HERBLAIN	48	19/08/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Technico·commercial·e de l'industrie et des services nautiques périmètre Bretagne	BRETAGNE	425 881,00	OUI	NON	INSTITUT NAUTIQUE DE BRETAGNE		48	17/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Traitement des matériaux	ILLE-ET- VILAINE	311 506,00	OUI	NON	CFAI BRETAGNE	PLERIN	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Tuyauteur-euse	BRETAGNE	764 042,38	OUI	NON	AFPA ACCES A L'EMPLOI	RENNES	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Plateforme des métiers de l'aide à la personne à domicile et/ou en structure- périmètre: Bretagne Ouest : Pays de Brest et Pays de Cornouaille"	BRETAGNE	561 600,00	OUI	NON	GROUPEMENT GRETA BRETAGNE OCCIDENTALE / ITES	QUIMPER CEDEX	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Plateforme des métiers de l'aide à la personne à domicile et/ou en structure- périmètre: Bretagne Sud : Pays de Lorient et Pays de Vannes et Pays d'Auray"	BRETAGNE	673 920,00	OUI	NON	GROUPEMENT CLPS / AFPA ACCES A L'EMPLOI	LE RHEU CEDEX	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Soudeur∙euse- périmètre: Finistère et Morbihan	BRETAGNE	335 104,00	OUI (multi- attributaire )	NON	AFPA ACCES A L'EMPLOI	RENNES	48	06/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Assistant∙e technicien∙ne des activités nautiques monovalent	BRETAGNE	348 233,00	OUI	NON	INSTITUT NAUTIQUE DE BRETAGNE	CONCARNEAU	48	04/07/2019	Service

Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Accord Cadre	Marchés subséquents	Titulaire(s)	: Uille	mois)	Date de notification	rype de marché
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Assistant-e technicien-ne des activités nautiques plurivalent- périmètre: Bretagne	BRETAGNE	445 197,00	OUI	NON	NAUTISME EN BRETAGNE	COMBRIT	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Chaudronnier·ère- périmètre: Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine	BRETAGNE	826 321,00	OUI	NON	DIAFOR ORGANISATION	BRUZ	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Concepteur-trice de spectacles en structure de loisirs	BRETAGNE	194 188,00	OUI	NON	KLAXON ROUGE	LOCTUDY	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Contrôleur∙euse technique	BRETAGNE	268 800,00	OUI	нон	AFPA ACCES A L'EMPLOI	RENNES	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Educateur-trice sportif-ve activités nautiques	BRETAGNE	336 717,00	OUI	NON	NAUTISME EN BRETAGNE	COMBRIT	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Educateur·trice sportif·ve des activités aquatiques de la natation - périmètre : Finistère et Morbihan	BRETAGNE	266 112,00	OUI	NON	CAMPUS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DE BRETAGNE	DINARD	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Educateur·trice sportif·ve des activités aquatiques de la natation	ILLE-ET- VILAINE	177 408,00	OUI	NON	CAMPUS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DE BRETAGNE	DINARD	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Educateur·trice sportif·ve des activités de la forme - périmètre : Finistère et Morbihan	BRETAGNE	177 976,00	OUI	NON	IBSA FORMATION	ELVEN	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Educateur·trice sportif·ve- périmètre: Côtes d'Armor et Ille-et- Vilaine	BRETAGNE	155 151,00	OUI	NON	IBSA FORMATION	ELVEN	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Enseignant∙e animateur∙trice équestre	BRETAGNE	587 520,00	OUI	нон	GROUPEMENT EARL ECURIES DE SAINT LUNAIRE / CEPC DES GRANDS FOSSES / KERGUELEN EQUITATION / UCPA FORMATION	SAINT LUNAIRE	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Installateur.trice, dépanneur.euse et mainteneur.euse des systèmes de chauffage	BRETAGNE	266 376,00	OUI	NON	FL FORMATION	SAINT CARREUC	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Mécanicien·ne aéronautique- périmètre: Bretagne	BRETAGNE	1 507 442,00	OUI	NON	GROUPEMENT GRETA BRETAGNE OCCIDENTALE / CEMA	QUIMPER CEDEX	48	04/07/2019	Service

				Accord	Marchés			035-233500016	5-20191010-19_DA ————————————————————————————————————	JCP_SPA_03-DI
Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Cadre	subséquents	Titulaire(s)	Ville	mois)	notification	marché
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers de la carrosserie	BRETAGNE	740 464,00	OUI	нон	AFPA ACCES A L'EMPLOI	RENNES	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers de la chaudronnerie navale et de la mécanique navale	BRETAGNE	697 024,00	OUI	NON	DIAFOR ORGANISATION	BRUZ	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers de la glisse aérotractée et du surf	BRETAGNE	201 220,00	OUI	NON	ECOLE NATIONALE DE VOILE ET SPORTS NAUTIQUES	SAINT PIERRE QUIBERON	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers de la restauration	MORBIHAN	698 238,00	OUI	NON	GROUPEMENT AGORA SERVICES / GRETA BRETAGNE SUD	LORIENT	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers de la restauration	CÔTES D'ARMOR	694 583,00	OUI	NON	GROUPEMENT GRETA DES COTES D ARMOR / AFPA ACCES A L'EMPLOI	SAINT BRIEUC	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers de la restauration	ILLE-ET- VILAINE	1 133 260,00	OUI	нон	AFPA ACCES A L'EMPLOI	RENNES	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers de l'encadrement dans la restauration	BRETAGNE	420 242,00	OUI	NON	AFPA ACCES A L'EMPLOI	RENNES	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers de l'exploitation du transport	BRETAGNE	255 360,00	OUI	нон	AFPA ACCES A L'EMPLOI	RENNES	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers du bâtiment	FINISTERE	3 644 364,00	OUI	нон	GRETA BRETAGNE OCCIDENTALE	QUIMPER CEDEX	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers du bâtiment	FINISTERE	3 988 172,00	OUI	NON	AFPA ACCES A L'EMPLOI	RENNES	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers du bâtiment	CÔTES D'ARMOR	1 290 291,00	OUI (multi- attributaire )	нон	AFPA ACCES A L'EMPLOI	RENNES	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers du bâtiment	ILLE-ET- VILAINE	2 345 984,00	OUI (multi- attributaire )	нон	AFPA ACCES A L'EMPLOI	RENNES	48	04/07/2019	Service

Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Accord Cadre	Marchés subséquents	Titulaire(s)	Ville	Durée (en mois)	Date de notification	Type de marché
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers du bâtiment	MORBIHAN	1 994 086,00	OUI	NON	AFPA ACCES A L'EMPLOI	RENNES	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Métiers du bâtiment	MORBIHAN	1 890 944,00	OUI	NON	GRETA BRETAGNE SUD	LORIENT	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Musicien∙ne des musiques modales	BRETAGNE	99 840,00	OUI	NON	DROM	BREST	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Ouvrier.ère professionnel.le en restauration du patrimoine et Ouvrier.ère professionnel.le en éco-construction	BRETAGNE	665 371,00	OUI	NON	GROUPEMENT SCIC ECLIS - STEREDENN	QUEVERT	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Plateforme des métiers de la mécanique automobile et véhicule industriel	BRETAGNE	1 305 600,00	OUI	NON	GROUPEMENT AFPA ACCES A L'EMPLOI / GRETA BRETAGNE SUD	RENNES	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Plateforme des métiers de l'aide à la personne à domicile et/ou en structure- périmètre: Bretagne Centre : Pays de Pontivy et Pays de Ploërmel-Cur de Bretagne et Loudéac Communauté Bretagne Centre"	BRETAGNE	597 542,00	OUI	NON	GROUPEMENT GRETA BRETAGNE SUD / LOCMINE FORMATION	LORIENT	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Plateforme des métiers de l'aide à la personne à domicile et/ou en structure- périmètre: Bretagne Est : Pays de Rennes et CC du Pays de Redon et Pays de Vitré-Porte de Bretagne et Pays de Brocéliande et Pays des Vallons de Vilaine"	BRETAGNE	1 011 254,00	OUI	NON	GROUPEMENT GRETA EST BRETAGNE / ASKORIA	RENNES	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Plateforme des métiers de l'aide à la personne à domicile et/ou en structure- périmètre: Bretagne Nord-Est : Pays de Saint-Brieuc et Dinan Agglomération et Pays de Saint- Malo et Pays de Fougères"	BRETAGNE	780 630,00	OUI	NON	GROUPEMENT CLPS / AFPA ACCES A L'EMPLOI	LE RHEU CEDEX	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Plateforme des métiers du bâtiment	CÔTES D'ARMOR	1 223 552,00	OUI (multi- attributaire )	NON	GRETA DES COTES D ARMOR	SAINT BRIEUC	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Plateforme des métiers du bâtiment	ILLE-ET- VILAINE	2 224 640,00	OUI (multi- attributaire )	NON	CHAMBRE DE METIERS D'ILLE VILAINE	RENNES	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Plateforme des métiers du bâtiment	ILLE-ET- VILAINE	2 184 192,00	OUI (multi- attributaire )	NON	GRETA EST BRETAGNE	RENNES	48	04/07/2019	Service

				Accord	Marchés				5-20191010-19_DA	
Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Cadre	subséquents	Titulaire(s)	Ville	mois)	notification	rype de marché
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Plateforme des métiers du tourisme	BRETAGNE	749 056,00	OUI	NON	AFPA ACCES A L'EMPLOI	RENNES	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Plateforme métiers de l'aide à la personne à domicile et/ou en structure- périmètre: Bretagne Nord-Ouest : Pays de Morlaix et Pays du Centre-Ouest-Bretagne et Lannion Trégor Communauté et Pays de Guingamp"	BRETAGNE	984 519,00	OUI	NON	GROUPEMENT GRETA BRETAGNE OCCIDENTALE / GRETA DES COTES D'ARMOR	QUIMPER CEDEX	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Ramoneur.se fumiste	BRETAGNE	121 049,00	OUI	NON	FL FORMATION	SAINT CARREUC	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Serveur-euse	BRETAGNE	577 920,00	OUI	NON	GROUPEMENT AFPA ACCES A L'EMPLOI / CLPS	RENNES	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Soudeur∙euse- périmètre: Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine	BRETAGNE	487 872,00	OUI (multi- attributaire )	NON	DIAFOR ORGANISATION	BRUZ	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Soudeur-euse- périmètre: Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine	BRETAGNE	500 808,00	OUI (multi- attributaire )	NON	GROUPEMENT GRETA DES COTES D'ARMOR / CLPS / AFPA ACCES A L'EMPLOI	SAINT BRIEUC	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Soudeur·euse- périmètre: Finistère et Morbihan	BRETAGNE	325 248,00	OUI (multi- attributaire )	NON	DIAFOR ORGANISATION	BRUZ	48	05/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Soudeur·euse- périmètre: Finistère et Morbihan	BRETAGNE	335 104,00	OUI (multi- attributaire )	NON	GROUPEMENT GRETA BRETAGNE SUD / GRETA BRETAGNE OCCIDENTALE	LORIENT	48	04/07/2019	Service
QUALIF Emploi programme 2019-2021	Technicien∙ne de réseaux de télécommunications	BRETAGNE	310 938,00	OUI	NON	AFPA ACCES A L'EMPLOI	RENNES	48	04/07/2019	Service
Réhabilitation des locaux de l'équipe mobile d'assistance technique	Maîtrise d'œuvre	SAINT JOUAN DES GUERETS	23 700,00	нон	NON	Groupement Atelier L2	LA REUZERAIS	15	03/05/2019	Service
Réparation des pieux des quais Danois du Port de Saint Malo	Diagnostics d'ouvrages portuaires : Mesures d'épaisseurs et relevés de désordres des pieux	SAINT-MALO	41 520,00	иои	OUI	ACCOAST	PLOEREN	1,00	02/08/19	Service
Réparation des pieux des quais Danois du Port de Saint Malo	Maîtrise d'œuvre	SAINT-MALO	63 710,00	NON	NON	GROUPEMENT SAFEGE/ IOA	SAINT GREGOIRE SASSENAGE	12	03/07/2019	Service

Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Accord Cadre	Marchés subséquents	Titulaire(s)	Ville	Duree (en mois)	notification	rype de marché
Service Public Régional de l'Orientation et de l'évolution professionnelle (SPRO-EP)	Animation de la journée "sécurité" 26/03/2019	VANNES	176,54	NON	нон	SARL 44 SECURITE	THEIX	12,00	06/03/19	Service
SMILE SMIRTGRIDS	Missions d'expertise et d'accompagnement technico- économique des territoires lauréats de l'appel à projets 2019 SMILE SMIRTGRIDS « Territoires smart énergies »	BRETAGNE	37 600,00	NON	NON	AD MISSIONS TRANSITIONS-	RENNES	12,00	02/08/19	Service
SPACE 2019	Réalisation du stand pour le SPACE 2019	BRETAGNE	15 220,20	NON	OUI	PUB VOLUME	MONTAIGU	6	25/06/2019	Service
Travaux de création de bureaux dans l'atelier de l'antenne portuaire de Brest	Electricité	BREST	46 609,67	нон	OUI	VINCI	CESSON SEVIGNE	9,00	07/07/19	Travaux
Travaux de création de bureaux dans l'atelier de l'antenne portuaire de Brest	Génie climatique et de plomberie	BREST	75 124,65	нон	OUI	VINCI	CESSON SEVIGNE	9,00	07/07/19	Travaux
Travaux de création de bureaux dans l'atelier de l'antenne portuaire de Brest	Peinture	BREST	39 435,16	нон	OUI	THEZE	LA MEZIERE	9,00	02/17/2019	Travaux
Travaux de création de bureaux dans l'atelier de l'antenne portuaire de Brest	Revêtements de sols et murs	BREST	36 203,93	нон	oui	SMAP	CESSON SEVIGNE	9,00	08/07/19	Travaux
Travaux de modernisation énergétique de la chaufferie des ateliers au Lycée professionnel de Pleyben	Chauffage	PLEYBEN	111 065,49	нон	нон	MATHYSS-ID ENVIRONNEMENT	GUIDEL	6	12/07/2019	Travaux
Travaux de modernisation énergétique de la chaufferie des ateliers au Lycée professionnel de Pleyben	Gros Oeuvre	PLEYBEN	49 681,50	NON	NON	SOCIETE COOPERATIVE CARHAISIENNE DE CONSTRUCTION	CARHAIX PLOUGER	6	12/07/2019	Travaux
	Accompagnement des porteurs de projets bretons dans le dépôt de leurs projets auprès des programmes communautaires européens de mobilité et Erasmus hors interreg	BRETAGNE	10 600,00	NON	NON	NOMADEIS	PARIS	12	12/05/2019	Service
	Accompagnement des services de la Collectivité dans la détermination des cadres économiques et organisationnels des services de restauration et impact sur la tarification dans les lycées bretons	BRETAGNE	24 750,00	NON	нон	PH PARTNERS	NANTES	12	04/02/2019	Service
	Achat d'un bâtiment modulaire de stockage pour le lycée Emile James à ETEL	ETEL	23 090,00	NON	OUI	COUGNAUD SERVICES	LA ROCHE SUR YON	2	16/04/2019	Fourniture

				Accord	Marchés			ID : 035-233500016-20191010-19_DA.		AJCP_SPA_03-DE
Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Cadre	subséquents	Titulaire(s)	Ville	mois)	notification	marché
	Acquisition de 100 bérets	BRETAGNE	745,00	NON	OUI	VENDREDI 13	LAVAUR	3	03/04/2019	Service
	Acquisition de 20000 porte-cartes	BRETAGNE	5 000,00	NON	OUI	VENDREDI 13	LAVAUR	3	16/04/2019	Service
	Acquisition de bodywarmers	BRETAGNE	1 148,00	NON	OUI	JORDENEN		2	17/09/2019	Fourniture
	Acquisition de clés USB pour les stagiaires de la formation professionnelle	BRETAGNE	32 100,00	NON	oui	BALLARD CONSEIL	COMBS LA VILLE	5	09/07/2019	Fourniture
	Acquisition de matériels informatiques et de logiciels pour les besoins des services de la Région Bretagne	BRETAGNE	150 000,00	OUI	NON	INMAC	ROISSY EN France	48	27/06/2019	Service
	Acquisition de sets d'écriture pour le kit stagiaire	BRETAGNE	44 550,00	NON	OUI	GENICADO OUEST-35650 LE RHEU-2019-06-26	LE RHEU	5	26/06/2019	Fourniture
	Acquisition de tours de cou estampillé "Région Bretagne"	BRETAGNE	8 100,00	NON	OUI	JORDENEN	LA CHAPELLE ST MESMIN	3	12/08/2019	Fourniture
	Acquisition de vitrophanies et autocollants pour les bénéficiaires d'aides régionales	BRETAGNE	6 895,00	NON	OUI	COM1PACT	BOUFFEMONT	3	06/05/2019	
	Acquisition de vitrophanies et autocollants pour les bénéficiaires du Pass Commerce artisanat	BRETAGNE	2 356,00	NON	OUI	DOCUWORLD TIREX	CESSON SEVIGNE	3	12/06/2019	Fourniture
	Acquisition d'une plaque commémorative "Colonel Taburet"	BRETAGNE	603,00	NON	NON	TIREX	CESSON-SEVIGNE	3	29/04/2019	Service
	Aménagement d'une aire de carénage sur le port de Rohan	ROHAN	133 000,00	NON	NON	SPA	HENNEBONT	6	25/04/2019	Travaux
	Assistance et conseil à l'élaboration et à la passation du contrat de concession Relance de la procédure de consultation port de Saint Malo (commerce, terminal ferry et pêche).		46 100,00	NON	OUI	FCL	PARIS	24	26/04/2019	Service

				Accord	Marchés			ID: 035-233500016-20191010-19_DA.		AJCP_SPA_03-DE
Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Cadre	subséquents	Titulaire(s)	Ville	mois)	notification	marché
	Collecte et recyclage des mégots de cigarette dans les gares maritime de Lorient et Quiberon	BRETAGNE	5 269,20	ИОИ	NON	SARL MEGO!	BOURG BLANC	12	06/06/2019	Service
	Conseil et achat d'espaces 100% digital	BRETAGNE	160 000,00	OUI	NON	WEB MDIA RM	SAINT CHAMOND	48	07/05/2019	Service
	Conseil, suivi et accompagnement de la Région Bretagne dans le cadre de la procédure contentieuse opposant M.X à la CCI d'Ille et Vilaine et la société d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard	BRETAGNE	12 000,00	МОМ	NON	CABINET LATOURNERIE WOLFROM ET ASSOCIES	PARIS	36	02/05/2019	Service
	Contrat relatif aux conseil, suivi et accompagnement de la Région Bretagne dans le cadre de la procédure de pré- notification auprès de la Commission européenne des financements publics accordés à la société SICA de Saint Pol de Léon pour la réalisation d'une plateforme de regroupement de	BRETAGNE	33 600,00	нон	нон	CABINET LATOURNERIE WOLFROM ET ASSOCIES	PARIS	24	16/05/2019	Service
	Deux presses à injecter hydrauliques pour le lycée Marcellin Berthelot	QUESTEMBERT	219 320,00	нон	иои	ARBURG	AULNAY SOUS BOIS	12	11/07/2019	Fourniture
	Diagnostic et étude préalable relative à la rénovation du service de restauration du lycée Emile Zola	RENNES	19 894,00	ИОИ	нон	KEGIN INGENIERIE	DINAN	6	05/06/2019	Service
	Enquête de lectorat du dépliant Bretagne Info Partenaires (BIP)	BRETAGNE	14 850,00	ИОИ	нон	TMO REGIONS	RENNES		24/06/2019	Service
	Etudes structures sur les départements 22-35	BRETAGNE	420 000,00	OUI	нон	CIDECO GINGERCEBTP EDEIS	AUBIERE ELANCOURT IVRY SUR SEINE	48	07/06/2019	Service
	Etudes structures sur les départements 29-56	BRETAGNE	420 000,00	OUI	нон	GIDECO GINGERCEBTP SERTCO/CPL	AUBIERE ELANCOURT RENNES	48	07/06/2019	Service
	Exécution de service de transport scolaire à compter de la rentrée 2019/2020 (circuit GR3)	BRETAGNE	121 443,51	NON	NON	LINEVIA	GUER	36	01/07/2019	Service
	Exécution de service de transport scolaire à compter de la rentrée scolaire 2019/2020	ILLE-ET- VILAINE	979 970,25	нон	нон	VOYAGES BELLIER	COMBOURG	96	20/07/2019	Service
	Exécution de service de transport scolaire à compter de la rentrée scolaire 2019/2020	ILLE-ET- VILAINE	237 304,88	нон	нон	MAYEN VOYAGES	AMBRIERES LES VALLES	96	20/07/2019	Service

				Accord	Marchés			035-233500016 Duree (en	AJCP_SPA_03-DE	
Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Cadre	subséquents	Titulaire(s)	Ville	mois)	notification	rype de marché
	Exécution de service de transport scolaire à compter de la rentrée scolaire 2019/2020	ILLE-ET- VILAINE	263 611,03	NON	NON	ALLAIRE	MONTFORT SUR MEU	96	20/07/2019	Service
	Exécution de service de transport scolaire à compter de la rentrée scolaire 2019/2020	ILLE-ET- VILAINE	307 468,09	NON	NON	PERRIN TOURISME	JANZE	96	20/07/19	Service
	Exécution de service de transport scolaire à compter de la rentrée scolaire 2019/2020	ILLE-ET- VILAINE	385 919,84	NON	NON	VOYAGES CRESPE	SAINT AUBIN D'AUBIGNE	96,00	20/07/19	Service
	Expertise technico-économique des projets bois énergie 2019 et 2020 des projets des financeurs publics	BRETAGNE	167 000,00	нон	нон	Association AILE	RENNES	24	22/05/2019	Service
	Expertises des moyens nautiques de la Direction déléguée aux voies navigables	BRETAGNE	14 528,73	нон	нон	FRANCOIS ROSE EXPERTISES	MUZILLAC	7	24/06/2019	Service
	Fourniture et paramétrage d'un module de gestion des mouillages maritimes	BRETAGNE	13 160,00	нон	OUI	NETISYS	VALBONNE	5	06/06/2019	Service
	Fourniture, livraison, installation et mise en service d'une presse plieuse 4 axes pour la formation Structures Métalliques du lycée professionnel Jules Verne	GUINGAMP	66 500,00	нон	NON	PARIS MACHINES OUTILS	ROISSY-EN-FRANCE-	12	17/07/2019	Fourniture
	Gestion des noms de domaine	BRETAGNE	25 000,00	нон	нон	DIGITAL RURAL INFORMATIQUE	SAINT-SATURNIN	12	01/07/2019	Service
	Impression 9 posters "Réserves naturelles régionales"	BRETAGNE	810,00	нон	OUI	VAL PG	SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU	3	29/04/2019	Service
	Impression de 3 dépliants parcours de formation "PREPA" (Avenir, Projet, Clés)	BRETAGNE	1 257,00	нон	OUI	VAL PG	SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU	3	22/05/2019	Service
	Impression de flyers Solitaire du Figaro 2019	BRETAGNE	261,00	ИОИ	OUI	LE COLIBRI IMPRIMEUR	CESSON SEVIGNE	3	28/05/2019	Service
	Impression de la brochure "Breizh forêt bois"	BRETAGNE	648,00	NON	OUI	LE COLIBRI IMPRIMEUR	CESSON SEVIGNE	3	28/05/2019	Service

				Accord	Marchés	<del>-</del>		035-233500010	JCP_SPA_03-DE	
Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Cadre	subséquents	Titulaire(s)	Ville	mois)	notification	marché
	Impression de la plaquette "Les aides aux entreprises"	BRETAGNE	3 292,00	NON	OUI	LE COLIBRI IMPRIMEUR	CESSON SEVIGNE	3	11/06/2019	Service
	Impression de la plaquette "Patrimoine maritime " - UNESCO	BRETAGNE	2 286,00	NON	OUI	LE COLIBRI IMPRIMEUR	CESSON SEVIGNE	3	28/05/2019	Service
	Impression de la plaquette Valorisation "Réserve naturelle régionale du Sillon de Talbert"	BRETAGNE	980,00	NON	OUI	LE COLIBRI IMPRIMEUR	CESSON SEVIGNE	3	18/06/2019	Service
	Impression dépliant "Passeport Sécurité pour les transports scolaires" 2019	BRETAGNE	2 645,00	NON	OUI	VAL PG	SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU	3	28/05/2019	Service
	Impression du 3 volets "Guide Expo EMR"	BRETAGNE	496,00	NON	OUI	LE COLIBRI IMPRIMEUR	CESSON SEVIGNE	3	13/05/2019	Service
	Impression du dépliant Bretagne Info Partenaires (BIP) n°73	BRETAGNE	1 667,00	NON	OUI	VAL PG	SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU	3	11/06/2019	Service
	Impression du dépliant Bretagne Ino Partenaires n°72	BRETAGNE	1 644,00	NON	OUI	VAL PG	SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU	3	25/04/2019	Service
	Impression du magazine interne à destination des agents "Panoramiques n° 51" et des plaquettes relatives aux élections professionnelles et aux assistantes sociales	BRETAGNE	2 489,00	NON	OUI	VAL PG	SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU	3	26/04/2019	Service
	Impression d'une affiche et d'un carnet "Concours de critique littéraire 2019"	BRETAGNE	1 375,00	NON	OUI	LE COLIBRI IMPRIMEUR	CESSON SEVIGNE	3	01/07/2019	Service
	Impression numérique et reprographie (hors plans et cartes)	BRETAGNE	60 000,00	OUI	NON	IDENTIC MEDIA GRAPHIC	CESSON SEVIGNE RENNES	48	25/07/2019	Service
	Impression offset et façonnage de supports de communication	BRETAGNE	650 000,00	OUI (multi- attributaire )	NON	VAL PG LE COLIBRI MEDIA GRAPHIC	SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU CESSON SEVIGNE RENNES	48	25/07/2019	Service
	Impression plaquette Patrimoine maritime UNESCO	BRETAGNE	2 286,00	OUI	нон	LE COLIBRI IMPRIMEUR	CESSON SEVIGNE	3	28/05/2019	Service

				Accord	Marchés			D : 035-233500016-20191010-19_DA   Duree (en   Date de		JCP_SPA_03-DE
Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Cadre	subséquents	Titulaire(s)		mois)	notification	marché
	Impression sérigraphique sur supports papier	BRETAGNE	70 000,00	OUI	NON	PUBLITEX	BREST	48	24/07/2019	Service
	Location d'une solution d'affichage dynamique	BRETAGNE	200 000,00	OUI	NON	DXM PROFUSE SARL	CESSON SEVIGNE	36	28/06/2019	Service
	Maîtrise d'œuvre portant sur les études et le suivi de la mise en conformité, de modernisation, de remplacement d'appareils du parc des ascenseurs du patrimoine régional		140 000,00	NON	NON	ACCEO	SAINT GREGOIRE	12	04/07/2019	Service
	Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la continuité du halage Vilaine à Champcors	BRETAGNE	14 750,00	NON	NON	SERVICAD INGENIEURS CONSEILS	CESSON SEVIGNE	12	22/05/2019	Service
	Mise à disposition d'une plateforme téléphonique auprès des particuliers et entreprises relatif au déploiement de la fibre dans le cadre du projet "Bretagne Très Haut Débit" (BTHD)	BRETAGNE	40 000,00	нон	нон	THE CALL MACHINE TELEMAQUE	CAUDAN	6	20/09/2019	Service
	MISE EN PLACE ET GESTION DUN CENTRE DAPPELS TELEPHONIQUES DEDIE AUX TRANSORTS SCOLAIRES POUR LA REGION BRETAGNE	BRETAGNE	90 780,00	NON	NON	KISIO SERVICES & CONSULTING	PARIS	1	27/05/2019	Service
	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de locaux pour les personnels saisonniers sur la Vilaine et le Canal d'Ille et Rance	BRETAGNE	69 700,00	NON	NON	NICOLAS CHAMBON ARCHITECTE	RENNES	60	29/05/2019	Service
	Mission d'étude sur la question d'avenir de la fiscalité et des solidarités en Région Bretagne	BRETAGNE	6 500,00	NON	NON	RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES	RENNES	1	10/05/2019	Service
	Organisation et mise en place d'actions et d'événements à destination du grand public rentrant dans le cadre de l'Europe en Bretagne	BRETAGNE	3 500,00	NON	NON	MAISON DE L'EUROPE DE RENNES	RENNES	2	29/04/2019	Service
	Panneaux re-board pour exposition La Cordelière	BRETAGNE	1 120,00	NON	OUI	MATCH PRODUCTION CREATION	LE RHEU	3	22/05/2019	Service
	Panoramiques 51 (rédaction de contenu)	BRETAGNE	7 450,00	нон	OUI	PONCTUATION	NANTES	3	11/04/2019	Service
	Prestation de partenariat au West Web Festival organisé à Carhaix les 18 et 19 juillet 2019	CARHAIX	25 000,00	нон	нон	WEST WEB VALLEY	GUIPAVAS	2	19/06/2019	Fourniture

			Accord Marchés		Marchác		ID :	ID: 035-233500016-20191010-19_DAJ		
Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Cadre	subséquents	Titulaire(s)		mois)	notification	rype de marché
	Prestation de partenariat pour le salon Itechmer 2019	LORIENT	58 333,34	NON	NON	SEGEPEX	LANESTER	3,00	30/08/19	Service
	Prestation de récolement et diagnostics de réseaux extérieurs et de galeries techniques du patrimoine immobilier pour les départements des Côtes d'Armor (22) et Ille et Vilaine (35)	BRETAGNE	600 000,00	OUI	NON	GROUPEMENT HYDRACOS (mandataire)/ TOPO INGENIERIE/ BUREAU VERITAS	SAINT GREGOIRE	48	05/07/2019	Service
	Prestation de recolement et diagnostics de réseaux extérieurs et de galeries techniques du patrimoine immobilier pour les départements des Finistère (29) et Morbihan (56)	BRETAGNE	400 000,00	OUI	NON	GROUPEMENT HYDRACOS (mandataire)/ TOPO INGENIERIE/ BUREAU VERITAS	SAINT GREGOIRE	48	05/07/2019	Service
	Prestation de rédaction éditorial de l'intranet des services régionaux : "Une Kelenn Karrbreizh"	BRETAGNE	900,00	NON	OUI	PONCTUATION	NANTES	3	20/06/2019	Service
	Prestations de communication grand public autour du projet Bretagne Très Haut Débit	BRETAGNE	22 858,00	NON	OUI	R2	RENNES	12	21/06/2019	Service
	Prestations de partenariat auprès de la société OC SPORT PEN DUICK pour accueil étape La Solitaire Urgo Le Figaro du 12 au 22 juin 2019	BRETAGNE	63 500,00	нон	нон	OC SPORT PEN DUICK	MONTROUGE	4	14/06/2019	Service
	Prestations de partenariat dans le cadre de l'édition 2019 des 4 jours de Plouay	PLOUAY	12 500,00	NON	нон	COMITE DES FETES DE PLOUAY	PLOUAY	3	28/05/2019	Service
	Prestations de traduction en langues internationales	BRETAGNE	20 000,00	OUI	NON	CG TRADUCTION	VERSAILLES	12	27/06/2019	Service
	Pré-test de la campagne "Passez à l'ouest 2"	BRETAGNE	19 900,00	NON	NON	TMO REGIONS	RENNES	6	02/07/2019	Service
	Réalisation de prélèvements et d'analyses de sédiments - Subdivision Canal de Nantes à Brest (SVNBNB)	BRETAGNE	25 000,00	OUI	NON	GALLIA/SANA/ ABESIM	LILLE	48	09/05/2019	Service
	Réalisation de prélèvements et d'analyses de sédiments - Subdivision Canal d'Ille et Rance SVNVIR	BRETAGNE	25 000,00	OUI	NON	GALLIA/SANA/ ABESIM	LILLE	48	09/05/2019	Service
	Réalisation d'une pré-étude et d'une étude de faisabilité pour recourir à des salariés en parcours d'insertion, accompagnés par des structures d'insertion par l'économique, pour assurer le remplacement temporaire de personnels techniques régionaux dans des lycées publics bretons	BRETAGNE	24 000,00	NON	NON	ASSOCIATION COORACE BRETAGNE	RENNES	12	12/07/2019	Service

Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Accord	Marchés	Titulaire(s)	Ville	Duree (en	Date de	AJCP_SPA_03-DE
	Réfection des douches du bâtiment D (internat sur 4 niveaux) du lycée Chateaubriand	RENNES	215 000,00	Cadre NON	subséquents NON	ATELIER AWI	CRAC'H	mois)	24/06/2019	marché Service
	Remplacement d'appontements tout équipés au port de Rohan	BRETAGNE	67 000,00	NON	NON	METALU INDUSTRIES	SAINT BREVIN LES PINS	6	26/04/2019	Travaux
	Rénovation pour l'automatisation des organes de manœuvre de vannages	BRETAGNE	416 521,00	NON	NON	LE DU INDUSTRIE	PLOUAGAT	24	19/06/2019	Travaux
	Restauration du patrimoine arboré sur les voies navigables de La Région Bretagne	BRETAGNE	76 500,00	OUI	NON	MSV	JOSSELIN	48	23/04/2019	Travaux
	Restauration du patrimoine arboré sur les voies navigables de la Région Bretagne	BRETAGNE	76 500,00	OUI	NON	SERPE	LE THOR	48	23/04/2019	Travaux
	Travaux de désamiantage des locaux techniques des lycées Vauban (cité de Lanroze) et Kérichen	BREST	72 430,00	ИОИ	NON	CALVES	HANVEC	3	14/06/2019	Travaux
	Travaux de mise en conformité, de rénovation et de remplacement d'ascenseurs au lycée Berthelot	QUESTEMBERT	86 644,49	ИОИ	NON	THYSSENKRUPP	LANESTER	12	11/06/2019	Travaux
	Travaux de mise en conformité, de rénovation et de remplacement d'ascenseurs au lycée Chateaubriand	RENNES	47 950,00	ИОИ	NON	THYSSENKRUPP	LANESTER	12	11/06/2019	Travaux
	Travaux de mise en conformité, de rénovation et de remplacement d'ascenseurs au lycée du Léon	LANDIVISIAU	17 950,00	ИОИ	NON	OTIS	CESSON SEVIGNE	12	11/06/2019	Travaux
	Travaux de mise en conformité, de rénovation et de remplacement d'ascenseurs au lycée du Mené	MERDRIGNAC	40 625,00	иои	NON	OTIS	CESSON SEVIGNE	12	11/06/2019	Travaux
	Travaux de mise en conformité, de rénovation et de remplacement d'ascenseurs au lycée Félix Le Dantec	LANNION	91 565,00	иои	NON	THYSSENKRUPP	LANESTER	12	11/06/2019	Travaux
	Travaux de mise en conformité, de rénovation et de remplacement d'ascenseurs au lycée Jean Macé	LANESTER	16 125,00	NON	NON	OTIS	CESSON SEVIGNE	12	11/06/2019	Travaux

		11.	11	Accord	Marchés	T'LL:		035-233500016   Duree (en	5-20191010-19_DA ————————————————————————————————————	JCP_SPA_03-DE
Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Cadre	subséquents	Titulaire(s)	Ville	mois)	notification	marché
	Travaux de mise en conformité, de rénovation et de remplacement d'ascenseurs au lycée Jean Moulin	SAINT BRIEUC	16 180,00	NON	NON	OTIS	CESSON SEVIGNE	12	11/06/2019	Travaux
	Travaux de mise en conformité, de rénovation et de remplacement d'ascenseurs au lycée Jean Moulin	CHATEAULIN	20 530,00	NON	NON	OTIS	CESSON SEVIGNE	12	11/06/2019	Travaux
	Travaux de mise en conformité, de rénovation et de remplacement d'ascenseurs au lycée Kerraoul	PAIMPOL	14 875,00	NON	NON	THYSSENKRUPP	LANESTER	12	11/06/2019	Travaux
	Travaux de mise en conformité, de rénovation et de remplacement d'ascenseurs au lycée Suscinio	MORLAIX	36 600,00	NON	NON	OTIS	CESSON SEVIGNE	12	11/06/2019	Travaux
	Travaux de mise en conformité, de rénovation et de remplacement d'ascenseurs au lycée Treffiagat	GUILVINEC	17 990,00	NON	NON	OTIS	CESSON SEVIGNE	12	11/06/2019	Travaux
	Travaux de peinture, papiers peints et revêtements (sols et murs) dans les bâtiments de la Région Bretagne pour les sites situés dans les départements des Côtes d'Armor (22), Finistère (29) et Morbihan (56)	BRETAGNE	700 000,00	OUI (multi- attributaire )	NON	SMAP	CESSON SEVIGNE	48,00	05/09/19	Travaux
	Travaux de protection du chemin de halage contre les éboulements rocheux à Lanvallay et Saint-Samson sur Rance (22)	CÔTES D'ARMOR	324 889,75	NON	NON	OUEST ACRO	LOUVERNE	4	16/09/2019	Travaux
	Travaux de restructuration de deux laveries vaisselle dans le lycée La Fontaine des Eaux : Équipement de laverie	DINAN	48 198,98	NON	OUI	SBCP	LA CHAPELLE DES FOUGERETZ	3	05/06/2019	Travaux
	Travaux électriques pour alarmes anti-intrusion sur divers sites : Port Saint-Malo, Voie navigable Bruz, Voie navigable Rohan + Voie navigable Pontivy	BRETAGNE	39 958,73	NON	NON	EIFFAGE	CESSON SEVIGNE	3	14/05/2019	Travaux
	Travaux tous corps d'état pour des opérations non planifiées ou contraintes dans le temps et l'espace affectant le patrimoine immobilier de la Région	MORBIHAN	2 400 000,00	OUI (multi- attributaire )	NON	SOGEA	SAINT JACQUES DE LA LANDE	48,00	09/09/19	
	Travaux tous corps d'état pour des opérations non planifiées ou contraintes dans le temps et l'espace affectant le patrimoine immobilier de la Région	MORBIHAN	2 400 000,00	OUI (multi- attributaire )	NON	EIFFAGE BRETAGNE	RENNES	48,00	09/09/19	
	Une kelenn Biodiversité des voies navigables	BRETAGNE	450,00	NON	OUI	PONCTUATION	NANTES	3	11/04/2019	Service

				Marchés			Durée (CII	35-233500016-20191010-19	DAJCP_SPA_03-DE
Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Accord Cadre	subséquents	Titulaire(s)	Ville	mois)	notification	marché
Mission de contrôle technique	FINISTERE	210 000,00	OUI (multi- attributaire)	NON	DEKRA INDUSTRIAL SOCOTEC CONSTRUCTION BUREAU VERITAS	LANGUEUX SAINT QUENTIN EN YVELINES PUTEAUX	48	15/03/2019	Service
Mission de contrôle technique	MORBIHAN	210 000,00	OUI (multi- attributaire)	NON	DEKRA INDUSTRIAL BUREAU VERITAS BTP CONSULTANTS	LANGUEUX PUTEAUX SAINT QUENTIN EN YVELINES	48	15/03/2019	Service
Mission de contrôle technique	BRETAGNE	210 000,00	OUI (multi- attributaire)	NON	ALPES CONTROLES BUREAU VERITAS DEKRA INDUSTRIAL	ANNECY LE VIEUX PUTEAUX LANGUEUX	48	15/03/2019	Service
Mission de contrôle technique	CÔTES D'ARMOR	210 000,00	OUI (multi- attributaire)	NON	BUREAU VERITAS DEKRA INDUSTRIAL SOCOTEC CONSTRUCTION	PUTEAUX LANGUEUX PLOEMEUR	48	15/03/2019	Service
Mission de coordination sécurité protection de la santé	FINISTERE	210 000,00	OUI	NON	COBATI RENNES SARL LE CUNFF DEKRA INDUSTRIAL QUALICONSULT SECURITE	NOYAL CHATILLON SUR SEICHE LANGUEUX GUIPAVAS	48	15/03/2019	Service
Mission de coordination sécurité protection de la santé	MORBIHAN	210 000,00	OUI	NON	DEKRA INDUSTRIAL QUALICONSULT SECURITE SOCOTEC CONSTRUCTION	LANGUEUX GUIPAVAS SAINT QUENTIN EN YVELINES	48	15/03/2019	Service
Mission de coordination sécurité protection de la santé	ILLE-ET- VILAINE	210 000,00	OUI	NON	SOCOTEC CONSTRUCTION COBATI RENNES SARL LE CUNFF APAVE	SAINT QUENTIN EN YVELINES NOYAL CHATILLON SUR SEICHE LE RHEU	48	15/03/2019	Service
Mission de coordination sécurité protection de la santé	CÔTES D'ARMOR	210 000,00	OUI	NON	DEKRA INDUSTRIAL QUALICONSULT SECURITE SOCOTEC CONSTRUCTION	LANGUEUX GUIPAVAS SAINT QUENTIN EN YVELINES	48	15/03/2019	Service

ID: 035-233500016-20191010-19\_DAJCP\_SPA\_03-DE

Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Accord Cadre	Marchés subséquents	Titulaire(s)	Ville	mois)	notification	nype de marché
Locaux d'enseignement - travaux (restructuration du bâtiment E - y compris service de restauration) au Lycée Henri Avril à Lamballe	Menuiseries intérieures	LAMBALLE	560739,35	NON	NON	RENAULT MENUISERIE	LAMBALLE	32	16/04/2019	Travaux
Locaux d'enseignement - travaux (restructuration du bâtiment E - y compris service de restauration) au Lycée Henri Avril à Lamballe	Cloisons / Doublages / Plâtrerie	LAMBALLE	445573,74	NON	NON	SAS HERISSON	QUEVERT	32	17/04/2019	Travaux
Locaux d'enseignement - travaux (restructuration du bâtiment E - y compris service de restauration) au Lycée Henri Avril à Lamballe	Plafonds suspendus	LAMBALLE	568000,00	NON	NON	GUIVARCH PLAFONDS	TREMUSON	32	16/04/2019	Travaux
Locaux d'enseignement - travaux (restructuration du bâtiment E - y compris service de restauration) au Lycée Henri Avril à Lamballe	Serrurerie / Métallerie	LAMBALLE	325000,00	NON	NON	ARCOM	LANNION	32	16/04/2019	Travaux
Toitures - étanchéités des lycées Iroise et Dupuy de Lôme à Brest (Centre de Documentation et d'Informations du lycée Iroise)	Couverture du CDI du lycée Iroise	BREST	190500,00	NON	NON	JEZEQUEL FRERES	BREST	5	04/04/2019	Travaux
Toitures - étanchéités des lycées Iroise et Dupuy de Lôme à Brest (s logements du lycée Iroise)	Etanchéité	BREST	88656,23	NON	нон	SOPREMA	PLOUDANIEL	3	04/04/2019	Travaux
Toitures - étanchéités des lycées Iroise et Dupuy de Lôme à Brest	Lanterneaux	BREST	58829,00	NON	иои	ECODIS / KINGSPAN LIGHT + AIR	SAINT-PRIEST	2	04/04/2019	Travaux
Toiture, isolation, façades, accessibilité et rénovation (bât, A,B,D et G) au lycée Joliot Curie à Rennes	Maitrise d'œuvre	RENNES	356020,00	NON	нон	ATHENA	NANTES	42	18/04/2019	Services
Extension du gymnase et réfection de locaux "agents" du lycée Le Gros Chêne à Pontivy	Achat d'un bâtiment modulaire	PONTIVY	265737,27	OUI	NON	COUGNAUD	LA ROCHE SUR YON	3	02/05/2019	Fournitures
Extension du gymnase et réfection de locaux "agents" du lycée Le Gros Chêne à Pontivy	Maitrise d'œuvre	PONTIVY	168506,13	NON	иои	BLEHER	PLUMELEC	43,00	23/05/2019	Services
Reconstruction et réaménagement des extérieurs de la gare maritime de Quiberon	Repérage amiante avant travaux et diagnostic plomb sur le bâtiment de la gare et du hangar	QUIBERON	3775,00	NON	иои	SOCOTEC	RENNES	2,00	28/05/2019	Services
Reconstruction et réaménagement des extérieurs de la gare maritime de Quiberon	Assistance à maitrise d'ouvrage aux choix des concepteurs	QUIBERON	24770,00	NON	иои	SCE	NANTES	9,00	28/05/2019	Services

ID: 035-233500016-20191010-19\_DAJCP\_SPA\_03-DE

Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Accord Cadre	Marchés subséquents	Titulaire(s)	Ville	mois)	notification	marché
Restructuration de l'administration du lycée de Cornouaille à Quimper	Système sécurité incendie (SSI)	QUIMPER	135092,15	иои	NON	SNEF	QUIMPER	14	06/05/2019	Travaux
Peinture et revêtement intérieur de la cuisine du lycée Kérichen Lapérousse à Brest	Cloisonnement isotherme	BREST	8821,00	NON	NON	СМ РАСК	VERN sur SECHE	12	21/05/2019	Travaux
Peinture et revêtement intérieur de la cuisine du lycée Kérichen Lapérousse à Brest	Peinture et nettoyage	BREST	15858,18	NON	NON	Concept Peitnure	GUIPAVAS	12	21/05/2019	Travaux
Reconstruction et réaménagement des extérieurs de la gare maritime de Quiberon	Mission de coordination Sécurité Protection de la Santé (SPS)	QUIBERON	12600,00	NON	OUI	SOCOTEC CONSTRUCTION	PLOEMEUR	42,00	13/06/2019	Services
Reconstruction et réaménagement des extérieurs de la gare maritime de Quiberon	Mission Contrôle technique	QUIBERON	11990,00	NON	OUI	DEKRA INDUSTRIAL	LORIENT	42,00	14/06/2019	Services
Création d'une aire sportive extérieure mutualisée au lycée Joliot Curie à Rennes	Mise en œuvre d'un système d'arrosage automatique	RENNES	58230,15	NON	NON	SIREV	ST BARTHELEMY D'ANJOU	3	04/06/2019	Travaux
Remplacement des systèmes sécurité incendie (SSI) au lycée professionnel Jean Guéhenno à Fougères	Electricité Courant Fort (CFO) / Courant Faible (CFA)	FOUGERES	206000,00	NON	NON	INEO ATLANTIQUE	BRUZ	5	06/06/2019	Travaux
Remplacement des systèmes sécurité incendie (SSI) au lycée professionnel Jean Guéhenno à Fougères	Chauffage - Ventilation - Climatisation (CVC)	FOUGERES	40000,00	NON	NON	HERVE THERMIQUE	CESSON SEVIGNE	5	06/06/2019	Travaux
Remplacement des systèmes sécurité incendie (SSI) au lycée professionnel Jean Guéhenno à Fougères	Construction	FOUGERES	154000,00	NON	NON	COREVA	BRECE	5	06/06/2019	Travaux
Construction d'un internat au lycée Sévigné à Cesson-Sévigné	Mission d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage	CESSON-SEVIGNE	41525,00	NON	NON	ALTEREA	NANTES CEDEX 2	24	18/04/2019	Services
Restructuration de l'outil de production du service de restauration du lycée Dupuy de Lôme à Lorient	Maitrise d'œuvre	LORIENT	145500,00	NON	NON	ATELIER JT GOSSART &CAETERA	QUIMPER	50	02/07/2019	Services
Extension et restructuration du lycée Benjamin Franklin à Auray	Mission de contrôle technique	AURAY	23661,00	NON	OUI	BUREAU VERITAS	AURAY	60	04/07/2019	Services

2/4

ID: 035-233500016-20191010-19\_DAJCP\_SPA\_03-DE

Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Accord Cadre	Marchés subséquents	Titulaire(s)	Ville	mois)	notification	nype de marché
Extension et restructuration du lycée Benjamin Franklin à Auray	Mission de coordination Sécurité Protection de la Santé (SPS)	AURAY	15597,50	NON	OUI	DEKRA	LORIENT	60	04/07/2019	Services
Construction d'une aire de lavage et compostage au LEGTA de Suscinio à Morlaix	Terrassements / Voirie Réseaux Divers / Aménagements extérieurs	MORLAIX	24064,00	NON	NON	CRENN TP	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	3	16/07/2019	Travaux
Construction d'une aire de lavage et compostage au LEGTA de Suscinio à Morlaix	Gros-œuvre	MORLAIX	118000,00	NON	NON	NOBA	PLERIN	3	16/07/2019	Travaux
Construction d'une aire de lavage et compostage au LEGTA de Suscinio à Morlaix	Charpente et couverture	MORLAIX	61000,00	NON	NON	DILASSER	PLOUIGNEAU	3	16/07/2019	Travaux
Déconstruction et reconstruction des garages du lycée Joliot Curie à Rennes	Gros œuvre - Maçonnerie	RENNES	69027,43	NON	NON	MARSE	SAINT AUBIN DU CORMIER	5	01/07/2019	Travaux
Déconstruction et reconstruction des garages du lycée Joliot Curie à Rennes	Charpente métallique - Couverture bardage	RENNES	49379,98	NON	нон	MARTIN	MARTIGNE FERCHAUD	5	03/07/2019	Travaux
Déconstruction et reconstruction des garages du lycée Joliot Curie à Rennes	Serrurerie	RENNES	34450,00	NON	NON	SE2C 72	LA FRESNAYE SUR CHEDOUET	5	01/07/2019	Travaux
Restructuration de l'outil de production du service de restauration du lycée Dupuy de Lôme à Lorient	Mission de contrôle technique	LORIENT	8944,00	NON	OUI	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	AURAY	32	12/08/2019	Services
Toiture - Isolation du lycée Jean Monnet à Quintin	Mission de contrôle technique	QUINTIN	1158,30	NON	OUI	BUREAU VERITAS	Rennes	16	26/07/2019	Services
Toiture - Isolation du lycée Jean Monnet à Quintin	Mission de coordination Sécurité Protection de la Santé (SPS)	QUINTIN	1170,00	NON	OUI	DEKRA INDUSTRIAL	Langueux	18	08/08/2019	Services
Réparation/confortement terrasse du lycée Auguste Pavie à Guingamp	Maitrise d'œuvre	GUINGAMP	30870,00	NON	NON	Groupement ARMOR INGENIERIE/TECHNI STRUCTURE	Langueux	24	30/07/2019	Services
Rénovation du chauffage du lycée Paul Sérisier au lycée Jean Marie Le Bris à Douarnenez	Chauffage réseaux divers	DOUARNENEZ	146602,78	NON	нон	SANITHERM	QUIMPER	3	24/07/2019	Travaux

Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

ID : 035-233500016-20191010-19\_DAJCP\_SPA\_03-DE

Opération/projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant, € HT	Accord Cadre	Marchés subséquents	Titulaire(s)	Ville	Durée (en mois)	Date de notification	Type de marché	ı
Espaces sportifs intégrés au lycée Paul Sérusier à Carhaix	Maitrise d'œuvre	CARHAIX	343849,00	NON	NON	ATELIER CUB3	LIFFRE	52	13/08/2019	Services	
Déconnexion eaux pluviales au lycée Bréhoulou à Fouesnant	Maitrise d'œuvre	FOUESNANT	34650,00	NON	NON	INFRASERVICES	CANTELEU	28	09/08/2019	Services	
Adaptation des locaux pour la formation horlogerie au lycée Jean Jaurès à Rennes	Plomberie - Chauffage - Ventilation	RENNES	114736,82	NON	NON	ROQUET	REDON	7	15/07/2019	Travaux	
Adaptation des locaux pour la formation horlogerie au lycée Jean Jaurès à Rennes	Electricité	RENNES	72511,56	NON	NON	CHRISTOPHE MICAULT	CORPS NUDS	7	15/07/2019	Travaux	

4/4

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DAJCP SE 03-DE

**REGION BRETAGNE** 

n°19\_DAJCP\_SECJ\_03

# CONSEIL REGIONAL 10 octobre 2019 COMMUNICATION DU PRESIDENT

#### Rendu compte de la délégation du Président d'ester en justice

Le Conseil régional convoqué par son Président le 17 septembre 2019 s'est réuni le jeudi 10 octobre 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents: Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (jusqu'à 20h30), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 16h), Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h puis à partir de 20h2o), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (jusqu'à 21h), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (jusqu'à 17h50), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelvne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 17h50), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 18h30), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR (jusqu'à 17h15), Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20110), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 20h15), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 19h), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h3o), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h40), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO (jusqu'à 20h40), Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir: Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 16h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Richard FERRAND jusqu'à 17h50 puis à Madame Gaël LE SAOUT), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 18h à 20h20), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN à partir de 21h), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Madame Nicole LE PEIH à partir de 17h50), Madame Anne-Maud GOUJON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DAJCP SE 03-DE

DIFFON à partir de 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Monsièur Stepnane DE SALLIER DUPIN à partir de 17h50 puis à Madame TISON à partir de 21h), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD à partir de 18h30), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR jusqu'à 17h15 puis à Monsieur Olivier LE BRAS), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Gaël LE MEUR (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 17h15), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à partir de 20h10), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 20h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 19h), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT JAMES à partir de 18h30), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 19h), Madame Anne VANEECLOO (pouvoir donné à Madame Renée THOMAIDIS à partir de 20h40).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.4231-7-1;

Vu la délibération n°19\_DAJCP\_SECJ\_02 du 20 juin 2019,

Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission Finances et affaires générales du 7 octobre 2019;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional;

Et après avoir délibéré;

A PRIS ACTE des éléments détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DAJCP\_SE\_03-DE

#### RENDU COMPTE DE LA DÉLÉGATION DU PRESIDENT D'ESTER EN JUSTICE

Dossier	JURIDICTION SAISIE / OBJET	AVOCAT	ETAT DE LA PROCEDURE	SUITE
Mme. I. P. c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête en annulation contre une sanction disciplinaire d'exclusion temporaire de fonction	En cours d'instruction
Mme. I. P. c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête en annulation contre une décision de refus d'imputabilité au service d'un accident	En cours d'instruction
Sté G-D c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Sté LEXCAP	Référé précontractuel marché public transport public terrestre	Désistement
M. Y.P. c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête en contestation de la participation familiale - transports scolaires	En cours d'instruction
Mme N. F. c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête contre le refus de création d'un arrêt de car	En cours d'instruction
Mme B. A. c/ Région Bretagne et Université de Rennes 2	Conseil de Prud'hommes de Rennes	Pas d'avocat	Référé prud'homal. Requête indemnitaire engagée par une stagiaire de la formation professionnelle	Renvoi des parties à mieux se pourvoir (incompétence de la juridiction saisie)
GAEC X c/ Ministère de l'Agriculture, Région Bretagne et Agence de Services et de Paiement	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Référé-provision tendant au versement immédiat des aides à la conversion à l'agriculture biologique au titre des années 2016 à 2018	En cours d'instruction
M. P. L. c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête en annulation contre une décision de refus de reconnaissance d'une maladie professionnelle	En cours d'instruction
Région Bretagne c/ B. L.	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Contravention de grande voirie pour occupation sans titre du domaine public fluvial	Condamnation du contrevenant au paiement d'une amende de 800 €
Région c/J.H.	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Contravention de grande voirie pour occupation sans titre du domaine public fluvial	Condamnation du contrevenant au paiement d'une amende de 500 €
Région c/V. S.	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Contravention de grande voirie pour occupation sans titre du domaine public fluvial	Condamnation du contrevenant au paiement d'une amende de 1 000 €

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DAJCP\_SA\_04B-DE

**REGION BRETAGNE** 

n°19\_DAJCP\_SA\_04

10 octobre 2019
DELIBERATION

#### Désignations au sein des organismes extérieurs

Le Conseil régional convoqué par son Président le 17 septembre 2019 s'est réuni le jeudi 10 octobre 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents: Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (jusqu'à 20h30), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 16h), Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCO (jusqu'à 18h puis à partir de 20h2o), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (jusqu'à 21h), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (jusqu'à 17h50), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 17h50), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 18h30), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR (jusqu'à 17h15), Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20110), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 20h15), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 19h), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h3o), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h40), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO (jusqu'à 20h40), Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir: Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 16h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Richard FERRAND jusqu'à 17h50 puis à Madame Gaël LE SAOUT), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 18h à 20h20), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN à partir de 21h), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Madame Nicole LE PEIH à partir de 17h50), Madame Anne-Maud GOUJON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN à partir de 17h50 puis à Madame TISON à partir de 21h), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DAJCP SA 04B-DE

Gaëlle NICOLAS à partir de 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné a Monsieur Dominique RAMARD à partir de 18h30), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR jusqu'à 17h15 puis à Monsieur Olivier LE BRAS), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Gaël LE MEUR (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 17h15), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à partir de 20h10), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 20h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 19h), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT JAMES à partir de 18h30), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 19h), Madame Anne VANEECLOO (pouvoir donné à Madame Renée THOMAIDIS à partir de 20h40).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu la délibération n°19\_DAJCP\_SA\_03 du 21 juin 2019, sur les désignations au sein des organismes extérieurs,

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional,

Et après avoir délibéré;

#### **DECIDE**

(à l'unanimité)

- De procéder aux désignations dans les organismes extérieurs par un vote à mains levées.

#### **DESIGNE**

(à l'unanimité)

-Les conseillers régionaux dans les organismes extérieurs indiqués dans la liste annexée à la présente délibération.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

ID: 035-233500016-20191010-19\_DAJCP\_SA\_04B-DE

AD\_19\_DAJCP\_SA\_04

Nouveau / Modification	Nom de l'organisme	Titulaire	Suppléant						
Nouveau	Association ACT FOOD Bretagne	Martin Meyrier							
Nouveau Etablissement public territorial du bassin de la Vilaine (EPTBV)		Thierry Burlot	André Crocq						
Nouveau	SAS France Energie Marine	Gaël Le Saout							
Modification	Commission locale de l'eau du SAGE du Bas Léon	Sylvaine Vulpiani	Olivier Le Bras						
Modification	Conseil portuaire de Brest	Gaël Le Saout							
Modification	Conseil portuaire de Lorient		Raymond Le Brazidec						
Modification	Conseil portuaire de Saint-Malo		Gaëlle Nique						
Modification	Conseil maritime de façade		Gaël Le Saout remplace Martin Meyrier						
	Délégués syndicaux								
Modification	Conseil d'administration Régie régionale des transports (délégués du personnel)	Veng Tcha et Corinne Mainfray							

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DIRECO\_SD\_01-DE

**REGION BRETAGNE** 

N°19\_DIRECO\_SDENSU\_01

CONSEIL REGIONAL

10 octobre 2019

DELIBERATION

Pour un GIP régional, centré sur les infrastructures et services numériques dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le Conseil régional convoqué par son Président le 17 septembre 2019, s'est réuni le jeudi 10 octobre 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents: Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (jusqu'à 20h30), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 16h), Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCO (jusqu'à 18h puis à partir de 20h2o), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (jusqu'à 21h), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (jusqu'à 17h50), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 17h50), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 18h30), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR (jusqu'à 17h15), Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h10), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 20h15), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 19h), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h30), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h40), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO (jusqu'à 20h40), Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir: Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 16h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Richard FERRAND jusqu'à 17h50 puis à Madame Gaël LE SAOUT), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 18h à 20h20), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN à partir de 21h), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DIRECO SD 01-DE

à Madame Nicole LE PEIH à partir de 17h50), Madame Anne-Maud GOUJON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN à partir de 17h50 puis à Madame TISON à partir de 21h), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD à partir de 18h30), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR jusqu'à 17h15 puis à Monsieur Olivier LE BRAS), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Gaël LE MEUR (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 17h15), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à partir de 20h10), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 20h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 19h), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT JAMES à partir de 18h30), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 19h), Madame Anne VANEECLOO (pouvoir donné à Madame Renée THOMAIDIS à partir de 20h40).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu l'avis formulé par le Conseil culturel de Bretagne lors de sa réunion du 28 septembre 2019 ;

Vu l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 30 septembre 2019;

Vu l'avis de la commission Education, formation et emploi en date du 2 octobre 2019 ;

Vu l'amendement présenté par le groupe des Régionalistes, approuvé par la commission Education formation et emploi ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré;

#### **DECIDE**

#### (à l'unanimité)

- d'APPROUVER le principe de création du Groupement d'Intérêt Public, GIP régional constitué de la Région, l'Académie de Rennes et des établissements de formation et de recherche.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD



Direction de l'économie

Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DIRECO\_SD\_01-DE

Session du Conseil régional - octobre 2019

Pour un GIP régional, centré sur les infrastructures et services numériques dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche

#### 1.Contexte

Le système d'enseignement supérieur et de recherche français se caractérise par une organisation plurielle, s'appuyant à la fois sur des universités pluridisciplinaires, des écoles généralement sélectives et des grands organismes de recherche nationaux.

Avec l'apparition et l'importance prise par les classements internationaux des Universités, en premier lieu desquels le classement de Shanghai, la France a mis en place plusieurs réformes depuis les années 2000 visant à favoriser l'émergence d'un nombre limité d'entités visibles et reconnues à l'international. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (universités, écoles, organismes) sont ainsi incités, voire contraints, à se regrouper pour partager des visions stratégiques sur la formation et la recherche et mutualiser des moyens.

L'Université Bretagne Loire (UBL), Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) fondée en 2016, a ainsi été créée avec la volonté de fédérer sept universités, quinze grandes écoles et cinq organismes de recherche, sur un territoire bi-régional.

Plus grande COMUE de France, l'UBL visait à renforcer la visibilité, l'attractivité et la reconnaissance de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne et Pays de la Loire. Elle avait notamment pour ambition de porter les réponses aux appels à projets structurants du Programme des Investissements d'Avenir, et en particulier celles aux *Initiatives d'Excellence* (IDEX).

Mais le cadre administratif extrêmement lourd, l'absence d'une réelle communauté de vue stratégique et deux échecs successifs au programme IDEX auront eu raison de cette structure, dont le principe de dissolution au 31 décembre 2019 a été acté par son conseil d'administration du 24 juin 2019.

#### 2. Structuration territoriale en Bretagne et Pays de la Loire

Le cadre législatif a évolué suite à l'ordonnance du 12 décembre 2018 issue de la loi « Etat pour une société de confiance », permettant de nouveaux regroupements expérimentaux, et des structurations plus légères et adaptées aux spécificités de chaque territoire.

Sont ainsi en cours de constitution en Régions Bretagne et Pays de la Loire 4 regroupements qui auront vocation à contractualiser avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) : un établissement expérimental Nantes Université ; une COMUE expérimentale université fédérale Angers-Le Mans ; les établissements rennais créeront une COMUE expérimentale, l'Université de Rennes ; les Universités de Bretagne Occidentale et de Bretagne Sud, associées à l'ENIB, se sont alliées au sein de l'Alliance Universitaire de Bretagne dans

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DIRECO SD 01-DE

une convention de partenariat. L'avenir des missions mises en commun au sein de par ces regroupements.

Néanmoins, si ce nouveau cadre peut avoir ses vertus, il ne saurait répondre à l'ensemble des enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne. Il ne doit pas non plus conduire au renforcement des cloisonnements et des concurrences entre sites.

En effet, sur un plan stratégique, il apparaît opportun et nécessaire d'être en capacité d'établir et de développer des passerelles entre les deux regroupements en constitution en Bretagne, de faire jouer les solidarités et dynamiques territoriales, tant du point de vue de thématiques de recherche généralement complémentaires que d'une offre de formation qui doit pouvoir s'adresser à l'ensemble du territoire breton.

Sur un plan opérationnel, certains outils ou services, pour des raisons de taille critique ou d'optimisation, ne peuvent s'envisager, a fortiori en Bretagne, que dans un périmètre régional.

Des réussites passées l'ont démontré et certains projets, par leur mutualisation et leur ambition, ont permis une différenciation et une dynamique du territoire en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Ce sont ces projets, ainsi que de futurs projets, au réel pouvoir stratégique, qui nécessitent une structuration solide, régionale, pérenne.

Au regard de ces reconfigurations en cours et des défis qui se posent pour l'appareil de formation et de recherche demain, la Région Bretagne, en lien avec l'Etat en région, a proposé aux établissements universitaires de promouvoir et d'organiser une gestion en commun des biens et des services dans le cadre d'un Groupement d'Intérêt Public, à partir de 2020. Ce GIP régional aura vocation, dans un premier temps, à favoriser le portage d'actions numériques – infrastructures et services – qui concourent à façonner l'Université du XXIème siècle : une Université digitalisée, ouverte sur diverses formes pédagogiques, dans un souci de proximité d'une part ; une Université au rendez-vous du traitement massif des données, des humanités numériques jusqu'à l'intelligence artificielle, au-delà des standards internationaux dans le domaine, et ouverte sur le monde d'autre part.

#### 3. Création du Groupement d'intérêt Public

Le GIP intégrera dans sa gouvernance la Région, l'Académie de Rennes et les établissements de formation et de recherche à l'origine du Campus numérique de Bretagne. Ainsi constitué, le périmètre du GIP sera le suivant :

#### 3.1 Campus numérique de Bretagne

Le campus numérique de Bretagne fut une réponse originale de la communauté universitaire et de recherche à un appel à projets national « Opération campus » 2008, focalisé de prime abord sur les aspects immobiliers. Il s'agit d'un campus virtuel unique en Europe, qui a permis de doter chaque site principal d'enseignement supérieur et de recherche de services et d'outils numériques de haute qualité et évolutifs, à l'instar de dispositifs de télé-présence, salles immersives, pour une soixantaine d'équipements en tout.

Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DIRECO\_SD\_01-DE



La Région, en cheffe de file des collectivités, s'était engagée aux côtés de l'Université Européenne de Bretagne, maître d'ouvrage de l'opération avant le transfert à l'UBL, au travers d'un partenariat public privé (PPP) pour un montant de plus de 30 M€ sur le volet numérique sur une durée de 12 ans soit jusqu'en 2025. Quant à l'opération immobilière, supportée par l'Etat, elle court jusque 2030. Ce campus se révèle un formidable outil d'attractivité, de mise en réseau à l'échelle régionale mais également à l'échelle mondiale, et son taux d'utilisation croît chaque année. Le campus numérique de Bretagne comporte par ailleurs un volet dédié au développement des usages innovants afférents, notamment dans un cadre pédagogique. Il s'agira pour le GIP de porter le campus numérique de Bretagne, tant dans la gestion administrative, juridique et financière (PPP) que par la promotion de ses services et ses usages innovants, et d'engager les réflexions prospectives nécessaires à son évolution.

#### 3.2 Infrastructure de communication ultra haut débit

Depuis 2008, une connexion au réseau RENATER des principaux membres de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche via des fibres optiques dites « noires » (car non alimentées par une source lumineuse) permet aux Universités et Ecoles de disposer d'une infrastructure de communications numériques performantes, en région et vers le monde. La location de ces fibres optiques à l'opérateur SFR et la convention d'exploitation du réseau, confiée au GIP RENATER, se terminent en octobre 2019. Dans ce cadre, la Région Bretagne, principal financeur de cette infrastructure, a mené une réflexion stratégique sur les évolutions à apporter à ce réseau, et la définition d'un scénario permettant a minima de maintenir le service existant après octobre 2019 et le cas échéant d'étendre les capacités de service à d'autres communautés et usagers. Ce projet de réseau régional à ultra haut débit a été confié à Mégalis Bretagne. La mise à disposition de ce nouveau réseau, dont les performances et la résilience seront améliorées, vise à doter les établissements d'une infrastructure permettant d'opérer le virage stratégique du numérique, tant sur le plan pédagogique que de la recherche nécessitant des transmissions massives de données, en cohérence bien évidemment avec le Campus numérique de Bretagne.

Envoyé en préfecture le 14/10/2019
Reçu en préfecture le 14/10/2019
Affiché le
ID: 035-233500016-20191010-19\_DIRECO\_SD\_01-DE



Pour la partie du réseau réservée aux établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche (réseau d'accès opéré par RENATER), il s'agira pour le GIP de mettre en œuvre les partenariats avec Mégalis et RENATER, ainsi que d'agir en qualité de guichet unique auprès des établissements. Le GIP portera également, en lien avec Mégalis, les réflexions sur la potentielle évolutivité de la dorsale afin d'en faire bénéficier le maximum d'implantations universitaires.

#### 3.3 Projet d'Infrastructure de données mutualisée dénommée Eskemm Data

Ce projet de datacenter mutualisé souverain a été engagé dans le cadre du volet numérique du CPER 2015-2020, pour lequel une étude d'opportunité était inscrite. Mené avec le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations, le cahier des charges prenait appui sur les initiatives portées par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) à l'époque. Si la première étude de besoins visait une mutualisation d'acteurs assez large, l'enjeu est tout de suite apparu majeur pour les acteurs académiques, tant en ce qui concerne la rationalisation de la gestion des données et leur hébergement que pour la constitution d'un méso-centre de calcul situé à Rennes, site actuellement absent de la carte de France malgré son potentiel et ses domaines scientifiques. La recherche nécessite aujourd'hui en effet, au vu des traitements massifs de données à opérer – de la santé aux humanités, en intelligence artificielle, etc. –, un accès de qualité à des ressources de calcul. Au terme de différents échanges, la Région, en partenariat avec l'Etat en région, a lancé de nouvelles études en 2018 afin de dimensionner le projet et définir les contours juridiques des modes de fonctionnement ainsi que le coût prévisionnel (investissement, environnement et maintien en compétence opérationnelle).

Le projet Eskemmdata s'inscrit dans l'initiative nationale Infranum portée par le MESRI, visant à créer un réseau de datacenters régionaux et promouvoir une Très Grande Infrastructure de Recherche dotée de moyens. Il garantira, par sa capacité de calcul et sa structure publique, une fonction de hub essentielle aux acteurs du territoire.

Le GIP pourra assurer la poursuite du projet en adéquation avec les moyens mobilisables (futur CPER, labellisation Infranum du MESRI) et se fondant sur une phase préfiguratrice conduite avec l'IRT B<>Com. Son rôle serait d'apporter cette infrastructure à la communauté, d'opérer les services et de favoriser les migrations des serveurs associées.

Affiché le

Le GIP ainsi créé sera doté d'un·e directeur·rice, de ressources affectées à l'or services opérés ainsi que des fonctions support nécessaires au bon fonctionneme ID: 035-233500016-20191010-19\_DIRECO\_SD\_01-DE

Dans le cadre de la dissolution de l'Université Bretagne Loire, les emplois et la masse salariale qui lui sont associés et octroyés par le MESRI (au nombre de 108 sur l'interrégionalité) transiteront par les 4 regroupements en cours de constitution. Les acteurs bretons mettront à disposition 12 de ces emplois auprès du GIP.

La création du GIP fournit une opportunité majeure pour continuer à promouvoir et opérer des infrastructures et services innovants d'intérêt commun, pour lesquels la mutualisation constitue une des clés du succès, dont l'originalité et l'inventivité nécessitent un cadre réflexif différent, au bénéfice de la communauté académique et des territoires. Dans cet esprit, il conviendra de revisiter à court-terme le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et d'asseoir une stratégie renouvelée pour la connaissance. Car, comme énoncé en introduction de ce Schéma, « Il existe un lien chaque jour plus fort, c'est notre conviction, entre la dynamique d'enseignement supérieur et de recherche et la dynamique de développement d'un territoire ».

La création du GIP dont le principe vous est proposé ici, concourt directement à raffermir ce lien.

#### Il est proposé de :

- Valider le principe de création du Groupement d'Intérêt Public, GIP régional constitué de la Région, l'Académie de Rennes et des établissements de formation et de recherche ;
- Les statuts seront proposés à l'approbation de la commission permanente.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DIRAM\_SER\_01-DE

**REGION BRETAGNE** 

n°19\_DIRAM\_SERSOC\_01

CONSEIL REGIONAL

10 octobre 2019

DELIBERATION

# Le plan breton de mobilisation pour les jeunesses Point d'étape

Le Conseil régional convoqué par son Président le 17 septembre 2019, s'est réuni le jeudi 10 octobre 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents: Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (jusqu'à 20h30), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 16h), Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h puis à partir de 20h20), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (jusqu'à 21h), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (jusqu'à 17h50), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 17h50), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 18h30), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR (jusqu'à 17h15), Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h10), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 20h15), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 19h), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h30), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h40), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO (jusqu'à 20h40), Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir: Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 16h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Richard FERRAND jusqu'à 17h50 puis à Madame Gaël LE SAOUT), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 18h à 20h20), Monsieur Stéphane DE

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DIRAM\_SER\_01-DE

SALLIER DUPIN (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN à partir de 2 (pouvoir donné à Madame Nicole LE PEIH à partir de 17h50), Madame Anne-Maud GOUJON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN à partir de 17h50 puis à Madame TISON à partir de 21h), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD à partir de 18h30), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR jusqu'à 17h15 puis à Monsieur Olivier LE BRAS), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Gaël LE MEUR (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 17h15), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à partir de 20h10), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 20h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 19h), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT JAMES à partir de 18h30), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 19h), Madame Anne VANEECLOO (pouvoir donné à Madame Renée THOMAIDIS à partir de 20h40).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu l'avis formulé par le Conseil culturel de Bretagne lors de sa réunion du 28 septembre 2019;

Vu l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental Régional lors de sa réunion du 30 septembre 2019;

Vu l'avis de l'ensemble des commissions du Conseil régional, réunies les 2, 3, 4 et 7 octobre 2019;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré;

#### **DECIDE**

(Les groupes Rassemblement National, Droite, Centre et Régionalistes, Madame BLEIN et **Monsieur IRAGNE votent contre)** 

DE PRENDRE ACTE des travaux menés;

**D'APPROUVER** les chantiers prioritaires du Plan breton de mobilisation pour les jeunesses et les ambitions sur lesquelles la Région propose de s'engager prioritairement, tels que présentés en annexe.

Le Président

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DIRAM SER 01-DE

Direction de l'aménagement et de l'égalité

Session du Conseil régional - Octobre 2019

#### Le plan breton de mobilisation pour les jeunesses Point d'étape

Depuis bientôt dix ans, la Région s'est dotée d'une politique jeunesse transversale à toutes ses autres politiques et compétences afin de répondre de manière la plus adaptée aux problématiques des jeunes de 15 à 29 ans. Cette politique s'est, d'abord, formalisée dans une charte d'engagement pour les jeunes qui comprenait 60 mesures touchant les politiques du Conseil régional et par des échanges partenariaux avec les Départements et les agglomérations également mobilisé·e·s sur cet objectif via un « B16 jeunesse ».

En 2016, nous avons souhaité poursuivre cette ambition tout en renouvelant les modalités de sa mise en œuvre. La mobilisation des politiques régionales est toujours aussi forte et sa restitution se fait de manière plus intégrée, annuellement, dans le rapport d'activité par programme.

Avec la loi égalité et citoyenneté, votée en 2017, qui confie un nouveau rôle aux Régions et prévoit également la mise en place d'un processus de « dialogue structuré » sur le territoire régional, la Région a été conduite à assumer de nouvelles responsabilités et à s'engager fortement dans une dynamique régionale mobilisant tous les acteurs de la jeunesse et visant à répondre au mieux aux attentes exprimées par les jeunes par une plus grande coordination et mobilisation de tous les acteurs jeunesse, qu'ils soient publics ou privés.

Elle a ainsi initié une démarche visant à construire, avec les jeunes, un plan de mobilisation où tous les acteurs concernés auront un rôle à jouer, en s'engageant. Cette démarche collective, engagée en 2018 avec l'installation d'une conférence jeunesse réunissant des collectivités, les services de l'Etat, des têtes de réseaux d'acteurs travaillant pour la jeunesse, des jeunes, s'est traduite par une mise en dynamique de toute la Bretagne pour répondre aux aspirations de court, moyen et parfois plus long terme des jeunes de 13 à 29 ans. 13 ans, et non plus 15 car chacun·e s'est accordée sur le fait que le parcours des jeunes commençait réellement au collège. Notre ambition est donc de construire ces réponses avec toutes et tous en Bretagne et SURTOUT avec les jeunes.

Cette dynamique s'inscrit pleinement dans l'esprit de la Breizh Cop qui s'appuie sur les engagements de chacun∙e à agir pour construire la Bretagne de demain.

Par la méthode utilisée, la Bretagne a su faire « à la bretonne », se distinguant d'autres régions. Cette singularité liée à la méthode de construction du plan de mobilisation pour les jeunesses a légitimé que la jeunesse soit inscrite comme un élément du contrat d'action publique pour la Bretagne, afin de mieux organiser l'action de l'Etat et du Conseil régional vers les jeunes.

Le travail mené depuis deux ans a permis de poser un diagnostic partagé sur les nouvelles préoccupations mais aussi les rêves des jeunes, sur les actions menées par chacun·e, d'échanger sur les chantiers à conduire collectivement pour s'adapter toujours mieux aux problématiques rencontrées. Ce rapport vise à restituer une synthèse de ce travail. Il a également pour vocation à partager et valider les grands chantiers que la Conférence jeunesse a identifiés et sur la base desquels la Région elle-même aura à faire évoluer ses politiques et dispositifs ; prenant toute sa part dans la mise en œuvre du Plan.

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DIRAM\_SER\_01-DE

D'ores et déjà, en cohérence avec les chantiers du Plan de mobilisation, je vous propose que dans les prochains mois, la Région puisse prioritairement œuvrer, sur ses domaines d'interventions, afin de répondre aux préoccupations des jeunes autour de quatre ambitions :

- les mobilités ;
- la santé/environnement;
- l'information;
- les droits culturels.

#### Je vous demande de bien vouloir :

- prendre acte des travaux menés ;
- valider les chantiers prioritaires du Plan breton de mobilisation pour les jeunesses ;
- valider les ambitions sur lesquelles la Région propose de s'engager prioritairement.

#### Sommaire

Po	urquoi un plan de mobilisation breton pour les jeunesses?
l.	Un nouveau cadre posé par la loi égalité citoyenneté
	1.Le niveau régional, un niveau pertinent pour animer un « dialogue structuré » 5
;	2.La Région, un acteur pivot5
II.	Une volonté de la Région d'articuler les démarches et de jouer pleinement son rôle
III.	Une ambition bretonne : travailler collectivement pour répondre aux envies et problématiques des jeunes 6
IV.	Une démarche ancrée dans les territoires
٧.	Un esprit très « Breizh Cop » : l'engagement et la contribution de tou·te·s
VI.	Un nouveau rôle pour la Région dans les prochains mois ?
Eta	t des lieux des jeunesses bretonnes10
l. ser	Les jeunes majoritairement dans les pôles urbains et des disparités territoriales d'accès aux droits et aux vices
II.	Les jeunes soucieuses et soucieux pour leur avenir
1.	Devenir indépendant·e
Δ	Le territoire de vie comme un déterminant de l'orientation professionnelle ?
В	Les inégalités territoriales de l'emploi : des territoires ruraux et les pôles urbains face au chômage des jeunes12
2.	Devenir autonome
Δ	. Décohabiter : un passage à l'âge adulte13
В	. La mobilité : une clé pour l'autonomie
C	Le bien-être : un facteur d'épanouissement personnel
3.	S'émanciper
Δ	Grâce à la culture
В	. Par le voyage pour aller à la rencontre des autres
III.	
1.	La démocratie et le système politique
2.	La place dans la société, la vie avec les autres
Les	s chantiers prioritaires du Plan de mobilisation17
l.	CHANTIERS PRIORITAIRES : actions
1.	Faciliter l'entrée des jeunes dans le monde professionnel
2.	Assurer un choix de formation épanouissant et enrichissant pour les jeunesses bretonnes
3.	Permettre aux jeunes de trouver l'information dont ils et elles ont besoin

4.	Permettre à tout·e·s les jeunes d'être en bonne santé
5.	Garantir l'accès au logement pour les jeunes bretons et bretonnes
6.	Garantir l'accès à la mobilité, sous toutes ses formes
7.	Favoriser la prise en compte des droits culturels des jeunes
8.	Permettre aux jeunes de s'engager
9.	Faciliter la diffusion de l'information sur la mobilité internationale
10.	Agir en faveur de la transition écologique avec les jeunes
11.	Garantir l'égalité femmes-hommes
12. les <sub>.</sub>	Développer une approche territoriale différenciée afin de favoriser l'accès aux droits et aux services pour jeunes de milieu rural et des quartiers politique de la ville21
II.	CHANTIERS PRIORITAIRES : outils
13.	Garantir un dialogue jeune, élu∙e∙s dans l'action publique qui les concerne21
14.	Développer la coopération entre les acteurs de la jeunesse
15.	Garantir l'accès aux droits et aux services pour chaque jeune de Bretagne
16.	Mieux connaître les jeunes
Le (	Conseil régional mobilisé sur ses propres politiques et compétences23
I.	10 ans d'engagement du Conseil régional en faveur de la jeunesse
1.	Améliorer les conditions de vie des jeunes
2.	Soutenir les aspirations des jeunes dans leurs parcours de formation
3.	Agir et accompagner les jeunes vers l'emploi
4.	Encourager l'engagement de tou·te·s dans la Cité
II.	Un engagement qui demeure ancré dans ses politiques
Ann	exe : Composition de la Conférence Jeunesse Bretonne26

#### Pourquoi un plan de mobilisation breton pour les jeunesses?

#### I. Un nouveau cadre posé par la loi égalité citoyenneté

La loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 a fait évoluer le paysage de l'organisation des politiques de jeunesse en consacrant, à double titre, la région comme territoire pertinent pour élaborer, coordonner et animer les politiques jeunesse ; mais également la Région comme collectivité pertinente en matière de politique jeunesse.

#### 1. Le niveau régional, un niveau pertinent pour animer un « dialogue structuré »

En 2009, les institutions européennes ont adopté une nouvelle stratégie pour la Jeunesse qui prévoit de « Structurer le dialogue avec la jeunesse » en suivant des cycles thématiques précis. En 2018, la nouvelle stratégie européenne de la jeunesse 2019-2027 réaffirme le dialogue structuré comme outil de la politique jeunesse de l'Union européenne.

Le dialogue structuré est une méthode visant à améliorer l'efficacité des politiques publiques en favorisant le dialogue avec les citoyen·ne·s et la société civile dans la conception, la mise en place, le suivi et l'évaluation de celles-ci.

Le dialogue structuré est fondé sur la notion de processus de participation. Il s'agit de mieux organiser des espaces existants de débats et de participation plutôt que d'en créer de nouveaux.



L'article 54 de la loi égalité et citoyenneté reprend ce concept en prévoyant que « les politiques publiques en faveur de la jeunesse menée par l'Etat, les Régions, les Départements, les communes et les collectivités territoriales à statut particulier font l'objet d'un processus annuel de dialogue structuré entre les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics. Ce débat porte notamment sur l'établissement d'orientations stratégiques et sur l'articulation et la coordination de ces stratégies entre les différents niveaux de collectivités territoriales et l'Etat ».

#### 2. La Région, un acteur pivot

La loi égalité et citoyenneté a également confié aux régions de nouvelles responsabilités en matière de politiques jeunesse.

Elle a tout d'abord prévu que « la Région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à la politique de la jeunesse ». Ce rôle de chef de file est précisé dans la loi NOTRe votée deux ans plus tôt et s'articule fortement avec les attributions des conférences territoriales de l'action publique (CTAP) qui sont donc chargées d'approuver une convention territoriale d'exercice concerté des compétences clarifiant la répartition des responsabilités entre les collectivités. En cela, le nouveau rôle de chef de file de la Région la conduit à animer le dialogue et la bonne articulation entre les actions des collectivités en matière de jeunesse.

Par ailleurs, ce même article de la loi égalité citoyenneté prévoit que « La Région coordonne également, de manière complémentaire avec le service public régional de l'orientation et sous réserve des missions de l'Etat, les initiatives des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale et des personnes morales, dont une ou plusieurs structures d'information des jeunes sont labellisées par l'Etat dans les conditions et selon les modalités prévues par décret. Ces structures visent à garantir à tous les jeunes l'accès à une information généraliste, objective, fiable et de qualité touchant tous les domaines de leur vie quotidienne ». Depuis cette loi, d'autres éléments, tels que le transfert de la compétence d'information sur les métiers des délégations régionales de l'ONISEP aux Régions, sont venus conforter le rôle central des Régions en direction des jeunes et plus particulièrement en matière d'information jeunesse.

Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DIRAM\_SER\_01-DE

#### II. Une volonté de la Région d'articuler les démarches et de jouer pleinement son rôle

Le chef de filât confié aux Régions et le dialogue structuré territorial étant par nature fortement imbriqués, la Région Bretagne a souhaité prendre toute sa part dans la démarche de dialogue structuré. Plutôt que de voir se conduire des démarches et pilotages parallèles en Bretagne, la Région a ainsi proposé à l'Etat (via la Direction régionale jeunesse, cohésion sociale et sport), aux collectivités (au premier rang desquelles celles siégeant à la CTAP) et aux acteurs jeunesse (via le CRAJEP – Comité régional des acteurs jeunesse et d'éducation populaire) de mener une seule et même démarche, collective, d'élaboration d'un plan breton de mobilisation pour les jeunesses, dans l'esprit du dialogue structuré.

Ainsi, la Région intervient donc à trois niveaux dans l'animation du dialogue structuré :

- elle co-anime avec l'Etat en région cette ambition globale, « à la bretonne », d'avoir une approche plus large que ses seules politiques, dans les acteurs qu'elle associe (collectivités, services de l'Etat mais aussi jeunes et acteurs associatifs) pour travailler à un **plan de mobilisation** pour les jeunesses, traduction bretonne du « dialogue structuré Jeunesse ». Ce plan devra pouvoir aboutir à une mobilisation très large de tous les acteurs qui pourront réorienter leurs politiques et dispositifs, les adapter, en créer. L'engagement de tous les acteurs (y compris associatifs) sera important (dans l'esprit de la Breizh Cop) ;
- le portage de la question de la jeunesse au sein de la CTAP, de par le rôle de **chef de file** de la Région. Dans ce cadre, l'objectif de la Région est de jouer un rôle « de chef d'orchestre » pour accompagner la mobilisation des collectivités et des EPCI sur les questions de jeunesse et pour veiller à la cohérence des actions ;
- la **propre orientation politique du Conseil régional** qui se traduit par une animation de la politique jeunesse au sein des différentes politiques et compétences du Conseil régional, avec la mobilisation du Conseil régional des jeunes.

## III. Une ambition bretonne : travailler collectivement pour répondre aux envies et problématiques des jeunes

Dans son rôle de chef de file des politiques jeunesses des collectivités, la Région se devait de travailler avec les collectivités membres de la CTAP. Pour construire le Plan breton de mobilisation pour les jeunesses, elle a souhaité élargir le cercle de ces acteurs, à tous les EPCI, aux services de l'Etat, à l'association des îles du Ponant, aux Conseils de développement, aux structures fédérant les acteurs travaillant en faveur des jeunesses et en y associant directement des jeunes eux-mêmes.

C'est ainsi, qu'une « Conférence bretonne de la jeunesse » a été installée en janvier 2018 (composition en annexe), réunissant plus de 120 acteurs et actrices engagé·e·s et motivé·e·s pour agir collectivement. Cette conférence s'est réunie à plusieurs reprises pour construire le Plan. Elle aura un rôle majeur à jouer dans sa mise en œuvre dans le temps.

Ainsi, le travail d'élaboration du Plan s'est attaché à :

- 1. **Mieux connaître les jeunes** au moyen d'un diagnostic quantitatif et qualitatif enrichi d'un recueil de leur parole. Dans ce cadre, une phase de diagnostic a été conduite en vue de recueillir :
  - des données actualisées sur la situation des jeunes en Bretagne (« Portrait des jeunesses bretonnes » par le bureau de consultants JEUDEVI). Une attention a été portée pour que ce portrait puisse être décliné sur chacun des 59 EPCI afin d'accompagner les intercommunalités et communes, sur leurs territoires, dans l'élaboration et la conduite de politiques à destination des jeunes ;
  - la **parole des jeunes**, « l'expression de leurs rêves et de leurs colères », par le CRAJEP ;
  - la **vision des acteurs associatifs sur les problématiques des jeunes** (Le Mouvement Associatif Breton a été sollicité pour faciliter la réalisation d'une contribution par les fédérations associatives bretonnes);
  - la **vision des collectivités** (EPCI et membres de la CTAP) sur les besoins des jeunes ainsi que leur degré d'implication sur la thématique jeunesse et les actions menées. Cette enquête a été initiée par la Région (dans son rôle de chef de file), en association avec les Conseils départementaux et les Caisses d'Allocations Familiales (CAF));

Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

ID : 035-233500016-20191010-19 DIRAM SER 01-DE

- la **vision des services de l'Etat** sur les besoins des jeunes ainsi que l'actualisation de la photographie des dispositifs en faveur de la jeunesse existant au sein des services déconcentrés de l'Etat, par la DRJSCS.
- 2. **Identifier**, à partir des travaux de diagnostic, **les priorités devant structurer le plan de mobilisation**, dans le cadre de temps de concertation associant l'ensemble des partenaires et les jeunes eux-mêmes. Ainsi, la Conférence jeunesse s'est réunie à plusieurs reprises à cette fin. Dans les territoires, et à leur initiative, ont pu être organisés des temps de travail sur une ou plusieurs thématiques identifiées, mobilisant des publics Jeunes, élu·e·s et acteurs de la jeunesse pour commencer à co-construire des réponses concertées. Enfin, le 5 juin dernier, dans le cadre de la semaine de la Breizh Cop, une rencontre réunissant plus de 300 personnes (1/3 de jeunes,1/3 de collectivités, 1/3 d'acteurs jeunesse) a permis de co-construire les chantiers prioritaires. Cette journée a également été un moment de forte mobilisation des jeunes en faveur de la lutte contre le changement climatique. Ces différentes séquences de travail ont permis d'aboutir, aujourd'hui, à 12 chantiers thématiques (« chantiers actions ») et 4 chantiers à vocation davantage méthodologique (« chantier outils »).

La conférence jeunesse aura de nouveau à se réunir dans les prochaines semaines pour finaliser et mettre en œuvre la feuille de route partagée qui sera, pour les collectivités, présentée dans le cadre de la CTAP. Cette dernière séquence d'élaboration du Plan permettra également d'identifier les pistes d'implication des différents acteurs.



Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DIRAM SER 01-DE

Le nouveau Conseil Régional des Jeunes a été mobilisé tout au long de la démarche, via notamment une commission ad hoc « Participation des jeunes » qui a été créée depuis la nouvelle mandature.

La démarche bretonne semble être singulière. Cette spécificité est regardée au niveau national.

C'est ainsi que, depuis fin 2018, la Bretagne, a été choisie, avec la Région Normandie, comme terrain d'observation dans le cadre d'un programme national de recherche sur l'appropriation des Régions de leur rôle de chef de filât en matière de politique de jeunesse; programme qui associe l'INJEP (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire - service à compétence nationale du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse), la chaire de recherche Territoires et Mutation de l'Action Publique (Chaire T-MAP) de l'IEP de Rennes et le Laboratoire de recherche Arènes de l'université Rennes 2.

#### IV. Une démarche ancrée dans les territoires

La démarche régionale a vocation à se nourrir de ce qui se passe dans les territoires, tout comme à s'y diffuser. De nombreuses collectivités bretonnes se sont engagées dans des démarches locales de dialogue structuré et/ou de construction de politiques jeunesse.

A ce titre, on peut ainsi évoquer diverses initiatives :

- le pays d'Auray qui a axé son programme LEADER sur la jeunesse ;
- la Communauté de communes de Belle Ile en Mer qui a développé le programme «#êtrejeuneàBelleîle » pour dynamiser les initiatives et soutenir l'accès à une vie socio-professionnelle épanouissante pour tou·te·s les jeunes ;
- la communauté de communes « Vallons de Haute Bretagne Communauté » qui a initié un diagnostic Jeunesse ;
- le Pays du Centre Ouest Bretagne et sa démarche « NERZH » articulée autour d'un diagnostic actif et coopératif, pour la jeunesse d'aujourd'hui et de demain ;
- la commune de St Germain en Coglès avec son action « JEUNES POUSSES » Démarche participative innovante impulsée par le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ;
- le pôle d'équilibre Territorial et Rural du Pays de Guingamp qui a donné la parole aux jeunes dans le cadre des travaux sur le SCOT ;
- la ville de Rennes et sa démarche « Les jeunes ont les Rennes » ;
- la ville de Lorient, Morlaix Communauté et Bretagne Porte de Loire Communauté qui, dans le cadre du PIA (Programme des Investissements d'Avenir), participent au programme « Jeunes en TTTrans » ;
- Saint Brieuc Armor Agglomération « Vers un nouveau projet jeunesse de territoire en baie de Saint Brieuc ».

La dynamique est enclenchée partout et elle doit pouvoir se diffuser. Ainsi, il convient bien d'alimenter en permanence ces interactions ente les niveaux régional et local.

Enfin, dans la même dynamique, le réseau rural breton a également choisi de consacrer ses travaux 2018-2019 à la question des jeunes en milieu rural.

#### V. Un esprit très « Breizh Cop »: l'engagement et la contribution de tou·te·s

Si une communauté d'acteurs s'est mobilisée pour élaborer le plan de mobilisation, ce dernier doit aussi permettre, via une fiche pour chaque chantier, de préciser qui sera, au regard de ses compétences, amené à être responsable des actions à mener.

En ce sens, outre la mobilisation et la formalisation d'engagements à agir, le plan permettra donc aussi de clarifier les responsabilités de chacun e afin de répondre au mieux et sans couture aux problématiques et aspirations des jeunes.

Cette volonté de clarifier et confier les responsabilités aux acteurs les plus à mêmes de les exercer se retrouve aussi dans l'esprit qui a présidé à l'écriture du Contrat d'action publique pour la Bretagne signé en février 2019 pour ce qui relève des attributions de l'Etat et de la Région.

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DIRAM SER 01-DE

#### VI. Un nouveau rôle pour la Région dans les prochains mois ?

Forts de l'expérience développée dans la co-construction du plan de mobilisation, et de l'engagement collectif qui a prévalu, l'Etat et la Région se sont accordés, dans le contrat d'action publique sur une délégation de l'Etat au Conseil régional d'une partie des compétences de cohésion sociale dans le domaine de la jeunesse, afin de « gagner en efficacité, [...], en coordination et [pour] favoriser les synergies ».

Le travail pour délimiter les contours et les modalités d'une telle délégation est entamé en pleine cohérence avec l'exercice mené depuis deux ans.

La finalisation du plan de mobilisation pour les jeunesses marquera la fin d'une première étape de construction collective, mais également le lancement d'un réel dialogue structuré « Jeunesse » en région. Il ressort de ces deux premières années que la difficulté d'une telle démarche ne réside finalement pas dans la mobilisation des jeunes sur laquelle travaillent de nombreux acteurs (notamment les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire mais également un certain nombre de collectivités), mais bien dans la capacité à faire se rencontrer jeunes, élu·e·s et acteurs jeunesse sur des thématiques communes et à prendre en compte réellement la parole des jeunes dans la construction des politiques publiques.

Il s'agira donc pour la Région de poursuivre l'animation de la dynamique régionale afin que le dialogue structuré se décline de façon concrète dans les politiques publiques et notamment dans celles dont elle a la charge.

#### Etat des lieux des jeunesses bretonnes

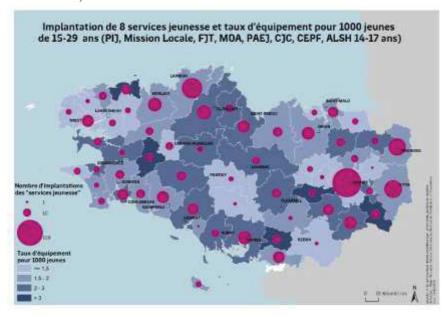
Afin de disposer d'une photographie objective des problématiques rencontrées par les jeunes avant d'élaborer le Plan de mobilisation, un groupe de travail spécifique piloté par l'Etat et la Région, en lien avec le cabinet d'études JEUDEVI¹ a été mis en place. Par ailleurs, il a également semblé utile que, à côté de données statistiques, la parole des jeunes puisse également être prise en compte. Dans ce cadre, un recueil de l'expression des jeunes a également été réalisé, en partenariat avec le CRAJEP².

L'objectif était de disposer d'un diagnostic statistique complet, alimenté par les réalités des jeunes dans leurs territoires. Ce travail réalisé à l'échelle de la Bretagne, sera poursuivi dans le temps et décliné à l'échelle des EPCI, territoire vécus par les jeunes au quotidien.

#### Les jeunes majoritairement dans les pôles urbains et des disparités territoriales d'accès aux droits et aux services

Sur l'ensemble de sa population, la Bretagne comprend 16,6% de jeunes âgé·e·s de 15 à 29 ans, ce qui la place au 10ème rang des régions au niveau national.

Ces dernières années on constate un vieillissement de la population avec un indice de jeunesse en baisse. L'Ille-et-Vilaine et le Finistère concentrent une grande part de la jeunesse, situation s'expliquant notamment par l'attractivité économique des pôles urbains et la concentration des étudiant-e-s dans les pôles universitaires de Rennes et Brest. Le vieillissement de la population concerne majoritairement les Côtes-d'Armor et, dans une moindre mesure, le Morbihan. Il existe donc un enjeu d'attractivité pour la Bretagne vis-à-vis des jeunes en leur garantissant de bonnes conditions de vie, et cela se traduit par un meilleur accès à la formation, à l'insertion professionnelle, au logement, aux mobilités, à la santé ou encore à la culture.



Si l'on se penche sur la question de l'accès aux droits et aux services, on constate que la répartition régionale des structures d'aide sociale et d'accompagnement des jeunes est également hétérogène sur l'ensemble du territoire.

En effet, il existe une grande disparité entre les EPCI avec un taux d'équipement pour 1000 jeunes variant de 0,3 à 3,7.

Suivant les territoires, les jeunes ne sont donc pas tous égaux ou égales dans l'accès aux droits et aux services.

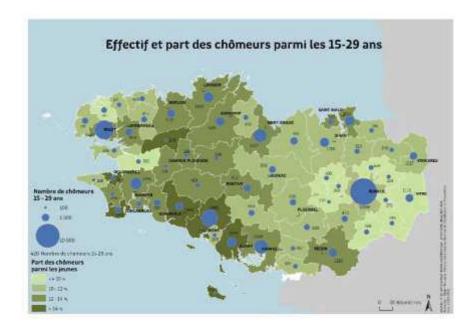
De plus, les spécificités que connaissent les territoires ruraux notamment en matière d'accessibilité, peuvent rendre plus complexe l'accès à ces services (formation, insertion, mobilité, logement, etc.).

Les données quantitatives recueillies montrent bien cette disparité, notamment celles relatives au chômage.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cabinet d'étude en sociologie

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> CRAJEP : Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire

ID: 035-233500016-20191010-19\_DIRAM\_SER\_01-DE



Les jeunes vivant dans les quartiers politique de la ville sont également concerné-e-s par un accès aux droits et aux services plus complexe, avec des enjeux de persévérance scolaire, d'accès aux entreprises, de lutte contre les discriminations, de mobilité, etc.

Ces deux typologies de territoire, rural et urbain, font donc face à des problématiques similaires qui nécessitent une approche transversale particulière.

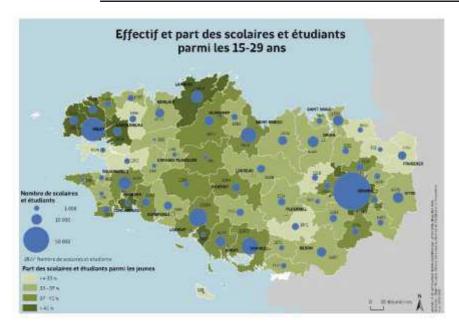
Enfin, les jeunes hommes et les jeunes femmes ne sont pas tous égaux et égales dans leur accès aux droits et aux services. Cela peut être dû à des stéréotypes de sexe qui existent. L'égalité entre les jeunes femmes et les jeunes hommes est donc un enjeu transversal aux différentes problématiques.

#### II. Les jeunes soucieuses et soucieux pour leur avenir...

#### 1. Devenir indépendant · e

Lors du recueil de parole, les jeunes ont exprimé leurs préoccupations pour l'avenir. Vivre dans de bonnes conditions reste une préoccupation majeure pour eux et pour beaucoup de participant est une source d'inquiétude.

#### A. Le territoire de vie comme un déterminant de l'orientation professionnelle?



La Bretagne connait un taux de scolarisation de 40 % pour les jeunes de 15 et 29 ans. Ce taux est légèrement plus élevé que dans les autres régions, mais on repère des écarts entre les différents EPCI.

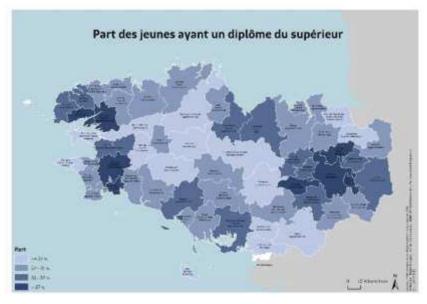
De plus, l'orientation des jeunes du secondaire est différente suivant les territoires.

ID: 035-233500016-20191010-19\_DIRAM\_SER\_01-DE

Rennes, Brest et Redon concentrent des passages en voie générale et technologique alors que les villes de Pontivy, Loudéac, Carhaix, Morlaix, Combourg, Dinan, Saint-Malo, Lannion, Guingamp, Fougères ou Vitré connaissent quant à elles une part de passages en voie professionnelle supérieur à la moyenne régionale.

De plus, il existe une forte inégalité de niveau de diplômes selon les territoires et l'on retrouve la même répartition que les orientations du secondaire.

Cela pose la question de l'origine de cette répartition



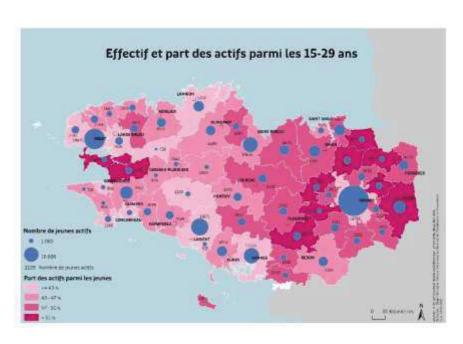
Est-ce que les jeunes choisissent pleinement leur orientation professionnelle ou est-elle contrainte par l'environnement et les formations du supérieur proposées sur le territoire ?

Globalement, on repère des enjeux de persévérance scolaire, d'orientation professionnelle, d'adéquation entre attentes des jeunes et besoins des entreprises et de développement de l'apprentissage sur l'ensemble du territoire.

### B. <u>Les inégalités territoriales de l'emploi : des territoires ruraux et les pôles urbains</u> face au chômage des jeunes

Le taux d'activité est de 44% chez les jeunes breton·ne·s de 15 à 29 ans. Là encore, la répartition est hétérogène suivant les territoires.

Rennes, Brest, Vannes et Lorient concentrent le plus grand nombre de jeunes actifs et actives mais également une plus faible part d'actifs et d'actives parmi les jeunes du territoire. Cela signifie que ces villes sont sujettes à la concurrence demandeurs entre les demandeuses d'emplois et qu'il peut être compliqué pour les jeunes de moins de 30 ans de s'insérer dans le monde du travail dans les pôles urbains. Lorsque les opportunités professionnelles ne se trouvent pas dans les territoires ruraux ou que ces derniers n'offrent pas les conditions de vie souhaitées, les jeunes breton·ne·s sont alors conduit·e·s à changer de région.



On peut aussi constater un taux d'activité élevé dans les territoires brétiliens et dans le Centre-Finistère. Les territoires ruraux ne sont pas tous sujets aux mêmes réalités du marché de l'emploi. Il convient donc d'étudier localement quels sont les atouts de chacun pour apporter une réponse la plus adaptée pour chaque territoire.

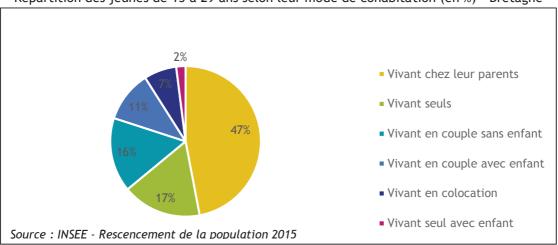
Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DIRAM SER 01-DE

#### 2. Devenir autonome

#### A. Décohabiter : un passage à l'âge adulte

Répartition des jeunes de 15 à 29 ans selon leur mode de cohabitation (en %) - Bretagne



Les jeunes breton·ne·s vivent principalement chez leurs parents.

La plus grande part de jeunes vivant chez leurs parents peut s'expliquer pour une raison financière et le coût que représente un logement individuel<sup>3</sup> ou pour des raisons d'accessibilité (une situation professionnelle confortable ou avoir un garant).

De plus, le réseau Habitat Jeunes accueille près de 7 700 jeunes (soit 1,4% des 15-29 ans), majoritairement des garçons (65%).

#### B. La mobilité : une clé pour l'autonomie

La question de la mobilité est un enjeu majeur pour nombre de jeunes en milieu rural et périurbain. Toutefois les statistiques disponibles ne permettent pas d'apprécier finement cette réalité, et des analyses localisées, donnant lieu à des plans d'actions, s'avèrent nécessaires. Il conviendrait de dissocier, à l'échelon local, l'offre de transports et les dispositifs d'accompagnement à la mobilité (plateformes locales de mobilité pour des publics ciblés...).

La mobilité est un enjeu central d'accès aux autres droits et services et il convient donc d'en faire une priorité.

#### C. Le bien-être : un facteur d'épanouissement personnel

Selon l'Observatoire régional de la santé Bretagne<sup>4</sup>, 22% des filles et 7% des garçons expriment des troubles dépressifs sévères. Les données récoltées montrent que sur les consommations de produits psychoactifs et sur les idées suicidaires, la tendance est à la baisse mais que le niveau reste plutôt élevé par rapport au niveau national.

Les politiques de santé publique ont donc donné des résultats encourageants. Il convient de maintenir les dynamiques en termes de prévention, de promotion de la santé et de soutien aux compétences socio-émotionnelles. Plus concrètement, il s'agit de poursuivre le maillage de lieux d'écoutes, et d'articuler les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'information jeunesse et de l'animation socioculturelle.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Au regard de la catégorie d'âge (15-29 ans), nous pouvons considérer qu'il existe un biais puisque la grande majorité des jeunes de 15 à 18 ans ont comme résidence principale le logement de leurs parents.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Enquête sur la santé des jeunes scolarisés en Bretagne, 2017

Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DIRAM\_SER\_01-DE

#### 3. <u>S'émanciper</u>

Les jeunes intérrogé·e·s dans le cadre du recueil de parole, se disent intéressé·e·s par la culture, les voyages et les découvertes en général.



#### A. Grâce à la culture

Peu de données permettent d'établir un état des lieux des pratiques culturelles des jeunes. Cependant, 41% font partie d'une association qu'elle soit sportive, culturelle, humanitaire ou politique, et les jeunes rencontré·e·s ont exprimé la culture comme premier centre d'intérêt.

Cela montre un vrai décalage entre les données disponibles, permettant l'analyse, puis l'action et les réalités de vie des jeunes. Les pratiques et les droits culturels font donc partie des éléments à observer pour mieux connaître les jeunes bretonnes et bretons.

#### B. Par le voyage pour aller à la rencontre des autres

Concernant la mobilité internationale, la région est dynamique : selon l'observatoire Erasmus +, 37 % des jeunes ont déjà voyagé à l'étranger (loisir, stage, séjour scolaire...) durant leurs études<sup>5</sup> ; et 15 % ont fait un séjour à l'étranger durant leur dernière formation.

Cependant, les jeunes ne sont pas toutes et tous égaux face à la mobilité internationale. En effet, des inégalités sont constatées selon le type d'établissement supérieur des jeunes. Ainsi, les jeunes en grande école ont 4 fois plus de chances de partir à l'étranger que des étudiant·e·s en apprentissage.

Enfin, les mobilités dans le cadre non formel (échanges de jeunes, loisirs, citoyenneté...) ne représentent que 5 % des mobilités, et sont liées aux acteurs socioculturels présents sur les territoires.

Au regard des Pays de Bretagne, la proportion de jeunes lycéen·ne·s concerné.e.s par la mobilité internationale est la plus marquée dans les territoires de Morlaix, Trégor, Saint-Malo et Brocéliande<sup>6</sup>.

#### III... Et pour le monde qui les entoure

#### 1. La démocratie et le système politique

Lorsque les jeunes sont invité·e·s à s'exprimer sur le thème de la politique, trois idées se dégagent :

- une minorité reconnait l'importance de la politique garantissant des droits, des principes et cadre la société ;
- une majorité exprime un désintérêt pour la politique : c'est « incompréhensible », « inaccessible »,
   « compliqué » ;
- certain·e·s évoquent enfin même une « tromperie », « une comédie », « de l'abus de pouvoir et de confiance ». Ces dernier·e·s portent un regard très critique et négatif sur le système politique actuel.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Ce qui fait de la Bretagne la première région au niveau national

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Proportion de mobilités réalisées par rapport à l'effectif total de l'établissement.

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DIRAM SER 01-DE

Parallèlement, les jeunes souhaitent participer à la vie publique. Lors de l'enquête<sup>7</sup> ils et elles étaient invité·e·s à décrire leur degré de participation, au regard des différents échelons territoriaux.

L'analyse des résultats permet de mesurer l'écart qui existe entre la situation actuelle et la situation souhaitée, ainsi que de comparer le degré de participation vécu par les jeunes dans les différents échelons.

Echelons territoriaux  Degrés de participation	Associations fréquentées	Quartier	Ville, commune	Communauté de communes Métropole	Département	Région
La co-décision Je suis impliqué·e et prend part à la	39%					
décision	<b>72</b> %	33%	28%	16,5%	5,5%	5,5%
La concertation, négociation Je suis associé∙e aux réflexions pour	39%	16,5%	5,5%			
créer des propositions	22%	44,5%	16,5%	44,5%	28%	28%
La consultation On me demande mon avis sur des	16%	11%	33%	11%	5,5%	5,5%
questions qui me concernent	6%	16,5%	33%	16,5%	28%	16,5%
L'information Je reçois de l'information mais le but	6%	50%	44,5%	39%	39%	33%
n'est pas de récolter mon avis		5,5%	11%	11%	28%	44,5%
L'indifférence L'action existe, indépendamment de		16,5%	11%	44,5%	50%	55,5%
moi			5,5%	5,5%	5,5%	
Le rejet Je souhaite volontairement ne pas		5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%
être investi-e dans l'action politique			5,5%	5,5%	5,5%	5,5%

Situation actuelle / Situation souhaitée

Les jeunes sont donc plus impliqué·e·s dans la décision des actions qui se passent à proximité de chez eux. Ils et elles souhaiteraient être globalement plus investi·e·s dans les processus de prise de décision. Peu des jeunes interogé·e·s ont exprimé ne pas vouloir être investi·e·s dans l'action publique.

Ce tableau montre que les jeunes souhaitent participer et prendre part aux décisions mais qu'ils et elles n'y trouvent pas toujours leur place.

#### 2. La place dans la société, la vie avec les autres

Une majorité de jeunes a exprimé avoir une conscience collective qui dépasse l'intérêt individuel. La citoyenneté leur évoque trois notions :

- Une notion « Politique / Civique » avec le respect des droits et des devoirs.
- Une notion « Sociale », mettant en avant des valeurs : solidarité, égalité, altruisme, harmonie, entraide, être ensemble, reconnaissance de chacun et de tolérance.
- Et une notion « Sociale / Engagée », avec le pouvoir d'agir, société en construction, chantier : faire avancer le groupe, projets communs, faire ensemble, créer, essayer.

L'engagement fait donc pleinement partie de leurs convictions. Il s'agit d'ouvrir la notion d'engagement à des durées variables et de le baser sur différents modèles d'organisation collective, des plus formelles (CRJ, junior association...)

(Tableau basé sur l'échelle de participation d'Arnstein et Hart)

 $<sup>^7</sup>$  Il a été demandé aux jeunes d'indiquer la place qu'ils occupent dans les prises de décision (en bleu) et la place qu'ils souhaiteraient occuper (en rouge), pour chaque échelon territorial.

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DIRAM\_SER\_01-DE

aux moins formelles (collectifs, groupes d'appartenance...). Cela peut permettre le développement de l'esprit critique des jeunes citoyen·ne·s, contribuer à leur émancipation, tout en gardant l'intérêt collectif comme cap. Enfin, différents éléments ont été évoqués comme moteur d'engagement par les participant·e·s: la sincérité et l'égalité dans les relations humaines, la mesurabilité des actions, la reconnaissance et la valorisation des actions et

de leur engagement. Évidemment l'ingrédient principal reste l'intérêt dans la cause pour laquelle ils et elles s'engagent.

#### Les chantiers prioritaires du Plan de mobilisation

Au terme de plusieurs mois de travail, et au regard de la photographie posée sur les jeunesses, les membres de la conférence jeunesse ont identifié douze chantiers prioritaires sur lesquels agir via le plan de mobilisation, ainsi que quatre axes méthodologiques de travail.

#### I. CHANTIERS PRIORITAIRES: actions

#### 1. Faciliter l'entrée des jeunes dans le monde professionnel

Avoir l'opportunité de choisir sa formation et son métier, indépendamment de son territoire, de sa situation sociale ou de sa culture d'origine, est un élément clé de l'épanouissement dans le monde professionnel. Les jeunes veulent trouver du sens dans leur travail, avoir droit à l'erreur et développer leurs compétences tout au long de leur parcours.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- diversifier les opportunités d'entrée dans le monde du travail, en favorisant les passerelles avec l'engagement associatif (passeport de l'engagement) et en développant l'accompagnement de nouvelles formes d'initiative et d'entrepreneuriat (CJS, pépinières d'initiatives...);
- renforcer la valorisation des métiers méconnus et les parcours atypiques, via des témoignages ou du mentorat;
- lever les freins externes à l'entrée dans la vie active tels que la mobilité, le logement, la santé, les discriminations ou l'estime de soi.

#### 2. Assurer un choix de formation épanouissant et enrichissant pour les jeunesses bretonnes

Choisir une formation est un moment important dans la vie d'un e jeune. L'impact de ce choix sur les conditions d'entrée dans la vie active et le parcours de vie est parfois ressenti comme définitif et peut générer une pression importante. D'autres difficultés peuvent contraindre les jeunes dans leurs choix, notamment en matière de mobilité ou d'accès à l'information.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- renforcer l'éducation au choix, en personnalisant l'information, en partant des envies des jeunes et en les plaçant au cœur de l'élaboration de leur projet ;
- faciliter les réorientations et les passerelles entre filières, valoriser les parcours non-linéaires ;
- renforcer l'information sur les métiers et valoriser les métiers locaux (rencontres entre jeunes et professionnel·le·s, immersion en entreprise), notamment pour dépasser les représentations et les idées reçues;
- développer une approche par compétence dans le choix et le cursus de formation, valoriser les compétences acquises au cours d'engagements vécus.

#### 3. Permettre aux jeunes de trouver l'information dont ils et elles ont besoin

Avec la multitude de dispositifs, de structures et d'interlocuteur·rice·s, il peut être compliqué aux jeunes de trouver la bonne information et de la comprendre. Internet est l'outil utilisé en premier par les jeunes dans leur recherche d'information. Il s'agit donc de développer la lisibilité numérique des réseaux de jeunesse, en étant aux côtés des jeunes mais pas en faisant à leur place.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- intégrer les usages numériques dans les pratiques des professionnel·le·s du SPRO-EP, Service Public Régional de l'Orientation et de l'Evolution Professionnelle avec des formations proposées par le réseau information jeunesse (CRIJ) ou encore par le développement du dispositif « Promeneurs du Net » ;
- reposer un cadre éthique et juridique des usages des réseaux sociaux (limite entre vie professionnelle et vie privée) et des logiciels utilisés, proposer un apprentissage à la recherche d'information sur Internet ;

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DIRAM SER 01-DE

- réinterroger la posture d'accueil et d'accompagnement et étendre les possibilités de contact entre les professionnel·le·s et les jeunes ;
- compléter l'approche numérique avec une démarche d'aller-vers physique.

#### 4. Permettre à tout·e·s les jeunes d'être en bonne santé

Le bien-être est un facteur déterminant de l'épanouissement personnel (social, professionnel, etc.). Pourtant, 17 % des jeunes scolarisé·e·s déclarent être en souffrance psychique.

L'air, l'eau, l'alimentation, le bruit ou encore le cadre de vie impactent notre santé à toutes et tous et les jeunes figurent parmi les populations les plus vulnérables aux expositions environnementales. À un moment de la vie où on acquiert son autonomie, il importe de pouvoir permettre aux jeunes de vivre dans un environnement favorable à leur santé.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- améliorer l'accessibilité des structures ressources pour la santé des jeunes à l'échelle de chaque EPCI ou bassin de vie, notamment en matière d'écoute ;
- renforcer, dès le collège, les actions de prévention (en particulier en matière de santé sexuelle et de consommations de produits psychoactifs) ainsi que le développement et la valorisation des compétences psychosociales;
- engager les établissements accueillant des publics jeunes (scolaires, FJT, accueil collectif de mineurs, etc.) dans des démarches volontaristes en santé-environnement, afin de limiter les expositions nocives et promouvoir un cadre vie favorable à la santé (élaboration d'une Charte);
- favoriser l'accès à des produits et services respectueux de l'environnement et favorables à la santé (mise en place d'un pass).

#### 5. Garantir l'accès au logement pour les jeunes bretons et bretonnes

Le parcours de formation, professionnel ou simplement le parcours de vie des jeunes passe par la décohabitation, impliquant des besoins en logement variés (logement de courte durée, colocation, double logement). Les freins à l'accès au logement sont toutefois nombreux, financiers mais aussi liés à la méconnaissance des droits, aux difficultés de compréhension d'un bail ou encore au manque de garanties pour les propriétaires.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- faciliter l'accès à un logement accessible financièrement (comprenant : loyer, charges, caution, meubles, wifi, buanderie, etc.) sur tout le territoire, notamment dans les zones touristiques durant l'été pour les emplois saisonniers (ouverture des internats) ;
- proposer des offres de logement aux modes de gestion plus souple pour faciliter les locations courtes (accès logement sociaux, habitat jeune, etc.);
- faciliter l'accès à une information claire, exhaustive et spécifique aux besoins des jeunes (localisation des logements, les aides financières et d'accompagnement, les droits, etc.) avec un livret recensant les droits lors de l'arrivée et du départ d'un logement ;
- favoriser la construction d'un parcours résidentiel pour les jeunes, permettant le passage d'un logement à l'autre selon les besoins et les souhaits.

#### 6. Garantir l'accès à la mobilité, sous toutes ses formes

Facteur d'autonomie et de liberté au quotidien, la mobilité est un enjeu central pour les jeunes et favorise l'accès à l'emploi et aux services (loisirs, santé...). Pour autant, elle peut prendre de multiples formes qui posent autant de questions aux jeunes, en termes de coût comme d'impact pour la planète. Malgré la multiplication des alternatives à la voiture, les choix des jeunes sont par ailleurs contraints par des freins financiers, psychologiques ou par une desserte variable selon le territoire. De sorte que la voiture est présente et reste encore nécessaire.

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DIRAM SER 01-DE

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- mettre en place des conditions favorables au développement des alternatives à l'automobile individuelle (transports collectifs, mobilités actives), que ce soit par les aménagements publics, le développement des outils facilitant le covoiturage...;
- réduire les besoins de mobilité des jeunes, en favorisant l'aller-vers pour les services à destination des jeunes et en prenant en compte les enjeux de la mobilité dans les dispositifs proposés par les acteur·rice·s publics et privés ;
- améliorer l'accès aux transports collectifs notamment les horaires (liaisons trains-bus) ou la compréhension des tarifs;
- réduire les freins psychologiques à la mobilité en développant l'éducation à la mobilité ou en inscrivant le passage du code dans le cursus scolaire ;
- réduire les freins financiers à la mobilité par la mise en place d'un « pass mobilité ».

#### 7. Favoriser la prise en compte des droits culturels des jeunes

« Les droits culturels sont une partie intégrante des droits de l'homme, lesquels sont universels, indissociables et interdépendants. [...] Toute personne doit ainsi pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle ; toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle ; toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.» (Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle - 2001). Les jeunes sont tout autant concerné-e-s que les autres catégories de populations. Leurs droits culturels recouvrent une multitude de dimensions, de la liberté de choix des références culturelles, aux conditions de pratiques culturelles, de la participation à la vie culturelle jusqu'aux politiques qui les encadrent...

Explorer l'ensemble des composantes du concept de droits culturels des jeunes représente une mission très vaste. Il est donc convenu avec les acteur·rice·s concerté·e·s, de prioriser deux approches des droits culturels : la diversité culturelle et de la participation à la vie culturelle.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- améliorer l'accessibilité des ressources et des évènements culturels, en prenant en compte les contraintes financière et de mobilité, en travaillant sur les freins psychologiques, en développant l'« aller-vers » et la médiation culturelle...;
- encourager et faciliter la participation active des jeunes à la vie culturelle (à différentes échelles : structures, territoires) ;
- mieux prendre en compte les pratiques culturelles des jeunes, en encourageant la transmission par les pairs (création d'un label « recommandé par les jeunes), en étudiant l'impact du numérique.

#### 8. Permettre aux jeunes de s'engager

Les jeunes s'engagent pour la vie collective à différents niveaux et sous différentes formes. L'engagement est source d'apprentissages et se doit d'être un acte volontaire. Les nouvelles manières de s'engager supposent des adaptations professionnelles et institutionnelles.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- améliorer la reconnaissance et la valorisation de l'engagement et des compétences qu'il permet de développer, point essentiel pour inciter et donner envie à d'autres de s'engager ;
- créer un cadre favorable aux jeunes déjà engagé·e·s tout en renforçant « l'accès à l'engagement » (notamment en milieu rural, dans les quartiers, pour les jeunes en situation de handicap...);
- accepter, au sein des structures et des institutions, la « prise de risque » nécessaire pour accompagner l'engagement des jeunes ;
- soutenir l'engagement des jeunes sur des missions à vocations environnementale et climatique;

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DIRAM SER 01-DE

• faciliter la mise à disposition d'espaces vacants du patrimoine immobilier ou les détourner de leur fonction première (écoles, bibliothèques, bâtiment en attente de démolition, etc.), développer et accompagner la gestion autonome d'espaces par les jeunes.

#### 9. Faciliter la diffusion de l'information sur la mobilité internationale

L'accès à la mobilité internationale, vectrice d'ouverture au monde et de découverte, devient un élément important des parcours de vie des jeunes. Il s'agit de garantir la lisibilité des informations sur les solutions existantes pour partir à l'étranger, de la préparation du départ au retour en Bretagne.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- diffuser les informations nécessaires pour bien appréhender le sujet de la mobilité ;
- proposer les canaux de relais et de diffusion des informations les plus pertinents (guide, site internet www.enroutepourlemonde.org, présentation physique dans les lieux de fréquentation par les jeunes, etc.)
- lever les freins psychologiques à la mobilité en informant des possibilités de continuité de parcours scolaire ou professionnel, des aides financières, etc,
- accompagner les jeunes à leur retour de mobilité.

#### 10. Agir en faveur de la transition écologique avec les jeunes

L'urgence climatique concerne tout le monde et des actions sont à mettre en place aujourd'hui. Les jeunes sont les citoyens de la Bretagne de demain et souhaitent agir. Il·elle·s sont pleinement engagé·e·s dans les transitions en cours. Pour ne pas les subir mais les vivre, en être acteur et actrice, il s'agit de les inclure dans l'action collective pour assurer ces transitions écologiques et les stratégies d'adaptation climatique.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- généraliser la sensibilisation et la formation sur le changement climatique dans le parcours scolaire (inclure les enjeux climatiques dans les programmes scolaires, proposer une évaluation de son empreinte carbone, etc.):
- proposer aux jeunes des offres de transports accessibles, décarbonées et solidaires;
- favoriser une alimentation durable, locale, bas carbone, en vrac et de qualité en restauration collective pour les jeunes et sensibiliser les élèves à l'impact de leur alimentation sur le climat.

#### 11. Garantir l'égalité femmes-hommes

Dès le plus jeune âge, les filles et les garçons n'ont pas les mêmes jouets, ne font pas les mêmes choix à l'école, n'exercent pas les mêmes sports, n'occupent pas les mêmes lieux... Plus tard, elles et ils n'ont pas les mêmes emplois ni les mêmes salaires et vivent des responsabilités différentes (professionnelles, associatives, parentales...). Confronté·e·s aux stéréotypes de sexe mais égaux·ales en droit, les jeunes femmes et hommes n'ont pourtant pas les mêmes parcours, des inégalités persistent.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- favoriser la connaissance des droits entre les femmes et les hommes, rendre visible la place et le rôle des femmes dans la société et promouvoir la culture de l'égalité femmes-hommes auprès des acteur-ice-s jeunesse breton-ne-s, via de la formation ;
- déconstruire les stéréotypes de sexe (stéréotypes, préjugés, sexisme...) en développant une approche pédagogique non-genrée dans les sphères éducatives, dès le plus jeune âge (éducation nationale, populaire, espace de parentalité...);
- garantir la parité dans les espaces de participation/décision ;
- conditionner les aides en faveur de l'action publique jeunesse à l'obligation d'objectifs et de résultats en matière d'égalité femmes-hommes.

Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DIRAM\_SER\_01-DE

## 12. <u>Développer une approche territoriale différenciée afin de favoriser l'accès aux droits et</u> aux services pour les jeunes de milieu rural et des quartiers politique de la ville

Les jeunes ruraux et les jeunes des quartiers politique de la ville peuvent présenter plus de fragilités et connaître des contraintes dues à leur environnement, générant ainsi des besoins spécifiques. Il s'agit d'envisager une politique transversale, afin d'assurer la prise en compte différentes thématiques : mobilité, insertion orientation formation, emploi, loisirs et culture, logement, engagement et citoyenneté, services et accès aux droits, emploi et développement économique, santé, climat, égalité femme-homme, ouverture au monde, parentalité, réussite éducative, etc.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- systématiser la prise en compte des besoins de ces publics dans les approches sectorielles et thématiques ;
- accompagner les jeunes dans leurs démarches en face à face et en ligne, notamment en repensant l'accessibilité des formulaires, et multiplier les modes de communication pour atteindre le plus grand nombre (présentiel, numérique, courrier, mais aussi lieux dédiés, points éphémères...);
- développer le pouvoir d'agir des jeunes en les incluant dans des groupes de travail, réflexion, des espaces décisionnels ;
- monter des projets avec les jeunes, les mettre au cœur des initiatives pour briser les stéréotypes existants, tout en donnant confiance (création de tiers lieux pensés avec les jeunes, organiser des rencontres avec les jeunes pour déconstruire des « a priori »).

#### II. CHANTIERS PRIORITAIRES: outils

#### 13. Garantir un dialogue jeune, élu·e·s dans l'action publique qui les concerne

Les relations entre jeunes et élu-e-s sont complexes et mettent parfois en jeu des représentations négatives qui nuisent à leur confiance réciproque. De nouveaux modes d'articulation entre jeunes / élu-e-s /professionnel·le-s sont à inventer afin de retrouver une relation de confiance et d'estime réciproques.

La recherche montre que la participation des jeunes est un facteur de réussite dans l'élaboration des politiques publiques. Il s'agit donc de construire et maintenir un dialogue dans la durée en l'alimentant et l'animant régulièrement.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- faire des politiques de jeunesse une priorité locale et renforcer leur transversalité ;
- rendre les jeunes acteurs, les impliquer, favoriser leur accessibilité aux espaces de participation de la vie de la cité, qu'ils soient politiques, associatifs ou citoyens ;
- construire avec les jeunes les politiques publiques, qu'elles leur soient dédiées spécifiquement dédiées ou non, et les considérer comme des acteur·rice·s des politiques de jeunesse : constitution de groupes de concertation auprès des élu·e·s, création d'espaces d'expression au plus proche des jeunes, mise en place de temps d'échanges entre jeunes et élu·e·s...;
- faciliter l'ouverture aux initiatives des jeunes et démocratiser le droit à l'erreur, pour les élu-e-s et les jeunes pour un dialogue constructif;
- former les élu·e·s sur les publics jeunes et les bonnes pratiques pour travailler avec eux, tout en accompagnant les jeunes dans le développement des compétences nécessaires à la prise en parole collective.

#### 14. Développer la coopération entre les acteurs de la jeunesse

Le parcours de vie des jeunes sollicite de nombreux·ses professionnel·le·s différent·e·s, ce qui peut créer des ruptures. La coopération est donc indispensable afin de garantir un accompagnement global et une réelle continuité dans celui-

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

considérer les jeunes comme des acteur·rice·s des politiques de jeunesse et les inclure dans la coopération;

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DIRAM SER 01-DE

- faciliter la mobilité des professionnel·le·s, leur représentativité dans les espaces de décisions et sur les territoires : développer des lieux ressources mobiles et pluridisciplinaires pour les jeunes,
- renforcer les passerelles entre l'éducation nationale et les différents acteurs jeunesse du territoire (collectivités, associations, etc.);
- organiser des temps de rencontre pour les professionnel·le·s de jeunesse, à différentes échelles, afin de favoriser l'interconnaissance, mais aussi de construire ensemble des méthodes partagées d'accompagnement des jeunes privilégiant l'« aller-vers ».

#### 15. Garantir l'accès aux droits et aux services pour chaque jeune de Bretagne

Complexité des démarches administratives, horaires inadaptées, des temps de réponse trop longs, un service public qui semble décalé, déconnecté, des institutions et représentants qui parlent à la place des jeunes, etc. Ces éléments renforcent le non-recours des jeunes à leurs droits et aux services.

De plus, les jeunes vivent des situations de vulnérabilité complexes et ne correspondent pas toujours aux cadres des institutions, des structures et des services.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- assurer une information accessible dès le plus jeune âge et une communication adaptée, en variant les canaux de communication (numérique, présentiel dans les établissements, etc.) et en expérimentant les campagnes de communication à leur destination ;
- développer une économie sociale et solidaire, centrée sur l'humain, pour sortir des logiques financières des dispositifs ;
- considérer les jeunes comme des citoyen·ne·s, des acteurs·rice·s ressources, pour que les dispositifs soient plus adaptés à leurs besoins et leurs pratiques et ainsi limiter le non-recours ;
- mettre en place un « service public jeune » regroupant les institutions.

#### 16. Mieux connaître les jeunes

Pour mieux penser les politiques publiques et les dispositifs à destination des jeunes il faut améliorer les informations disponibles. Cela passe par une observation quantitative et qualitative et l'expression des jeunes est à mettre au cœur de l'analyse.

Une approche fine est primordiale afin de ne pas généraliser et de repérer les différences entre les territoires et les genres.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- combiner les approches quantitatives et qualitatives ;
- passer de l'observation à l'analyse des données pour comprendre des phénomènes sociaux;
- partager et échanger (notamment avec les jeunes) sur les données afin de mieux les analyser ;
- repenser l'observation pour mieux comprendre les logiques de parcours (étudier les processus-les évolutions sur le temps long, croiser les statistiques, prendre l'individu en compte avec 3 valeurs : dignité, responsabilité (citoyenneté, engagement social) et liberté) ;
- coordonner les observatoires existants, en incluant les observations réalisées sur les territoires (territoire vécu, observation ascendante).

## Le Conseil régional mobilisé sur ses propres politiques et compétences

#### I. 10 ans d'engagement du Conseil régional en faveur de la jeunesse

Dès 2010, le Conseil régional a fait de la jeunesse une priorité en s'adressant à l'ensemble des jeunes âgé·e·s de 15 à 29 ans, période allant de la fin de la scolarité obligatoire à l'obtention du premier CDI. La mise en œuvre de son intervention pour les jeunesses s'est inscrite dans une charte d'engagement adoptée en 2011 et actualisée en 2013.

Rassemblant 60 mesures, la charte d'engagement a permis, de 2011 à 2015, de mettre en cohérence et de mobiliser l'ensemble des politiques publiques de la Région pour répondre à plusieurs enjeux majeurs :

#### 1. Améliorer les conditions de vie des jeunes

La Région a agi sur de nombreux facteurs permettant d'améliorer les conditions de vie des jeunes et de réduire les inégalités constatées en Bretagne :

- Considérant l'information des jeunes comme une source de liberté indispensable à la construction de leurs parcours, elle a conforté son partenariat avec le Centre régional d'information jeunesse Bretagne afin de renforcer l'accès à une information fiable et de qualité sur l'ensemble du territoire régional.
- Bien que ne disposant pas de compétence obligatoire en matière de logement, la Région a souhaité prolonger l'action volontariste engagée depuis 2005 pour développer l'offre de logements en direction des jeunes, notamment en soutenant le réseau des structures habitat jeunes et en accompagnant la construction de logements dans les territoires.
- Si la majorité des jeunes breton·ne·s sont en bonne santé, la Région a poursuivi son action pour promouvoir leur bien-être et lutter contre des difficultés persistantes en matière de conduites addictives et de suicide. Afin d'assurer un premier niveau de réponse aux jeunes sur ces questions sur l'ensemble du territoire régional, elle a soutenu les 13 Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) qui proposent une première écoute généraliste, anonyme, confidentielle et gratuite et assurent un relais vers les acteurs de santé spécialisés autant que de besoin.
- Parce que la mobilité est un facteur central d'émancipation et d'appropriation du territoire pour les jeunes, la Région a favorisé leur accès aux transports ferroviaires par la mise en place, depuis 2013, d'un tarif TER spécifique pour les jeunes de moins de 26 ans.

#### 2. Soutenir les aspirations des jeunes dans leurs parcours de formation

Créer les conditions de la réussite pour tou·te·s dans le système éducatif et faciliter l'insertion dans la vie professionnelle constitue, de par ses compétences, un objectif central pour l'action de la Région en direction des jeunesses :

- En s'engageant, dès 2014 et aux côtés de 7 autres régions, dans l'expérimentation du Service public régional de l'orientation (SPRO), la Région a été précurseur dans la mise en place d'un accès facilité et gratuit à une offre de service individualisée en matière d'information, de conseil et d'accompagnement pour tou·te·s les jeunes. L'étroite implication du réseau information jeunesse dans la mise en œuvre de cette expérimentation a permis d'élargir le réseau des opérateurs de l'Accueil personnalisé et individualisés.
- Mis en place, dès la fin de l'année 2012, afin de réduire les sorties du système de formation sans qualification ni diplôme, les contrats d'accès à la qualification ont permis à un grand nombre de jeunes de s'inscrire à nouveau dans une dynamique de parcours (emploi ou formation) grâce à un accompagnement individualisé et à une coopération renforcée entre les partenaires.
- Dès juin 2011, 17 plateformes de suivi et d'appui aux jeunes en situation de décrochage scolaire ont été déployées, bien avant que la loi de mars 2015 sur la formation professionnelle ne lui confie cette responsabilité, en lien avec la coordination de ces structures.
- La Région a accompagné, chaque année, plus de 13 000 jeunes pour des projets de mobilité individuelle ou collective à l'international dans le cadre de leur formation. L'installation, en 2015 et en partenariat avec l'Etat, du Comité régional de la mobilité (COREMOB) a permis de coordonner et de mettre en réseau les différents acteurs de ce champ afin d'accroître le nombre de jeunes bénéficiant d'une mobilité et de diversifier leurs

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DIRAM SER 01-DE

profils. Des actions partenariales en ont découlé, telles que l'animation d'un réseau de développeur euse s de la mobilité européenne et l'accueil de jeunes volontaires européen ne s dans les lycéens bretons.

#### 3. Agir et accompagner les jeunes vers l'emploi

L'obtention d'un emploi constitue une étape cruciale dans le développement personnel des jeunes et dans leur rapport à la société. La Région a mobilisé différents leviers pour favoriser l'emploi des jeunes.

- Dans le cadre de son soutien à l'activité économique, elle a soutenu l'entrepreneuriat des jeunes via les expérimentations Créajeunes, le prêt d'honneur jeunes ou encore l'accompagnement des Coopératives jeunesse de services.
- La Région s'est également mobilisée en tant qu'employeur par l'accueil d'apprenti·e·s dans ses services.

#### 4. Encourager l'engagement de tou·te·s dans la Cité

Considérant les jeunesses comme la première ressource renouvelable et le capital commun de la Bretagne, la Région s'est investie dans le développement de conditions favorables à leur engagement et à leurs initiatives.

- Dans le cadre du Conseil régional des jeunes lycéen·ne·s et apprenti·e·s, la Région a associé les jeunesses à la construction et à la mise en œuvre de ses politiques tout en leur proposant un cadre d'expression de leurs initiatives. Cette dynamique s'est concrétisée par la réalisation de projets innovants sur des thématiques variées telles que la santé environnementale, la lutte contre les préjugés ou encore l'implication contre le réchauffement climatique.
- Entre 2011 et 2015, la Région a accompagné, au titre de sa politique de développement des solidarités internationales, 448 jeunes dans la réalisation de leurs projets de mobilité solidaire individuels ou collectifs.
- En lançant, en 2015, l'appel à projets Accélérateur d'initiatives jeunes en partenariat avec deux plateformes bretonnes de financement collaboratif, la Région a expérimenté un dispositif ouvert aux façons d'agir des jeunes.

La Région Bretagne s'est par ailleurs appuyée sur la Charte d'engagement pour nouer de nouveaux partenariats avec les collectivités bretonnes dans le cadre du « B16 jeunesse » réunissant à ses côtés les Départements et les agglomérations.

#### II. Un engagement qui demeure ancré dans ses politiques

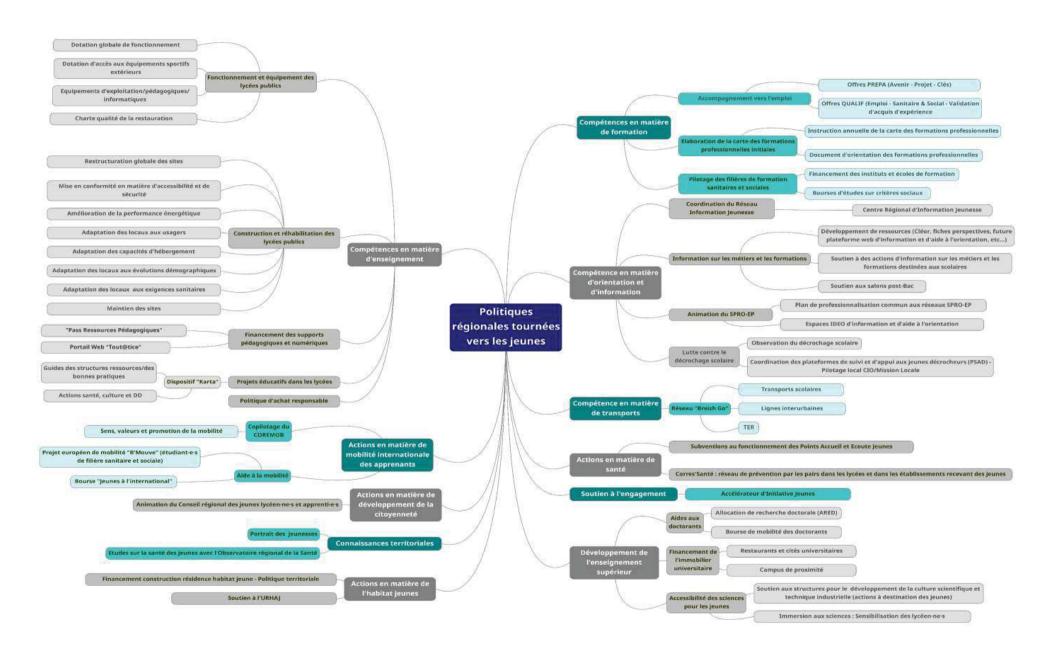
Aujourd'hui, l'action de la Région vers les jeunes est globale et se traduit dans un grand nombre de ses politiques et compétences. L'illustration suivante en est un premier exemple sans pour autant prétendre à l'exhaustivité :

Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

ID : 035-233500016-20191010-19 DIRAM SER 01-DE



## Annexe : Composition de la Conférence Jeunesse Bretonne

- COLLECTIVITES MEMBRES DE LA CONFERENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE ELARGIES A L'ENSEMBLE DES EPCI BRETONS

#### - SERVICES DE L'ETAT EN REGION ET DANS LES DEPARTEMENTS

#### - PARTENAIRES ET ASSOCIATIONS TETES DE RESEAU

AFEV Association de la fondation étudiante pour la ville

AMISEP Association d'insertion sociale et professionnelle

ARDIR Association Régionale des Directeurs de Centres de

Formation d'Apprenti·e·s

ARML Association régionale des Missions locales

AROEVEN Association Régionale des Œuvres Educatives et de

Vacances de l'Education Nationale

ARS Agence Régionale de Santé

ASKORIA Ecole de formation en travail social

CAEC Comité académique de l'Enseignement catholique

CAF 22 Caisse d'allocation familiales des côtes d'Armor

CAF 29 Caisse d'allocation familiale du Finistère

CAF 35 Caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine

CAF 56 Caisse d'allocation familiales du Morbihan

CCB Le Collège Coopératif en Bretagne

CELAVAR Comité d'Étude et de Liaison des Associations à Vocation

Agricole et Rurale

CEMÉA Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active

CESER Conseil Economique Social et Environnemental Régional

CFAG Centre de formation d'animateurs et gestionnaires

CNFR Confédération nationale des foyers ruraux de Bretagne

Compagnons bâtisseurs

CRAJEP Comité Régional des Associations de Jeunesse et

d'Éducation Populaire

CREAI Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations en

faveur des personnes en situation de vulnérabilité

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DIRAM\_SER\_01-DE

CREAP Conseil régional de l'enseignement agricole privé

CRIJ Bretagne Centre Régional d'information Jeunesse Bretagne

CROS Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne

CSF UD 35 Confédération syndicale des familles - Union

départementale d'Ille-et-Vilaine

DDEC Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique

EEDF Éclaireuses Éclaireurs de France

Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (Chaire de

recherche sur la Jeunesse et équipe de recherche du

programme Jeunes en TTTrans)

Fédération régionale Bretagne

du Planning familial

**EHESP** 

FNARS Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne

FRCS Fédération régionale des Centres sociaux

FRFR Fédération régionale des Centre sociaux

FRFR Fédération départementale Familles rurales des Côtes

d'Armor

FRFR Fédération départementale Familles rurales du Finistère

FRFR Fédération départementale Familles rurales d'Ille-et-Vilaine

FRMJC Fédération régionale des Maison des Jeunes et de la Culture

FRMRF Fédération région des maisons familiales rurales

FRPF Fédération régionale Bretagne du Planning familial

FSCF Fédération sportive et culturelle de France

GPAS Groupe de Pédagogie et d'Animation Sociale

Groupe Esccot Ecole de commerce et Centre de Formation des apprentis

HANDISUP Association d'insertion sociale et professionnelle des

étudiants en situation de Handicap

IFOREP Institut de formation, de recherche et de promotion - Zone

**Grand Ouest** 

IREPS Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé

Léo Lagrange Ouest

Les petits débrouillards

Mouvement pédagogique d'animation scientifique et

technique

Ligue de l'enseignement

Ligue de l'Enseignement 22

Bretagne

Ligue de l'Enseignement
Ligue de l'Enseignement 35

Bretagne

Ligue de l'enseignement

Ligue de l'Enseignement 56

Bretagne

MAB Le Mouvement associatif de Bretagne

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DIRAM\_SER\_01-DE

MRJC Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne

Pays d'Auray

Pays du Centre Ouest Bretagne

Réseau breton des CAF Fédération bretonne des Caisses d'allocations familiales

Réseau des Conseils de développement bretons Réseau régional des PAEJ

bretons

SGDF Scouts et Guides de France Pôle Ouest

SMF Scouts Musulmans de France Grand-Ouest

UBAPAR Union Bretonne pour l'Animation des PAys Ruraux

UFCV Union Française des Centres de Vacances

Universités UBL, UBO, UBS, Universités de Rennes 1 et 2

UR Francas Union Régionale des Francas de Bretagne

URHAJ l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes

URIOPSS Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés

Sanitaires et Sociaux

Services de l'Etat				
DDCS 22	Direction départementale de la Cohésion sociale des Côtes d'Armor			
DDPP 22	PP 22 Direction départementale de la Protection des Populations des Côtes d'Armor			
DDCS 29	Direction départementale de la Cohésion sociale du Finistère			
DDPP 29	Direction départementale de la Protection des Populations du Finistère			
DDSC 56	Direction départementale de la Cohésion sociale du Morbihan			
DDCSPP 35	Direction départementale de la Cohésion sociale d'Ille-et-Vilaine			
Rectorat	Rectorat de la région académique Bretagne			
SGAR	Secrétariat Général aux Affaires Régionales			
DRAAF	Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt			
DIR NAMO	Direction Interrégionale De La Mer Nord Atlantique-manche Ouest			
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi			

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DCEEB\_SPA\_02-DE

**REGION BRETAGNE** 

n°19\_DCEEB\_SPANAB\_02

CONSEIL REGIONAL

10 octobre 2019

DELIBERATION

#### Conforter et développer le réseau des réserves naturelles régionales bretonnes

Le Conseil régional convoqué par son Président le 17 septembre 2019, s'est réuni le jeudi 10 octobre 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents: Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (jusqu'à 20h30), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 16h), Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h puis à partir de 20h2o), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (jusqu'à 21h), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (jusqu'à 17h50), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 17h50), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 18h30), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR (jusqu'à 17h15), Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h10), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 20h15), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 19h), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h30), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h40), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO (jusqu'à 20h40), Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir: Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 16h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Richard FERRAND jusqu'à 17h50 puis à Madame Gaël LE SAOUT), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 18h à 20h20), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN à partir de 21h), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné

Affiché le

à Madame Nicole LE PEIH à partir de 17h50), Madame Anne-Maud GOUJON (\_ID: 035-233500016-20191010-19\_DCEEB\_SPA\_02-DE LE DIFFON à partir de 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN à partir de 17h50 puis à Madame TISON à partir de 21h), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD à partir de 18h30), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR jusqu'à 17h15 puis à Monsieur Olivier LE BRAS), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Gaël LE MEUR (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 17h15), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à partir de 20h10), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 20h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 19h), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT JAMES à partir de 18h30), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 19h), Madame Anne VANEECLOO (pouvoir donné à Madame Renée THOMAIDIS à partir de 20h40).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu la délibération n°13 DCEEB SPANAB802 du 28 juin 2013 approuvant les modalités de développement des Réserves naturelles régionales en Bretagne;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 30 septembre 2019;

Vu l'avis de la commission Développement durable en date du 3 octobre 2019;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional;

Et après avoir délibéré;

#### **DECIDE**

#### (à l'unanimité)

- **D'APPROUVER** le document joint « Modalités de développement et mise en œuvre des Réserves naturelles régionales en Bretagne - 2019 », actualisant les modalités du cahier des charges de 2013 et notamment les évolutions de l'intervention financière régionale aux réserves naturelles régionales,
- D'APPROUVER la stratégie de création de nouvelles réserves naturelles régionales de 2020 à 2024, telle que présentée dans le rapport joint en annexe.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DCEEB SPA 02-DE

Direction du Climat, de l'Environnement, de l'Eau et de la Biodiversité (DCEEB)

Session du Conseil régional - octobre 2019

#### Conforter et développer le réseau des réserves naturelles régionales bretonnes

La création, le maintien et l'extension de réserves naturelles régionales est l'un des moyens les plus concrets et opérationnels dont dispose le Conseil régional, en partenariat avec les acteurs locaux, pour contribuer à l'objectif majeur de la Breizh Cop de reconquête de la biodiversité régionale, à l'heure où la sixième grande extinction est en cours et où les espaces naturels sont d'indispensables poumons pour la planète.

Ce rapport propose donc de conforter et d'étendre le réseau des 9 réserves naturelles régionales pour en ajouter quatre supplémentaires dans les prochaines années.

## Les réserves naturelles régionales : un outil de référence pour la préservation de la biodiversité

### 1.1 Contexte réglementaire et stratégie en Bretagne

La création des réserves naturelles régionales (RNR) relève d'une compétence régionale depuis la loi « démocratie de proximité » votée en 2002. Conformément à l'Article L. 332-2-1-I du code de l'environnement, « le Conseil régional peut, de sa propre initiative ou à la demande des propriétaires concernés, classer comme réserve naturelle régionale, les propriétés portant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels ». Suite à une réflexion engagée dès 2003, le Conseil régional de Bretagne est allé au-delà de la simple appropriation du nouvel outil Réserve naturelle régionale en proposant un label « Espace remarquable de Bretagne » pour cette nouvelle politique.

Cette politique régionale permet de faire valoir les priorités régionales en matière de préservation du patrimoine naturel dans la perspective d'un aménagement du territoire équilibré et durable. Elle s'inscrit de fait dans le cadre de la mise en œuvre de la trame verte et bleue définie dans le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) qui intègre le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en reconnaissant les Réserves naturelles régionales comme des réservoirs de biodiversité. L'outil Réserve naturelle régionale fait partie des dispositifs réglementaires de protections concourant à l'atteinte de l'objectif de la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) visant 2 % du territoire terrestre métropolitain sous protection forte d'ici l'horizon 2019, objectif repris à son compte par le Conseil régional notamment lors de la session de décembre 2018 sur la Breizh Cop.

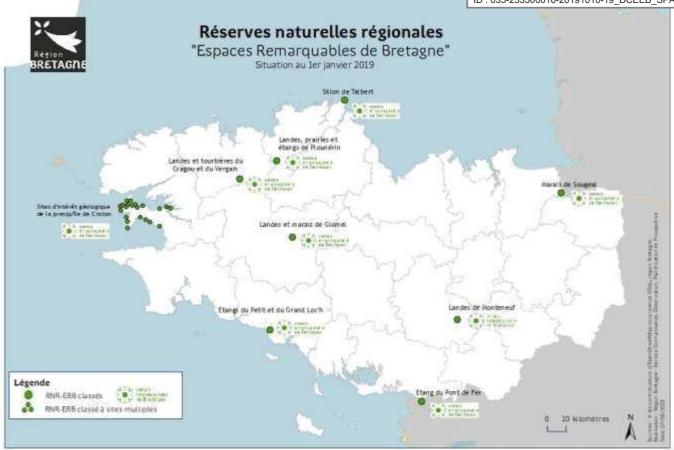
La stratégie régionale de soutien aux Réserves naturelles régionales et les modalités d'accompagnement financier ont été révisées en session de juin 2013 dans un cahier des charges « pour la mise en œuvre des Réserves naturelles régionales labellisées Espaces remarquables de Bretagne ». Ce document réaffirme l'importance de cet outil de référence pour la protection de la biodiversité en Bretagne. Il décrit d'une part les critères d'éligibilité d'un site, la sélection et la procédure de classement en Réserve naturelle régionale. D'autre part, il donne les modalités de gestion et de suivi, le règlement, le financement et la communication de la Réserve naturelle régionale.

#### 1.2 Le réseau breton des Réserves naturelles régionales en 2019

A ce jour, 9 réserves naturelles régionales sont labellisées en Bretagne pour une surface terrestre de près de 1 400 hectares et 300 hectares marins (cf. carte ci-après). Chaque réserve naturelle régionale se caractérise par un périmètre classé, un règlement des pratiques et usages, un comité consultatif de gestion présidé par un élu régional et un gestionnaire désigné par le Conseil régional. Le gestionnaire est chargé notamment d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de gestion de la réserve.

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DCEEB\_SPA\_02-DE



## 2. Un réseau régional à conforter et à développer

## 2.1 Une compétence régionale

Dans le cadre des compétences spécifiques et historiques des régions inscrites au code de l'environnement, les parcs naturels régionaux et les réserves naturelles régionales constituent des leviers d'actions importants pour la préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité.

L'outil réserve naturelle régionale est un outil réglementaire fort, équivalent à l'outil réserve naturelle nationale sous responsabilité de l'État pour protéger des espaces naturels remarquables. Il est complémentaire aux autres outils de protection mis en œuvre, qu'ils soient réglementaires, fonciers ou contractuels.

#### 2.2 Un outil concret de mise en œuvre des stratégies régionales

L'annonce au BP 2019 « d'une réflexion à lancer sur les perspectives et conditions d'une extension du réseau des Réserves naturelles régionales, contribuant au maintien des fonctionnalités de certains réservoirs de biodiversité ainsi qu'aux objectifs de la Breizh Cop relatifs au développement des aires protégées en Bretagne a été confirmée comme l'un des engagements de la Région lors du séminaire de juin 2019 à Saint-Brieuc.

Le développement du réseau des Réserves naturelles régionales bretonnes contribue en effet pleinement à l'objectif 29 de la Breizh cop « préserver et reconquérir la biodiversité en l'intégrant comme une priorité des projets de développement et d'aménagements ». Cette démarche participe à deux intentions de cet objectif, à savoir « préserver ou restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels (réservoirs et corridors de biodiversité), à toutes les échelles du territoire » et « atteindre les 2% de la surface terrestre régionale sous protection forte et maintenir 26% du territoire en réservoir de biodiversité ». Le développement des Réserves naturelles régionales pourra également contribuer à la protection des sols et des espaces agricoles et naturels et de ce fait aux objectifs de réduction de la consommation d'espace inscrits dans la Breizh Cop.

Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

Par ailleurs, le réseau des réserves (réserves naturelles régionales et réserves réseau de sites mais aussi réseau d'acteurs, apporte une forte contribution aux d ID: 035-233500016-20191010-19\_DCEEB\_SPA\_02-DE

biodiversité en termes de connaissance, éducation, préservation et restauration). Ce sont des sites d'expérimentation privilégiés pour la recherche et le développement des connaissances, comme par exemple la Réserve naturelle régionale du Sillon de Talbert pour les études géomorphologiques menées par l'Université de Bretagne Occidentale. On peut à ce titre citer le programme « Syrph the net » dédié aux pollinisateurs sauvages et piloté par le Groupe d'étude des invertébrés armoricains (Gretia) et mené sur 5 réserves naturelles régionales et nationales ainsi que sur certains sites départementaux classés en Espaces Naturels Sensibles.

Ces espaces protégés constituent également des sites de référence pour l'éducation et la sensibilisation à la nature pour tous les publics, dimension par exemple très largement développée sur la réserve naturelle régionale des landes de Monteneuf et son centre de découverte.

Enfin, ce sont des sites sur lesquels se développent des projets de gestion et de restauration de milieux naturels, y compris dans le cadre d'opérations pilotes, telles que la restauration de la continuité écologique de la rivière de la Saudraye en aval de la réserve naturelle régionale du Loc'h dans le Morbihan, et l'observatoire des changements mis en place pour accompagner la démarche.

#### 2.3 Une inscription dans la trame verte et bleue régionale

Les réserves naturelles disposent de mesures de protection adaptées au caractère vulnérable, rare ou exceptionnel du patrimoine naturel qu'elles abritent. Elles constituent ainsi une partie des « réservoirs de biodiversité » tels que définis dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) intégré au futur SRADDET, c'est-à-dire des espaces où la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent vivre et/ou à partir desquels elles se « dispersent ». Ces espaces à la biodiversité remarquable présentent un intérêt local fort, mais s'inscrivent également dans un réseau régional de continuités écologiques (réservoirs et corridors, voies de déplacement, de dispersion ou de migration), permettant d'abriter, d'alimenter et de favoriser le développement et la circulation de nombreuses espèces, remarquables ou plus courantes, au travers du territoire régional.

Au-delà de la protection qu'offrent in situ la mise en œuvre des Réserves naturelles, le maillage constitué par le réseau régional progressivement développé depuis 2006 contribue ainsi à renforcer, en lien avec les autres outils de protection de la biodiversité, l'ensemble de la trame verte et bleue en Bretagne.

## 3. Quelle stratégie de développement ?

Pour poursuivre le développement du réseau des Réserves naturelles régionales bretonnes, une feuille de route comportant 2 axes de développement est proposée :

- conforter et étendre les Réserves naturelles régionales existantes,
- créer de nouvelles Réserves naturelles régionales.

#### 3.1. Conforter et étendre les réserves naturelles régionales existantes

La mission d'accompagnement et d'animation du réseau des réserves naturelles régionales est menée par la Région. Elle permet le suivi des programmes d'actions annuels et des opérations spécifiques portées par les gestionnaires en lien avec les propriétaires, l'instruction et l'attribution de soutiens financiers (sur fonds régionaux et européens) ainsi que l'engagement et le suivi des procédures réglementaires des réserves naturelles régionales. L'appui au réseau des réserves naturelles régionales comprend l'organisation de rencontres, de formations, de travaux inter-réserves, d'opérations de communication, de sensibilisation et de valorisation, et bénéficie de l'Association des gestionnaires d'espaces naturels bretons (AGENB) dans le cadre de ses missions en direction des différentes catégories de gestionnaires d'espaces naturels. L'intégration des missions et moyens de l'AGENB dans la future Agence Bretonne de la Biodiversité (ABB) reprendra également cet appui à l'accompagnement des réserves naturelles régionales. Les modalités du soutien régional aux réserves naturelles régionales sont décrites dans le cahier des charges pour les réserves naturelles régionales-espaces remarquables de Bretagne de 2013. La dotation maximale sur budget principal dépend principalement de la surface terrestre classée (hors espaces du domaine public maritime -DPM) classée en réserve naturelle régionale, ainsi que de critères additionnels relatifs à l'intensité de la pression touristique, aux opérations de gestion de milieux naturels, ainsi qu'aux modalités d'appropriation et de financements

Affiché le

All Alliche le

ID : 035-233500016-20191010-19 DCEEB SPA 02-DE

mobilisés localement. Des soutiens complémentaires sont également envisageal (et d'extension) et pour les plans de gestion.

La possibilité de mobiliser des fonds européens FEADER via la mesure 7.6.4 « soutien aux Réserves naturelles nationales et régionales » vient compléter le soutien du Conseil régional et les autres subventions publiques locales.

La pérennisation des financements régionaux de chaque réserve naturelle régionale est cruciale pour la poursuite des objectifs à long terme de conservation, restauration, développement de la connaissance et éducation à la nature de chaque réserve naturelle régionale.

Les 9 premières réserves naturelles régionales ont été classées avec des périmètres terrestres et marins adaptés aux contraintes et dynamiques locales au moment de leur classement. La mise en œuvre du plan de gestion d'une réserve naturelle régionale et la situation foncière de chaque site peuvent faire apparaître des opportunités d'extension dont le gestionnaire souhaite se saisir. La réserve naturelle régionale du Cragou-Vergam a notamment été étendue de 124,60 hectares lors de son renouvellement en 2016.

Une extension peut viser à développer la cohérence du site en termes de fonctionnalité écologique des zones classées en augmentant la surface des réservoirs ou en participant à la constitution de corridors. En 2019, 6 réserves naturelles régionales présentent des extensions potentielles ou « effectives »¹ de leur surface. Ces extensions résultent d'acquisitions de parcelles par le gestionnaire ou un partenaire public, d'affectations de nouvelles zones du domaine public maritime au Conservatoire du littoral, d'accords des propriétaires privés.

→ Afin de conforter la mise en œuvre et permettre d'étendre le périmètre de certaines réserves naturelles régionales, une actualisation des modalités de soutien de la politique régionale est aujourd'hui nécessaire, au regard des situations des 9 réserves naturelles régionales bretonnes classées. Il est donc proposé une actualisation du « cahier des charges pour la mise en œuvre des réserves naturelles régionales labellisées espaces remarquables de Bretagne » approuvé par l'assemblée régionale le 28 juin 2013 dans un nouveau document intitulé « modalités de développement et mise en œuvre des Réserves naturelles régionales en Bretagne – 2019 ». Les nouvelles modalités proposées restent très largement dans le cadre du dispositif initial. Pour mieux accompagner les gestionnaires lors des phases clés (évaluation, renouvellement, notamment), les aides pour opérations spécifiques ont été réévaluées de 15 000 € à 20 000 €. De plus, pour prendre en compte des périmètres plus importants pour certaines Réserves naturelles régionales, une nouvelle tranche de surface et donc de dotation a été créée : 40 000 € pour plus de 500 hectares. Enfin, pour mieux prendre en compte les surfaces de DPM classées, un complément de financement de 5000 € pourra être attribué si la surface est supérieure à 500 ha de DPM et 10 000 € si la surface est supérieure à 1000 ha de DPM. Cela n'est possible que si les modalités de gestion, de développement des connaissances et d'animation sont effectuées par le gestionnaire.

#### 3.2. Développer le réseau par la création de nouvelles Réserves naturelles régionales

Le réseau des réserves naturelles régionales bretonnes compte 9 réserves naturelles régionales, dont les premières ont été classées en décembre 2006 (tableau ci-après).

Réserves naturelles régionales	Dépt	Date de classement	Gestionnaire
Sillon de Talbert	22	Déc. 2006	Commune de Pleubian
Marais de Sougeal	35	Déc. 2006	Communauté de communes du Pays de Dol et Baie du Mont-Saint-Michel
Etang du pont de Fer	56-44	Juin 2008	Conseil départemental de Loire-Atlantique
Landes de Glomel	22	Déc. 2008	Association de Mise en Valeur des sites naturels de Glomel
Landes du Cragou et du Vergam	29	Déc. 2008	Bretagne Vivante
Etangs du Petit et du Grand Lo'ch	56	Déc. 2008	Fédération des chasseurs du Morbihan
Landes de Monteneuf	56	Juin 2013	Association Les Landes
Presqu'île de Crozon	29	Oct. 2013	Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon – Aulne maritime
Landes de Plounérin	29	Mars 2016	Lannion Trégor Communauté

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Une extension « effective » signifie que les parcelles sont gérées comme la réserve mais pas encore officiellement classées par le Conseil régional. Il s'agit de parcelles acquises ou conventionnées après la décision de classement.

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DCEEB SPA 02-DE

La dernière réserve naturelle régionale (réserve naturelle régionale des landes, prairies et etang de Plounerin, dans les Côtes d'Armor), a été classée en mars 2016. Depuis la mise en place des réserves naturelles régionales en Bretagne, différents sites se sont portés candidats au classement, avec des degrés différents de préparation et d'avancement du projet.

Le développement de cet outil de protection permettrait en Bretagne de protéger un plus grand nombre de sites et une superficie plus importante d'espaces naturels remarquables, caractéristiques des principaux milieux naturels menacés, et présentant des potentialités marquées de conservation et de reconquête de la biodiversité régionale. Cette dynamique permettrait de contribuer à étendre la surface d'aires protégées en Bretagne.

#### Une procédure ouverte basée sur des critères d'éligibilité :

Le Conseil régional de Bretagne retient quatre grands principes d'éligibilité pour le classement de sites en réserves naturelles régionales :

- La connaissance et la protection des sites naturels à forte valeur patrimoniale: le Conseil régional classe des sites naturels à forte valeur patrimoniale (écologique, faunistique, floristique, géologique ou paléontologique), aux écosystèmes fonctionnels et représentatifs du patrimoine régional, qui ont vocation à être des lieux de développement des connaissances. La superficie et les limites du site doivent permettre une conservation de la fonctionnalité de l'écosystème ainsi qu'une gestion cohérente des habitats et des espèces inféodées.
- L'adéquation avec la stratégie du Conseil régional en termes de préservation du patrimoine naturel: tout site candidat devra inscrire sa démarche dans le cadre de la trame verte et bleue, formée du réseau des continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) adopté en 2015. La représentativité par grands milieux naturels des sites classés en réserves naturelles régionales dans ce réseau est recherchée. Par ailleurs, le Conseil régional cherche à classer des sites bénéficiant de peu ou pas de protections foncières, réglementaires ou contractuelles justifiant d'une intervention régionale complémentaire. En privilégiant des sites exempts de protection forte, l'objectif recherché par le Conseil régional est une réelle plus-value en termes de préservation.
- L'appropriation locale: Le Conseil régional considère une réserve naturelle régionale comme un outil de développement local, s'inscrivant ou suscitant de nouvelles dynamiques du développement durable. Par ailleurs, le programme d'actions ne peut être mis en œuvre efficacement que si la population locale et ses représentants se sont appropriés les enjeux et sont parties-prenantes de la réserve naturelle régionale. Une réserve naturelle régionale permet également de contribuer à renforcer l'identité propre du territoire dans lequel elle s'inscrit.
- L'ouverture à tous les publics pour une meilleure sensibilisation et éducation à la nature : le Conseil régional porte une attention particulière à la sensibilisation et l'éducation à la nature pour tous les publics. Lorsque cela est compatible avec les enjeux de préservation identifiés sur le site, l'ouverture au public et l'organisation d'actions de sensibilisation et d'éducation, notamment pour les scolaires devra être envisagée.

La conformité d'une candidature au classement en Réserve naturelle régionale à ces quatre grands principes est évaluée de façon plus précise à partir de critères d'éligibilité, qui portent sur les aspects suivants :

- La qualité écologique du site, établie au regard des connaissances scientifiques acquises, de la naturalité et du caractère patrimonial des habitats, du statut de protection et de conservation des espèces présentes,
- · Le niveau de menace établi selon l'état de dégradation du site, les atteintes actuelles ou potentielles sur les habitats et espèces,
- L'inscription dans les démarches régionales et la complémentarité avec les dispositifs de protection et de gestion existants, permettant d'évaluer la contribution du site aux dynamiques de préservation en cours ainsi que la valeur ajoutée du classement,

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DCEEB SPA 02-DE

· L'articulation avec les enjeux fonciers du site (propriétés, surfaces et réjetc.)

- La mobilisation effective des collectivités et autres acteurs locaux au soutien du projet et les partenariats locaux permettent d'évaluer la potentielle contribution d'une future Réserve naturelle régionale à la dynamique de son territoire,
- Les perspectives de sensibilisation, d'éducation et de formation des publics et acteurs locaux aux enjeux environnementaux.
- → Au vu des sollicitations enregistrées depuis plusieurs années par différents territoires et acteurs bretons pour la création de nouvelles réserves naturelles régionales et sur la base des réflexions déjà conduites concernant les perspectives, critères et modalités de développement de ce dispositif régional, une démarche de création de 4 nouvelles Réserves naturelles régionales est proposée. Ouverte à tous les candidats et sites potentiels selon des modalités formellement arrêtées, cette démarche est envisagée pour les 5 prochaines années (2020-2024) selon 4 grandes étapes :
- 1. Approfondissement du travail sur les critères permettant l'écriture d'un cahier des charges, en relation avec le Conseil scientifique régionale du patrimoine nature (CSRPN) (travail en cours),
- 2. Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (début 2020),
- 3. Expertise des candidatures en lien avec le CSRPN (avis) aboutissant à une sélection et une hiérarchisation des sites amenés à engager une procédure de classement (2020),
- 4. Accompagnement des projets et des procédures de classement pour les sites retenus et selon une trajectoire progressive permettant la création potentielle d'un nombre indicatif de 4 nouvelles régionales, au rythme prévisionnel d'une par an, de 2021 à 2024.

Cet appel à manifestation d'intérêt permettra à tous les territoires de candidater équitablement sur la base de dossiers aboutis, adaptés aux enjeux régionaux et répondant à un même cahier des charges. Celui-ci sera élaboré à partir des de critères scientifiques, stratégiques et locaux prédéfinis, actualisés au regard des connaissances et stratégies en cours, et s'inscrivant dans les principes régionaux précédemment cités.

#### Pour la Région, cette démarche vise à:

- · Améliorer la lisibilité du dispositif Réserves naturelles régionales et de l'action publique régionale en matière de biodiversité
- · Instruire et hiérarchiser les candidatures présentées au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel,
- · Apporter aux porteurs de projets des réponses argumentées basées sur des critères partagés et formalisés,
- · Planifier les procédures de classement et organiser un accompagnement adapté des sites retenus,
- Programmer la mobilisation des moyens nécessaires au développement du réseau des Réserves naturelles régionales.

#### Mobilisation des moyens selon une trajectoire progressive :

L'appel à manifestation d'intérêt et la démarche de sélection et de hiérarchisation proposée permettront une visibilité des moyens nécessaires à l'accompagnement des sites retenus dans leurs démarches de classement puis au fonctionnement des nouvelles Réserves naturelles régionales.

L'impact budgétaire d'un développement des Réserves naturelles régionales sur la base de 4 nouveaux sites (de l'ordre de 160 k € annuels en vitesse de croisière s'ajoutant aux 350 k € déjà consacrés à cette politique) sera progressif d'ici 2024 et apparait compatible avec la stratégie budgétaire du Conseil régional.

Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DCEEB SPA 02-DE

#### Ainsi, il vous est proposé:

- D'approuver le document joint « Modalités de développement et mise en œuvre des Reserves naturelles régionales en Bretagne 2019 », actualisant les modalités inscrites du cahier des charges de 2013 (délibération n°13\_DCEEB\_SPANAB802 session du Conseil régional du 28 juin 2013) et notamment les évolutions de l'intervention financière régionale aux réserves naturelles régionales,
- D'approuver la stratégie de création de nouvelles réserves naturelles régionales de 2020 à 2024.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

ID: 035-233500016-20191010-19\_DCEEB\_SPA\_02-DE





# Modalités de développement et mise en œuvre des réserves naturelles régionales en Bretagne - 2019

remplace le cahier des charges pour la mise en œuvre des réserves naturelles régionales labellisées « Espaces remarquables de Bretagne » (délibération n°13\_DCEEB\_SPANAB802 - session du Conseil régional du 28 juin 2013)

En application des Articles L.332-1 et suivants et R.332-30 et suivants du Code de l'Environnement

#### Sommaire

1.		Un c	outil c	de protection régional pour la biodiversité en Bretagne	. 3
2.				ment en réserve naturelle régionale	
	2.2			hase préalable	
		2.1.1		Les principes et critères d'éligibilité de la Région Bretagne	
		2.1.2	2.	L'évaluation des sites candidats au classement	
	2.2	2.	La p	rocédure de classement d'un site	
		2.2.1		La constitution du dossier de demande de classement	
		2.2.2	2.	L'instruction du dossier de demande de classement	. 7
		2.2.3	3.	La phase de consultation	
		2.2.4	1.	Le rôle du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bretagne (CSRPN)	
		2.2.5	<u>.</u>	Le classement	
3.		La ge	estior	n d'une réserve naturelle régionale	. 9
	3.2	1.	Dési	gnation et missions du gestionnaire	. 9
	3.2	2.	Plan	ification de la gestion	10
	3.3	3.	La go	ouvernance	10
	3.4	4.	La ré	églementation	12
	3.5	5.	La m	nodification de l'état ou de l'aspect de la réserve	13
4.		Le d	ispos	itif d'aide financière du Conseil régional	13
	4.3	1.	Les l	pénéficiaires	13
	4.2	2.	La n	ature de l'aide financière régionale	13
	4.3	3.	Les	opérations éligibles	14
	4.4	4.	Les	dépenses éligibles et les dépenses non éligibles	14
	4.5	5.	La d	emande d'aide financière	15

Envoyé en préfecture le 14/10/2019 Reçu en préfecture le 14/10/2019 Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DCEEB\_SPA\_02-DE

		Tableau récapitulatif des conditions d'applications et modalités de l'aide financière régior eur des RNR	
5.	. Les o	décisions relatives aux réserves naturelles régionales	. 17
6.	. La co	ommunication et la signalétique	. 17
	6.1.	Principes graphiques	. 17
	6.2.	Signalétique	. 17
	6.3.	Langues	. 18
7.	. Rése	eaux	. 18

NB : L'ensemble des règles présentées sont issues de textes en vigueur à la date d'approbation de ces nouvelles modalités de développement et mise en œuvre des réserves naturelles régionales en Bretagne.

# 1. Un outil de protection régional pour la biodiversité en Bretagne

Conformément à l'Article L. 332-2-1-I du code de l'environnement issu de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité complétée de l'ordonnance du 5 janvier 2012, « le Conseil régional [de Bretagne] peut, de sa propre initiative ou à la demande des propriétaires concernés, classer comme réserve naturelle régionale, les propriétés portant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels ».

Le Conseil régional de Bretagne a donc choisi de saisir l'opportunité de renforcer sa politique environnementale en créant des réserves naturelles régionales (RNR). Suite à une réflexion engagée dès 2003, le Conseil régional de Bretagne est allé au-delà de la simple appropriation du nouvel outil RNR en proposant un label « Espace remarquable de Bretagne » pour cette nouvelle politique.

Cette politique régionale permet de faire valoir les priorités régionales en matière de préservation du patrimoine naturel dans la perspective d'un aménagement du territoire, équilibré et durable. Elle s'inscrit de fait dans le cadre de la mise en œuvre de la trame verte et bleue définie dans le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et bientôt du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en reconnaissant les RNR comme des réservoirs de biodiversité. Elle s'envisage également en complément des stratégies régionales mises en place pour préserver des espaces naturels et agricoles au regard de la pression foncière et d'une artificialisation sans cesse croissante. Ainsi, elle s'inscrit dans le contexte nouveau de développement de la Breizh cop. Le développement du réseau des RNR bretonnes contribue pleinement à l'objectif 29 de la Breizh cop « préserver et reconquérir la biodiversité en l'intégrant comme une priorité des projets de développements et d'aménagements ». Cet outil RNR est un outil de développement local et contribue également à conforter l'image et la qualité d'accueil et de vie en Bretagne.

## 2. Le classement en réserve naturelle régionale

#### 2.1.La phase préalable

2.1.1. Les principes et critères d'éligibilité de la Région Bretagne

Le Conseil régional de Bretagne apprécie les demandes de classement en RNR sur la base de quatre grands principes :

1. La connaissance et la protection des sites naturels à forte valeur patrimoniale :

Le Conseil régional classe en RNR des sites naturels à forte valeur patrimoniale d'un point de vue écologique, faunistique, floristique, géologique ou paléontologique. Les dimensions paysagères et culturelles sont également prises en considération. Les sites classés en RNR ont vocation à être des lieux de développement de la connaissance naturaliste et scientifique. Ils peuvent aussi être des lieux propices aux expérimentations scientifiques en écologie et biologie de la conservation.

Le Conseil régional classe des sites aux écosystèmes fonctionnels et représentatifs du patrimoine régional. La superficie et les limites du site doivent permettre une conservation de la fonctionnalité de l'écosystème ainsi qu'une gestion cohérente des habitats et des espèces inféodées.

276 Page 3 | 18

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DCEEB\_SPA\_02-DE

2. L'adéquation avec la stratégie du Conseil régional en termes de préservation du patrimoine naturel :

Tout site candidat doit s'inscrire dans la trame verte et bleue formée du réseau des continuités écologiques qui comprennent les réservoirs de biodiversité (« espaces où la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent vivre et/ou à partir desquelles elles se dispersent ») et les corridors écologiques (« voies de déplacement, de dispersion ou de migration ») au titre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) adopté en 2015. Dans le SRCE, l'objectif retenu pour l'ensemble des réservoirs de biodiversité est « préserver la fonctionnalité écologique des milieux naturels ». Les réserves naturelles régionales contribuent à cet objectif.

La représentativité par grands milieux naturels des sites classés en RNR dans ce réseau est recherchée.

Par ailleurs, le Conseil régional cherche à classer des sites bénéficiant de peu ou pas de protections foncières, réglementaires ou contractuelles justifiant d'une intervention régionale complémentaire. En privilégiant des sites exempts de protection forte, l'objectif recherché par le Conseil régional est une réelle plus-value en termes de préservation.

#### 3. L'appropriation locale:

Le Conseil régional considère une RNR comme un outil de développement local, s'inscrivant ou suscitant de nouvelles dynamiques du développement durable. Par ailleurs, le programme d'actions ne peut être mis en œuvre efficacement que si la population locale et ses représentants se sont appropriés les enjeux et sont parties-prenantes de la RNR.

Un RNR permet également de contribuer à renforcer l'identité propre du territoire dans lequel elle s'inscrit. La participation des acteurs locaux et des collectivités locales au fonctionnement de la RNR est un gage de prise en compte de ces dimensions.

4. L'ouverture à tous les publics pour une meilleure sensibilisation et éducation à la nature :

Le Conseil régional porte une attention particulière à la sensibilisation et l'éducation à la nature pour tous les publics. Lorsque cela est compatible avec les enjeux de préservation identifiés sur le site, l'ouverture au public et l'organisation d'actions de sensibilisation et d'éducation, notamment pour les scolaires devra être envisagée.

L'éligibilité d'une candidature au classement en RNR est évaluée par le Conseil régional à partir de critères d'éligibilité :

- · <u>Critères scientifiques</u>: les critères scientifiques doivent permettre d'évaluer tout d'abord la connaissance et l'intérêt du patrimoine naturel du site candidats. Ils s'attacheront également à évaluer la naturalité et la patrimonialité des habitats représentés, ainsi que la vulnérabilité et les statuts de protections des espèces présentes.
- <u>Critères liés aux menaces</u>: les critères liés au menaces doivent permettre d'évaluer l'état de dégradation du site candidats et les atteintes ou menaces réelles ou potentielles (disparition et modification des milieux naturels, isolement et morcellement des

Envoyé en préfecture le 14/10/2019 Reçu en préfecture le 14/10/2019 Affiché le

ID:035-233500016-20191010-19 DCEEB SPA 02-DE

habitats, pesticides et pollutions industrielles, aménagements, pression touristique, périurbanisation, intensification de l'agriculture et/ou sylviculture...).

- <u>Critères stratégiques</u>: les critères stratégiques doivent permettre d'évaluer l'enrichissement et la représentativité du réseau des RNR grâce à l'intégration potentielle du site candidat et la complémentarité avec les autres protections réglementaires.
- · <u>Critères liés à la nature du foncier</u>: les critères liés à la nature du foncier doivent permettre d'évaluer la répartition foncière des parcelles situées dans le périmètre du site candidat, en termes de nombre de propriétaires, surfaces, accessibilité au public, etc.
- <u>Critères liés au contexte d'acteurs</u>: les critères liés au contexte d'acteurs doivent permettre d'évaluer les dynamiques partenariales locales en cours (habitudes de travail partenarial déjà prises, présence d'un gestionnaire déjà identifié, etc.). Ils doivent permettre aussi d'entrevoir la contribution potentielle d'une future RNR à son territoire.
- · <u>Critères socio-économiques et culturels</u>: les critères socio-économiques et culturels doivent permettre d'évaluer les fonctions de sensibilisation, d'éducation et de formation à l'environnement du site candidat ou de ses potentialités. Ils sont également utilisés pour évaluer les services effectifs ou potentiels rendus à la population.

#### 2.1.2. L'évaluation des sites candidats au classement

En amont de la procédure de classement, un appel à manifestation d'intérêt peut être proposée par le Conseil régional de Bretagne aux porteurs de projets de RNR. Cette démarche permet une évaluation technique des sites candidats basée sur les principes et critères d'éligibilité présentés ci-dessus et soumise au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) pour avis scientifique.

Cette évaluation a pour objectif de permettre une sélection objective des sites candidats à retenir pour engager une procédure de classement en RNR. Elle ne se substitue pas à la décision finale de classement en RNR par les Conseil régional.

## 2.2. La procédure de classement d'un site

#### 2.2.1. La constitution du dossier de demande de classement

L'initiative de demande de classement d'un site en RNR peut émaner du Conseil régional, d'une autre collectivité, d'une association, d'un établissement public, d'un particulier ou de toute personne physique ou morale engagée dans un objectif de préservation du patrimoine naturel biologique et/ou géologique de la région. Conformément à la loi, le classement en RNR peut affecter aussi bien les propriétés publiques (collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics) que privées (y compris les propriétés d'associations).

Comme le prévoit l'article R.242-32 du Code de l'Environnement, « Lorsque le projet de classement a reçu l'accord écrit du ou des propriétaires et titulaires de droits réels intéressés ou de leurs ayants droit éventuels, le président du conseil régional peut se dispenser de procéder à l'enquête publique prévue à l'article R. 332-31 ».

278 Page 5 | 18

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DCEEB SPA 02-DE

Le porteur de projet (à la demande du ou des propriétaires) ou le s propriétaire s, souhaitant le classement de leur propriété en RNR, adresse.nt leur demande au Président du Conseil régional, par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, accompagnée des pièces nécessaires à l'élaboration du projet de création de la réserve décrites ci-après.

Conformément à l'Article R.332-30 du Code de l'Environnement et pour apporter les précisions souhaitées par le Conseil régional, le dossier de demande de classement devra comporter l'ensemble des éléments suivants :

#### Un dossier administratif:

- une note indiquant l'objet, les motifs, l'étendue de l'opération et, le cas échéant, la durée du classement,
- la liste des communes intéressées ainsi qu'un plan de délimitation, à une échelle suffisante, du territoire à classer et, le cas échéant, du périmètre de protection,
- les plans cadastraux et états parcellaires correspondant, le nom et l'adresse des propriétaires des parcelles incluses dans le périmètre du projet de RNR,
- pour les collectivités publiques propriétaires : la délibération de la collectivité autorisant le classement des parcelles concernées,
- pour les associations et fondations : les statuts de l'association ou de la fondation et l'agrément du ministère chargé de la protection de la nature ou le cautionnement d'un organisme agréé,
- l'accord des titulaires de droits réels,
- les propositions concernant la composition du comité consultatif de gestion et l'identification du futur gestionnaire,
- la liste des sujétions et des interdictions nécessaires à la protection de la réserve, une présentation des mesures réglementaires, permanentes ou temporaires, souhaitées par le demandeur (projet de règlement de la réserve) et leur justification,
- une évaluation financière annuelle et prévisionnelle des coûts d'investissement et de fonctionnement induits sur la durée de classement ou au minimum sur les premières années de classement permettant d'atteindre l'année de fonctionnement « classique ».

#### <u>Un dossier scientifique</u>:

- une étude scientifique faisant apparaître l'intérêt écologique ou géologique du site, les enjeux sur le site et les menaces éventuelles,
- la localisation et description du site (situation géographique, description sommaire, historique, statut actuel, aspects fonciers et maîtrise d'usage...)
- le cas échéant, une note précisant les modalités prévues pour la gestion, le gardiennage et la surveillance de la réserve (programme prévisionnel des actions à entreprendre : études, équipements à réaliser, travaux, en vue d'assurer la conservation et la valorisation de la RNR,
- l'énumération des actions ou activités visées à l'article L.332-3 du Code de l'Environnement (Cf. § Règlement), estimées préjudiciables à la préservation des espèces présentant un intérêt scientifique et écologique.

Une synthèse des dossiers administratifs et scientifiques est demandée pour faciliter l'expertise des projets. Ce dossier sera élaboré en concertation avec l'appui des services du Conseil régional de Bretagne.

Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

ID:035-233500016-20191010-19 DCEEB SPA 02-DE

#### 2.2.2. L'instruction du dossier de demande de classement

Le dossier de demande de classement fait l'objet d'une instruction technique par les services du Conseil régional de Bretagne.

Le Président du Conseil régional constitue ensuite, à partir des éléments fournis, le dossier portant création de la RNR.

#### 2.2.3. La phase de consultation

L'Article L.332-2-1 du Code de l'Environnement prévoient la procédure de consultation des partenaires et du public. Le Conseil régional consulte le CSRPN et les collectivités territoriales dont le territoire est affecté par le projet de classement. Il transmet le dossier au Préfet de Région et, dans les zones maritimes, aux conseils maritimes de façade ou ultramarins. La phase de consultation du public comprend la parution d'un avis pour le projet de classement dans deux publications régionales et la publication sur le site internet de la Région pendant une durée minimale de trois mois, dans des conditions permettant au public de formuler des observations pendant la même durée.

A l'issue des consultations, leurs bilans font l'objet d'une publication sur le site internet de la Région, « au plus tard à la date à laquelle le projet est soumis à l'accord des propriétaires concernés et pour une durée d'au moins trois mois ».

2.2.4. Le rôle du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bretagne (CSRPN)

Outre les saisines officielles mentionnées dans ce document, le CSRPN est un acteur privilégié de conseil et d'expertise scientifique pour la mise en œuvre des RNR par le Conseil régional de Bretagne. Chaque étape de la vie de la RNR pourra être soumise au CSRPN avec une audition du gestionnaire. Certains sujets ne nécessitant pas de saisine pourront être abordés en commission aires protégées du CSRPN.

#### 2.2.5. Le classement

Le Conseil régional se prononce sur la demande de classement par délibération après l'accord de l'ensemble des propriétaires concernés. Celle-ci fixe une durée de classement, le périmètre de la RNR, les mesures réglementaires, les moyens nécessaires pour les faire respecter ainsi que les modalités de gestion du site.

#### L'information suite au classement :

L'article L.332-4 du Code de l'Environnement indique les publicités et autres formalités obligatoires :

« L'acte de classement est publié par les soins de l'autorité administrative compétente, dans les formes et de la manière prescrites par les lois et règlements concernant la publicité foncière. Cette publication ne donne lieu à aucune perception au profit de l'Etat.

Cet acte est communiqué aux maires. Il est notifié aux propriétaires et aux titulaires de droits réels. »

L'article R.332-38 du Code de l'Environnement précise que :

« La décision de classement, qu'elle soit prise par délibération ou par décret en Conseil d'Etat, est publiée au recueil des actes administratifs du conseil régional, et fait l'objet d'une mention

Page 7 | 18

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DCEEB\_SPA\_02-DE

dans deux journaux diffusés dans l'ensemble de la région. Cette décision et le plan de délimitation sont affichés pendant quinze jours dans chacune des communes dont tout ou partie du territoire est inclus dans la réserve. Elle est notifiée aux propriétaires et titulaires de droits réels, communiquée aux maires des communes intéressées et publiée au fichier immobilier (...) par les soins du président du conseil régional.

Lorsque l'identité ou l'adresse d'un propriétaire ou titulaire de droits réels est inconnue, la notification est valablement faite au maire qui en assure l'affichage et, le cas échéant, la communication à l'occupant des lieux. »

#### La durée:

La durée de classement des RNR de Bretagne est fixée à 10 ans sauf exceptions.

#### <u>Le renouvellement</u>:

L'article R.332-35 du Code de l'Environnement indique que « Le classement est renouvelable par tacite reconduction, pour la durée fixée en application de l'article R. 332-34, sauf notification par un ou plusieurs propriétaires ou titulaires de droits réels du retrait de leur accord, dans un délai compris entre trois et six mois avant l'échéance. Dans ce dernier cas, le renouvellement de la décision de classement est prononcé par décret en Conseil d'Etat. » Par ailleurs, « Le renouvellement de la décision de classement est prononcé selon les mêmes modalités que le classement initial. » Article R.332-37 du Code de l'Environnement.

Le Conseil régional prendra une délibération de renouvellement sur présentation d'une évaluation de la RNR et/ou de son plan de gestion pour la durée précédente. Le comité consultatif de la RNR sera sollicité pour émettre un avis sur le renouvellement de la RNR.

#### Le périmètre de protection :

Sur initiative du (des) propriétaire (s) avec l'appui du gestionnaire de la RNR et des communes concernées, le Conseil régional pourra instituer un périmètre de protection autour de la réserve. Cet espace, régi par une réglementation complémentaire adaptée, peut permettre de limiter toute action susceptible d'altérer le caractère ou de porter atteinte à l'état ou l'aspect de la réserve. Conformément à l'Article L 332-16 du Code de l'environnement cette requête, optionnelle, est acceptée après enquête publique puis délibération du Conseil régional sur proposition ou après accord des conseils municipaux intéressés. Cet outil réglementaire complémentaire demeure au service exclusif de la réserve et ne doit s'envisager qu'à titre exceptionnel et justifié.

#### Extension du périmètre et/ou modification de la réglementation :

Conformément à l'Article R332-40 du Code de l'Environnement, « l'extension du périmètre ou la modification de la réglementation d'une réserve naturelle régionale, son déclassement partiel ou total font l'objet des mêmes modalités de consultation et des mêmes mesures de publicité que celles qui régissent les décisions de classement. L'extension du périmètre ou la modification de la réglementation d'une réserve classée par délibération du conseil régional est prononcée dans les mêmes formes. Toutefois, en cas de désaccord d'un ou plusieurs propriétaires ou titulaires de droits réels sur la mesure envisagée, ainsi que dans le cas où la réserve a été classée par décret en Conseil d'Etat, la décision est prise par décret en Conseil d'Etat, après enquête publique ».

#### Déclassement :

En cas de non-respect des différentes clauses de ce cahier des charges ainsi que des dispositions de la délibération de classement, la Région se réserve la possibilité de déclasser une RNR.

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DCEEB\_SPA\_02-DE

Conformément à l'Article R 332-40 du Code de l'Environnement, « Le déclassement est prononcé après enquête publique par délibération du conseil régional prise de sa propre initiative ou sur une demande, présentée au moins un an avant l'expiration du classement, par le ou les propriétaires sur la demande desquels le classement a été prononcé ». Le déclassement prend effet à la fin de la période en cours.

Le déclassement peut également faire l'objet d'une demande du /des propriétaires auprès du Conseil régional sous réserve d'en avoir fait la demande au moins un an avant la date d'expiration du classement (par lettre recommandée avec accusé de réception)

## 3. La gestion d'une réserve naturelle régionale

Le classement en RNR implique la désignation d'un gestionnaire, l'organisation d'une gouvernance, la mise en place de modalités de gestion et d'un règlement.

#### 3.1. Désignation et missions du gestionnaire

#### <u>Désignation</u>:

En application des Articles L332-8 et R.332-42 du Code de l'Environnement, le Président du Conseil régional en accord avec le.s propriétaire.s, désigne un gestionnaire de la RNR, chargé d'assurer la surveillance, de mettre en place la gestion et l'animation du site.

« La gestion de la RNR peut être confiée par voie de convention à des établissements publics ou des groupements d'intérêt public lorsque la protection du patrimoine naturel ressort des missions confiées à ces établissements et groupements, ou à des syndicats mixtes, des associations régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 [...] ou des fondations, lorsque la protection du patrimoine naturel constitue l'objet statutaire principal de ces syndicats, associations ou fondations. Elle peut être également confiée aux propriétaires de terrains classés dans la réserve naturelle, à des collectivités territoriales ou à des groupements de collectivités » (Article L.332-8 du Code de l'Environnement).

Dans certains cas, la gestion peut être confiée à plusieurs co-gestionnaires.

#### Missions:

Le gestionnaire ainsi désigné contrôle l'application des mesures de protection prévues sur la RNR (surveillance, police de la nature avec l'aide d'agents commissionnés et assermentés). Il élabore, met en œuvre et évalue le plan de gestion de la RNR. Il réalise ou fait réaliser l'ensemble des opérations nécessaires à la conservation du patrimoine naturel de la RNR et au maintien des équilibres biologiques et fonctionnels des habitats et des espèces animales et végétales. Il assure l'accueil et l'information du public, les actions de sensibilisation et d'éducation à la nature selon les modalités prévues au plan de gestion. Enfin, il assure la gestion administrative et financière de la RNR, le secrétariat permanent du comité consultatif de gestion et veille au respect des dispositions de l'acte de classement.

La structure gestionnaire prévoit, selon un calendrier à définir en concertation avec la Région, de disposer d'un agent habilité « conservateur des espaces naturels » selon le référentiel de RNF, pour mener à bien l'ensemble des missions qui lui sont dévolues.

82 Page 9 | 18

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DCEEB\_SPA\_02-DE

#### 3.2. Planification de la gestion

#### Objet:

L'Article R.332-43 du Code de l'Environnement indique que « dans un délai de trois ans suivant sa désignation, le gestionnaire élabore un projet de plan de gestion qui s'appuie sur une évaluation scientifique du patrimoine naturel de la réserve et de son évolution et décrit les objectifs que le gestionnaire s'assigne en vue de la protection des espaces naturels de la réserve. Il recueille l'avis du comité consultatif de la réserve et, le cas échéant, du conseil scientifique de la réserve et joint ces avis au dossier transmis au président du conseil régional ». La Région Bretagne souhaite que le plan de gestion soit rédigé dans les deux ans suivant le classement pour disposer rapidement de ce document d'orientation et de programmation important pour une réserve.

#### <u>Méthodologie</u>:

Ce document sera élaboré selon la méthodologie actualisée de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) « guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels – outils de gestion et de planification » inspiré du précédent guide technique de l'ex-Atelier technique des espaces naturels (ATEN) co-rédigé avec Réserves Naturelles de France (RNF). Le plan de gestion est un document de référence et de suivi pour le gestionnaire de la réserve mais aussi pour la Région et ses partenaires, d'où l'importance de l'utilisation d'une méthodologie commune et éprouvée.

#### <u>Durée et évaluation</u>:

Le premier plan de gestion est établi pour une durée de cinq ans. Un bilan annuel d'activité sera réalisé par le gestionnaire, rendant compte, notamment, de l'application du plan de gestion et des résultats des actions menées. Il devra également justifier de l'utilisation des moyens reçus, par la transmission à la Région d'un bilan financier de l'année écoulée et proposer un projet de budget pour l'année suivante. Tous ces documents seront soumis à l'avis du comité consultatif de la réserve.

Une évaluation de fin de plan, si possible la dernière année de mise en œuvre du plan de gestion afin de ne pas créer de discontinuité de planification, sera présentée au comité consultatif et en commission aires protégées du CSRPN. Après l'évaluation du premier plan de gestion, les plans de gestions suivants pourront couvrir une période de 5 à 10 ans, si les caractéristiques de la réserve et de la gestion pratiquée le justifient.

En accord avec le s propriétaire s et au regard du programme d'actions proposées et de l'évaluation des coûts d'investissement et de fonctionnement induits, le Président du Conseil régional approuve le plan de gestion par délibération après avis du comité consultatif de la réserve et du CSRPN.

#### 3.3. La gouvernance

#### Le comité consultatif :

En vue d'une gestion concertée et conformément à l'Article R.332-41 du Code de l'Environnement, le Président du Conseil régional institue, en accord avec le s propriétaire s, un comité consultatif de gestion.

Envoyé en préfecture le 14/10/2019 Reçu en préfecture le 14/10/2019 Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DCEEB SPA 02-DE

Ce comité réunit l'ensemble des acteurs intéressés : propriétaires, administration, élus locaux, usagers, responsables associatifs, scientifiques, personnes qualifiées, représentants du CSRPN, représentants des structures socio-professionnelles...).

Sa composition est fixée par arrêté du Président du Conseil régional. Toute modification de représentation au sein du comité consultatif est également prise par arrêté du président du Conseil régional sur avis du comité consultatif.

Le comité consultatif d'une RNR est présidé par le Président du Conseil régional ou son.sa représentant.e. Le Conseil régional désigne un.e conseiller.ère régional.e référent.e et un.e suppléant.e.

Ce comité se réunit au moins une fois par an. Il donne son avis et formule des suggestions sur le fonctionnement et la gestion de la RNR et assure une évaluation régulière de l'état et de l'évolution du patrimoine initialement répertorié sur le site. Le comité consultatif est consulté pour avis sur le projet de plan de gestion avant transmission au Conseil régional pour délibération. Il est également consulté pour son évaluation, pour toute demande de prélèvement à des fins scientifiques et pour toute autorisation exceptionnelle pour des actions non inscrites au plan de gestion.

#### Le comité scientifique:

Le Président du Conseil régional peut également décider de mettre en place un comité scientifique en application de l'Article R 332-41 du Code de l'Environnement. Il en désigne les membres. Le Conseil régional de Bretagne n'impose pas la mise en place d'une telle instance pour chaque RNR. Des réflexions vers des comités scientifiques multi-Réserves (RNR ou RNN) ou thématiques (comme par exemple pour les landes ou les sites géologiques) pourront être menées.

Si le choix d'installer un comité scientifique pour une RNR est fait, ce comité scientifique aura pour rôle d'assister le gestionnaire et le comité consultatif. Il apportera un avis sur toute question à caractère scientifique touchant la RNR. Ce comité scientifique pourra regrouper des personnalités expertes dans leur discipline respective et en lien avec les enjeux de la RNR.

Le comité scientifique pourra être sollicité pour avis, directement par le gestionnaire ou par le comité consultatif pour l'élaboration et l'examen du plan de gestion, toute opération non inscrite au plan de gestion, par exemple. Il pourra également apporter un éclairage sur les programmes de recherche en cours et s'assurer du respect du règlement de la RNR par les équipes de recherche.

Les membres de ce comité désigneront en leur sein un Président et approuveront si besoin un règlement intérieur. Il se réunira au minimum une fois par an pour évaluer annuellement le volet scientifique des actions du plan de gestion mises en œuvre ou projetées. Le gestionnaire sera chargé d'organiser les réunions du comité scientifique.

Sa composition est fixée par arrêté du Président du Conseil régional. Toute modification de représentation au sein du comité scientifique est également prise par arrêté du président du Conseil régional.

284 Page 11 | 18

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DCEEB\_SPA\_02-DE

## 3.4. La réglementation

#### La responsabilité des propriétaires :

Selon l'article L. 365-1 du Code de l'Environnement, « la responsabilité civile ou administrative des propriétaires de terrains, de la commune, de l'État ou de l'organe de gestion de l'espace naturel, à l'occasion d'accidents survenus dans le cœur d'un parc national, dans une réserve naturelle, sur un domaine relevant du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou sur les voies et chemins visés à *l'article L. 361-1*, à l'occasion de la circulation des piétons ou de la pratique d'activités de loisirs, est appréciée au regard des risques inhérents à la circulation dans des espaces naturels ayant fait l'objet d'aménagements limités dans le but de conservation des milieux, et compte tenu des mesures d'information prises, dans le cadre de la police de la circulation, par les autorités chargées d'assurer la sécurité publique ».

#### Le règlement applicable au tiers :

Le classement en RNR implique l'adoption de mesures réglementaires sur le site par le Conseil régional, en accord avec le/les propriétaire(s). Ce règlement a pour ambition de contrôler les usages par l'interdiction, la restriction ou l'organisation de certaines activités humaines susceptibles de porter atteinte aux patrimoines à protéger.

L'article L.332-3 du Code de l'Environnement donne les précisions suivantes : « L'acte de classement d'une réserve naturelle peut soumettre à un régime particulier et, le cas échéant, interdire à l'intérieur de la réserve toute action susceptible de nuire au développement naturel de la faune et de la flore, au patrimoine géologique et, plus généralement, d'altérer le caractère de ladite réserve. Peuvent notamment être réglementés ou interdits la chasse, la pêche, les activités agricoles, forestières, pastorales, industrielles, commerciales, sportives et touristiques, l'exécution de travaux publics ou privés, l'utilisation des eaux, la circulation ou le stationnement des personnes, des véhicules et des animaux. Les activités minières, l'extraction de matériaux concessibles ou non ainsi que le survol de la réserve ne peuvent être réglementés ou interdits que dans les seules réserves naturelles nationales. L'acte de classement tient compte de l'intérêt du maintien des activités traditionnelles existantes dans la mesure où elles sont compatibles avec les intérêts définis à *l'article L. 332-1* ».

A titre d'exemple, des mesures visant à maîtriser ou restreindre la fréquentation de certaines portions d'espaces remarquables de la RNR pourront être envisagées afin de garantir leur préservation (dunes, pelouses littorales par exemple) ou celle des espèces sensibles au dérangement (oiseaux nicheurs par exemple). Des plans de circulation pourront être annexés au plan de gestion.

#### <u>Modification du règlement</u>:

Conformément à l'article R.332-40 du Code de l'Environnement, l'extension du périmètre ou la modification de la réglementation d'une RNR font l'objet des mêmes modalités de consultation et des mêmes mesures de publicité que celles qui régissent la décision de classement. De ce fait, et sauf conditions particulières d'urgence, les extensions du périmètre et modification de réglementation seront travaillées au moment des renouvellements de classement.

Le règlement de la RNR est pris par délibération du Conseil régional en même temps que la délibération de classement.

Les dispositions pénales : constatation des infractions et sanctions

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DCEEB SPA 02-DE

Le gestionnaire, en accord avec le s propriétaire s, est également chargé de contrôler l'application des mesures de protections inscrites dans le règlement. Il peut s'appuyer sur des agents commissionnés et assermentés (article L.332-20 du Code de l'environnement).

Les infractions à la réglementation des réserves naturelles définies dans le présent document sont punies des peines prévues aux articles L.332-22-1, L.332-25 et L.332-25-1 et R.332-69 à R.332-81 du Code de l'Environnement. Les procès-verbaux dressés par les fonctionnaires et agents commissionnés et assermentés désignés à l'article précédent sont remis ou envoyés directement au procureur de la République.

### 3.5. La modification de l'état ou de l'aspect de la réserve

L'article L.332-9 du Code de l'Environnement indique que « Les territoires classés en réserve naturelle ne peuvent être ni détruits, ni modifiés dans leur état ou dans leur aspect, sauf autorisation spéciale du conseil régional pour les réserves naturelles régionales [...]. Toutefois, les travaux urgents indispensables à la sécurité des biens ou des personnes peuvent être réalisés après information de l'autorité compétente sans préjudice de leur régularisation ultérieure ».

Par ailleurs, l'article R.332-44 du Code de l'Environnement indique que « La demande d'autorisation de modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle, requise en application des articles L. 332-6 et L. 332-9, est adressée au président du conseil régional accompagnée : d'une note précisant l'objet, les motifs et l'étendue de l'opération, d'un plan de situation détaillé, d'un plan général des ouvrages à exécuter ou des zones affectées par les modifications, d'éléments suffisants permettant d'apprécier les conséquences de l'opération sur l'espace protégé et son environnement, ces éléments sont précisés par arrêté du ministre chargé de la protection de la nature. Le conseil régional se prononce sur la demande dans un délai de quatre mois, après avoir recueilli l'avis du ou des conseils municipaux intéressés et du conseil scientifique régional du patrimoine naturel ».

L'autorisation de modification de l'état ou de l'aspect de la RNR est prise par délibération du Conseil régional.

## 4. Le dispositif d'aide financière du Conseil régional

#### 4.1. Les bénéficiaires

Les bénéficiaires des aides régionales en faveur des RNR sont les porteurs de projet de RNR, les gestionnaires désignés par la Région ou, le cas échéant, les propriétaires. Ces bénéficiaires sont donc les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics et les associations ayant pour objet principal la protection du patrimoine naturel.

## 4.2. La nature de l'aide financière régionale

L'aide financière du Conseil régional en faveur des RNR est établie comme suit :

- · une dotation de base dépendant de la surface terrestre classée de la RNR,
- · un ou des compléments de financements selon trois critères :
  - l'impact de la fréquentation de la RNR,
  - o l'appropriation locale par les collectivités territoriales,

Page 13 | 18

Envoyé en préfecture le 14/10/2019 Reçu en préfecture le 14/10/2019 Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DCEEB SPA 02-DE

o les caractéristiques telles que la gestion de milieux naturels et la présence de DPM classé.

Par ailleurs, une aide supplémentaire peut être accordée dans le cadre d'opérations spécifiques.

L'aide financière du Conseil régional en faveur des RNR est calculée sur la base d'un taux d'intervention maximal et d'un plafonnement, aussi bien pour la dotation de base que pour l'aide aux opérations spécifiques.

Les modalités de calcul sont présentées dans le tableau récapitulatif ci-après.

## 4.3. Les opérations éligibles

Les opérations éligibles sont :

- La préparation du dossier de classement d'un site en RNR,
- Les actions de gestion avant classement ayant un caractère d'urgence avéré,
- · L'élaboration du plan de gestion,
- · La mise en œuvre du plan de gestion,
- · L'évaluation du plan de gestion,
- · L'élaboration du dossier de renouvellement de classement, avec extension du périmètre de la Réserve.

L'élaboration du plan de gestion et sa mise en œuvre sont financées par la dotation maximale de base, dont les modalités sont présentées dans le tableau ci-après.

Pour les opérations spécifiques, les conditions d'application et modalités de financement sont également détaillées dans le tableau ci-après.

Les opérations exceptionnelles (frais d'acquisition foncière, immobilière, études spécifiques, etc.) peuvent faire l'objet d'une étude au cas par cas.

## 4.4. Les dépenses éligibles et les dépenses non éligibles

Les dépenses éligibles pour la dotation de base et l'aide pour opération spécifique sont :

- · les dépenses de personnel supportées par le bénéficiaire,
- · les frais professionnels des personnels mobilisés sur l'opération,
- · les frais de prestations de services : recours à un organisme tiers pour réaliser tout ou partie de l'opération,
- · les achats de fournitures et matériels directement liées à la conduite de l'opération,
- · les travaux d'investissement ou de construction,
- · les coûts indirects liés à l'opération (frais de fonctionnement courant internes à la structure ne pouvant être attachés directement et spécifiquement à l'opération).

Sont inéligibles les dépenses financées à 100% par d'autres dispositifs ou partenaires et les contributions en nature tel que le bénévolat.

Envoyé en préfecture le 14/10/2019 Reçu en préfecture le 14/10/2019 Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DCEEB\_SPA\_02-DE

## 4.5. La demande d'aide financière

Le gestionnaire pourra faire appel aux financements du des propriétaires de la RNR, du Conseil régional, selon les modalités précisées annuellement au budget primitif, et d'autres fonds (Europe, collectivités, mécénats privés...). Une convention cadre de gestion sera alors signée, au minimum avec le gestionnaire désigné, pour la durée du classement et abordera les modalités générales de soutien financier, selon l'Article R.332-42 du Code de l'Environnement.

La RNR bénéficie d'une aide financière du Conseil régional, dont les montants et leur répartition, sont arrêtés au début de chaque année par la Commission permanente du Conseil régional sur demande du gestionnaire et après validation du comité consultatif de gestion de la RNR.

Elle sera répartie, sur proposition du gestionnaire de la RNR, entre les opérations d'investissement et de fonctionnement.

Les subventions de fonctionnement ou d'investissement seront votées par le Conseil régional et donneront lieu à des arrêtés ou conventions financières annuels qui fixeront les modalités particulières d'octroi et de versement de l'aide au gestionnaire de la RNR.

Page 15 | 18

## Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

Afficine le

ID : 035-233500016-20191010-19\_DCEEB\_SPA\_02-DE

## 4.6. Tableau récapitulatif des conditions d'applicat financière régionale en faveur des RNR

Cette grille pourra faire l'objet d'ajustements annuels lors du vote du budget.

La dotation de base	Surface terrestre classée (hors espaces maritimes du DPM)						
	< 100 ha	100 à 300 ha	300 à 500 ha		> 500 ha		
Dotation affectée au fonctionnement et à l'investissement (sur budget principal)	25 000 €	30 000 €	35 00	00€	40 000 €		
Taux d'intervention maximal (sur TTC ou HT selon statut du gestionnaire)	80 %						
Les compléments de financement	Conditions d'applications			Modalités			
Pression liée à l'impact de la fréquentation	Fort (> 25 000 visiteurs/an) /Faible (< 25 000 visiteurs/an)				+ 5 000 € à la dotation de base si impact fort		
Appropriation locale de la RNR					+ 5 000 € à la dotation de base si aide globale cumulée [commune/EPCI/Pays] est > à 20 % du budget prévisionnel		
Gestion des milieux naturels	Oui (gestion importante des milieux naturels) / Faible			+ 5 000 € à la dotation de base			
Surface classée sur le Domaine Public Maritime (DPM)	Les surfaces du DPM doivent bien être classées en RNR et les modalités de gestion, de développement des connaissances et d'animation sont effectuées par le gestionnaire.			+ 5000 € si > à 500 ha de DPM et + 10 000 € si > 1000 ha de DPM			
Les opérations spécifiques	Eléments d'appréciation				Modalités		
Préparation du dossier de classement			ou bén d'ai	x maximal de 50 % du coût HT TTC (selon statut du éficiaire) avec un plafond de à 20 000 €			
Actions de gestion avant classement (travaux d'urgence)	Justification de l'urgence			Taux maxi de 30 % sur travaux d'investissement			
1-Dossier de renouvellement de classement avec extension de périmètre	Si appui spécifique (recrutement personnel) et hors externalisation de l'opération				Taux maximal de 50 % du coût HT ou TTC (selon statut du bénéficiaire) avec un plafond d'aide à 20 000 €		
2-Evaluation du plan de gestion et rédaction du plan de gestion suivant	Si appui spécifique (recrutement personnel) et hors externalisation de l'opération			Taux maxi 80 % du coût HT ou TTC (selon statut du bénéficiaire). Plafond d'aide de 20 000 €			
1+2-Renouvellement, extension du périmètre, évaluation du plan de gestion et réécriture du plan suivant (concordance des calendriers)	écifique (recrut et hors externali n		(sel	x maxi 65 % du coût HT ou TTC on statut du bénéficiaire). fond d'aide de 30 000 €			

Pour les projets de Réserves spécifiques telles que des Réserves éclatées multi-sites, cavernicoles, à dominante marine, une analyse au cas par cas sera effectuée.

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DCEEB\_SPA\_02-DE

# 5. Les décisions relatives aux réserves naturelles régionales

Actes relevant d'une délibération du Conseil régional ou de sa Commission Permanente par délégation :

- · Classement ou déclassement d'une RNR,
- · Etablissement d'un périmètre de protection,
- · Modification du périmètre ou de la réglementation d'une RNR,
- Désignation du de la représentant e de la Région (et de s.on.a suppléant e) au comité consultatif de gestion,
- · Approbation du plan de gestion de la RNR,
- · Autorisation de modification de l'état ou de l'aspect de la RNR,
- · Autorisation de travaux non-inscrits au plan de gestion de la RNR,

Actes relevant de l'autorité du Président du Conseil régional :

- · Composition, missions et modalités de fonctionnement du comité consultatif de gestion de la RNR (arrêté),
- · Composition du conseil scientifique, le cas échéant (arrêté),
- · Informations des propriétaires, des communes et du bureau des hypothèques suite à la délibération de classement (courrier),
- · Désignation du gestionnaire (arrêté) et signature de la convention de gestion,
- Autorisations exceptionnelles prévues dans la décision de classement (arrêté).

# 6. La communication et la signalétique

## 6.1. Principes graphiques

Des principes graphiques ont été adoptés par le Conseil régional de Bretagne afin de bien identifier les Réserves naturelles régionales, labellisées Espaces remarquables de Bretagne (ERB).

Un logo « Espace remarquable de Bretagne » a été créé (ci-après). Il devra être lisible sur tous les documents ou supports de communication créés relatifs à la RNR du site classé.



# 6.2. Signalétique

Un panneau présentant l'intérêt patrimonial du site classé en RNR sera mis en place par le maître d'ouvrage à l'entrée principale du site. Ce panneau devra être conforme à la charte graphique régionale des « RNR-ERB ». Il sera travaillé en collaboration avec les services du Conseil régional.

Page 17 | 18

Envoyé en préfecture le 14/10/2019 Reçu en préfecture le 14/10/2019 Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DCEEB\_SPA\_02-DE

Les panneaux réglementaires et les panneaux de signalisation routière seront à installer aux endroits le plus appropriés de la RNR.

#### 6.3. Langues

La traduction en langue bretonne sur tout support de communication sera envisagée.

Le gestionnaire et les propriétaires du site classé en RNR s'engagent à ce que le rôle du Conseil régional et son outil de protection soient mentionnés dans toutes ses publications, articles de presse, et expositions relatifs au site classé.

## 7. Réseaux

Le Conseil régional de Bretagne incite les gestionnaires de RNR à adhérer à réserves naturelles de France (RNF) et à participer à la vie de ce réseau. En effet, selon l'Article L.332-1 du Code de l'Environnement, RNF assure « l'animation, la mise en réseau et la coordination technique des réserves naturelles en métropole et en outre-mer. Elle assure à l'échelle nationale leur représentation auprès des pouvoirs publics [...] ».

Le Conseil régional de Bretagne soutient également le Réseau des gestionnaires d'espaces naturels bretons. Ce jeune réseau très actif vise à rassembler l'ensemble des professionnels des organismes publics et privés œuvrant pour la préservation et la gestion des milieux naturels bretons. Il propose différents temps et outils d'échanges, des formations, des guides méthodologiques, veille quant aux projets innovants développés dans les autres régions et aux leviers financiers mobilisables en Bretagne. Spécifiquement pour les réserves naturelles de Bretagne, une rencontre annuelle est organisée.

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DCEEB\_02-DE

**REGION BRETAGNE** 

n°19\_DCEEB \_01

10 octobre 2019
DELIBERATION

Observatoire de l'Environnement en Bretagne : pour une nouvelle impulsion partagée Vers une ouverture de la gouvernance et un plan de développement stratégique

Le Conseil régional convoqué par son Président le 17 septembre 2019, s'est réuni le jeudi 10 octobre 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents: Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (jusqu'à 20h30), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 16h), Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h puis à partir de 20h20), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (jusqu'à 21h), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (jusqu'à 17h50), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 17h50), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 18h30), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR (jusqu'à 17h15), Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE OUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h10), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 20h15), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 19h), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h30), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h40), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO (jusqu'à 20h40), Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir: Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 16h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Richard FERRAND jusqu'à 17h50 puis à Madame Gaël LE SAOUT), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 18h à 20h20), Monsieur Stéphane DE

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DCEEB\_02-DE

SALLIER DUPIN (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN à partir de 2 (pouvoir donné à Madame Nicole LE PEIH à partir de 17h50), Madame Anne-Maud GOUJON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN à partir de 17h50 puis à Madame TISON à partir de 21h), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD à partir de 18h30), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR jusqu'à 17h15 puis à Monsieur Olivier LE BRAS), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Gaël LE MEUR (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 17h15), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à partir de 20h10), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 20h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 19h), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT JAMES à partir de 18h30), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 19h), Madame Anne VANEECLOO (pouvoir donné à Madame Renée THOMAIDIS à partir de 20h40).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 30 septembre 2019;

Vu l'avis de la commission Développement durable en date du 3 octobre 2019;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré;

#### **DECIDE**

#### (à l'unanimité)

- D'APPROUVER la prolongation du GIP Observatoire de l'Environnement en Bretagne pour une durée de 6 ans;
- **D'APPROUVER** la modification de ses statuts, joints en annexe, dans le but de préparer un élargissement de la gouvernance et une modification du modèle économique du GIP.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DCEEB\_02-DE



# Convention constitutive

**Observatoire de l'environnement en Bretagne** 

Version du 13/09/2019

# **SOMMAIRE**

<b>PREAMBU</b>	LE	1
TITRE I : ID	ENTIFICATION DU GROUPEMENT	2
ARTICLE 1.	DENOMINATION	2
ARTICLE 2.	CHAMP TERRITORIAL	2
ARTICLE 3.	OBJET ET MISSIONS	2
ARTICLE 4.	SIEGE SOCIAL	2
ARTICLE 5.	MEMBRES DU GROUPEMENT	2
ARTICLE 6.	Duree	3
TITRE II : D	PROITS ET OBLIGATIONS – CONTRIBUTION – M	OYENS
- GESTION	- CONTROLES	3
ARTICLE 7.	CAPITAL	3
ARTICLE 8.	Droit et obligations	_
ARTICLE 9.	CONTRIBUTION DES MEMBRES	
ARTICLE 10.	LES RESSOURCES FINANCIERES DU GROUPEMENT	
ARTICLE 11.	Budget	
ARTICLE 12.	GESTION	
ARTICLE 13.	REGIE DE RECETTES ET/OU D'AVANCES	
ARTICLE 14.	TENUE DES COMPTES	
ARTICLE 15.	GESTION DU PERSONNEL	
ARTICLE 16.	EQUIPEMENT DU GROUPEMENT	
ARTICLE 17.	CONTROLE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ETAT	
ARTICLE 18.	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	
TITRE III : C	DRGANISATION ET ADMINISTRATION	6
ARTICLE 19.	ASSEMBLEE GENERALE	
ARTICLE 20.	LE BUREAU	
ARTICLE 21.	Direction	
ARTICLE 22.	INSTANCES CONSULTATIVES	8
TITRE IV : F	PROPRIETE	9
ARTICLE 23.	PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COMMERCIALISATION	9
TITRE V : D	ISPOSITIONS DIVERSES	9
ARTICLE 24.	REGLEMENT INTERIEUR	9
ARTICLE 25.	ADHESION – RETRAIT - EXCLUSION	
ARTICLE 26.	Prorogation	10
ARTICLE 27.	DISSOLUTION	10
ARTICLE 28.	CLOTURE DE LA LIQUIDATION - DEVOLUTION DES BIENS	10
ARTICLE 29.	CONDITION SUSPENSIVE	10
ARTICLE 30.	Publicite	10

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DCEEB 02-DE

#### **CONVENTION CONSTITUTIVE**

# du groupement d'intérêt public Observatoire de l'environnement en Bretagne

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit Vu le Décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret no 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Un groupement d'intérêt public (GIP) est constitué entre les soussignés, appelés membres ci-après .

- l'Etat, représenté par Madame la Préfète de la région Bretagne;
- la Région Bretagne, représentée par Monsieur le président du conseil régional de Bretagne.

#### **PREAMBULE**

L'Etat et la Région Bretagne ont mis en place dans le cadre du programme n°10 du contrat de plan 2000-2006, le réseau d'information sur l'environnement en Bretagne, « Bretagne environnement ». Il s'agissait de répondre à une demande de plus en plus importante d'informations sur ce sujet, de rendre les démarches d'accès aux données environnementales publiques plus simples et plus rapides, et ainsi, de contribuer au développement d'une « culture environnementale » régionale.

Afin d'améliorer et de développer le fonctionnement de Bretagne Environnement et d'affirmer son rôle dans les domaines de l'accès et de la diffusion des données environnementales en Bretagne, les signataires sont convenus de mettre en place en 2007 une entité juridique propre en créant un groupement d'intérêt public dont ils sont les membres fondateurs.

Volonté régionale de développer un système d'information performant et moderne facilitant le transfert des connaissances et donc le débat citoyen, ce projet s'inscrit aussi dans le cadre d'obligations réglementaires de diffusion des données environnementales publiques telles que prévues dans la convention d'Aarhus, la directive cadre sur l'eau ou la directive Inspire.

De 2007 à 2019, le GIP a su tisser les liens lui permettant d'être cœur de réseau sur de nombreux sujets liés aux données environnementales – dans les services de l'Etat, les associations, les établissements publics, les universités et les collectivités – du régional vers le local ou vers le national. Cette dynamique se concrétise par des outils au service des différentes échelles de territoire ou à destination de différents types de publics, grâce à des contenus variés diffusés sur un portail web régional.

La montée en compétence du GIP sur certaines thématiques comme la biodiversité, l'eau, l'énergie, les déchets, la biomasse ou les paysages permet à ses membres de lui confier des productions de bilans prolongées par des réflexions de prospective. Le GIP est ainsi un outil complet, utile aux démarches d'analyse et de développement du territoire breton sur les questions environnementales.

Afin d'améliorer le fonctionnement du partenariat, de développer la visibilité de la structure, de favoriser son évolution pour répondre aux besoins régionaux et infrarégionaux, les signataires conviennent de créer un bureau, de renommer le GIP « Observatoire de l'environnement en Bretagne », de faciliter l'adhésion de nouveaux membres et de modifier sa durée en prorogeant pour 6 ans en accord avec la durée de plan de développement stratégique.

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DCEEB\_02-DE

#### TITRE I: IDENTIFICATION DU GROUPEMENT

#### Article 1. Dénomination

La dénomination du groupement est : « Observatoire de l'environnement en Bretagne ». Il est ci-après désigné sous l'appellation « le groupement ».

# Article 2. Champ territorial

Le champ d'intervention du groupement est la région Bretagne.

# Article 3. Objet et missions

Dans le cadre de la mise en cohérence de la politique régionale en matière d'accès et de diffusion de l'information environnementale les signataires conviennent de se doter d'un outil d'intérêt communautaire de diffusion et de valorisation des données environnementales concernant la Bretagne. Sur certaines thématiques environnementales des actions d'observation à l'échelle régionale peuvent aussi être engagées. Le groupement s'inscrit dans la dynamique des données ouvertes (Open Data). A ce titre, il diffuse la donnée de manière à permettre qu'elle soit "trouvable, accessible, interopérable et réutilisable" (principe du FAIR data).

Le groupement doit développer des partenariats, entretenir des relations avec les producteurs de données environnementales et travailler avec les organismes experts pour rassembler les connaissances, les valoriser et en assurer la diffusion. A cette fin et pour l'ensemble des thématiques environnementales concernant la Bretagne, les objectifs et missions du groupement sont les suivants .

#### - faciliter l'accès aux données environnementales :

- diffusion d'un centre de documentation sur Internet ;
- diffusion d'informations sur les acteurs et leurs actions ;
- diffusion de synthèses sur les connaissances ;
- diffusion d'informations sur les territoires ;

#### - développer la culture environnementale :

vulgarisation des connaissances;

Concernant l'observation de l'environnement sur les thématiques qui le nécessitent et définies en assemblée générale du GIP, les objectifs et missions du groupement sont les suivants :

#### - aider à la décision :

- gestion de la connaissance ;
- réalisation de bilans et d'études ;
- développement d'éléments de stratégie et de prospective ;
- amélioration de l'organisation régionale des flux de données;
- amélioration de l'échange d'informations.

# Article 4. Siège social

Le siège social du groupement est situé au :

6-A rue du Bignon

35 000 Rennes

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la région Bretagne, par simple décision du bureau du groupement.

# Article 5. Membres du groupement

Le groupement est composé de l'Etat et de la Région Bretagne, ses membres fondateurs.

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DCEEB\_02-DE

L'adhésion de nouveaux membres est possible et traitée à l'article 25.

Les droits seront redéfinis en Assemblée générale en cas d'adhésion de nouveaux membres.

#### Article 6. Durée

Le groupement est prorogé pour une durée de 6 années à compter de la publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région de l'arrêté d'approbation de la convention constitutive.

La durée du Groupement peut être prorogée sur décision de l'assemblée générale conformément à l'article 105 de la loi n°2011-525 susvisée.

# TITRE II: DROITS ET OBLIGATIONS – CONTRIBUTION – MOYENS – GESTION - CONTROLES

# Article 7. Capital

Le groupement est constitué sans capital.

# Article 8. Droit et obligations

#### 8.1 Droits

Les membres du groupement disposent au sein de l'assemblée générale les droits suivants :

- l'Etat: 50 %;
- la Région Bretagne : 50%.

Le nombre de voix attribuées à chacun des membres est proportionnel à ses droits statutaires.

#### 8.2 Obligations

Dans leurs rapports entre eux, les membres sont tenus aux obligations du groupement dans les proportions ci-dessus établies en pourcentages.

Dans leurs rapports avec les tiers, les membres ne sont pas solidaires ; ils sont responsables des dettes à proportion de leurs parts de contribution aux charges de fonctionnement du groupement.

Les membres s'obligent, par la présente convention :

- à utiliser le groupement et les ressources qu'il réunit comme un cadre de coopération pour la mise en œuvre de projets partagés et définis en commun ;
- à participer effectivement à l'animation et au suivi de l'activité du groupement ;
- à fixer annuellement, et dans les délais requis, le programme de travail du groupement et un niveau de contributions correspondant aux besoins de sa réalisation, selon les modalités prévues à l'article 9.

#### Article 9. Contribution des membres

Les contributions des membres du groupement sont définies, chaque année dans le cadre de la préparation du projet de budget par l'assemblée générale, sous réserve de conventions particulières.

Les contributions des membres sont fournies :

ID: 035-233500016-20191010-19\_DCEEB\_02-DE

Affiché le

a) sous forme de participation financière au budget annuel;

- b) sous forme de mise à disposition de données et de prestations intellectuelles ;
- c) sous forme de mise à disposition de personnels, qui continuent à être rémunérés par l'un des membres ;
- d) sous forme de mise à disposition de locaux;
- e) sous forme de mise à disposition de matériel, qui reste la propriété du membre ;
- f) sous toute autre forme de contribution au fonctionnement du groupement.

# Article 10. Les ressources financières du groupement

Les ressources du groupement comprennent :

- les contributions financières des membres ;
- la mise à disposition sans contrepartie financière de personnels, de locaux ou d'équipements ;
- les subventions ;
- les produits des biens propres ou mis à leur disposition, la rémunération des prestations et les produits de la propriété intellectuelle ;
- les emprunts et autres ressources d'origine contractuelle ;
- les dons et legs.

# Article 11. Budget

L'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile.

Le budget, approuvé chaque année par l'assemblée générale, inclut l'ensemble des opérations de recettes (contribution des membres, recettes de toute nature et toute autre recette reconnue par la loi) et de dépenses (dépenses propres au fonctionnement et celles relatives aux actions qu'il est envisagé de mener) prévues pour l'exercice. Il tient compte du programme d'activités adopté conformément à l'article 19. Il fixe le montant des crédits nécessaires à la réalisation des objectifs du groupement, en distinguant les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

#### Article 12. Gestion

Le groupement ne donne pas lieu au partage de bénéfices. Les excédents annuels de la gestion ne peuvent qu'être utilisés à des fins correspondant à l'objet du groupement ou mis en réserve. Au cas où les charges dépasseraient les recettes de l'exercice, l'assemblée générale doit décider les mesures budgétaires à adopter.

# Article 13. Régie de recettes et/ou d'avances

Une régie de recettes et/ou d'avances peut être créée conformément aux dispositions du décret n°92-681 du 20 juillet 1992, modifié par le décret n°92-1368 du 23 décembre 1992 autorisant les directeurs d'établissements publics nationaux à instituer des régies d'avances et de recettes, par décision après visa préalable du contrôleur financier. Le régisseur est désigné par le directeur du groupement, avec l'agrément de l'agent comptable.

# Article 14. Tenue des comptes

La comptabilité du groupement est tenue et sa gestion effectuée selon les règles de la comptabilité publique en application de l'article 112 de la loi n°2011-525 susvisée.

Le groupement est soumis aux règles qui régissent les établissements publics administratifs.

La tenue des comptes du groupement est assurée par un agent comptable nommé par arrêté du ministre chargé du budget. L'agent comptable assiste aux séances des organes de délibération et d'administration du groupement avec voix consultative. Le groupement prend à sa charge la rémunération de l'agent comptable.

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DCEEB 02-DE

# Article 15. Gestion du personnel

Le personnel exerçant pour le compte du groupement est constitué par :

- des personnels propres, recrutés par contrat et rémunérés sur le budget du groupement ;
- des personnels mis à disposition par les membres du groupement ;
- des personnels relevant d'une personne publique non membre du groupement.

#### 15.1 Personnels propres au GIP

Pour couvrir ses besoins en personnel par des profils de compétence adaptés à ses missions, le groupement peut procéder, à des recrutements conformément à l'article 109 de la loi n°2011-525 susvisée. Ces recrutements intervenant sur proposition du directeur du groupement, sont soumis à l'approbation du commissaire du Gouvernement éventuellement nommé auprès du groupement et sont décidés par son assemblée générale.

Le personnel recruté en propre par le groupement est soumis à un régime de droit public déterminé par un décret en Conseil d'Etat.

#### 15.2 Personnels mis à disposition

Les personnels mis à disposition conservent leur statut d'origine. Leur employeur d'origine garde à sa charge leurs salaires, leur couverture sociale, leurs assurances et gère leur carrière. Ces personnels sont placés, toutefois, sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle du directeur du groupement.

Les demandes de réintégration sont examinées au regard de leurs conséquences sur les projets et activités du groupement.

En dehors de l'arrivée à échéance de la mise à disposition, ces personnels sont réintégrés dans l'emploi ou l'organisme d'origine, après décision du bureau et sur proposition du directeur du groupement :

- en cas de dissolution de l'organisme concerné, ou dans le cas où il fait l'objet d'une procédure collective de redressement ou de liquidation ;
- sur proposition du directeur ;
- à la demande du corps, cadre d'emploi ou organisme d'origine ;
- à la demande des intéressés eux-mêmes.

#### 15.3 Personnels relevant d'une personne publique non membre du groupement

Des agents publics sous statut relevant d'une personne publique non membre du groupement peuvent exercer leurs fonctions au sein du groupement, dans l'une des positions statutaires prévues par le statut général de la fonction publique :

- mise à disposition
- détachement
- disponibilité

Ces recrutements intervenant sur proposition du directeur du groupement, sont soumis à l'approbation du commissaire du Gouvernement éventuellement nommé auprès du groupement et sont décidés par son bureau.

# Article 16. Equipement du groupement

Les matériels et équipements mis à la disposition du groupement par un membre restent la propriété de celui-ci. Les matériels et équipements achetés ou développés en commun appartiennent au groupement.

En cas de dissolution du groupement, il est dévolu conformément aux règles établies par l'assemblée générale en application de l'article 27 de la présente convention constitutive.

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DCEEB\_02-DE

# Article 17. Contrôle économique et financier de l' Lui

Conformément au code des juridictions financières, le groupement est soumis au contrôle de la Cour des Comptes.

Par ailleurs, les dispositions du titre II du décret n° 55-733 du 26 mai 1955 modifié relatif au contrôle économique et financier de l'Etat et, le cas échéant, du décret n° 53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'Etat sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, lui sont applicables.

L'autorité chargée du contrôle économique et financier de l'Etat nommée, le cas échéant, auprès du groupement, lors de l'approbation de la présente convention ou à tout autre moment par arrêté pris par le ministre en charge du budget participe de droit, avec voix consultative, aux instances de délibération et d'administration du groupement.

# Article 18. Commissaire du gouvernement

Conformément à l'article 114 de la loi n°2011-525 susvisée, un commissaire du Gouvernement auprès du groupement peut être désigné par l'Etat. Conformément au décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012, il assiste, avec voix consultative, aux séances de toutes les instances de délibération et d'administration du groupement. Il a communication de tous les documents relatifs au groupement et droit de visite dans les locaux appartenant au groupement ou mis à sa disposition.

Le commissaire du Gouvernement dispose d'un droit d'opposition à l'encontre d'une décision qui met en jeu l'existence ou le bon fonctionnement du groupement. Il peut notamment exercer ce droit pour les décisions relatives aux emprunts du groupement et au recrutement de personnel. Il peut l'exercer dans un délai franc de quinze jours à compter de la date de réception de la décision ou du procèsverbal de la délibération. Un état annuel des effectifs du groupement lui est transmis.

Le commissaire du Gouvernement informe les administrations dont relèvent les organismes participant au groupement des observations qu'appelle son fonctionnement et, notamment, de l'exercice de son droit d'opposition.

Le commissaire du Gouvernement adresse chaque année aux autorités qui ont approuvé la convention constitutive le rapport d'activité du groupement, annoté le cas échéant de ses observations. Il peut être mis fin à la présence du commissaire du Gouvernement auprès du groupement à tout moment par les autorités chargées de l'approbation de sa convention constitutive.

#### TITRE III: ORGANISATION ET ADMINISTRATION

## Article 19. Assemblée générale

#### Composition et règles de vote

L'assemblée générale du groupement est composée de tous les membres du groupement. Les membres fondateurs désignent chacun 3 représentants. Chaque membre désigne ses représentants et suppléants, selon les modalités de désignation qui lui sont propres et informe le GIP des changements intervenant à ce propos.

Tant que le nombre de membres de l'OEB est restreint il n'est pas créé de conseil d'administration. Les membres de l'AG sont donc les administrateurs du groupement. En cas d'empêchement prolongé d'un administrateur ou de la perte de la qualité, en raison de laquelle la personne a été désignée administrateur, il est procédé à son remplacement pour la durée du mandat restant à courir. Les fonctions d'administrateur du groupement sont exercées gratuitement.

Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DCEEB 02-DE

Chaque membre dispose d'un nombre de voix proportionnel à ses droits définis à l'article 8.

#### Réunions

L'assemblée générale se réunit au moins deux fois par an, et aussi souvent que l'intérêt du Groupement l'exige, sur la convocation de son président, à la demande de l'un de ses membres : avant le 30 avril, pour adopter le compte financier de l'exercice précédent, et avant le 1er décembre, pour arrêter le projet de budget de l'exercice suivant.

Le président de l'assemblée générale est élu parmi les représentants des membres pour une durée de trois ans renouvelable. La présidence est exercée de droit en alternance par le préfet de la région Bretagne ou son représentant et par le président du conseil régional de Bretagne ou son représentant. En l'absence du président, l'assemblée désigne elle-même le président de séance.

#### Compétences

L'assemblée générale statue sur les décisions :

- d'approbation du rapport annuel d'activité et des comptes de l'exercice ;
- d'approbation du programme annuel d'activités et du budget correspondant ;
- de modification de la convention constitutive ;
- de dissolution anticipée du groupement ;
- des mesures nécessaires à sa liquidation ;
- de transformation du groupement en une autre structure ;
- l'admission de nouveaux membres ;
- le montant des contributions annuelles de fonctionnement;
- l'exclusion d'un membre et ses modalités financières ;
- la fixation des modalités, notamment financières, du retrait d'un membre du groupement ;
- la désignation, le renouvellement du mandat et la révocation des administrateurs ;
- l'affectation des éventuels excédents ;
- les modalités de rémunération des personnels.

#### Convocation – Quorum – Votes

L'assemblée générale est convoquée quinze jours au moins à l'avance. Ce délai est réduit à cinq jours en cas d'urgence. La convocation indique l'ordre du jour et le lieu de réunion. L'assemblée générale délibère valablement si les deux membres fondateurs sont représentés à part égale. Le vote par procuration est autorisé, dans la limite de 2 pouvoirs par personne. Les décisions de l'Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal de réunion. Elles sont opposables à tous les membres. Les décisions sont prises à l'unanimité. Les votes se font à main levée sauf demande expresse formulée par la moitié des membres présents.

#### Article 20. Le bureau

Le groupement est administré par un bureau.

Le bureau du groupement est composé de représentants de ses membres fondateurs dans les proportions suivantes :

- 1 administrateur représentant de l'Etat ;
- 1 administrateur représentant du conseil régional de Bretagne.

Le président du groupement et son directeur font obligatoirement partie du bureau et l'un ou l'autre peut solliciter sa réunion. A l'initiative de l'un de ses membres, le bureau peut inviter ponctuellement à ses réunions toute personne compétente pour le sujet à l'ordre du jour et qui participe sans voix délibérative.

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DCEEB 02-DE

Le bureau est convogué, par son président, quinze jours au moins à l'avl'ordre du jour et le lieu de réunion. Le bureau se réunit aussi souvent que l'intérêt du groupement l'exige.

#### Prise de décisions

Le bureau délibère valablement si les deux membres fondateurs sont représentés à part égale. Les décisions du bureau sont consignées dans un procès-verbal de réunion. Les décisions sont prises à l'unanimité.

Le bureau règle, par ses délibérations les affaires du groupement et prépare les délibérations avant leur validation en assemblée générale. Il prend toutes les décisions qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée générale, notamment sur les objets suivants :

- 1° la convocation de l'assemblée générale, fixation de son ordre du jour et des projets de résolutions ;
- 2° le fonctionnement du groupement ;
- 3° l'adoption et toutes modifications du règlement intérieur ;
- 4° le règlement financier du groupement ;
- 5° les pouvoirs du directeur du groupement ;
- 6° les prévisions d'engagement de personnel;
- 7° l'autorisation des prises de participation;
- 8° l'association du GIP à d'autres structures ;
- 9° l'autorisation des transactions;
- 10° les modalités et périodicités d'évaluation des actions menées par le groupement ;
- 11° le transfert éventuel du siège social du groupement ;
- 12° le règlement intérieur du groupement.

#### Article 21. Direction

La direction du groupement est assurée par un directeur nommé par l'assemblée générale. Le directeur assure le fonctionnement du groupement, sous l'autorité du bureau et dans les conditions fixées par celui-ci.

- il structure l'activité et le fonctionnement du GIP et a autorité sur les personnels du groupement;
- Il est ordonnateur des recettes et des dépenses du groupement ;
- il veille aux équilibres budgétaires et financiers du groupement ;
- il propose à l'assemblée générale les modalités de rémunération des personnels;
- il signe tous les contrats de travail et toutes les conventions ;
- il signe les transactions après autorisation du bureau;
- il représente le GIP en justice et dans les actes de la vie civile ;
- une fois par an, il soumet au bureau un rapport d'activité du groupement.

En fonction des choix stratégiques,

- il met en œuvre les décisions du bureau et de l'assemblée générale en sa qualité de responsable exécutif du GIP;
- il élabore le projet de budget nécessaire à leur mise en œuvre ;
- il rend compte au président de l'AG et aux organes délibérants de l'activité du GIP, notamment à partir d'indicateurs prédéterminés. Dans les rapports avec les tiers, le directeur du groupement engage le groupement par tout acte entrant dans son objet.

#### Article 22. Instances consultatives

Le GIP porte l'animation de missions clés d'accès à la connaissance et aux données environnementales concernant la Bretagne. Dans chacune de ses activités le GIP est en relation avec de nombreux acteurs du territoire, du national au local. Les collaborations sont régulières, transversales et stratégiques et ont pour but de garantir la pertinence et l'actualisation des données. Pour optimiser et affirmer ces

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DCEEB\_02-DE

collaborations, pour améliorer et valoriser les productions associées, de la constant de la collection du bureau, ou stratégiques, techniques ou scientifiques sont mises en place par le GIP, sur décision du bureau, ou sollicitées quand elles existent déjà pour d'autres besoins.

Le règlement intérieur définit les modalités de fonctionnement de ces instances.

#### **TITRE IV: PROPRIETE**

# Article 23. Propriété intellectuelle et commercialisation

Les productions écrites, audiovisuelles et informatiques réalisées dans le cadre du groupement sont protégées conformément au code de la propriété intellectuelle.

Le règlement intérieur détermine :

- les règles relatives à la diffusion et à l'exploitation de ces produits ;
- les règles relatives au droit d'usage de ces produits par les membres du groupement, les membres du réseau d'experts, ou par le grand public, et les modalités éventuelles de commercialisation. Les moyens (logiciels, équipements, ...) appartenant aux membres du groupement et utilisés dans le cadre de l'activité du groupement restent la propriété des dits membres.

#### TITRE V: DISPOSITIONS DIVERSES

# Article 24. Règlement intérieur

Un règlement intérieur complète les dispositions de la présente convention concernant le fonctionnement du groupement. Il est établi par le président et le directeur du groupement et proposé au bureau qui l'approuve.

#### Article 25. Adhésion – Retrait - Exclusion

<u>Adhésion</u>: Au cours de son existence, le groupement peut accepter de nouveaux membres sur demande adressée au président du groupement, par décision de l'assemblée générale.

L'adhésion d'un nouveau membre nécessite une modification de la convention constitutive décidée par l'assemblée générale.

<u>Retrait</u>: En cours d'exécution de la convention, tout membre peut se retirer du groupement pour motif légitime à l'expiration d'un exercice budgétaire, sous réserve qu'il ait notifié son intention trois mois avant la fin de l'exercice et que les modalités financières et autres de ce retrait aient été définies et aient reçu l'accord de l'Assemblée générale. Le retrait d'un membre nécessite une modification de la convention constitutive.

<u>Exclusion</u>: L'exclusion d'un membre peut être prononcée par l'Assemblée générale en cas d'inexécution des obligations dudit membre ou pour faute grave. Le membre concerné est entendu au préalable.

En cas de cessation d'activité, de retrait ou d'exclusion d'un membre, le groupement se poursuit entre les autres membres, sauf décision contraire de l'Assemblée générale. A l'issue de la procédure de retrait ou d'exclusion d'un membre, les droits et obligations des membres restants seront alors redéfinis entre eux et précisés par avenant prévoyant les modalités financières.

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DCEEB\_02-DE

# Article 26. Prorogation

La durée du Groupement pourra être prorogée par avenant à la présente convention constitutive, sur décision de l'assemblée générale et après approbation dans les formes prévues par les textes.

Les conditions de la prorogation feront l'objet d'une négociation entre les membres au cours de l'année précédant le terme de la durée contractuelle, sur la base d'un bilan de l'activité du Groupement.

#### Article 27. Dissolution

Le groupement d'intérêt public est dissous :

- 1° Par l'arrivée du terme de la convention constitutive dans le cas où la convention a été conclue pour une durée déterminée et où elle n'est pas renouvelée ;
- 2° Par décision de l'assemblée générale;
- 3° Par décision de l'autorité administrative qui a approuvé la convention constitutive, notamment en cas d'extinction de l'objet.

La dissolution du groupement d'intérêt public entraîne sa liquidation. La personnalité morale du groupement survit pour les besoins de celle-ci.

Sauf prorogation, le Groupement est dissous de plein droit par l'arrivée du terme de sa durée contractuelle, par la résiliation ou l'extinction de son objet. Il peut aussi être dissous par abrogation de l'acte d'approbation, pour justes motifs.

Le Groupement est dissous de plein droit par le retrait d'un de ses membres fondateurs.

La dissolution du GIP entraîne sa liquidation. La personnalité morale du Groupement survit pour les besoins de celle-ci. Les conditions de nomination, de rémunération, les attributions et l'étendue des pouvoirs du liquidateur seront précisées par une délibération de l'assemblée générale du Groupement.

# Article 28. Clôture de la liquidation - Dévolution des biens

Le matériel acheté ou développé en commun appartient au groupement.

Si les opérations de liquidation font apparaître une perte, celle-ci sera supportée par accord entre les membres ou au prorata de leur contribution.

Conformément aux décisions prise par l'assemblée générale :

- dans l'hypothèse d'un actif net subsistant à la clôture de la liquidation, après apurement du passif, les biens correspondants sont dévolus par accord entre les membres ou, à défaut, au prorata des contributions de chacun dans la limite, pour chacun d'eux, du montant desdites contributions ;
- les éventuels excédents (boni de liquidation) seront attribués à un organisme similaire.

# Article 29. Condition suspensive

La présente convention est conclue sous réserve de son approbation par l'autorité administrative qui en assure la publicité. Convention établie en autant d'exemplaires originaux que de parties contractantes.

## Article 30. Publicité

Conformément à l'article 4 du décret du 26 janvier 2012, la décision d'approbation de la convention constitutive ainsi que ses modifications et son renouvellement sont mis à la disposition du public sous forme électronique sur le site internet du groupement.

Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

ID : 035-233500016-20191010-19\_DCEEB\_02-DE

Fait à Rennes, le

Pour la Région Bretagne, le Président du conseil régional de Bretagne, Pour l'Etat, la Préfète de la région Bretagne,



Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DDOCF\_01-DE

#### **REGION BRETAGNE**

n°19\_DDOCF\_SAPEF\_01

# CONSEIL REGIONAL 10 octobre 2019 COMMUNICATION DU PRESIDENT

## Le contrat breton pour la formation, l'orientation et l'évolution professionnelles Point d'étape et perspectives

Le Conseil régional convoqué par son Président le 17 septembre 2019, s'est réuni le jeudi 10 octobre 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents: Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (jusqu'à 20h30), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 16h), Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h puis à partir de 20h2o), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (jusqu'à 21h), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (jusqu'à 17h50), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 17h50), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 18h30), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR (jusqu'à 17h15), Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h10), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 20h15), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 19h), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h30), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h40), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO (jusqu'à 20h40), Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir: Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 16h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Richard FERRAND jusqu'à 17h50 puis à Madame Gaël LE SAOUT), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 18h à 20h20), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN à partir de 21h), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Madame Nicole LE PEIH à partir de 17h50), Madame Anne-Maud GOUJON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DDOCF 01-DE

DUPIN à partir de 17h50 puis à Madame TISON à partir de 21h), Madame Cla Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD à partir de 18h30), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR jusqu'à 17h15 puis à Monsieur Olivier LE BRAS), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Gaël LE MEUR (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 17h15), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à partir de 20h10), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 20h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 19h), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT JAMES à partir de 18h30), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 19h), Madame Anne VANEECLOO (pouvoir donné à Madame Renée THOMAIDIS à partir de 20h40).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 30 septembre 2019;

Vu l'avis de la commission Education, formation et emploi en date du 2 octobre 2019;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional;

Et après avoir délibéré;

A PRIS ACTE de la communication relative au point d'étape sur la mise en œuvre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFOP), jointe à la présente délibération.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DDOCF\_01-DE

# Point d'étape sur la mise en œuvre du Crapi Or

Afin de décliner de manière opérationnelle les orientations stratégiques du Contrat breton pour la formation, l'orientation et l'évolution professionnelles, dix grands chantiers ont été identifiés. Feuilles de route thématiques, ils ciblent les enjeux clés et fixent des objectifs structurels en réponse à ces enjeux. Ils ont vocation à être mis en œuvre et suivis dans la durée.

# Le pilotage et le suivi des chantiers dans le cadre du quadripartisme

Le BUREAU du CREFOP en charge du pilotage stratégique du CPRDFOP

Le Bureau du CREFOP assure le pilotage stratégique transversal du CPRDFOP. Il est destinataire des données de suivi consolidées de la mise en œuvre des chantiers. Il se réunit, a minima, une fois par an pour faire le point global sur l'avancement des engagements pris dans le cadre du CPRDFOP.

Dans ce cadre, depuis la signature du CPRDFOP, deux Bureaux du CREFOP ont été dédiés à un point d'avancement des chantiers : le 6 avril 2018 et 15 avril 2019.

Des groupes pilotes en charge de la mise en œuvre opérationnelle des chantiers

Le pilotage et la mise en œuvre de chaque chantier est sous la maîtrise d'ouvrage d'un binôme constitué de représentants de la Région et de l'Etat (= groupe pilote). Pour 3 chantiers (1,3,5), des représentants des partenaires sociaux sont également associés au groupe pilote.

Les missions du groupe pilote sont décrites ci-après.

#### Mission du groupe pilote

Il formalise le plan d'actions du chantier : les actions à conduire, leur priorisation et la définition d'un calendrier prévisionnel décliné annuellement.

Il anime la conduite des travaux au sein du chantier. Pour mener à bien les actions, le groupe projet constitue et anime des groupes de travail associant les différents partenaires et acteurs concernés. Il est garant de la mise en dynamique nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du CPRDFOP.

Il est en charge du suivi des travaux de son chantier : après avoir identifié des indicateurs, il est responsable de la mise à jour du tableau de suivi. Il relaie ces informations aux personnes en charge d'élaborer des éléments de bilan consolidés de l'ensemble des chantiers.

Le présent document retrace les travaux réalisés et engagés depuis la signature du CPRDFOP.

#### Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DDOCF 01-DE Assurer la construction d'un diagnostic emploi-competences partage

Objet du chantier

Le CPRDFOP pointe la nécessité d'améliorer les outils de diagnostic emploi-compétences et de permettre leur consolidation aux différents échelons adaptés, afin de répondre aux besoins de l'économie régionale, de ses filières et de ses entreprises ainsi qu'aux besoins de ses territoires.

Chantier 1

L'amélioration de ces outils doit permettre de mieux anticiper les évolutions attendues en matière d'emplois, de métiers et de compétences, en lien, en particulier, avec les transitions énergétique, environnementale et numérique.

#### Synthèse des réalisations

	Réalisée	Engagée	A venir
Produire un diagnostic régional partagé	X		
Conduire une étude-action sur les métiers « en difficultés de recrutement »		Finalisation fin 2019	
Structurer une démarche d'observation sectorielle au niveau régional		2019/2022	
Concevoir un outil web de diagnostic territorial/régional		Fin 2019/ Début 2020	
Approfondir le diagnostic régional sur la question des métiers « transversaux »		X	
Conduire une étude sur les projections de population active à 2050 (avec l'Insee)			X

#### Zooms

#### e diagnostic régional emploi-compétences partagé



Méthodologie et livrables produits : A partir de la statistique publique (Recensement de population, DADS, CLAP, Pôle emploi...) et des données sur l'offre de formation et l'insertion mobilisées par le GREF Bretagne, un diagnostic régional emploicompétences a été élaboré. Ce document propose aux acteurs de l'orientation, de la formation, de l'insertion et de l'emploi des regards croisés sur la démographie, l'emploi, le contexte économique, la formation. Outil d'aide à la décision, il contribue à anticiper les besoins en emplois, métiers et compétences au niveau régional.

Ce diagnostic se compose de cinq cahiers thématiques : Population / Contexte économique / Marché du travail / Actifs en emploi / Formation tout au long de la vie et insertion professionnelle.

Ce travail a été réalisé en partenariat avec les services de l'État et de la Région, de Pôle emploi, des Autorités Académiques ainsi qu'avec les représentants des Partenaires sociaux, avec l'appui technique du GREF Bretagne.

http://www.gref-bretagne.com/Publications/Contexte-breton/Diagnostic-regional/Diagnostic-regional-Emploi-Competences-partage

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DDOCF 01-DE

#### Etude-action sur les métiers en difficultés de recrutement

#### Méthodologie:

- Mesure du degré de tension structurelle, sur 25 trimestres consécutifs, sur l'ensemble des métiers de la nomenclature « ROME ».
- Ciblage des métiers les plus impactés afin de conduire une analyse approfondie des problématiques rencontrées grâce à la production d'indicateurs statistiques détaillés (nature des offres d'emploi, conditions d'emploi, profil des demandeurs d'emploi en termes d'âge, de qualification...) et à la mise en place de « focus groupes » dédiés permettant le recueil de la parole des professionnels, employeurs et salariés, mobilisés en concertation avec les CPREFP, sur la nature des freins au recrutement et sur les leviers à mobiliser en réponse à ces difficultés.

#### <u>Livrables déjà produits :</u>

Pour chacun des métiers déjà analysés\*, un état des lieux quantitatif approfondi.

#### <u>Livrables à produire :</u>

Poursuite des travaux sur les métiers suivants : service en restauration ; installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

A des fins de diffusion « grand public », des fiches synthétiques reprenant les principaux éléments quantitatifs et qualitatifs caractérisant les métiers analysés seront réalisées.

\* abattage et découpe de viande ; boucherie et charcuterie-traiteur ; élevage porcin ; métiers de la pose et restauration de couverture (Bâtiment) ; conduite de transport routier de marchandises sur longue distance ; comptabilité ; conduite d'équipements d'usinage ; chaudronnerie-tôlerie.

#### Structuration d'une démarche d'observation sectorielle au niveau régional

#### Méthodologie:

Lancement, par la Région et l'Etat, d'une démarche d'animation du réseau des acteurs participant à l'observation sectorielle emploi-compétences, afin de favoriser une mise en synergie (échanges de pratiques, méthodologie, accès aux données ...) et participer à une consolidation des éléments de connaissance disponibles en région sur les besoins en emplois et en compétences.

#### Travaux à venir:

Sur la base des thématiques prioritaires identifiées avec les acteurs de l'observation sectorielle, déploiement de séquences de travail sur la production de chiffres-clés, la mise en place d'une démarche d'observation « compétences », l'analyse du marché du travail, de l'insertion professionnelle et de l'attractivité des métiers, les pratiques méthodologiques en matière de prospective.

Reçu en préfecture le 14/10/2019

#### Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DDOCF 01-DE

# Chantier 2 Conforter la démarche d'élaboration de la carte des romacions

#### Objet du chantier

L'accès à la formation et à la qualification constitue un enjeu crucial des politiques publiques, à la croisée des enjeux de développement économique, de développement personnel et de sécurisation des parcours ; celles-ci doivent ainsi permettre, à la fois, de :

- Construire des filières de formation en lien avec les réalités économiques régionales, afin de garantir une bonne insertion de l'ensemble des personnes formées et préparer aux enjeux liés aux mutations de notre économie, en particulier aux transitions écologique et numérique, et, par là même, faire de la formation un vecteur du développement de l'économie de demain.
- Conforter les logiques de parcours, en particulier en inscrivant la démarche dans une logique de continuum -3/+3 et, plus globalement, dans une ambition d'accès à l'enseignement supérieur jusqu'au bac + 5, afin d'assurer une cohérence dans les parcours d'étude, favoriser l'élévation du niveau de qualification et relancer « l'ascenseur social ».
- Organiser une offre territoriale de formation compatible avec la capacité de mobilité des personnes, en particulier pour les premiers niveaux de qualification.
- Garantir un développement articulé et cohérent des différentes voies de formation, en réponse à ces différents enjeux.

#### Synthèse des réalisations

	Réalisée	Engagée	A venir
Construire et partager un document d'orientation des formations	X		
professionnelles pluriannuel inter-dispositifs (Formation initiale –Formation continue)	Une mise à		
	jour à conduire		
Elaborer la carte des formations professionnelles initiales	début 2020 X		
Elaborer la carte des formations professionnenes initiales	(annuelle)		
Organiser une concertation et prendre en compte les stratégies de	X		
l'enseignement général et technologique			
Organiser des enquêtes d'insertion couvrant l'ensemble des dispositifs de	X		
formation relevant de la compétence de la Région (Apprentissage, Formations			
sanitaires et sociales, Qualif Emploi) - suivi à 12 mois			
Consolider et partager les informations relatives à l'insertion professionnelle,		X	
couvrant la formation initiale (IVA, IPA, DRAAF) et la formation continue			
Construire une démarche nouvelle d'élaboration de la carte des formations			X
professionnelles initiales, suites aux modifications apportées par la loi du 5			
septembre 2018			

#### Zooms

#### La carte des formations professionnelles initiales

Evolution du contexte : La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, en modifiant les dispositions relatives à l'apprentissage, restreint le périmètre de la carte des formations professionnelles initiales aux seules formations sous statut scolaire (lycées publics, privés et MFR) à partir de la préparation de la rentrée 2020.

Méthodologie : La préparation de la carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2020 est conduite selon la démarche mise en place au cours de ces dernières années : ouverture de la plateforme d'avril à début juillet 2019 pour la remontée de projets ; référence au document d'orientations des formations professionnelles, complétée d'une note de cadrage annuelle : consultation des branches professionnelles et du CREFOP (Commission « Formation » et Comité plénier).

Perspectives: Une démarche nouvelle est à construire, à plusieurs titres: il convient, tout d'abord, de créer à nouveau les conditions d'une appréhension globale de l'offre de formation professionnelle initiale, dans sa double composante, scolaire et apprentissage, dans une recherche de complémentarité. Il faudra également conduire une réflexion partagée sur l'évolution de l'offre de formation professionnelle initiale, tant en termes d'adaptation annuelle de la carte des formations que d'évolution structurelle de l'offre existante, compte tenu des problématiques d'attractivité observées. Cette réflexion sera conduite, notamment, en lien avec les branches professionnelles dans le cadre des contrats d'objectifs Emploi-Compétences-Formation-Orientation.

Envoyé en préfecture le 14/10/2019 Reçu en préfecture le 14/10/2019 Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DDOCF 01-DE

#### La concertation et la prise en compte des stratégies de l'enseignement général et technologique

En application de l'article L211-2 du Code de l'Education, une concertation entre les Autorités académiques et la Région a été organisée, pour que la Région puisse donner son avis sur la carte des enseignements généraux et technologiques, en lien avec la carte des enseignements professionnels.

La nouvelle carte « Enseignement général et technologique » a été présentée devant le CAEN (Comité Académique de l'Education Nationale) du 29 janvier 2019, co-présidé par l'Etat et la Région. Les échanges entre la Région et le Rectorat se sont poursuivis en 2019 sur l'évolution de la carte EGT des lycées bretons, en lien avec la réforme du baccalauréat en janvier 2019.

#### Les éléments d'analyse de l'insertion professionnelle



A compter de la cohorte 2017, généralisation des enquêtes d'insertion à l'ensemble des dispositifs relevant de la compétence du Conseil régional (Apprentissage; Programme Bretagne Formation ; Chèque formation ; Formations sanitaires et sociales) sur la base d'une fréquence annuelle.

Livrables déjà produits: Enquête d'insertion des dispositifs du Conseil régional (PBF, Chèque Formation – cohorte 2016).

Réflexion en vue de la consolidation des différentes enquêtes d'insertion relatives aux formations sanitaires et sociales (enquête IVA du Rectorat, enquête DRAAF, enquête diplômés d'Etat du Conseil régional, enquête école de la DRJSCS) au regard du nombre important de personnes formées (bac pro ASSP, bac pro SAPAT, Diplômes d'Etat ...).

#### Reçu en préfecture le 14/10/2019

ID: 035-233500016-20191010-19 DDOCF 01-DE Déployer le service public régional de l'orientation et de l'evolution

Chantier 3

professionnelle de nouvelle génération

#### Objet du chantier et impact de la loi du 5 septembre 2018

L'orientation stratégique I du CPRDFOP affirme la nécessité d'assurer à chacun un droit à l'orientation et à l'accompagnement personnalisé vers et dans l'emploi, tout au long de la vie.

La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » :

- réaffirme la responsabilité de la Région sur la coordination des services participant au SPRO et introduit une évolution de son champ d'intervention en renforcant sa compétence d'information sur les métiers et les formations, au service de l'orientation et de l'évolution professionnelle tout au long de la vie, par un élargissement de sa responsabilité aux publics scolaire, apprenti et étudiant. La Région doit ainsi organiser « des actions d'information sur les métiers et les formations ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires ». Pour l'exercice de cette nouvelle responsabilité d'information, « les missions exercées par les DRONISEP sur la diffusion de la documentation et sur l'élaboration des publications à portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants, sont transférées aux Régions ».
- fait évoluer le CEP (nouveau cahier des charges à venir, appel d'offres pour le CEP salarié avec un nouvel opérateur régional) et modifie la responsabilité des Régions : elles ne sont plus garantes de sa mise en œuvre mais restent chargées, dans le cadre du SPRO, de la coordination des actions des opérateurs CEP.
- transforme une partie de ces opérateurs (OPACIFs), ce qui doit amener à une évolution des réseaux et membres qui composent le SPRO-EP.

Si le périmètre des compétences évolue, le besoin de décloisonnement des logiques de publics, de coordination des actions et de prise en compte des enjeux de parcours tout au long de la vie demeure aussi fort et conforte la pertinence des orientations du CPRDFOP.

#### Synthèse des réalisations

	Réalisée	Engagée	A venir
Conforter le plan de professionnalisation	X		
Mettre en place des espaces d'information et d'aide à l'orientation	X		
Développer une plateforme web régionale d'information et d'appui à		X	
l'orientation			
Conduire une démarche de communication		X	

#### Zooms

#### Le plan de professionnalisation des professionnels du SPRO-EP

Depuis 2018, le plan de professionnalisation s'est progressivement structuré. Il est aujourd'hui organisé en trois axes :

- pratiques des professionnel.le.s
- ressources/outils à leur disposition
- information sur les secteurs professionnels

D'autres évolutions sont à noter : une visibilité annuelle des actions, une plus forte contribution des réseaux du SPRO-EP qui présentent leurs propres outils (ex : Emploi Store par Pôle Emploi), de nouvelles modalités pédagogiques de professionnalisation: webinaires, immersions ainsi qu'une ouverture de certaines actions à des professionnel.le.s issu.e.s de structures hors SPRO-EP (organismes de formation, structures d'insertion, etc.)

Ce plan s'est, par ailleurs, enrichi en 2019 d'une journée régionale annuelle des professionnels des réseaux et structures membres du SPRO-EP. Plus de 180 conseillers étaient réunis à Vannes, le 26 mars 2019, autour de la thématique « Les métiers de l'information et du conseil en orientation : nouveaux outils, nouvelles pratiques ? ».

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DDOCF\_01-DE

Ces diverses initiatives ont eu pour effet de renforcer le sentiment d'appartenan participent à l'élaboration de ce plan au Service Public Régional de l'Orientation et dynamique s'est confirmée par la fréquentation des professionnels à ces actions.

dynamique s'est confirmée par la fréquentation des professionnels à ces actions. En 2018, 421 professionnel.le.s des réseaux du SPRO-EP ont participé à une 50aine d'actions de professionnalisation.

Toutes les informations sont en ligne sur :

https://www.seformerenbretagne.fr/spro-ep/spro-ep-professionnalisation-acteurs/

#### Les espaces d'information et d'aide à l'orientation

Réunissant des professionnels des différents réseaux du SPRO-EP, ces espaces permettent d'accueillir et d'informer l'ensemble des publics sur les métiers, l'emploi, les formations dans le cadre de leur projet d'orientation scolaire ou d'évolution/reconversion professionnelle. L'objectif est d'offrir un accueil de 1<sup>er</sup> niveau « hors des murs » des structures partenaires du SPRO-EP.

Ces espace d'information et d'aide à l'orientation ont été expérimentés à l'occasion de l'édition 2018/2019 des 4 salons des formations de l'enseignement supérieur (Sup'Armor, l'Etudiant, Azimut et Info'Sup) et de 3 forums emploi/formation dans le département des Côtes d'Armor.

L'intérêt pour les publics est triple :

- leur offrir un temps d'écoute neutre pour leur permettre de s'exprimer sur leur projet et leur situation ;
- leur assurer une réponse la plus adaptée possible à leurs besoins via la présence de professionnels issus de réseaux différents ;
- leur permettre de bénéficier d'une information, d'un conseil hors des horaires « classiques » des structures, le samedi par exemple.

Désormais, l'objectif est de déployer ces espaces sur l'ensemble des territoires bretons au sein de rencontres, de forums d'information sur les métiers et les formations mais également sur tout autre lieu: espaces publics, galeries commerciales, médiathèques, etc. afin de multiplier les opportunités d'information et de réflexion des usagers sur leurs parcours scolaire et/ou professionnel.



Suparmor



Azimut



L'Etudiant



Infosup

Envoyé en préfecture le 14/10/2019 Recu en préfecture le 14/10/2019 Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DDOCF 01-DE

#### La plateforme web régionale d'information et d'appui à l'orientation

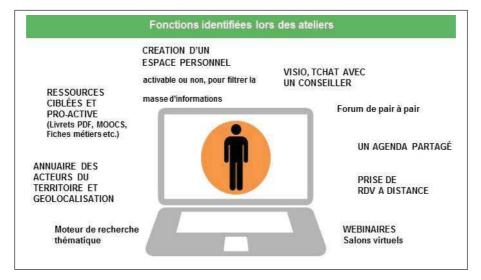
Réunissant les réseaux et l'ensemble des membres associés du SPRO-EP, le projet de plateforme web régionale a été lancé en mode collaboratif et incubé au sein du Ti Lab, dans le cadre d'une démarche de Design de services.

La 1ère étape a consisté à organiser des ateliers de convergence des objectifs et de créativité, mobilisant les acteurs SPRO-EP ainsi que les membres de la commission OTLV du CREFOP – 3 ateliers ont été organisés entre mi-avril et début juillet 2018.

Ces ateliers ont été suivis par une 2ème étape, au travers d'une AMO Ux Design qui s'est déroulée entre octobre 2018 et mars 2019. Cette mission avait pour objectifs d'identifier l'offre de services attendue par les usagers, en préciser les fonctionnalités, les contenus, proposer une maquette du projet et formuler des recommandations.

Construite autour d'immersions auprès des publics, elle a permis de recueillir les usages et les attentes d'un public diversifié: 71 usagers potentiels ont été rencontrés (publics scolaires, étudiants, adultes) ainsi que 26 professionnels de l'orientation sur 13 terrains d'enquête différents.

Les principales fonctionnalités attendues :



A l'appui des propositions issues des ateliers et de l'AMO, le projet entre dorénavant dans sa phase de développement. La mise en ligne d'une V1 est programmée pour mai/juin 2020. Elle a vocation à intégrer l'ensemble des informations et ressources du site « Se former en Bretagne » (amené de fait à disparaître), le site Cléor (devenant une brique de service de la nouvelle plateforme Idéo) ainsi que les contenus de Nadoz.

Il s'agira également de développer une offre de ressources et de services renouvelés.

#### La démarche de communication

Afin de rendre plus visible et lisible les droits de chacun et l'offre de services du SPRO-EP, en matière d'information, d'orientation et de conseil en évolution professionnelle, tel que mentionné dans les objectifs du chantier 3, une démarche de communication a été lancée courant 2018.

Cette démarche vise à la définition d'un nom pour le SPRO-EP ainsi que la conception d'une identité visuelle et d'une charte graphique originale, partagée avec les réseaux SPRO-EP. Ainsi, à partir d'une liste de 4 noms, proposée par l'agence de communication, des focus-groupes ont été organisés en février 2019, permettant de tester les propositions auprès de publics potentiels utilisateurs. Cette étape a permis de retenir le nom IDEO et ensuite de travailler à l'élaboration d'un slogan et d'une identité



Reste aujourd'hui à engager l'élaboration d'une stratégie de communication qui s'appuiera sur les services développés dans le cadre du SPRO-EP (plateforme web, plan de professionnalisation, espaces d'information et d'aide à l'orientation, etc.).

Envoyé en préfecture le 14/10/2019 Reçu en préfecture le 14/10/2019 Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DDOCF\_01-DE

# Chantier 4 Développer l'apprentissage

#### Objet du chantier et impact de la loi du 5 septembre 2018

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel retire l'essentiel de la compétence apprentissage aux régions. La gouvernance et les circuits de financement de l'apprentissage sont en effet radicalement modifiés. Dans ce contexte, les actions initialement envisagées dans le plan breton de développement de l'apprentissage ont été pour la plupart mises en pause ou abandonnées.

La Région attend les derniers textes/arbitrages de l'Etat pour connaître les moyens dont elle disposera à compter de 2020. En fonction de ces éléments, il sera possible de déterminer la nature et les moyens de la future intervention régionale. Plus globalement, la gouvernance doit être repensée collectivement dans ce nouveau contexte.

Au-delà de ces travaux de préfiguration pour 2020, la priorité est de clôturer l'exercice de la compétence sous sa forme actuelle dans les meilleures conditions en 2019, pour permettre aux CFA d'assurer leur transition vers le nouveau modèle.

Affiché le

#### ID: 035-233500016-20191010-19 DDOCF 01-DE Garantir l'accès et le maintien des savoirs de pase et agir contre le risque de fracture numérique

Chantier 5

#### Objet du chantier

La maitrise des compétences clés est essentielle à l'exercice de la citoyenneté et à l'inclusion sociale et professionnelle. En effet, le développement de la capacité à s'orienter, l'accès à la formation, à l'emploi, à la mobilité professionnelle nécessitent un premier niveau de maitrise des compétences clés pour tous les publics, jeunes, demandeurs d'emploi et salariés.

A ce titre, leur acquisition constitue un enjeu majeur pour la formation professionnelle qui doit notamment concourir à l'objectif pour chacun de disposer a minima d'un socle de connaissances et de compétences professionnelles favorisant l'accès à la qualification et à l'emploi.

Pour les publics les plus éloignés, le Plan régional de lutte contre l'illettrisme constitue un des cadres partenariaux contractuels de l'action régionale en faveur de l'acquisition des compétences clés.

#### Synthèse des réalisations

	Réalisée	Engagée	A venir
Accès aux savoirs de base fondamentaux - Illettrisme	•		1
Poursuivre la professionnalisation des membres du SPRO-EP (repérage des personnes en situation d'illettrisme)	X (action proposée annuellement)		
Proposer une offre de formation : Prépa Clés (parcours 1)	X		
Lancer une nouvelle feuille de route dans la continuité du Plan régional de lutte contre l'illettrisme			X
Travailler à une appropriation de la thématique au niveau des territoires dans le cadre des CTEF afin de favoriser les initiatives locales et un outillage des territoires en leur fournissant des outils d'analyse			X
Lancer une démarche d'observation territoriale des situations d'illettrisme en Bretagne		X	
Accès aux savoirs de base			
Proposer une offre de formation : PREPA Clés	X		
Renouveler la gamme de formation en amont de la qualification de la Région Bretagne : PREPA avenir et PREPA Projet prévoyant une remobilisation des savoirs de base		X	
Rénover Compétences clés		X (lancement d'un nouvel appel d'offre en nov 2019)	
Maîtrise de la langue française - FLE			
Proposer une offre de formation : PREPA Clés (parcours 4)	X		
Lancer PREPA Clés FLE : apprentissage de la langue française et construction de projet professionnel (depuis janvier 2019)	X		
Monter des projets territoriaux de formations sur mesure permettant à des publics étrangers non francophones de préparer leur entrée en emploi et d'améliorer leur maîtrise de la langue française (Français sur Objectif Spécifique)		X	
Mettre en place des actions à destination des mineurs non accompagnés (MNA) : expérimentations en Ille et Vilaine et ouverture généralisée de l'offre PREPA et QUALIF Emploi à ce public en Bretagne		X	
Certification des compétences			
Mobiliser la Gamme PREPA vers l'objectif de certification CléA		X	
Expérimenter en 2019 l'intégration de la certification CléA dans les POEC		X	
Intégrer la certification CléA sur certains lots de la consultation Qualif Emploi (exemple lot 171 Plateforme des métiers de la sécurité)		X	

Envoyé en préfecture le 14/10/2019 Reçu en préfecture le 14/10/2019 Affiché le

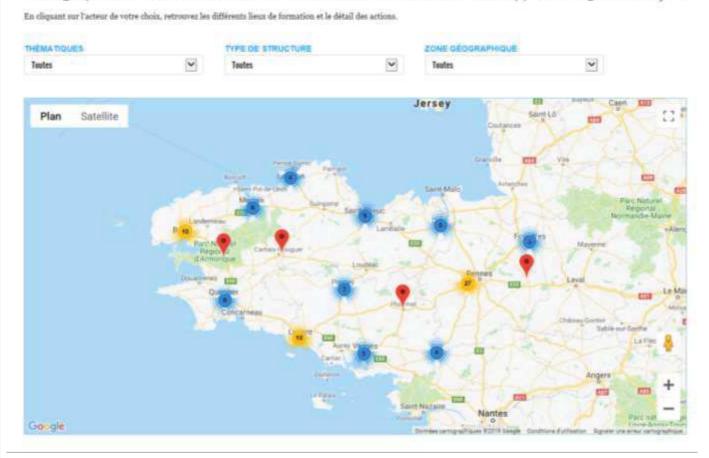
Zoom

ID: 035-233500016-20191010-19 DDOCF 01-DE

#### La cartographie des acteurs bretons de la lutte contre l'illettrisme et de l'apprentissage du français

La cartographie des acteurs bretons présente les organismes de formation et les autres structures (associations, médiathèques...) qui proposent des actions de lutte contre l'illettrisme et d'apprentissage du français. Sont ainsi répertoriés les acteurs délivrant des ateliers de remise à niveau, des cours de français, des actions de promotion du livre et de la lecture. Chaque acteur est géolocalisé et les actions qu'il propose ainsi que les lieux de formation sont décrits dans sa fiche.

# Cartographie des acteurs bretons de la lutte contre l'illettrisme et de l'apprentissage du français



http://www.gref-bretagne.com/Publications/Orientation-et-formation/Cartographie-illettrisme/Cartographie-des-acteurs-bretons-de-la-lutte-contre-l-illettrisme-et-de-l-apprentissage-du-francais

#### Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DDOCF 01-DE

# Chantier 6 Développer une réponse formation au service de

## Objet du chantier

L'orientation stratégique I.2 du CPRDFOP fixe pour objectif de garantir l'accès à la qualification et le développement des compétences tout au long de la vie, dans le cadre de parcours individualisés, plus fluides et plus continus.

Cette priorité répond à plusieurs défis que sont :

- Faciliter l'accès à la formation et à la qualification pour tous en garantissant, a minima, un premier niveau de qualification et en favorisant l'élévation du niveau de qualification,
- Développer une réponse formation tout au long de la vie plus fluide, qui s'inscrive dans une logique de décloisonnement des voies et dispositifs de formation (statut scolaire, apprentissage et formation continue) et d'individualisation des parcours de qualification et d'évolution professionnelle vers et dans l'emploi,
- Proposer des modalités diversifiées d'accès à la qualification, adaptées aux attentes de l'ensemble des publics,
- Favoriser l'attractivité des formations qualifiantes et/ou certifiantes auprès des demandeurs d'emploi, très souvent davantage en attente d'une reprise d'emploi immédiate.

#### Synthèse des réalisations

	Réalisée	Engagée	A venir
Formation professionnelle initiale	•		
Conforter l'articulation entre l'enseignement professionnel ou technologique et		X	
l'enseignement supérieur			
Développer la mise en place de « parcours de réussite »		X	
(cyber-sécurité, photonique, Brevet d'Initiation Mer)			
Favoriser les passerelles entre les différentes voies de formation			
- Analyser les flux actuels de passerelles (origine des élèves, spécialités		X	
demandées)			
- Promouvoir les partenariats entre établissements			
- Informer sur les possibilités de passerelles auprès des professionnels (chefs			
d'établissement, équipes pédagogiques), des jeunes et des familles.			
Formation professionnelle continue			
Créer une nouvelle gamme de formation, PREPA, en amont de la qualification	X		
axée sur une meilleure individualisation des parcours des personnes et une			
meilleure prise en compte de leur situation (mise en œuvre à partir de janvier			
2019)			
Faire évoluer l'offre de formation qualifiante dans le cadre d'un nouvelle gamme,		X	
QUALIF Emploi, devant s'appuyer sur des formations adaptées aux besoins des			
personnes et proposant, dans la mesure des possibles, une offre de blocs de			
compétences			
Expérimenter : action en faveur de l'accompagnement des agriculteurs en	X		
difficultés (2018, Finistère)			
Animer au niveau régional et territorial des nouvelles gammes de formation			X
pour une appropriation par l'ensemble des partenaires et une remontée rapide			
des améliorations à intégrer au regard des possibilités fixées par la Région			
Proposer des adaptations territoriales en fonction de nouveaux besoins repérés			X
par les partenaires (entreprises, branches professionnelles, collectivités locales,			
acteurs emploi formation)			
Favoriser une approche « compétences » en lien avec les objectifs du Pacte			X
régional			
En transversal, formation initiale et formation continue			
Consolider et poursuivre le déploiement :			
- des Campus des métiers et des qualifications		X	
- des campus de proximité : Redon, Pontivy, Vitré/Fougères, Roscoff			

Envoyé en préfecture le 14/10/2019 Reçu en préfecture le 14/10/2019 Affiché le

#### Zooms

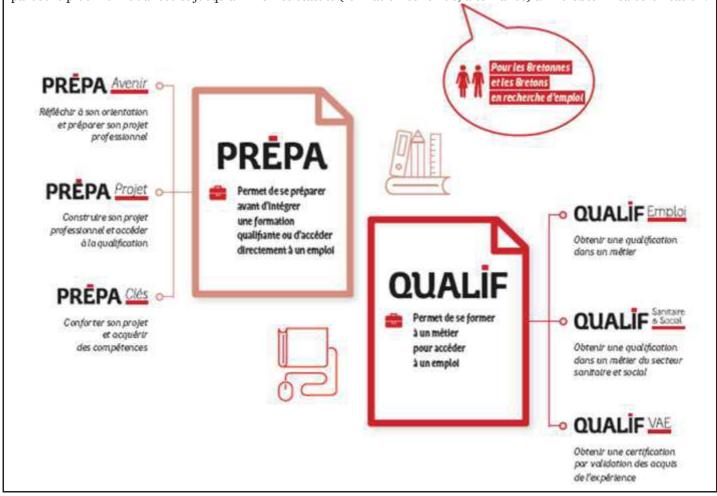
ID: 035-233500016-20191010-19 DDOCF 01-DE

#### Nouvelles gammes de formation: PREPA et QUALIF EMPLOI

Les nouvelles gammes de formation de la Région Bretagne, déployées en 2019, comportent plusieurs modalités favorisant des parcours davantage individualisés et réactifs aux besoins des secteurs et des personnes.

PREPA Projet propose ainsi des parcours à la carte composés d'ateliers de formation en fonction des attentes et du projet professionnel des personnes : construction de projet, découverte des métiers et de l'offre de formation, stages en entreprises, conseil en mobilités... Cette offre est déployée partout en Bretagne.

QUALIF Emploi propose aux personnes une offre de formation qualifiante répondant aux besoins en compétences des secteurs d'activités en Bretagne. Son ingénierie, construite autour de blocs de compétences, permet dorénavant des parcours plus individualisés et jusqu'à mixer les statuts (formation continue, alternance) afin d'obtenir sa certification.



#### Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DDOCF 01-DE

# Chantier 7 Prévenir les ruptures de parcours et favoriser

#### Objet du chantier

L'orientation stratégique I du CPRDFOP confirme l'enjeu de garantir l'accès à la qualification et le développement des compétences tout au long de la vie, dans le cadre de parcours personnalisés, plus fluides et plus continus.

Elle souligne, en ce sens, l'importance de prévenir ou de remédier aux situations de décrochage en formation initiale sous statut scolaire comme en apprentissage, d'une part, et d'autre part, de conforter la sécurisation des parcours des stagiaires de la formation professionnelle et des salariés.

#### Synthèse des réalisations

	Réalisée	Engagée	A venir
Prévention des ruptures de parcours en formation et accompagne	ment des jeunes	en situation	n de
décrochage  Mettre en place un observatoire du décrochage	X		
Mettre en place un observatoire du decrochage	(actualisé		
	annuellement)		
Elaborer une cartographie régionale et locale (à l'échelle des plateformes	amiuchementy		X
d'appui et de soutien aux décrocheurs - PSAD) des solutions			A
d'accompagnement pouvant être mobilisées par les animateurs des PSAD			
Sécurisation des parcours des stagiaires de la formation continue			
Créer une nouvelle aide financière au projet de formation des personnes en	X		
remplacement de la rémunération des stagiaires de la professionnelle	A		
Expérimenter une démarche d'implication des usagers à la construction du	X		
parcours d'accès à la formation des personnes : TransfoParcours			
Généraliser l'accompagnement à la qualification pour les publics ciblés par		X	
le Pacte régional d'investissement dans les compétences			
Rapprocher les systèmes d'information de la Région et de Pôle emploi afin		X	
de simplifier la transmission des informations sur la situation des			
personnes entrant en formation			
Mener une concertation spécifique avec AGEFIPH, CHEOPS et Pôle emploi		X	
sur la sécurisation des parcours des personnes bénéficiaires de l'obligation			
d'emploi (dans le cadre du Pacte régional et de la politique régionale de			
formation des personnes handicapées)			
Sécurisation des parcours des salariés			
Expérimentation territoriale (SePaP 22) sur l'adaptation des offres de	X		
formations aux besoins du territoire (Lamballe-St Brieuc), dans le cadre de			
la conférence sociale régionale			
Expérimentation territoriale (Lorient) sur l'accompagnement des cédants		X	
et repreneurs dans le cadre de reprises-transmissions (TransMission			
Lorient)			

Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DDOCF 01-DE

# Zooms

#### L'observatoire du décrochage



Dans un souci de mieux connaître le phénomène du décrochage en Bretagne et ainsi d'adapter les politiques publiques menées au titre de la lutte contre les ruptures de parcours en formation initiale, le Conseil régional de Bretagne a lancé, avec l'appui du GREF Bretagne, un observatoire du décrochage scolaire. Il s'agit ainsi de mieux saisir l'évolution du décrochage dans le temps comme les caractéristiques des décrocheurs (filles/garçons, formation d'origine, propositions d'accompagnement, etc.).

La construction de cet observatoire s'est faite en étroite collaboration avec les Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) ; chevilles ouvrières de la démarche, le Rectorat et l'Association Régionale des Missions Locales.

Une première année d'expérimentation (d'octobre 2017 à août 2018) a permis d'affiner les indicateurs souhaités avant de lancer la généralisation de cette démarche (d'octobre 2018 à août 2019). Ainsi, tous les ans, un point de situation sera fait sur l'évolution du décrochage en Bretagne et les caractéristiques des décrocheurs à l'échelle régionale. Deux fois par an, les PSAD seront destinataires de ces mêmes synthèses avec des données territorialisées.

Au-delà de l'objectif de mieux observer le décrochage, cette démarche a permis d'harmoniser les pratiques de repérage des jeunes entre les 17 PSAD et d'améliorer le suivi des jeunes. Dans l'avenir, disposant d'outils de connaissance du décrochage sur leurs territoires, elles seront mieux à même de répondre plus précisément et collectivement aux problématiques révélées afin toujours de mieux repérer les jeunes ayant rompu leur scolarité et de leur proposer des solutions d'accompagnement les plus adaptées.

A l'heure de l'écriture de ce rapport, les données annualisées et régionalisées ne sont pas encore connues, mais l'expérimentation a déjà mis en avant plusieurs enseignements :

- 1/4 des jeunes repérés comme « décrocheurs » sont déjà accompagnés
- 1/3 de jeunes repérés comme « décrocheurs » sont pour autant scolarisés
- 1/4 de jeunes dont les situations sont inconnues

La publication d'une synthèse régionale aura lieu courant octobre 2019 tout comme l'organisation d'un séminaire sur le sujet ouvert à l'ensemble des acteurs mobilisés autour de la question du décrochage scolaire. A moyen terme, il est prévu de compléter ces données par l'étude de parcours des jeunes qui ont décroché : que deviennent-ils à 6 mois 1 an voire plus de leur rupture de scolarité ?

#### Une nouvelle aide financière

Après avoir fait l'objet d'une étude approfondie et en s'appuyant sur la démarche d'innovation sociale initiée depuis 2017 avec l'appui du Ti-Lab sur les parcours des demandeurs d'emploi, il a été décidé de mettre en place une nouvelle aide en faveur des stagiaires de la formation professionnelle qui remplacerait la rémunération au titre du code du Travail. L'objectif principal vise une meilleure prise en compte de la situation personnelle et familiale du stagiaire, de son projet de formation et des coûts induits de son projet (transport, hébergement, ...) tout en garantissant la réactivité de l'aide et sa lisibilité. Ainsi le stagiaire peut plus facilement être renseigné sur le montant de l'aide financière qu'il est susceptible de percevoir pendant sa formation, ainsi que la durée de versement.

#### Celle-ci concerne les:

- -formations de plus de 70 heures
- -personnes inscrit·e·s à Pôle Emploi et ne bénéficiant pas de l'allocation chômage (Allocation de Retour à l'Emploi ARE ou Allocation spécifique de solidarité ASS), quel que soit l'âge
- -ou personnes non-inscrit·e·s à Pôle Emploi et ayant moins de 26 ans à la date d'entrée en formation.

Calculée sur la base du quotient familial (déclaration d'impôt sur le revenu), l'aide financière varie de 390 € à 930 € par mois et inclut des indemnités forfaitaires de transport, d'hébergement et de restauration, variables selon l'éloignement du lieu de formation. Cette aide n'est pas imposable et peut être cumulée avec d'autres aides sociales, telles que le Revenu de Solidarité Active, l'Allocation adulte handicapé ou la pension d'invalidité. Durant toute la durée de sa formation, le·la stagiaire bénéficie de la couverture sociale (assurances sociale et vieillesse, accident du travail, prestations familiales).

Envoyé en préfecture le 14/10/2019 Reçu en préfecture le 14/10/2019 Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DDOCF 01-DE

#### Une expérimentation territoriale (Lorient) sur l'accompagnement des cédants et repreneurs dans le cadre de reprises-transmissions (TransMission Lorient)

Depuis la fin 2016, les partenaires sociaux signataires de la présente charte se sont réunis à plusieurs reprises, sous l'égide et la co-animation de l'Etat et de la Région, pour examiner, en prenant en compte les réalités du terrain, d'une part et les perspectives d'avenir d'autre part, différentes pistes d'action qui ont été discutées et évaluées.

Ainsi, la sécurisation des parcours professionnels des jeunes et des demandeurs d'emploi, dans l'objectif de la reprise d'entreprise, et l'adéquation avec des entreprises à céder, ont guidé la définition très pragmatique d'un cadre méthodologique partagé et tourné vers l'action.

L'expérimentation territoriale (Lorient) sur l'accompagnement des cédants et repreneurs pour des reprisestransmissions (TransMission Lorient) en cours est pilotée par un groupe quadripartite, et mise en œuvre par la CCI 56, maître d'œuvre. L'objectif est d'accompagner 15 projets finalisés sur une période de 3 années, en recherchant des repreneurs (salariés en interne, demandeurs d'emploi et / ou jeunes) pour succéder à des dirigeants de TPE souhaitant céder leur entreprise.

Dans un premier temps, un recensement des entreprises à céder sur le bassin lorientais dans les secteurs de l'artisanat, du transport et de l'industrie a été réalisé. Il s'agissait, dans le même temps, d'identifier des repreneurs, soit déjà présents dans l'entreprise, soit d'origine extérieure à la structure y compris des demandeurs d'emploi.

Après ce recensement, l'idée est de pouvoir retenir une quinzaine de projets jugés pertinents afin d'engager les protagonistes dans un parcours d'accompagnement de trois à cinq ans.

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DDOCF 01-DE

# **Chantier 8**

Conforter l'accompagnement territorial des entreprises, en integrant pleinement la dimension « compétences humaines » et en développant les démarches de GTEC

#### Objet du chantier

L'orientation stratégique II du CPRDFOP affirme le rôle moteur de la formation et des compétences humaines dans le développement économique.

Elle répond en cela à plusieurs défis que sont :

- Les nécessaires maintien et développement des compétences pour améliorer la compétitivité hors coûts des entreprises, dans un contexte de concurrence toujours plus forte,
- L'apparition de métiers nouveaux dans des filières émergentes,
- Le besoin dans des métiers traditionnels de compétences nouvelles, notamment au regard des transitions énergétiques ou numériques,
- La nécessité de répondre aux besoins en compétences à caractère cyclique de l'économie, ainsi qu'à l'enjeu des métiers en tension,
- La nécessité d'anticiper les besoins de compétences aux échelles territoriales adaptées,
- Les enjeux démographiques liés aux besoins de renouvellement des actifs, et notamment des générations d'entrepreneurs.

#### Synthèse des réalisations

	Réalisée	Engagée	A venir
Lancer un appel à projets « Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales »		X	
Lancer un appel à projets « Pour une gestion inclusive des ressources humaines »		X	
Réaliser un guide des modalités d'accompagnement des entreprises et des territoires à la GPEC, principalement à l'attention des acteurs emploi/formation			X

#### Zooms

# Lancement d'un appel à projet « Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale »

Initié dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, il vise à amplifier et encourager l'émergence de dynamiques locales en matière d'emploi et de formation amorcées, notamment, dans le cadre des Commissions territoriales emploi formation (CTEF). Cet appel à projet a pour objectif d'accompagner les démarches de GPEC T en contribuant à élaborer puis à animer des plans d'actions en réponses à des problématiques identifiées par les partenaires locaux afin d'anticiper et de s'adapter aux besoins en compétences des territoires : accompagnement des besoins en recrutement des entreprises, identification de compétences émergentes...

https://www.bretagne.bzh/icms/prod 455268/fr/gestion-previsionnelle-des-emplois-et-des-competencesterritoriales

#### Lancement d'un appel à projet « Pour une gestion inclusive des ressources humaines » (juin 2019)

Initié dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, il vise à soutenir les initiatives territoriales qui contribuent à la sensibilisation et/ou à l'accompagnement des entreprises, particulièrement des TPE PME, aux enjeux du recrutement et, plus largement, d'une gestion des ressources humaine plus inclusive. Les projets soutenus doivent favoriser le recrutement de personnes éloignées de l'emploi, notamment celles qui ont bénéficié d'un parcours de formation qualifiant prévu dans le cadre du Pacte régional. Ils devront être organisés à l'échelle des territoires et feront l'objet d'échanges en CTEF.

https://www.bretagne.bzh/jcms/prod 455266/fr/pour-une-gestion-inclusive-des-ressources-humaines

#### Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DDOCF 01-DE

# Développer des dynamiques sectorielles dans le cadre u une contractuatisation renouvelée avec les branches professionnelles

#### Objet du chantier

L'orientation stratégique II du CPRDFOP positionne les compétences humaines comme moteur de l'économie bretonne.

Chantier 9

Cette ambition impose d'œuvrer à une meilleure articulation de la relation entre le développement des compétences et le développement économique. Elle place, à ce titre, la formation comme un levier majeur de la performance de l'économie bretonne, dans l'ensemble de ses composantes.

Cette volonté se traduit par une nécessaire structuration des démarches de concertation avec les acteurs économiques, et plus particulièrement les branches professionnelles, celle-ci devant s'inscrire dans une logique d'articulation économie-emploi-formation.

Issue d'une pratique engagée depuis plusieurs années, cette contractualisation renouvelée avec les branches doit répondre à plusieurs défis :

- Anticiper les besoins en compétences et préparer aux métiers de demain.
- Accompagner la nécessaire montée en compétences des actifs, dans un contexte d'accélération des mutations technologiques et organisationnelles.
- Anticiper et accompagner les évolutions engendrées par les transitions énergétiques, environnementales et numériques sur les métiers et les besoins en compétences.
- Favoriser une meilleure appréhension de la réalité des métiers et de leurs conditions d'exercice, participant, plus globalement, aux processus d'orientation et d'évolution professionnelle.

#### Synthèse des réalisations

	Réalisée	Engagée	A venir
Organiser le déploiement des contrats d'objectifs emploi-compétences- formation-orientation :			
- Echanges exploratoires avec les branches professionnelles et les partenaires sociaux dans le cadre du CREFOP	X		
- Adoption en bureau du CREFOP le 21 janvier 2019 du cadre de référence des contrats d'objectifs « emploi-compétences- formation-orientation », co-construit entre la Région, la Direccte et	X		
les autorités académiques - Signature d'un premier contrat d'objectifs avec le secteur du Bâtiment (24 mai 2019)	X		
- Préparation du déploiement des autres contrats d'objectifs : Travaux publics ; Métallurgie ; Pêche-Cultures marines- Aquaculture ; Alimentaire ; Agriculture ; Hôtellerie-Restauration- Tourisme ; Transports routiers et Logistique ; Artisanat ;		X	X
Numérique.			

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DDOCF\_01-DE

#### Zoom

#### Le cadre de référence des contrats d'objectifs « Emploi-Compétences-Formation-Orientation »

En plaçant le dialogue avec les branches professionnelles dans leur dimension paritaire au cœur du dispositif, les contrats d'objectifs de nouvelle génération visent à définir et à partager les enjeux en matière d'emploi-compétence-formation-orientation des différents secteurs économiques, afin d'y apporter, de manière coordonnée des réponses adaptées.

Trois principes guident ce contrat d'objectifs de nouvelle génération :

- Un cadre contractuel quadripartite, s'appuyant sur les commissions paritaires régionales emploi-formation
- Une meilleure articulation avec les enjeux de développement économique, le contrat d'objectifs ayant vocation à être un outil de pilotage stratégique sur les questions de compétences au service des enjeux de développement économique de la branche ;
- Un décloisonnement des approches permettant de « faire système », favorisant la mise en œuvre de réponses globales, s'appuyant sur différents leviers d'action (information sur les métiers, organisation de la réponse « formation », accompagnement « RH » des entreprises…).

Le contrat d'objectifs se décline à travers quatre axes :

- Une observation emploi-compétences réactive et prospective permettant de partager les enjeux et de définir les priorités.
- La définition d'orientations pour une offre de formation adaptée et complémentaire.
- La connaissance du secteur et de ses métiers auprès de tous les publics.
- L'accompagnement des entreprises en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Les transitions numérique et environnementale, en déclinaison de la Breizh Cop, constituent des axes transversaux des travaux à conduire dans le cadre du contrat.

Affiché le

ID : 035-233500016-20191010-19 DDOCF 01-DE

# Chantier 10 Promouvoir l'égalité entre les femmes et

#### Objet du chantier

L'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu de première importance et, si la loi affirme le droit à l'égalité réelle, il importe de garantir à chacun-e la possibilité de choisir de s'engager dans une formation et un métier, quel que soit son sexe et de construire sans stéréotype son projet de vie professionnelle.

Dans le cadre du chantier n°10 du CPRDFOP, deux objectifs sont visés :

- 1. Agir en faveur d'une orientation élargie et diversifiée ;
  - Sensibiliser et former les professionnel·le·s de l'orientation, de l'insertion et de la formation aux enjeux de l'égalité femmes·hommes et à la lutte contre les stéréotypes sexués ;
  - Accompagner les centres de formation continue dans la mise en œuvre de démarches proactives en faveur de l'égalité femmes hommes auprès de leurs salarié es, de leurs stagiaires et de leurs partenaires;
  - Favoriser la promotion de l'égalité professionnelle tout au long des parcours d'orientation, de formation et d'insertion professionnelles.
- 2. Agir pour l'entrepreneuriat des femmes.
  - Atteindre, dans la création d'entreprise, un taux de 40% de femmes d'ici 2020 ;
  - Sensibiliser et former à l'égalité femmes·hommes les professionnel·le·s de l'accompagnement à la création d'entreprise et encourager le réseau régional des acteurs et actrices et leurs initiatives en faveur de l'entrepreneuriat des femmes ;
  - Améliorer la visibilité des structures dédiées, faire connaître leur couverture territoriale et leurs modalités d'accompagnement,
  - Poursuivre la démarche engagée au titre du Plan d'action pour l'entrepreneuriat des femmes (PAR).

#### Synthèse des réalisations

	Réalisée	Engagée	A venir
Sensibiliser et former les professionnel·le·s de l'orientation, de l'in	sertion et de la	formation a	ıux
enjeux de l'égalité femmes hommes et à la lutte contre les stéréoty			
<ul> <li>10 participant·e·s à une demi-journée de sensibilisation « Egalité professionnelle, diversifier les choix d'orientation » proposée aux conseiller·ere·s du SPO-EP</li> <li>Prise en compte de la mixité et de l'absence de stéréotype de sexe</li> </ul>	X	X	X
dans les critères d'instruction des demandes de financement des actions « Information métiers » et des salons post-bac  • Inscription de la promotion de l'égalité femme/homme comme un	X		
• Inscription de la promotion de l'egalite remme/nomme comme un objectif dans tous les cahiers des charges des marchés de formation du Conseil régional. Chaque organisme de formation doit proposer à minima une initiative et/ou mettre en œuvre une pratique pédagogique de nature à encourager la prise de parole des stagiaires, interroger leurs représentations, les rendre acteurs et actrices d'un projet; favoriser l'élargissement et la diversification des choix professionnels, fixer des objectifs de mixité des publics dans les formations proposées par l'organisme; ou encore associer les entreprises ou tout autre acteur de l'emploi et de l'insertion professionnelle partenaire à la promotion de l'égalité professionnelle. Ces initiatives doivent impacter une et/ou plusieurs étapes de la formation (information collective, recrutement, accompagnement, accueil dans les entreprises, etc.) et être conduites de façon dynamique, collégiale et transversale en s'assurant de l'implication concrète de ses partenaires, et en associant les ressources de proximité, territoriales dédiées.	X	X	
Accompagner les centres de formation continue dans la mise en œ	uvre de démarcl	hes proactiv	es en
faveur de l'égalité femmes-hommes	37	Ī	
• En 2018, près de 14 000 stagiaires ont bénéficié du module « Egalité femmes hommes » inscrit dans toute offre de formation régionale ; depuis cette obligation, ce sont près de 72 000 stagiaires qui ont été sensibilisé·e·s.	X		
<ul> <li>Depuis 2017, 33 structures de formation (23 OF et 10 CFA) ont bénéficié pendant 9 mois d'un dispositif personnalisé</li> </ul>	X	X	

	Envoyé en préfect	ure le 14/10/2019	
	Reçu en préfectur	e le 14/10/2019	
d'accompagnement à l'égalité fh - MégalitE - en interne comme en	Affiché le		
direction des publics accueillis ; 70 professionnel·le·s ont participé	ID : 035-23350001	16-20191010-19_D	DOCE 01-DE
au bilan du parcours, mutualisant expériences et outils. Un			
MégalitE2 avec un ancrage plus ténu avec les partenaires du			
territoire se poursuit.			
• 5 CFA et 2 MFR ont participé au projet « Apprentissage, l'égalité		X	
c'est pas sorcier! » de promotion de la mixité femme/homme: 9		11	
films dénonçant les clichés sexués sur l'orientation, 2 romans			
photos, une exposition ont été réalisés ; 1500 apprenti-e-s ont été			
concernéees.			
Favoriser la promotion de l'égalité professionnelle tout au long des pa	arcours d'oric	ntation do	
	arcours a orie	entation, de	
formation et d'insertion professionnelles	X	I	
Plus de 2 000 personnes ont participé aux trois éditions régionales	Λ		
de <i>l'Event Numérique</i> (printemps 2017, 2018 et 2019) proposées par			
l'association Estim Numérique : conférences, ateliers découverte			
des métiers ou de sensibilisation à l'égalité professionnelle, rdv entre			
entreprises et salarié·e·s, participent à la déconstruction des			
stéréotypes de sexe dans les métiers du numérique.			
L'expérimentation « Favoriser l'accès à l'emploi et la formation des		77	
femmes en situation de monoparentalité » en cours sur le quartier		X	
politique de la ville de Bellevue à Redon cherche à identifier les			
besoins précis des personnes en situation de monoparentalité dans			
le cadre d'une trajectoire professionnelle sécurisée, à répondre à ces			
besoins via le droit commun ou par des expérimentations			
spécifiques (actions positives) pour favoriser leur retour à la			
formation et/ou à l'emploi ;			
• Le Pacte régional d'investissement des compétences a inscrit la			
démarche transversale de « Réduire les inégalités entre les femmes		X	X
et les hommes »			
Agir pour l'entrepreneuriat des femmes			
L'élaboration d'un 3ème PAR s'est poursuivie en se fixant 2 objectifs	X	X	X
prioritaires : élargir le PAR aux partenaires bancaires et aboutir à			
construire un plan d'actions concret et opérationnel.			
Rencontre des structures d'accompagnement pour établir la carte			
des enjeux et des actions au Tilab, décryptage des 4 temps de la			
création (émergence de l'idée, formation à la création, création et			
post-création), dialogues avec les réseaux bancaires régionaux et			
association de deux nouveaux partenaires (Caisse d'Epargne et BNP			
Paribas), cartographie des rôles et actions menées par les structures			
de la création d'entreprise par les femmes, rencontres des femmes			
créatrices au Tilab pour identifier les freins et les leviers, plénière du			
PAR, temps de travail sur le plan d'actions régional ont abouti à			
l'identification de 5 chantiers prioritaires pour 2019-2020 (17 fiches-			
actions): Sensibiliser et former à l'égalité femmes-			
hommes/Financer son projet et accéder au crédit bancaire/Observer			
les données/Travailler sur l'environnement de la			
créatrice/Expérimenter un « statut » de la créatrice pour aboutir et			
finaliser constituent le 1 <sup>er</sup> socle du PAR 3.			
<ul> <li>Plus de 100 000 € annuels sont affectés au soutien des associations</li> </ul>			
dédiées d'accompagnement à la création d'entreprises par les	X		
femmes.			

Zoom

Envoyé en préfecture le 14/10/2019 Reçu en préfecture le 14/10/2019 Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DDOCF 01-DE

#### Refonte du dossier Egalité professionnelle femmes hommes sur le site du GREF



La formation, l'engagement, l'implication et l'action des partenaires de l'orientation, de la formation et de l'apprentissage sont déterminants pour agir contre les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes dans la relation formation-emploi. Le dossier, totalement réécrit et rénové, présenté en plénière du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en février 2019, fait état de la responsabilité volontariste et du travail des institutions bretonnes, en ce qui les concerne chacune (cf. rubriques L'action de l'Etat, L'action du Conseil régional de Bretagne, en interne dans sa responsabilité d'employeur comme dans ses politiques publiques) ou dans la mise en œuvre de chantiers communs. Rubriques variées, zooms thématiques sur la formation, l'égalité au travail ou l'entrepreneuriat des femmes,

diagnostics sexués, base d'initiatives prises en Bretagne par une diversité d'acteurs et actrices de l'éducation, de l'orientation, de l'insertion professionnelle ou de l'emploi..., l'ensemble des contenus s'accompagne également d'une cartographie des partenaires bretons, s'illustre par de nombreuses ressources documentaires ou pédagogiques, d'outils au service des professionnel·le·s comme d'apports théoriques, statistiques et législatifs.

http://www.gref-bretagne.com/Publications/Orientation-et-formation/Egalite-professionnelle/Egaliteprofessionnelle-femmes-hommes

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19\_DDOCF\_01-DE

# Axe Transversal numérique

Le CPRDFOP a inscrit la transition numérique comme un objectif transversal transformant. Cet objectif transversal se décline en trois axes essentiels :

- 1. Anticiper le développement des métiers et compétences du numérique
- 2. Accompagner les secteurs, les entreprises et les métiers bouleversés par le numérique
- 3. Faire du numérique le support d'une grande ambition pour l'innovation pédagogique

#### Synthèse des réalisations

	Réalisée	Engagée	A venir
Mettre en place un observatoire des métiers du numérique (convention ADN Ouest)	X (à consolider)		
Favoriser la mixité dans les métiers du numérique (partenariat avec ESTIM numérique)	X		
Développer des actions en direction des publics les plus éloignés du numérique  - Intégration de la compétence numérique dans les dispositifs PREPA - Soutien à des projets territoriaux, en lien notamment avec la Grande école du numérique (PIC) et les POEC (Pôle emploi et OPCO ATLAS)	X (à poursuivre)		
Développer les formations dédiées aux métiers du numérique (soutien au Campus des Métiers et des Qualifications de Lannion, renforcement de l'offre de formations sur le numérique dans Qualif Emploi, consolidation de l'offre de formation initiale dans le domaine du numérique)	X (à consolider)		
Développer le projet Interactik (pédagogies innovantes numériques en milieu scolaire)	X (à poursuivre)		
Favoriser la transition numérique des TPE/PME de Bretagne			X (actions à construire)

#### Zoom

#### Enquête compétences du numérique en Bretagne



Cette enquête vise à observer et analyser les principales tendances sur le champ des métiers et compétences de la filière numérique. Le périmètre retenu pour définir cette filière est composé de deux types d'entreprises :

- > Les entreprises de secteurs d'activités liés directement au numérique : les entreprises « prestataires»
- > Les entreprises de tout secteur d'activité intégrant un pôle numérique (DSI, direction digitale, etc.) : les entreprises « utilisatrices ».

https://www.adnouest.org/ressource/orcn-enquete-competences-du-numerique-en-bretagne

Affiché le

ID: 035-233500016-20191010-19 DDOCF 01-DE

# Schéma des formations sanitaires et sociales

Conformément à la loi, le Contrat de plan régional des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) vaut également Schéma des formations sanitaires et sociales. Compte tenu de l'importance et de la spécificité de ce champ, en termes d'emplois et de réglementation, le choix a été fait de construire un schéma à part entière, déclinaison sectorielle du CPRDFOP. Le schéma a été voté en même temps que le CPRDFOP en octobre 2017.

Trois axes de travail ont été identifiés. Il s'agit tout d'abord de préparer aux métiers de demain et d'agir en faveur du développement économique, ensuite d'assurer un droit à l'accompagnement personnalisé tout au long de la vie pour permettre à chacun de construire et sécuriser son parcours et enfin de favoriser l'accès à la formation et à la qualification pour tous. Ces axes de travail sont précisés par des chantiers amenés à être complétés et/ou amendés pendant la durée du Schéma. Le principe d'actions expérimentales, territorialisées ou non, constitue également un support de mise en œuvre de ce Schéma.

L'instauration d'une gouvernance intégrée au CREFOP, avec la constitution d'une commission déléguée aux formations sanitaires et sociales au sein de la commission formation, structure la déclinaison opérationnelle du Schéma. Plusieurs groupes de travail ont été lancés en déclinaison des chantiers, comme indiqué ci-dessous.

#### Synthèse par chantier

	Réalisé	Engagé	A venir
Chantier 1 : mieux articuler l'analyse des besoins des territoires adaptée et réactive en fonction des enjeux du territoire et des beso les Comités territoriaux emploi formation (CTEF)			
Définir la carte des formations sanitaires 2018-2023	X		
Définir la carte des formations sociales 2019-2024	X		
Observatoire des besoins avec le GREF Bretagne (action continue)		X	
Chantier 2 : favoriser l'animation des différents acteurs du secte autour de la relation emploi – formation		ial et médico	-social
Mettre en place une gouvernance intégrée au CREFOP, avec la création	X		
d'une commission déléguée aux formations sanitaires et sociales		X	
d'une commission déléguée aux formations sanitaires et sociales  Animer un groupe de travail spécifique sur l'aide à domicile  Chantier 3 : accompagner les établissements de formation dans numériques (valorisation des nouvelles technologies, de la simul	l'adaptation aux lation, de la forn	évolutions	ance,
Animer un groupe de travail spécifique sur l'aide à domicile  Chantier 3 : accompagner les établissements de formation dans numériques (valorisation des nouvelles technologies, de la simuletc.), encourager les mutualisations	lation, de la forn	évolutions nation à dista	X
Animer un groupe de travail spécifique sur l'aide à domicile  Chantier 3 : accompagner les établissements de formation dans numériques (valorisation des nouvelles technologies, de la simuletc.), encourager les mutualisations  Chantier 4 : organiser, avec les différentes autorités compétentes conditions de la veille sur les évolutions des métiers et des organ	lation, de la form	évolutions nation à dista existantes, l	X
Animer un groupe de travail spécifique sur l'aide à domicile  Chantier 3 : accompagner les établissements de formation dans numériques (valorisation des nouvelles technologies, de la simuletc.), encourager les mutualisations  Chantier 4 : organiser, avec les différentes autorités compétentes	lation, de la form	évolutions nation à dista existantes, l	X es
Animer un groupe de travail spécifique sur l'aide à domicile  Chantier 3 : accompagner les établissements de formation dans numériques (valorisation des nouvelles technologies, de la simuletc.), encourager les mutualisations  Chantier 4 : organiser, avec les différentes autorités compétentes conditions de la veille sur les évolutions des métiers et des organet faciliter leur traduction dans les compétences attendues	s et les instances isations pour an	évolutions nation à dista existantes, l ticiper ces év	es volutions
Chantier 3: accompagner les établissements de formation dans numériques (valorisation des nouvelles technologies, de la simuletc.), encourager les mutualisations  Chantier 4: organiser, avec les différentes autorités compétentes conditions de la veille sur les évolutions des métiers et des organiser faciliter leur traduction dans les compétences attendues  Participer aux travaux du comité régional du travail social (CRTS)  Chantier 5: développer une concertation avec les représentants des manuels des metres des compétences attendues	s et les instances isations pour an	évolutions nation à dista existantes, l ticiper ces év	es volutions
Chantier 3: accompagner les établissements de formation dans numériques (valorisation des nouvelles technologies, de la simuletc.), encourager les mutualisations  Chantier 4: organiser, avec les différentes autorités compétentes conditions de la veille sur les évolutions des métiers et des organiser faciliter leur traduction dans les compétences attendues  Participer aux travaux du comité régional du travail social (CRTS)  Chantier 5: développer une concertation avec les représentants conditions de travail	s et les instances isations pour an	évolutions nation à dista existantes, l ticiper ces é	es volutions
Chantier 3: accompagner les établissements de formation dans numériques (valorisation des nouvelles technologies, de la simuletc.), encourager les mutualisations  Chantier 4: organiser, avec les différentes autorités compétentes conditions de la veille sur les évolutions des métiers et des organ et faciliter leur traduction dans les compétences attendues  Participer aux travaux du comité régional du travail social (CRTS)  Chantier 5: développer une concertation avec les représentants conditions de travail  Aborder les conditions de travail dans les métiers de l'aide à domicile	s et les instances isations pour an des employeurs	existantes, laticiper ces évolutions nation à distantes de la comparation del comparation de la comparation del comparation de la comparat	es volutions es sur les

Chantier 7 : poursuivre et élargir les initiatives menées autour de la qu cadre régional qui repère les bonnes pratiques, soutient leur développ d'une alternance de qualité au bénéfice des entreprises et des stagiaires

Créer un groupe de travail pour adopter une charte régionale de l'alternance

Chantier 8 : laisser une part croissante à l'apprentissage et donner une place plus importante aux employeurs dans les formations

Ouvrir de nouvelles places en apprentissage dans les formations sanitaires et sociales

Chantier 9 : renforcer l'information sur les métiers, les formations et leur financement

Revoir les plaquettes de communication sous le modèle régional

Prépa/Qualif

Chantier 10 : accompagner les étudiants en situation de handicap en développant l'articulation entre les établissements de formation et les structures comme l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH).

X

#### Zooms

#### Carte des formations sanitaires et sociales

La Région est compétente pour arrêter la carte des formations paramédicales et des formations sociales. Suite à un appel à projets et sur la base des données d'observation du GREF Bretagne, la Région a délivré les autorisations et agréments nécessaires. La carte des formations sanitaires, sur la période 2018-2023, autorise annuellement 3371 places réparties sur 13 formations. La carte des formations sociales, sur la période 2019-2014, autorise annuellement 2828 places réparties sur 13 formations. Sur les premiers niveaux de formation, une attention particulière a été apportée au maillage territorial. En lien avec le PACTE, un ciblage est effectué sur des publics sans qualification.

#### Animation d'un groupe de travail sur l'aide à domicile

Lancer un groupe de travail sur l'attractivité du métier d'aide-soignant

Ce groupe, qui s'est réuni à quatre reprises, rassemble les différents intervenants sur cette thématique (employeurs, branches, Région, départements, Pôle Emploi, DIRECCTE, ARS, CARSAT...). La complexité de la problématique de l'aide à domicile, et l'éclatement des sujets entre les acteurs, rendait essentielle la constitution d'un groupe transversal, que la Région a pris l'initiative d'animer. Un premier plan d'actions a été élaboré, s'orientant vers quatre thématiques prioritaires, donnant lieu à autant de sous-groupes :

- communication, connaissance et information sur les métiers
- prévention des risques professionnels et de la santé des bénéficiaires
- parcours vers l'emploi
- organisation des structures